



**HAL**  
open science

**Trans-la-Forêt (35). L'occupation du sol au Moyen-Âge, les sites d'habitats des élites rurales et leur impact sur le territoire. Rapport de prospection thématique programmée 2021.**

Thomas Leveziel

► **To cite this version:**

Thomas Leveziel. Trans-la-Forêt (35). L'occupation du sol au Moyen-Âge, les sites d'habitats des élites rurales et leur impact sur le territoire. Rapport de prospection thématique programmée 2021.. Université Rennes 2. 2021. hal-04929900

**HAL Id: hal-04929900**

**<https://hal.science/hal-04929900v1>**

Submitted on 5 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

## L'occupation du sol au Moyen Âge, les sites d'habitats des élites rurales et leur impact sur le territoire

*L'exemple de Trans-la-forêt (Ille-et-Vilaine)*



Arrêté d'autorisation n°2021-102

Responsable scientifique : Thomas Leveziel

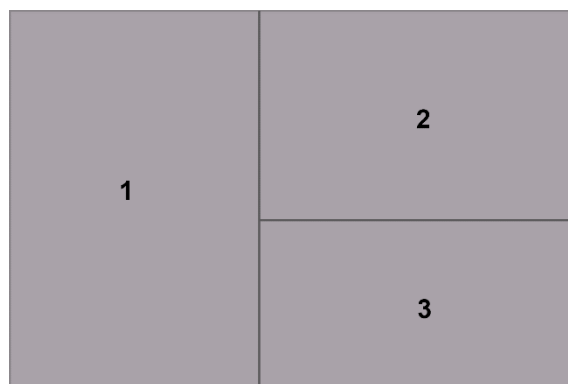


Illustration de la page de couverture :

1 : Opération de relevé topographique au moyen de la station totale robotisée Leica TS 16. © Leveziel, 2021.

2 : Relevé pierre à pierre d'un mur du Vieux M'na. © Leveziel, 2021.

3 : Détail du dispositif de prospection électrique. © Leveziel, 2021.



L'équipe de prospecteurs, sur la parcelle OD 0096, dite des Herbrégements, dans le respect des gestes barrières.



<b>Remerciements</b> .....	6
<b>Indications préliminaires</b> .....	8
<b>I. DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES</b> .....	10
<b>Fiche signalétique</b> .....	12
<b>Intervenants</b> .....	14
<b>Notice scientifique</b> .....	15
<b>Abstract</b> .....	17
<b>Localisation cartographique</b> .....	19
<b>Liste des déclarations</b> .....	20
<b>Annexes administratives</b> .....	21
<b>II. RÉSULTATS SCIENTIFIQUES</b> .....	23
1. Cadre de l'étude et problématique de recherche .....	24
<i>Cadre de l'étude</i> :.....	24
<i>Problématique de la recherche</i> : .....	27
2. État des connaissances.....	28
<i>Les élites rurales : une épineuse question ?</i> .....	28
<i>Les formes d'habitats des élites rurales au second Moyen Âge</i> :.....	30
<i>État des connaissances archéologique sur l'emprise communale</i> : .....	32
3. Méthodologie .....	36
<i>L'apport du relevé topographique</i> :.....	36
<i>L'apport de la géophysique</i> :.....	42
<i>Prospection pédestre et approche phytoarchéologique, des méthodes peu fructueuses ?</i> .....	51
4. Résultats .....	55
<i>Le Vieux M'na</i> :.....	57
<i>Le Val</i> :.....	88
<i>Les Herbrégements</i> : .....	105
5. Synthèse documentaire .....	121
<i>Conflits armés, événements climatiques, épidémies, etc. Un second Moyen Âge bien difficile ?</i> 122	
<i>Trans, une paroisse meurtrie à la fin du Moyen Âge ?</i> .....	127
<i>L'habitat des élites rurales : implantation, constante et particularisme</i> .....	130
Conclusion et perspectives de recherches.....	137
SOURCES .....	141
<i>Sources imprimées</i> : .....	141
<i>Sources manuscrites</i> :.....	141
<i>Sources planimétriques</i> : .....	143
BIBLIOGRAPHIE .....	145

TABLE DES GRAPHIQUES .....	149
TABLE DES TABLEAUX.....	150
TABLE DES FIGURES .....	151
<b>III. ANNEXES.....</b>	<b>154</b>
1. Inventaire des données de terrain.....	155
2. Inventaire de la documentation archéologique .....	156
3. Fiches de déclaration de découverte .....	159

## Remerciements

Cette opération de prospection thématique, marquant notre première expérience en qualité de responsable scientifique, n'aurait pu être possible sans la participation de nombreuses personnes. Nous aimerions alors remercier toutes les personnes qui ont contribué et concouru à la réalisation de cette opération.

Nous exprimons notre reconnaissance et notre gratitude à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et le Service Régional de l'Archéologie, et plus particulièrement Yves Ménez (Conservateur régional de l'archéologie, Chef de service), pour la confiance qu'ils nous ont accordé dans la réalisation de ce projet scientifique et l'octroi d'une subvention nécessaire à cette opération. Nous remercions également Elena Paillet (Conservatrice du patrimoine, Prescriptrice d'opération en Ille-et-Vilaine) pour ses conseils et son intérêt porté à notre projet.

Nous remercions nos directeurs de recherche pour leur aimable contribution : Pierre-Yves Laffont (Université Rennes 2) pour nous avoir encouragé à déposer un dossier de demande d'opération archéologique dans le cadre de notre mémoire de Master 2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie, ainsi que pour ses précieux conseils dans la réalisation de ce dossier ; Magali Watteaux (Université Rennes 2) pour ses encouragements et ses précieux conseils quant à l'interprétation des discontinuités morphologiques en lien avec des habitats élitaires du second Moyen Âge.

Nous adressons également nos remerciements à Frédérique Moreau (Université Rennes 1) pour la formation prodiguée sur la méthode de prospection électrique et la mise à disposition du matériel adéquat. De même, nous remercions Antoine Coperey (Société Georeva) pour la formation sur l'emploi de la méthode géoradar et son soutien technique dans le cadre de l'utilisation d'un géoradar multifréquences Raptor-45.

Nous remercions le CreAAH (UMR 6566 - CNRS) pour la mise à disposition d'une station totale robotisée Leica TS16 et d'une station totale Leica FlexLine TS02 ; l'équipe



Paléo2D du laboratoire Géosciences Rennes (UMR 6118 - CNRS) pour la mise à disposition du matériel utilisé dans le cadre de prospection électrique et notamment un ABEM Terrameter SAS 4000 et son sélecteur d'électrodes, ainsi que la mise à disposition d'un géoradar IDS Himod et d'un GPS différentiel Trimble GeoXT GeoExplorer 2008 ; la société Georeva pour la mise à disposition d'un géoradar multifréquences Raptor-45 ; le LAHM (Université Rennes 2) pour la mise à disposition de jalons, d'une lunette optique et de matériels de relevé.

Nous remercions Catherine Bizien-Jaglin et les membres du CeRAA pour leur accueil chaleureux, les échanges constructifs et la mise à disposition des archives de fouilles de Loïc Langouët au sujet de l'étude du Camp des Haies qu'il a dirigé en 1977.

Nous remercions Manuel Berenguel (doctorant, CReAAH - UMR 6566 CNRS), Jean-Baptiste Lauwereys (M2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie - Université Rennes 2) et Lou-Anne Valli (L2 Histoire - Université Rennes 2) pour leur participation active et intéressée dans le cadre de cette opération.

Nous souhaitons également remercier la mairie de Trans-la-forêt et plus particulièrement Elisabeth Bourdin (adjointe chargée de la culture et du patrimoine) pour son accueil et l'intérêt porté à l'histoire local et son patrimoine.

Nous remercions les propriétaires des parcelles pour nous avoir autorisé à mener des recherches sur les propriétés, pour leur accueil, leur intérêt et les échanges autour de ce patrimoine foncier et de son histoire.

Enfin, nous adressons nos remerciements à Géraldine, notre hôte pour la mise à disposition de ce gîte aménagé dans un ancien relais postal du XIX<sup>e</sup> siècle, véritable camp de base tout au long de cette opération, pour son accueil et son intérêt.

## Indications préliminaires

### Abréviations utilisées :

AD 35 : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine

AD 44 : Archives Départementales de Loire-Atlantique

AN : Archives Nationales

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BD *n* : Tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de Bretagne (*n* = numéro du tracé)

BP *n* : Tracés de l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson (*n* = numéro du tracé)

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BSS : Banque Sous-Sol

CeRAA : Centre Régional d'Archéologie d'Alet

CHVP : Corridor hydro-végétalo-parcellaire

DA *n* : Tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain (*n* = numéro du tracé)

DMF : Dictionnaire du Moyen Français.

EA : Entité Archéologique

MNT : Modèle Numérique de Terrain

SCR : Système de Coordonnées de Référence

SIG : Système d'Information Géographique

SRA : Service Régional de l'Archéologie

TCA : Terre Cuite Archéologique

UMC : Unité Morphologique Curvilinéaire



## Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



**I. DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**



## Fiche signalétique

### Localisation de l'opération :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine (35)

Commune : Trans-la-forêt (code INSE : 35339)

Localisation : Le Housset, le Grand Champ Dolent, l'Étang de Ruffin, le Bois de Devant, l'Étang de Vanlée, les Herbrégements

Cadastre : 2014

- Section : 0B Parcelles : 237, 288, 480, 482
- Section : 0C Parcelles : 1042, 1046, 1687
- Section 0D Parcelles : 0096

### Générique de l'opération :

Type d'opération : Prospection thématique

Arrêté d'autorisation : Arrêté n°2021-102 du 26 mars 2021, valable jusqu'au 31 décembre

Intitulé de l'opération : L'occupation du sol au Moyen Âge, les sites d'habitats des élites rurales et leur impact sur le territoire

Titulaire de l'autorisation : Thomas Leveziel, étudiant en Master 2 Archéologie, Sciences pour l'archéologie

Organisme de rattachement : Université Rennes 2

Subvention : 1200 € accordée par le Ministère de la Culture et de la Communication

### Mots clefs :

Chronologie : Second Moyen Âge, Époque Moderne

Sujets, thèmes : Habitat élitare, établissement rural, enclos d'habitat, géophysique.

Keywords : Late Middle Ages, Modern time ; Elite housing domestic settlment, domestic enclosure, geophysic.

## **Rapport :**

Nombre de volume(s) :1

Nombre de pages : 179

Nombre de figures : 68 (numérotées fig. 1 à fig. 68)

Nombre de tableaux : 8 (numérotés Tab. 1 à Tab. 8).

Nombre de graphique : 2 (numérotés Graph. 1 à Graph. 2).



## Intervenants

### Intervenants administratifs :

- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service de l'Archéologie

Yves Ménez, conservateur régional de l'archéologie, chef de service

Elena Paillet, conservatrice du patrimoine, prescriptrice d'opération en Ille-et-Vilaine

### Intervenants pendant l'année 2021 :

NOM, Prénom	Fonction	Tâches effectuées dans le cadre de l'opération
LEVEZIEL Thomas	Étudiant Université Rennes 2	Responsable scientifique, DAO, SIG, analyse des données géophysiques, rédaction du rapport.
COPPEREY Yohan	Géophysicien Société Georeva	Conseiller technique (prospection géoradar).
MOREAU Frédérique	Maître de Conférence Équipe Paléo 2D UMR 6118 – CNRS Université Rennes 1	Conseillère technique (prospection électrique), analyse des données géophysiques.

### Équipe de terrain :

Manuel BERRENGUEL : Doctorant, CReAAH - UMR 6566 CNRS

Jean-Baptiste LAUWEREYS : M2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie - Université Rennes 2

Lou-Anne VALLI : L2 Histoire - Université Rennes 2

## Notice scientifique

La prospection thématique 2021 a concerné la commune de Trans-la-forêt, située dans le département de l'Ille-et-Vilaine, et s'est intéressée à une étude de terrain menée sur trois sites d'occupation rurale dont l'un inédit. Les investigations ont été menées sur un total de six parcelles. Deux autres parcelles n'ont pu être étudiées en raison de la mise en culture de celles-ci. Cette opération a été corrélée à une étude documentaire, entre autre menée dans le cadre d'un mémoire de Master 2 en archéologie médiévale, permettant le dépouillement d'un corpus de sources administratives et planimétriques conservées aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, aux Archives Départementales de Loire-Atlantique et aux Archives Nationales. Cette étude documentaire a, notamment, permis de recontextualiser chaque site à une échelle locale et micro-régionale. Trois fiches de découverte, dont deux apportant des données complémentaires à des gisements déjà référencés, ont ainsi pu être établies dans le cadre de cette opération. L'étude de terrain a été menée, d'une part, du 24 mai au 3 juin 2021 et, d'autre part, les 2 juillet et 18 août 2021.

Le premier site, dénommé « le Vieux M'na », concernait un enclos trapézoïdal doté d'un système talus/fossé, conservé aujourd'hui sous un couvert boisé important, à proximité de l'étang de Ruffin. Il est interprété depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme un site d'occupation du premier Moyen Âge en lien avec la bataille de Trans en 939 où une forteresse aurait été détruite par les Bretons. Les études menées sur le camp des Haies, fouillé en 1977 sous la direction de L. Langouët, avaient corroborées ces interprétations bien que le toponyme du site ne laisse pas présager d'une attribution au premier Moyen Âge. Axant notre thématique de recherche dans une approche non invasive et non destructive, l'étude de terrain s'est caractérisée par un relevé topographique et microtopographique de l'ensemble de la plateforme et du système talus / fossé ainsi que l'acquisition de différents profils électriques sur la plateforme et une acquisition géoradar du système d'accès au site. La morphologie du site a permis de l'écarter des sites fortifiés du premier Âge et l'apport de la documentation issue des fonds d'archives a permis de suivre son évolution depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à son abandon et sa ruine au début du XVII<sup>e</sup> siècle et ses mentions récurrentes jusqu'à la veille de la Révolution. Aux termes de cette étude, il a pu être possible de réfuter une attribution au premier Moyen Âge et de proposer une datation pour le second Moyen Âge, et plus particulièrement entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Le second site étudié fut identifié en 1987 par le CeRAA dans le cadre d'un programme de prospection inventaire. Ce dernier, en élévation, avait été interprété comme une motte castrale, en s'appuyant sur les microtoponymes de parcelles nommés « Le Châtelet », surplombant l'actuel ruisseau de la Chesnelaie. Implanté au lieu-dit le Val, ce dernier est caractérisé par la présence de la seigneurie éponyme citée en 1383 et disparaissant au début du XV<sup>e</sup> siècle. Ses dimensions et sa morphologie la démarque des mottes connues dans l'ancien comté de Rennes pour le début du second Moyen Âge. L'étude de terrain s'est intéressée aux parcelles situées au nord, caractérisant un ancien étang seigneurial asséché entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle et accueillant un moulin à eau jusqu'à la veille de la Révolution. Celles-ci ont fait l'objet d'un relevé topographique. En corrélant ces données à une étude documentaire et planimétrique menée sur l'habitat du Val, il a pu être mis en évidence les modalités d'implantation de cet habitat élitaires et de réfuter l'hypothèse d'une motte castrale pour proposer de l'interpréter comme un éperon barré accueillant un habitat de type manorial en lien avec un étang disposant d'un moulin. L'absence de mobiliers et de structures ne permet pas d'appréhender l'antériorité du site que nous datons du XIII<sup>e</sup> / XIV<sup>e</sup> siècle.

Le dépouillement des états de section du cadastre napoléonien avait permis d'identifier des parcelles dénommées sous la forme « Les Herbégemens ». Ce microtoponyme, rappelant l'*herbegamentum* se généralisant dans l'Ouest au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, a guidé notre étude pour nous intéresser à l'actuelle parcelle 0D 0096. Celle-ci a donc été prospectée au moyen d'un géoradar permettant d'identifier un enclos d'habitat quadrangulaire, et inséré dans un enclos curvilinéaire partiellement conservé. Un relevé des haies bocagère, dans une approche phytoarchéologique, a également été mené sans succès sur l'emprise de la parcelle. Ce gisement inédit, absent de la documentation seigneuriale des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, semble être le témoin de l'occupation d'une petite élite rurale au cours du second Moyen Âge et disparaissant avant le XV<sup>e</sup> siècle.

L'attention a été portée sur l'implantation de ces sites sur le territoire. De cette manière l'étude s'est intéressée aux réseaux viaires, locales et micro-régionales, ainsi qu'à la présence de centres de peuplement médiévaux dans leur environnement proche afin d'envisager le rôle de ces élites dans la fabrication des terroirs ruraux.

## Abstract

The 2021 archaeological survey focused on Trans-la-forêt municipality, located in the department of Ille-et-Vilaine. It corresponds to a field survey carried out on three different rural occupation sites including an unprecedented one. The investigations were conducted out on a total of six plots. Two others parcels couldn't be studied due to their cultivations. This investigation was coupled with a documentary study within the framework of a second year of medieval archeology master's degree allowing the counting of a corpus of administrative and planimetric sources preserved at the Departmental Archives of Ille-et-Vilaine, Departmental Archives of Loire-Atlantique as well as National Archives. The study of these documents allowed to contextualize each archaeological site at a local and microregional scales. Three discovery forms, two of which provide additional data on already referenced sites, have been established as part of this investigation. The fieldwork was carried out from May 24 to June 3 and then between July 2 and August 18, 2021.

The first archaeological site « le Vieux M'na » corresponds to a trapezoidal enclosure with embankments and ditches preserved under a significant shrub cover near the Ruffin's pond. Since the XIX<sup>th</sup> century, it has been interpreted as an occupation site from the Early Middle Ages in conjunction with the battle of Trans in 939 where a fortress would have been destroyed by the Bretons. The studies carried out on « le camp des Haies », excavated in 1977 under the direction of L. Langouët, corroborated these interpretations, even though the toponym of the site doesn't suggest an attribution to the Early Middle Ages. Focusing our research on non-invasive and non-destructive methods, the field study was characterized by both topographical and microtopographical surveys of the whole platform including embankments and ditches as well as the acquisitions of different electrical patterns on the site and GPR acquisition which was focused on the entrance structures. The site's morphology allowed to exclude it from the category of fortified places of the Early Middle Ages. The contribution of sources from the archival funds permitted to follow its evolution from the XVI<sup>th</sup> century until its abandonment and its ruin at the beginning of the XVII<sup>th</sup> century as well as its recurrent mentions until the eve of the Revolution. At the end of this study, it has been possible to refute an attribution to the Early Middle Ages and to suggest a dating for the Late Middle Ages, particularly between the XIV<sup>th</sup> and XVI<sup>th</sup> century.

The second site which was studied, was identified in 1987 by the CeRAA as part of an inventory survey program. The latter, which is elevated, had been interpreted as a feudal clod, based on the microtoponyms of plots named « Le Châtelet », overlooking the current Chesnelaie stream. Located at « Le Val » locality, the latter is characterised by the presence of eponymous seigniorial mentioned in 1383 and which disappear at the beginning of the XV<sup>th</sup> c. Its dimensions and morphology set it apart from the feudal clods known in the former county of Rennes for the beginning of the second Middle Ages. The field study focused on the plots located to the north characterizing an old seigniorial pond which dried up between the end of the XVIII<sup>th</sup> and the beginning of the XIX<sup>th</sup> century and which housed a water mill until the eve of the Revolution. These have been topographically surveyed. By correlating its data with a documentary and planimetric study carried out on the habitat of “Le Val”, it was possible to highlight the methods of establishment of this elite habitat and to refute the hypothesis of a feudal clod to propose interpret it as promontory fort hosting a manorial type habitat linked to a pond with a mill. The absence of furniture and structures does not allow us to understand the anteriority of the site, which we date from the XIII<sup>th</sup> / XIV<sup>th</sup> century.

The counting of the section states of the Napoleonic cadastre allowed to identify plots named in the form "Les Herbégemens". This microtoponym, reminiscent of the *herbegamentum* becoming widespread in the West during the XIII<sup>th</sup> century, guided our study to interest us in the current plot 0D 0096. This was therefore prospected using a GPR allowing us to identify a quadrangular housing enclosure, and inserted in a partially preserved curvilinear enclosure. A survey of bocage hedges, in a phytoarchaeological approach, was also carried out without success on the right-of-way of the plot. This unpublished site, absent from the seigniorial documentation of the XV<sup>th</sup> and XVI<sup>th</sup> centuries, seems to be the witness of the occupation of a small rural elite during the second Middle Ages and disappearing before the XV<sup>th</sup> century.

The focus was on establishment of these sites in the territory. In this way, the study focused on road networks, local and micro-regional, as well as the presence of medieval settlement centers in their immediate environment in order to consider the role of these elites in the making of rural areas.

## Localisation cartographique

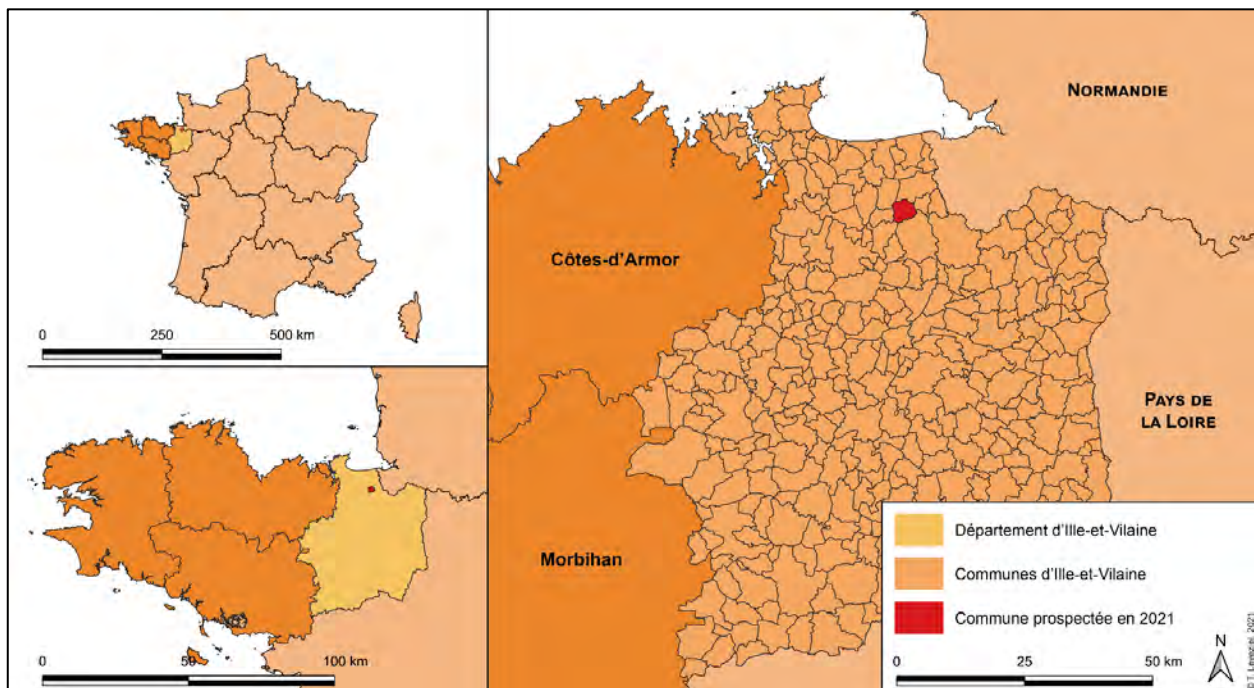


Fig. 1 : Localisation de la commune prospectée à l'échelle nationale, régionale et départementale. Source : BD SPATIALE, ©IGN 2019.

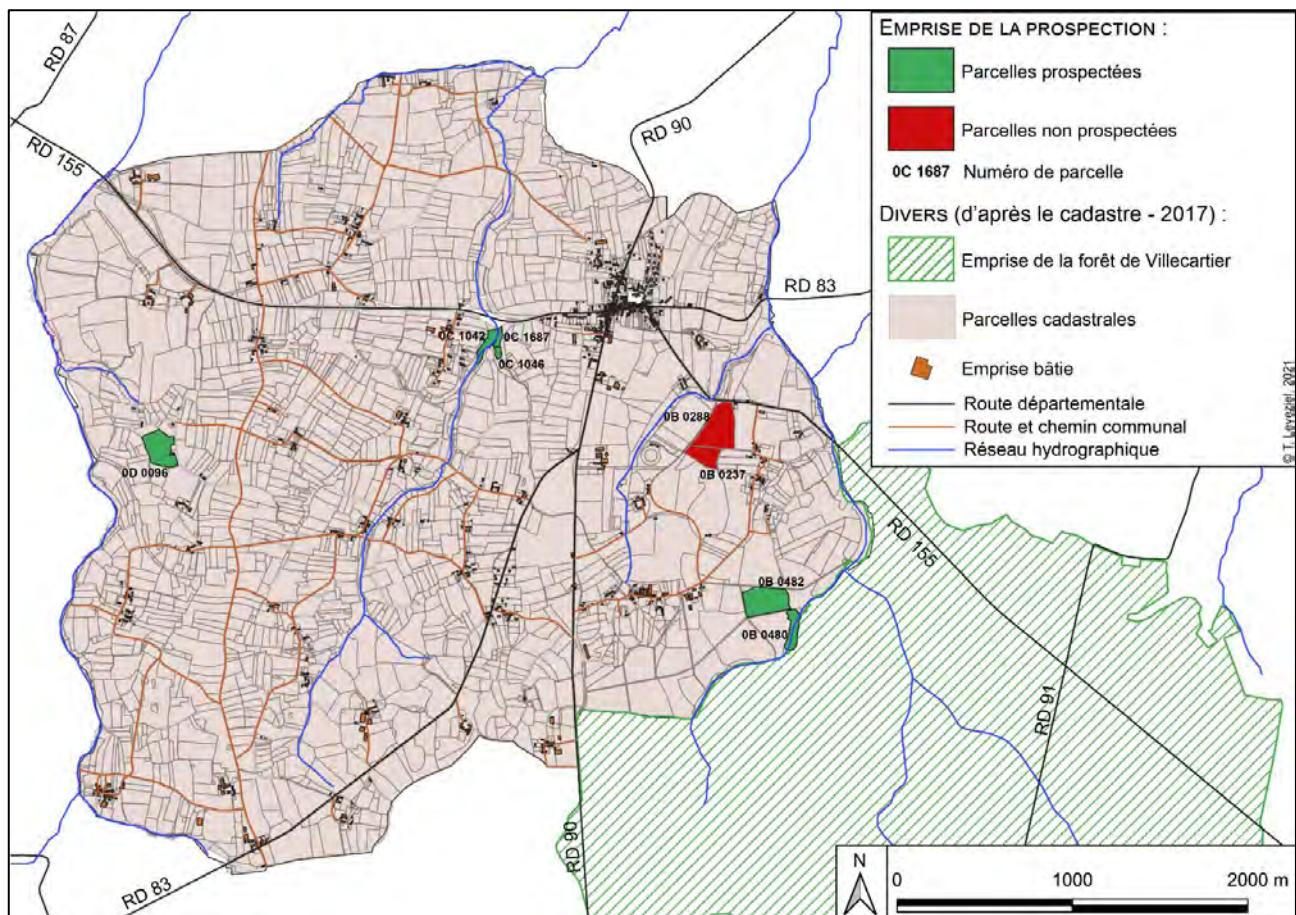


Fig. 2 : Localisation des parcelles, prospectées ou non, concernées par l'opération. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN 2017.

## Liste des déclarations

### Liste des sites faisant l'objet d'une déclaration de découverte archéologique en 2021 :

Département de l'Ille-et-Vilaine (35)

N° de fiche	INSEE	Commune	Lieu-dit (Parcelles)	EA	Nature de l'EA	Datation début/fin	Première mention	Données complémentaires
1	35339	Trans-la-forêt	Le Bois de Devant (0B 0482)	353390006	Manoir fortifié	Début : XIV <sup>e</sup> s. Fin : XVI <sup>e</sup> s.		<b>X</b>
2	35339	Trans-la-forêt	Le Val (0C 1043, 0C 1044)	353390010	Habitat manorial sur éperon barré	Début : XIII <sup>e</sup> /XIV <sup>e</sup> s Fin : début XV <sup>e</sup> s.		<b>X</b>
3	35339	Trans-la-forêt	La Morissais (0D 0096)		Habitat élitaires de type manorial	Début : XIII <sup>e</sup> s. Fin : XIV <sup>e</sup> s.	<b>X</b>	

# Annexes administratives

## Arrêté d'autorisation de prospection thématique



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

**Arrêté n° 2021-102 du 26 mars 2021**

### **ARRÊTÉ n° 2021-102 portant autorisation de prospection thématique**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**VU** le code du patrimoine et notamment son livre V ;

**VU** le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

**VU** le dossier de demande de prospection thématique intitulée « L'occupation du sol au Moyen Âge, les sites d'habitats des élites rurales et leur impact sur le territoire », présenté par M. Thomas LEVEZIEL, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 21 septembre 2020 ;

**VU** l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) en date des 19 et 20 janvier 2021.

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thomas LEVEZIEL est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection thématique à partir de la notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2021 sise en :

Région : Bretagne

Départements : Ille-et-Vilaine

Commune : TRANS-LA-FÔRET

Localisation : Le Housset, le Grand Champ Dolent, l'Étang de Ruffin, le Bois de Devant, l'Étang de Vanlée, les Herbégements.

Cadastre : 2014

Section : OB Parcelles : 237, 288, 480, 482

Section : OC Parcelles : 1042, 1046, 1687

Section : OD Parcelle : 0096



Intitulé de l'opération : « L'occupation du sol au Moyen Âge, les sites d'habitats des élites rurales et leur impact sur le territoire »

Organisme de rattachement : Bénévole

**Article 2** : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du Conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au Conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier au format A4 papier (dont un exemplaire non relié), documents pliés inclus et un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

**Article 3** : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

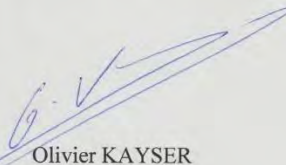
**Article 4** : versement des archives de l'opération

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique au Conservateur régional de l'archéologie. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération.

**Article 5** : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Thomas LEVEZIEL.

Fait à Rennes, le 26 mars 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataire :  
M. Thomas LEVEZIEL

Copie :  
Commune de TRANS-LA-FÔRET



## 1. Cadre de l'étude et problématique de recherche

### *Cadre de l'étude :*

Autrefois nommée Trans, la commune de Trans-la-forêt<sup>1</sup> est située au nord-est de l'Ille-et-Vilaine, à proximité de la limite administrative de la Bretagne et de la Normandie où elle s'intègre au canton de Pleine-Fougères. Comme en témoigne le procès-verbal de délimitation dressé en 1830, dans les états de section du cadastre napoléonien<sup>2</sup>, cette commune entretient des limites communes avec Pleine-Fougères, Vieux-Viel, Bazouges-la-Pérouse, Cuguen et La Boussac (fig. 3) ; il faut désormais ajouter, à cette liste, le territoire de Broualan érigée en paroisse en 1853 puis au statut de commune en 1887<sup>3</sup>. La partie orientale, qui joint la commune de Vieux-Viel, s'appuie sur le ruisseau du Petit Hermitage. La partie occidentale, quant à elle, s'appuie sur le ruisseau de Guyoult. Les limites sud-est, joignant la commune de Bazouges-la-Pérouse, s'appuient sur les limites de la forêt de Villegardier, caractérisées par le ruisseau du Petit Hermitage et l'un de ses confluent. Ces limites naturelles constituent des limites fortes dans l'ancrage territoriale de la paroisse au cours du Moyen Âge. Les parties nord et sud, quant à elles, s'appuient sur des éléments anthropiques ayant un statut plus ou moins pérennes dans le paysage. Ainsi voit-on, au sud, une succession de chemins vicinaux reliant la lande de Trans à la forêt de Villegardier ainsi qu'une série de haies et de fossés entre la Villemberge et la lande. A l'instar des précédentes, les limites nord associent éléments naturels et éléments anthropique : fossés bordiers, haies, rabines, etc.

Le territoire communal est donc marqué par la présence de trois ruisseaux principaux dont deux, comme nous l'avons cité, bornent son emprise et décrivent une orientation générale N/S. Elle se caractérise également par une bipartition verticale en s'organisant autour du ruisseau de la Chênélais, dénommé ruisseau de Vanlée au Moyen Âge. Ce dernier décrit une orientation générale NE/SO. Trans-la-forêt est une commune rurale où prédominent les activités agropastorales, comme en témoigne le contexte pédologique. En effet, en se référant au Référentiel Régional Pédologique (RRP), il est possible de mettre en évidence trois horizons s'organisant du sud vers le nord, en termes d'emprises, que nous nommerons arbitrairement « espace pédologique A, B et C » (Tab. 1), sur lesquels nous reviendrons *a posteriori*.

---

<sup>1</sup> Le suffixe « -la-forêt » a été ajouté à la suite du décret n°96-706 du 7 août 1996.

<sup>2</sup> AD 35 : 3 P 3049

<sup>3</sup> Le territoire de Broualan est un démembrement de la paroisse primitive de La Boussac.

	Espace pédologique A	Espace pédologique B	Espace pédologique C
Matériau parental dominant	Granite ou Gneiss	Schiste gréseux ou cornéenne	Limons éoliens
Matériau parental secondaire	Limons éoliens	Limons éoliens	Schiste briovérien
Drainage dominant	Drainage favorable	Drainage favorable	Drainage faible
Texture dominante	Limons sablo-argileux	Limons sablo-argileux	Limons
Texture secondaire	Sables argilo-limoneux	Limons	Limons sablo-argileux
Famille de sol dominante	Sols brunifiés ( <i>brunisols</i> )	Sols brunifiés ( <i>brunisols</i> )	Sols présentant un lessivage d'argile ( <i>luvisols</i> )
Famille de sol secondaire	Sols présentant un lessivage d'argile ( <i>luvisols</i> )	Sols de talweg, de fond de vallée et sols tourbeux	Sols brunifiés ( <i>brunisols</i> )

Tab. 1 : Tableau des espaces pédologiques identifiés sur l'emprise de la commune de Trans-la-forêt, d'après le RRP.

De manière générale, quel que soit l'espace pédologique, ces propriétés sont propices au développement d'activités agro-pastorales et l'établissement d'occupations anthropiques sur le temps long.

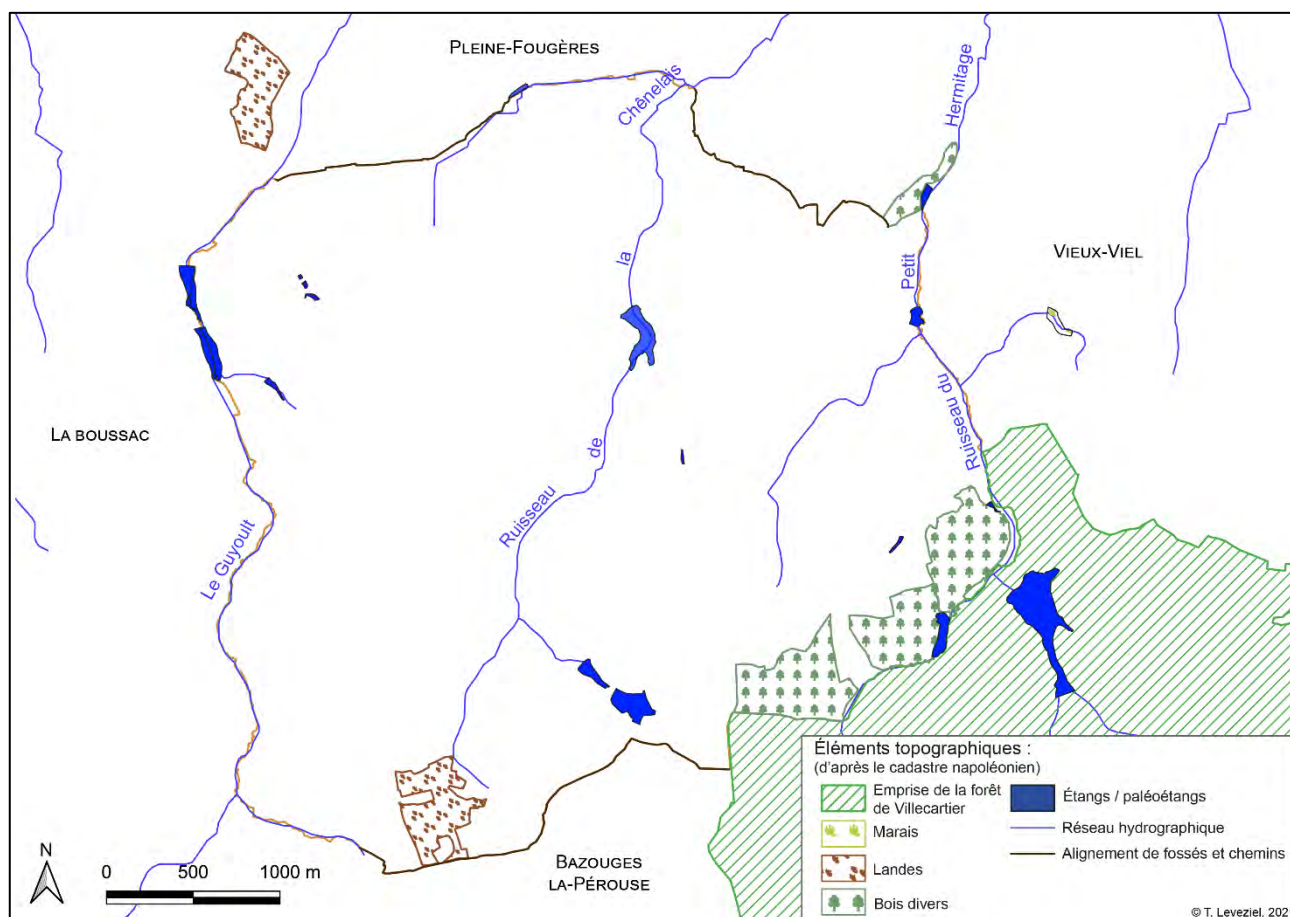


Fig. 3 : État des limites territoriales de la commune de Trans-la-forêt au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après le cadastre napoléonien.



La commune s'inscrit sur le domaine nord armoricain où le substrat est caractérisé par le massif de Lanhélin-Bonnemain qui est recoupé, à l'échelle communale, par deux filons de roches basaltiques (fig. 4). Ce territoire est également marqué par de nombreux dépôts d'alluvions fluviatiles traduisant un paysage de valons. D'un point de vue paysager, Trans-la-forêt évolue sur le massif de Saint-Pierre-de-Plesguen caractérisé par une altimétrie élevée culminant à plus de 100 m, à son maximum, sur son territoire. Cette unité du paysage est surmontée par de nombreux bois et forêts qui se mêlent à un bocage plus ou moins remembered. L'extrémité nord de la commune est, quant à elle, implantée sur le bassin de Pleine-Fougères qui est caractérisé par un paysage de bocage très variable revêtant un aspect beaucoup plus poreux que l'unité précédente. A l'instar de celle-ci, elle est marquée par de nombreux ruisseaux et rivières qui ont contribué à modeler le territoire et les organisations parcellaires.

#### *Problématique de la recherche :*

Nous l'énonçons en première partie de ce rapport, cette opération s'inscrivait dans des travaux menés dans le cadre d'un mémoire de recherche de Master 2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie au sein de l'université Rennes 2<sup>4</sup>. Portant sur une étude monographique, sur la longue durée, de la commune de Trans-la-forêt et des territoires limitrophes, ce mémoire cherchait à déterminer l'évolution des terroirs villageois au cours du Moyen Âge. En l'absence de documents permettant d'établir la date de fondation de la paroisse, nous nous étions alors interrogés sur les modalités de regroupement de la population entre la fin de l'Antiquité et le début du premier Moyen Âge. Le territoire de cette commune évoluant dans une zone marquée par la frontière britto-normande nous avons pu mettre en évidence le rôle de l'autorité seigneuriale, et notamment de la seigneurie de Fougères, dans les dynamiques de peuplement et dans l'affermissement des limites territoriales des paroisses concernées. A partir de la documentation médiévale, il a également été possible de retracer l'évolution démographique entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle ainsi que le rôle des élites rurales dans la fixation des centres de peuplement et l'affermissement de la centralité du bourg paroissial dans un pays d'habitats dispersés. Cet important travail de recherche avait donc été opéré dans une démarche pluridisciplinaire mêlant archéologie, archéogéographie, histoire et archéométrie.

---

<sup>4</sup> Ce mémoire a été soutenu le 29 octobre 2021. Membres du jury : P.-Y. Laffont, M. Watteaux, J.-C. Meuret.

Inscrivant cette opération dans cette dynamique de recherche, notre attention s'est portée sur l'habitat des petites élites rurales afin de faire émerger les complexités et les pluralités de l'organisation des terroirs ruraux. Alors que les élites seigneuriales sont bien documentées par les sources écrites mais également par leur pérennité sur le temps long, l'habitat des petites élites rurales est bien moins connu en raison d'un déclin progressif et d'un abandon plus ou moins spontané. Notre intérêt s'est donc porté sur le site du Vieux M'na, le site du Val et une parcelle nommée les Herbrégements. Il a donc été possible de se questionner sur la place qu'occupent ces habitats à l'échelle de la commune et leur rôle dans la création des terroirs villageois. Avant cette opération dans une démarche non-invasive, nous avons souhaité tester l'apport croisé de la géophysique, de l'étude des sources écrites et planimétriques afin de répondre à cette problématique. De même, nous avons souhaité nous intéresser aux grandes tendances d'implantation des sites d'habitats élitaires pour le second Moyen Âge afin de faire ressortir des constats et/ou des particularismes en fonction du statut de l'élite afin d'appréhender les rapports Hommes/Milieus.

## 2. État des connaissances

### *Les élites rurales : une épineuse question ?*

S'intéresser aux habitats des élites rurales, leurs évolutions et les relations qu'ils entretiennent avec leur milieu, doit amener les médiévistes à s'interroger et repenser cette notion d'élite. Cette terminologie est issue du domaine de la sociologie et fut définie, en 1916, par le sociologue italien Vilfredo Pareto qui y distingua « élite » et « élites ». Le pluriel de ce terme lui permettait de mettre en exergue la pluralité de cette notion où les élites peuvent être issues de différentes catégories sociales ; il proposait de définir l'élite, en tant que groupe sociale, en tant qu'ensemble inhérent à l'exercice du pouvoir (Leferme-Falguières, Van Renterghem, 2001 : 58). Jusque dans les années 1970, cette notion a subi d'importantes critiques de la part des historiens médiévistes en raison de son incapacité à s'adapter à leur thématique de recherche. Ces derniers avaient admis que les élites n'étaient pas révélatrices des hiérarchies sociales qu'ils tentaient d'étudier. Cette notion a été abordée sous un angle nouveau dès les années 1970 par l'intermédiaire, notamment, des travaux du sociologue Pierre Bourdieu. Ce dernier avançait le caractère réducteur de la perception des élites dans une dimension

politique et économique ; en effet, ces dimensions tendaient à occulter la pluralité de formes des élites, réduite alors à un même groupe social. Pour P. Bourdieu, il est nécessaire de percevoir les élites à travers ces critères de distinctions sociales. En d'autres termes, comme l'individu se définit comme une élite et comment la société le définit comme une élite (Leferme-Falguières, Van Renterghem, 2001 : 61). Dans cette dynamique, au cours des années 2000, l'historien Laurent Feller définissait l'élite comme une minorité dirigeante caractérisée par une position sociale élevée et considérée comme tel par la fortune, le pouvoir, le savoir ainsi que par la reconnaissance d'autrui (Hurard, 2017 : 38). A partir de cette définition, il est donc possible de considérer les élites comme un groupe hétérogène marqué par une recomposition permanente sous-entendant, alors, un nombre important de facteur dans son évolution.

Cette hétérogénéité implique l'existence d'élite en milieu urbain mais également en milieu rural. Les élites rurales, longtemps considérées comme le parent pauvre de l'archéologie et de l'histoire rurale, permettent aujourd'hui de souligner la diversité des formes de domination du sol, en s'éloignant du prisme des grandes élites aristocratiques, comme le rappelle l'archéologue Séverine Hurard dans sa thèse soutenue en 2017 et portant sur *l'Archéologie des élites rurales ordinaires dans le Bassin parisien (III<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*. Cette dernière défend l'idée d'une meilleure mise en exergue de la complexité des stratifications sociales dans le monde rural médiéval, faisant ainsi écho aux propos de Marc Bloch dans son ouvrage *La Société féodale* publié en 1939. Pour lui, les classes dirigeantes ne pouvaient pas seulement être issues de la noblesse. Objet d'étude en profonde recomposition entre les années 1990 et 2000, les Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran lui était consacré en 2005. Ce colloque, mené sous la direction de François Menant et Jean-Pierre Jessenne, permit de poser les bases de la définition de ces élites rurales, dans une approche terminologique et épistémologique. Malgré tout, cette notion hérite d'un certain bagage historiographique où les classes intermédiaires, entre seigneur et paysan, avaient d'abord été débattues par Georges Duby dans *Guerriers et paysans (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, publié en 1973, qui percevait les élites rurales à travers une élite chevaleresque nommée *milites* dans les sources médiévales. *A contrario*, ces classes intermédiaires étaient mieux connues pour le second Moyen Âge en raison de l'exhaustivité des sources conservées dans les différents fonds d'archives. Les travaux menés ces dernières décennies ont donc permis d'intégrer un large florilège de frange sociale entre paysannerie et seigneurie (Jessenne, Menant, 2007 : ; Hurard, 2017 : 43-45). Nous retiendrons la définition issue des Actes de l'abbaye de Flaran reprise par S. Hurard dans sa thèse. Les élites rurales soulignent donc une diversité des formes de domination en dehors des grandes élites



aristocratiques et seigneuriale ; cette notion englobe les élites roturières et les petites et moyennes élites aristocratiques.

*Les formes d'habitats des élites rurales au second Moyen Âge :*

« Les châteaux ça n'existe pas ! ». Tels étaient les propos de Joëlle Burnouf que reprisent S. Hurard, Émilie Cavanna et Laure Cissé dans le titre de leur article publié en 2018 dans l'ouvrage dirigé par Florence Journot, *Pour une archéologie indisciplinée*<sup>5</sup>. Ces chercheuses défendaient la volonté de se défaire du paradigme du château comme lieu d'expression du pouvoir afin de percevoir toutes les réalités des lieux de domination au sein du monde rural du second Moyen Âge. Dans une dynamique s'insérant directement dans le renouvellement méthodologique des notions d'élites et d'élites rurales, les trois chercheuses insistent sur la nécessité de présenter ces lieux comme des habitats élitaires, en d'autres termes l'habitat des élites rurales. Ainsi est-il possible d'aborder la pluralité des formes et des statuts de ces structures d'habitat (Hurard, Cavanna, Cissé, 2018 : 204).

Le second Moyen Âge est marqué par une évolution des formes d'habitat du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle si bien qu'il est aujourd'hui admis qu'au lendemain du XIII<sup>e</sup> siècle s'opère un processus de désintérêt du statut militaire de l'habitat sur motte au profit d'un statut foncier s'affirmant par la résidence élitare et par son cadre (Gaime, 2012 : 58). La question des mottes castrales, et plus généralement des fortifications de terre, avait, dès les années 1980, été intégrée au domaine de la castellologie à l'initiative du colloque dirigé par le CRAHAM<sup>6</sup>. Dans cette optique, des chercheurs relevant du CRAHAM avaient également mené un important PCR entre 2004 et 2008 portant sur *Les fortifications de terre médiévales de Haute-Normandie*. A une échelle plus régionale, les vingt dernières années ont été marquées par un certain nombre de travaux universitaire visant à inventorier, classifier et appréhender les modalités d'implantation et d'évolution de ces structures archéologiques. Il nous est possible de citer la publication de la thèse de Michel Brand'Honneur, en 2001, portant sur les *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>)* ; ou encore la thèse d'archéologie médiévale soutenue en 2016 par Lucie Jeanneret portant sur *L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*. Ces travaux enrichissent considérablement la connaissance du maillage

---

<sup>5</sup> Ouvrage dédié à l'archéologue médiéviste Joëlle Burnouf.

<sup>6</sup> *Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles*, colloque de Caen, 2-5 octobre 1980

élitaire, pour ces premiers siècles du second Moyen Âge, à une échelle locale et régionale. En somme, la question de la motte castrale n'est plus à débattre tant ses définitions sont clairement établies. A l'inverse, certaines formes et terminologies paraissent avoir des définitions aux bords bien moins francs, c'est notamment le cas du manoir et du concept de « maison forte ». En 1984, ce concept était théorisé par le colloque fondateur de Nancy-Pont-à-Mousson portant sur *La maison forte au Moyen Âge* sous la direction de Michel Bur. Dans l'introduction des Actes du colloque, M. Bur définissait ce concept par ce qu'il n'était pas, en d'autres termes un habitat ni dépourvu de fortification ni trop fortifié (Bur, 1986 : 7). Il avançait également quelques critères marquant dans son identification et la caractérisation de ce type de structure. La présence de fossés, permettant l'édification d'une plateforme qui tend à se généraliser en les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, esquissait les traits de la « maison forte » (Litoux, Carré, 2008 : 81). Un paradigme était donc né. Jusqu'à présent le colloque de Nancy-Pont-à-Mousson demeure la seule synthèse scientifique autour de ce concept. Nombreux sont aujourd'hui les archéologues qui réfutent cette classification puisque la présence de fossé ne peut être le seul critère d'identification d'un habitat élitaires bien que ses dimensions peuvent permettre de symboliser la domination d'un groupe minoritaire au sein du monde rural (Hurard, Cavanna, Cissé, 2018 : 204). La présence attestée d'éléments de fortifications (mur, palissade, ouverture de tir, etc.) associée à des structures fossoyées ceinturant une plateforme doit donc se défaire de ce concept<sup>7</sup>. De cette manière, il nous semblerait plus judicieux de parler d'un habitat élitaires fossoyé ou d'un habitat élitaires plus ou moins fortifié. Cette nuance permet donc de considérer la pluralité des formes d'habitats des élites rurales afin de comprendre leurs modalités d'insertion dans des réseaux d'habitats et participer, ainsi, à leur interprétation sociale (Hurard, 2017 : 74 ; Hurard, Cavanna, Cissé, 2018 : 207).

Enfin, il convient également d'apporter quelques précisions sur la notion du manoir qui occupe une place prépondérante dans les études portant sur la domination du sol en milieu rural. Ce terme semble apparaître pour la première fois au XII<sup>e</sup> siècle sous la forme *manoir* dans le *Roman de Rou* où le prosateur et poète normand Wace y voit une habitation au sens large. Englobant une large typologie au cours des derniers siècles du Moyen Âge, en fonction de la chronologie et du cadre géographique, il est admis que la mention du manoir se retrouve quel que soit le statut du lieu et du propriétaire. De cette manière la terminologie du lieu n'est donc pas représentative de la morphologie de l'habitat et cherche à mettre en avant une notion de

---

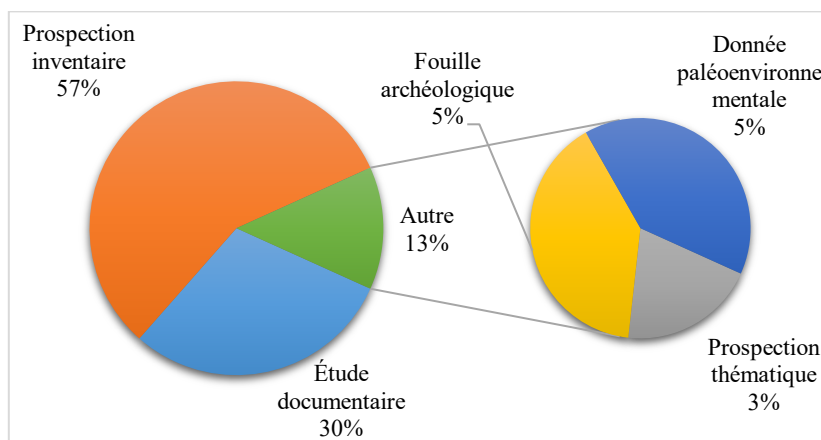
<sup>7</sup> Il serait également judicieux de nuancer la définition même de la fortification. Nous admettons toutefois que ce terme doit être perçu dans un mimétisme des structures castrales par les élites rurales, que nous ne discuterons pas ici.

propriété foncière (Litoux, Carré, 2008 : 45). Dans cette optique, il faut retenir que le manoir désigne le siège d'un domaine agricole noble (laïc ou ecclésiastique) à l'échelle des pays de l'Ouest. Plus particulièrement, en Bretagne, le manoir désigne un terme sociojuridique plutôt qu'un simple concept architectural au XV<sup>e</sup> siècle. Dans cette dimension architecturale, les sources médiévales mentionnent, parfois, le lieu de résidence élitaire à travers le terme d'hôtel :

« L'ostel de Villeaudon tant en courtiliz que en terre et avecques une chesnaye au devant de la route contenant tout ce environ deux journalx, pour somme XX soulz. »<sup>8</sup>

### *État des connaissances archéologique sur l'emprise communale :*

Depuis les années 1970, la connaissance du patrimoine archéologique de la commune de Trans-la-forêt est documentée, en particulier, par les opérations menées par le CeRAA. La connaissance de ces gisements peut être accessible par l'intermédiaire de la BD PATRIARCHE ou de GéoBretagne®. L'intérêt de cette seconde plateforme repose sur une extraction rapide des données permettant une spatialisation au sein d'un SIG où les gisements sont représentés par une donnée ponctuelle biaisant parfois la perception de leur étendue par l'incapacité à entrevoir la distribution du mobilier. Toutefois, ils ne caractérisent pas les seuls vecteurs de la connaissance archéologique. A l'échelle de la commune, il convient donc distinguer les études documentaires, les prospections inventaires, les prospections thématiques, les opérations de fouilles archéologiques ainsi que les données paléoenvironnementales (Graph. 1).



Graph. 1 : État de la connaissance archéologique, par type d'opération

<sup>8</sup> AD 44 : B 2173/4, *Mynu de l'hostel de Villeaudon, see appartenances et dependences tombé en rachapt par le deces de Jehanne de Chantegrue de l'an mil IIII<sup>c</sup> XVI.*

A partir de cette classification, il est possible de comptabiliser 24 gisements répartis sur l'ensemble de la commune (fig. 5). Les études documentaires sont notamment caractérisées par le recensement d'habitats manoriaux opéré dans les ouvrages de Paul Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine* publié en 4 volumes dans les années 1920, ainsi que d'Amédée Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes* publié en 6 volumes dans les années 1880. Les données issues des prospections inventaires concernent le recensement du mobilier en surface, opéré par le CeRAA entre les années 1970 et 2010 comme nous le mentionnions précédemment. Les données issues des opérations de prospection thématique concernent le projet scientifique que nous avons mené et dont nous présenterons les résultats ci-après. Les données issues des opérations de fouilles archéologiques concernent deux gisements étudiés dans les années 1970 par le CeRAA sous la direction de Loïc Langouët : le premier, fouillé en 1975, concerne un atelier de potier daté du X<sup>e</sup> siècle s'insérant dans une vaste unité morphologique curvilinéaire correspondant à un front de défrichement du couvert boisé en lien avec la fixation des limites territoriales de la forêt de Villecartier (Leveziel, 2021 : Volume 1, 198) ; le second, fouillé en 1977, concerne le camp des Haies, implanté à l'est du territoire communal à l'orée de la forêt de Villecartier, et fut interprété comme le retranchement d'Alain Barbetorte en lien avec la bataille de Trans en 939 dans le cadre de la reconquête de la Bretagne. Les données issues d'études paléoenvironnementales méritent notre attention puisqu'elles contribuent à documenter les modalités d'occupation du sol sur le temps long. Elles concernent, dans un premier temps, des études menées au début des années 2000 par Dominique Marguerie et Jean-Charles Ouilic autour de la question des haies bocagères ; ces travaux furent présentés à l'occasion du colloque *Bocages et sociétés* en 2004 à Rennes. Dans un second temps, elles concernent des études menées par Aurélie Reinbold dans le cadre d'une thèse soutenue en 2017 et intitulée *Dynamiques de la végétation et structuration des paysages. Étude interdisciplinaire des paysages agropastoraux des campagnes médiévales dans le nord de la Haute-Bretagne (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*. Cette synthèse d'information permet de mettre en évidence qu'une majorité des gisements fut identifiée par l'intermédiaire des prospections inventaires (57%) et des études documentaires (30%) témoignant ainsi d'objets d'études de formes différentes. Alors que le premier vecteur s'intéresse à des indices archéologiques ayant un caractère plus ou moins ténu dans l'espace, le second s'est intéressé à du patrimoine bâti et/ou en élévation (manoir, château, ruine). Enfin, d'un point de vue chronologique, la majorité du corpus est composé de gisements antiques (27%) et de gisements médiévaux (50%) où la représentativité de ceux datés du second Moyen Âge est très faible (Graph. 2).

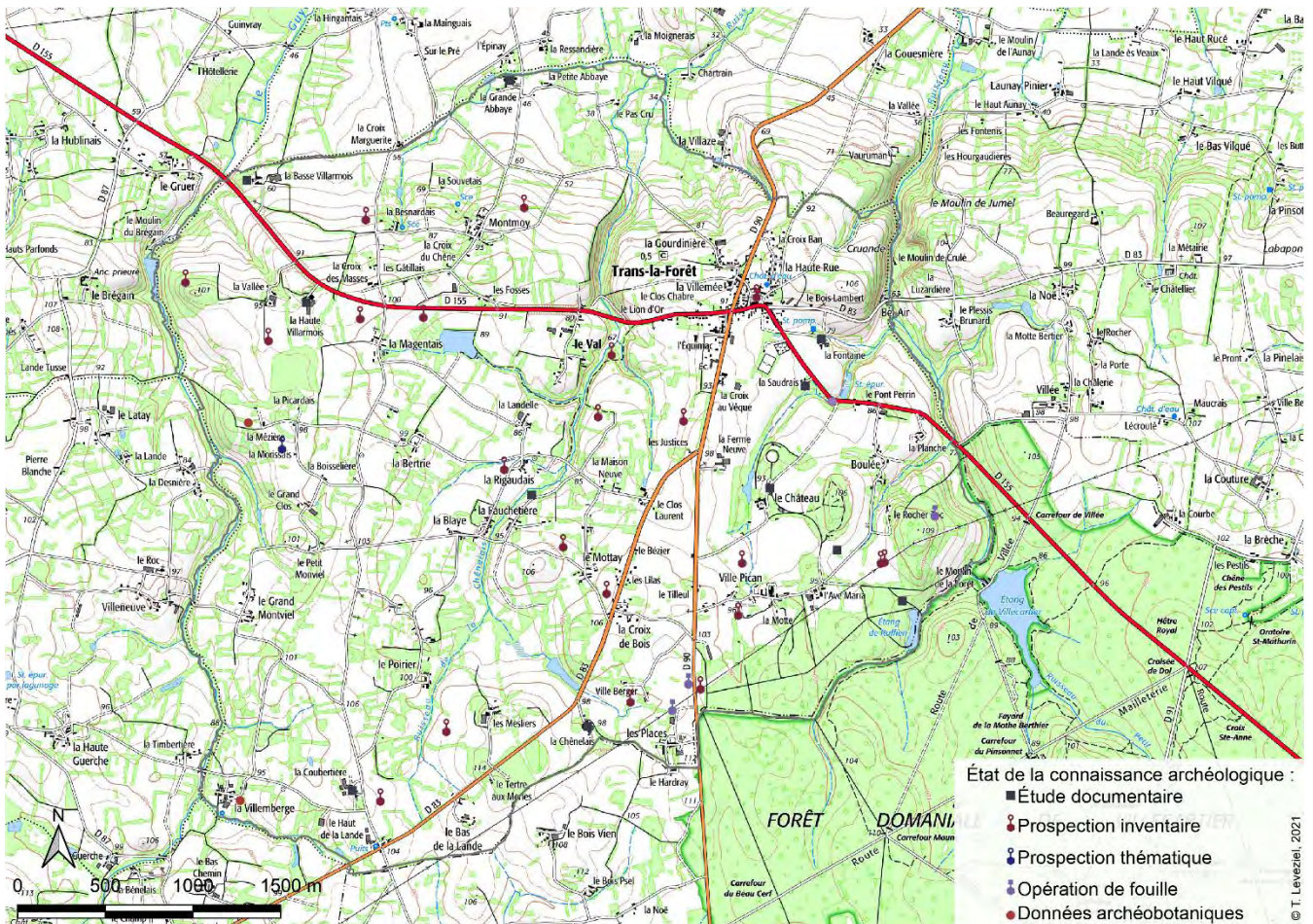
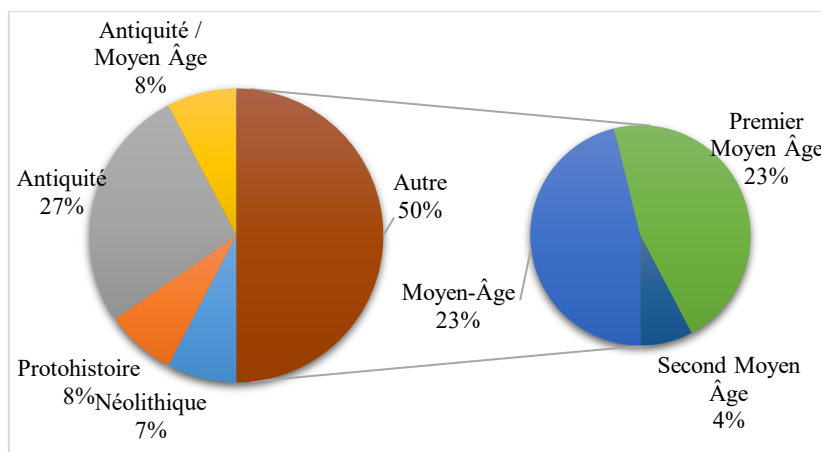


Fig. 5 : Répartition de la connaissance archéologique, à l'échelle communale, par type d'opération.



Graph. 2 : Chronologie des gisements archéologiques à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt.

Enfin, les gisements archéologiques connaissent une inégale répartition à l'échelle du territoire communal (fig. 6), marqué par certaines « zones blanches ». Il est nécessaire de rappeler qu'il ne faut pas considérer ces zones comme vierges de toute occupations antérieures

puisqu'elles traduisent directement des contraintes liées aux démarches de prospection pédestre ; nous pouvons citer, à titre d'exemple, les parcelles mises en pâture rendant impossible la lecture du mobilier affleurant à la surface ou encore le refus des propriétaires d'autoriser l'accès aux prospecteurs. Cette disparité dans la connaissance des occupations du sol par le prisme des gisements archéologique peut rendre difficile l'étude des dynamiques de peuplement à une échelle locale pour une période donnée. Le second Moyen Âge, période sur laquelle porte notre opération, en est un bon exemple puisque seulement 4% des gisements ont pu être datés pour les derniers siècles du Moyen Âge. Il convient donc de considérer ces faits dans un ensemble où la pluridisciplinarité permet d'aborder toutes les complexités du monde rural.

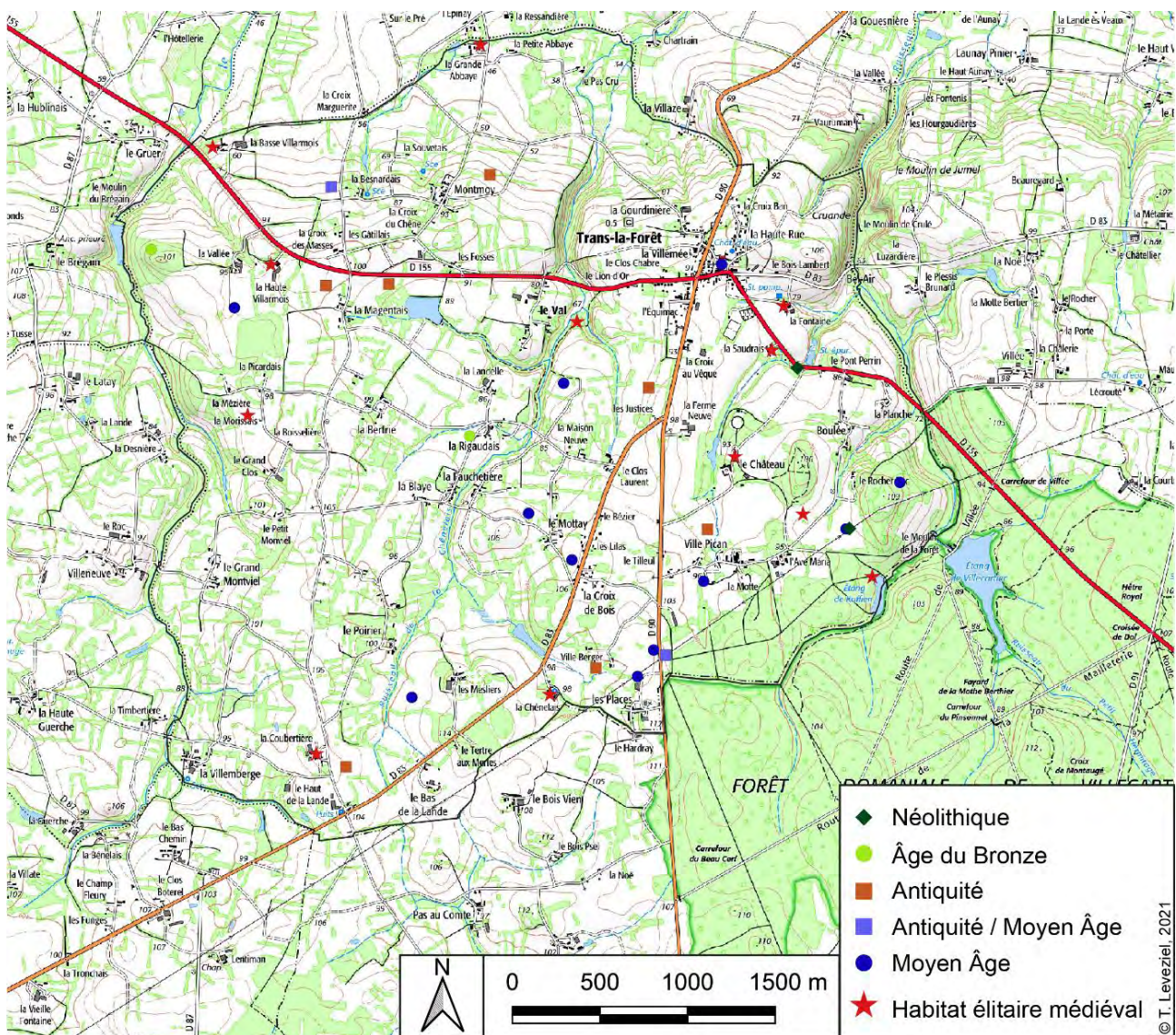


Fig. 6 : Répartition des gisements archéologiques à l'échelle communale. Sources : BD PATRIARCHE ; SCAN 25, ©IGN, 2019.

### 3. Méthodologie

Dans le cadre de cette opération, plusieurs moyens matériels ont été mis en œuvre afin de répondre à notre problématique. Il est donc nécessaire de distinguer plusieurs temps forts dans cette démarche, ayant rythmé les phases de terrain dont certaines se sont présentées peu fructueuses et que nous détaillerions, directement, dans cette partie. Nous tenons également à préciser que 5 relevés en plan et en coupe ont été réalisés sur le site du Vieux M'na, constituant 5 minutes de terrain dont nous ne développerons pas la méthode employée ici.

#### *L'apport du relevé topographique :*

Dans un premier temps, les parcelles<sup>9</sup> ont fait l'objet d'une implantation de point topographique au moyen d'un GPS différentiel Trimble Geo XT. Le choix de recourir à ce type d'outil de topographie a été particulièrement conditionné par la situation d'une des parcelles sous un important couvert végétal. Cette situation ne permettait pas d'envisager une identification rapide de bornes parcellaires *in situ* et de contrôler la qualité de leur géoréférencement. Par ailleurs, la couverture du relevé topographique qui a suivi aurait nécessité un jalonnement important depuis la route jusqu'à la parcelle concernée ; cette alternative présente un certain risque en termes d'accroissement de l'erreur de géoréférencement. L'usage d'un GPS différentiel offre donc la possibilité d'acquérir rapidement des coordonnées dans le système de coordonnées de référence souhaité. Dans le cadre de l'opération, l'ensemble des points et leur traitement sous un SIG a été réalisé en Lambert 93. Les points de références, permettant la mise en station des stations totales topographiques, ont été identifiés sur le terrain au moyen de repère visuel réutilisant le système des bornes FENO (fig. 7) avec un ancrage dans le sol suffisant empêchant alors un déplacement de ces derniers.

---

<sup>9</sup> Parcelles 0B 0482, 0C 1042, 0C 1046, 0C 1687.



Fig. 7 : Exemple des bornes utilisées pour la mise en station des stations totales topographiques.

Il est nécessaire de souligner, également, l'amélioration de la précision d'un point par l'intermédiaire d'un GPS différentiel, dépendant directement de l'endroit de mesure. L'obtention de ces mesures est réalisée par l'intermédiaire de stations de références qui transmettent l'écart entre les positions indiquées par les satellites et leurs positions réelles connues. De cette manière, il est nécessaire de traiter les points mesurés au moyen d'un progiciel fourni avec le modèle. Dans notre cas, la correction différentiel a été réalisée en nous concentrant sur les traitements suivants, qui permettent d'atteindre la meilleure précision offerte par le logiciel : traitement *Porteuse automatique et traitement de code*. Afin d'identifier la station de base de correction, le logiciel offre une liste de stations classées par leur distance par rapport au chantier. La sélection de la station la plus proche permet d'accroître le degré de précision des mesures. Pour l'ensemble des points mesurés au GPS différentiel, nous avons eu recours à la station DOLB implantée sur la commune de Dol-de-Bretagne et gérée par SAT-info. Les données, une fois corrigées, ont été exportées au format .shp pour une utilisation au sein d'un SIG. Les coordonnées de chaque point ont également été entrées dans les stations totales topographiques afin de faciliter leur usage sur le terrain.

Dans la continuité de cette démarche topographique, les sites ont fait l'objet d'un relevé point par point au moyen de deux stations totales topographiques. Le premier site, situé sur la parcelle 0B 0482, a été couvert sur plus de 90% de sa superficie. Il concernait un enclos trapézoïdale marqué par la présence d'un système talus/fossé. La conservation de ce site sous un couvert végétal (fig. 8) important a nécessité d'implanter des stations supplémentaires, au nombre de 9, afin de réaliser le relevé de l'ensemble du site. Chaque point a fait l'objet d'un relevé avec un pas d'environ 1 m, en fonction des contraintes liées au terrain. L'attention a également été portée à deux anomalies, l'une présente au nord de la plateforme et l'autre au



sud, correspondant à deux excavations vraisemblablement postérieures à l'abandon du site. Par ailleurs, le niveau d'accumulation de l'humus étant disparate à l'échelle de la plateforme, nous avons fait le choix de relever les éléments architectoniques pouvant affleurer à la surface. Ces éléments correspondent, en grande partie, à des pierres en place ou issues d'un éboulement (c'est notamment le cas des quelques pierres relevées en fond de fossés). Relever la position de ces pierres présentait un intérêt afin d'esquisser les contours de zones bâties et guider notre démarche dans l'implantation des profils électriques sur lequel nous reviendrons par la suite. L'ensemble des points a ensuite été traité sous un SIG permettant ainsi d'obtenir un plan de masse où nous avons distingué les stations, les pierres relevées ainsi que les points topographiques *stricto sensu* (fig. 9).



Fig. 8 : Les prospecteurs évoluant dans un environnement fortement végétalisé sur le site du Vieux M'na.

Dans le cadre de ce traitement, il est nécessaire de souligner, également, que les points relevés ont permis de constituer un MNT qui a résulté d'une interpolation spatiale. Le logiciel QGis, que nous avons utilisé dans la réalisation d'un SIG, propose plusieurs types d'interpolation ; nous avons retenu la méthode TIN (*triangular irregular network*) qui, en d'autres termes, permet de constituer un réseau triangulé irrégulier. Cette méthode repose sur la triangulation de Delaunay où chaque point devient le sommet d'un ensemble de triangles où les autres sommets sont définis par les points les plus proches. La discrimination des triangles à insérer dans le TIN s'effectue d'après la condition de Delaunay qui veut que les cercles circonscrits ne comportent que les sommets des triangles dont ils sont issus. Cette méthode permet également de mettre en exergue les discontinuités, utile pour en appréhender les anomalies microtopographiques.

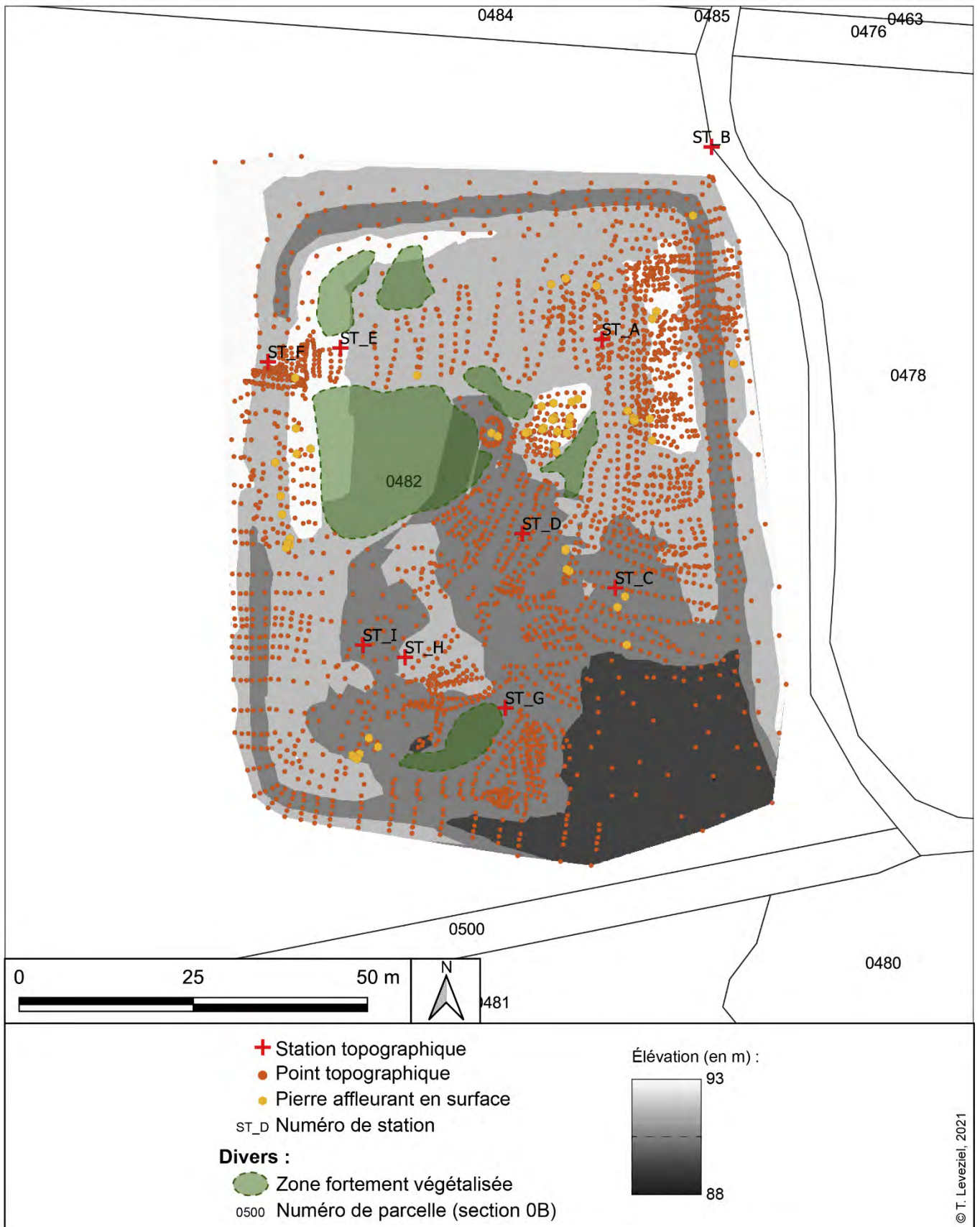


Fig. 9 : Plan de masse du Vieux M'na avec une interpolation des valeurs discrètes et la distinction des différents points sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.

Dans le cadre de l'étude du site du Val, abordé par l'intermédiaire des parcelles 0C 1042, 0C 1046 et 0C 1687, notre cheminement méthodologique a été différent. En effet, ces parcelles, correspondant à un étang seigneurial asséché entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, ne présentaient pas d'anomalies topographiques et/ou microtopographiques. Le relevé topographique s'est d'abord concentré sur les trois parcelles permettant de constituer un MNT, sur la base d'une interpolation TIN. Afin de comprendre la relation de l'étang avec ce qui fut interprété comme une motte castrale nous avons élargi notre zone d'étude en corrélant des données de notre MNT aux données issues du référentiel à grande échelle de l'IGN (RGE ALTI). L'actuel tracé de la route départementale RD 155, recoupant l'emprise de cet ancien étang, a permis de mettre en évidence une anomalie topographique qu'il nous est possible de dater de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Cette anomalie a été supprimée en remodelant le MNT à partir des valeurs d'élévation extraites lors des différents traitements permettant alors d'étudier l'environnement immédiat de l'étang, et du site du Val (fig. 10).

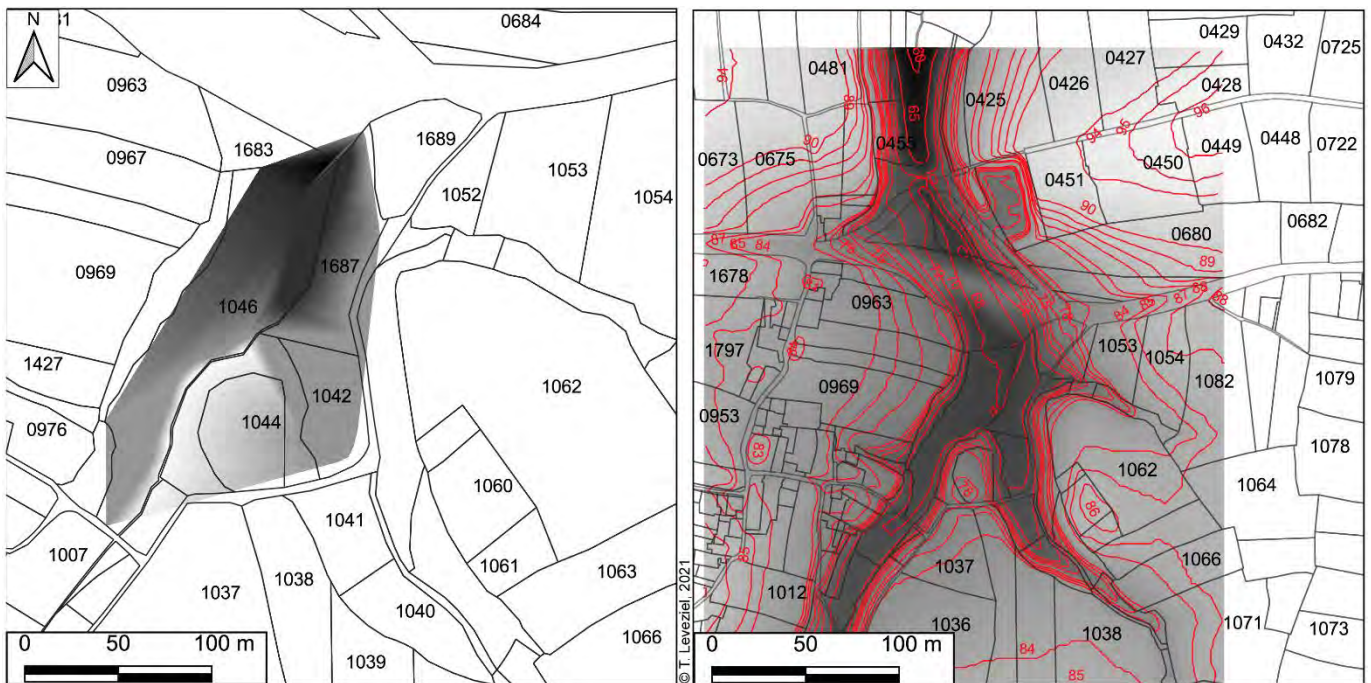


Fig. 10 : Étape successive de la construction du MNT du secteur du Val. A gauche : interpolation TIN du relevé topographique ; à droite : suppression du tracé de la RD 155 à partir de l'extraction des courbes de niveaux (en rouge). Sources : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2019 ; RGE ALTI 5m, ©IGN, 2018.

Enfin, la parcelle 0D 0096, nommée « Les Herbrégements », n'a pas fait l'objet d'un relevé topographique au vu du faible taux d'anomalies topographiques observables à l'œil nu sur son emprise. Cette parcelle agricole culminant à une hauteur comprise entre 96 et 98 m présentait donc une certaine régularité ; la constitution du MNT a résulté d'une extraction des données du RGE ALTI 5 m par rapport à une emprise donnée, où nous avons extrapolé les

valeurs avec un pas de 2m, permettant d'étudier la parcelle et son environnement immédiat tout en le corrélant aux indices microtoponymique issus des états de section du cadastre napoléonien (fig. 11 et 12).



Fig. 11 : MNT constitué à partir du RGE ALTI 5m. Sources : RGE ALTI 5m, ©IGN, 2018 ; BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.



Fig. 12 : Mise en évidence des indices microtoponymiques, d'après les états de section, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

## *L'apport de la géophysique :*

La géophysique a d'abord émergé dans une volonté de recherche autour des ressources naturelles avant que l'intérêt ne soit porté sur la sub-surface, à partir des années 1950. Au cours de la même décennie, ce type d'application se développe, en Angleterre, dans le domaine de l'archéologie et n'apparaît en France qu'au cours des années 1960. La fin des années 1970 et le début des années 1980 caractérise un véritable « boom » dans l'utilisation de ces méthodes (Dabas, Delétang, Ferdière et al., 1998 : 163-164). L'intérêt de ce type d'application repose sur la grande précision des appareils de mesures, ainsi que la précision des investigations, offrant la possibilité de fournir un plan détaillé des structures archéologiques enfouies. Bien que ces méthodes aient perdu un certain dynamisme au début des années 2000, il nous est possible de constater un regain d'intérêt avec le développement du géoradar ; celle-ci, avec les prospections électriques et magnétiques, constituent les principales méthodes utilisées en archéogéophysique<sup>10</sup>. Les deux premières méthodes ont été retenues dans le cadre de cette opération. La prospection électrique repose sur la mesure de la résistivité apparente dans le sol et permet de détecter des structures ayant une résistivité plus ou moins élevée en fonction des matériaux les composant. La méthode géoradar, également nommée méthode GPR<sup>11</sup> permet de déterminer aisément les profondeurs d'enfouissement des structures et présente un grand intérêt en raison d'un temps d'acquisition rapide et d'une définition spatiale des résultats beaucoup plus précise. En effet, le géoradar est couplé à l'usage d'un GPS lors des phases d'acquisitions, à la différence des prospections électriques (Schmidt et al., 2015 : 59-68, 77-86 ; Dabas, 2018 : 121-124).

- La prospection électrique :

Comme nous l'avons cité précédemment, cette méthode repose sur la mesure de la résistivité apparente dans le sol. En d'autres termes, elle permet de mesurer une différence de potentiel et d'intensité traduisant la valeur de la résistance, par l'intermédiaire d'une série d'électrodes plantées dans le sol. Celles-ci, en dehors de la circulation du courant, permettent d'abaisser la force contre-électromotrice de contact, identifiable sur la zone de contact entre le sol et l'extérieur. La résistivité est mesurée en ohm-mètre ( $\Omega.m$ ). D'un point de vue physique,

---

<sup>10</sup> Littéralement, l'application de la géophysique à l'archéologie.

<sup>11</sup> GPR = Ground Penetrating Radar.

la mesure de résistivité s'opère par l'injection d'un courant dans une électrode  $A$  et l'étude du devenir du champ électrique en un point quelconque ; le courant est ensuite recueilli en une électrode  $B$ . Entre les électrodes  $A$  et  $B$ , deux électrodes  $M$  et  $N$  sont placées afin de mesurer le potentiel de résistivité et les variables. Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour un montage WENNER où les électrodes  $A$ ,  $B$ ,  $M$  et  $N$  sont alignées et distantes les unes par rapport aux autres. Plus spécifiquement, nous avons eu recours à un montage WENNER 64 où la mesure est répétée sur 64 électrodes en se déplaçant au fur et à mesure de l'acquisition, permettant d'évaluer la résistivité des éléments présents dans le sol. La circulation du courant se faisant de plus en plus profondément, il est possible de prendre en compte un nombre croissant d'horizons résistifs au fur et à mesure de l'acquisition (Chapellier, 2000 : 56-59 ; Dubois, Diament, 2001 : 180-184).



Fig. 13 : Photographie du matériel de prospection électrique.

Les différents profils électriques ont été réalisés avec un ABEM TERRAMETER SAS 4000 accompagné d'un sélecteur d'électrodes ABEM ES 464 (fig. 13) ; le montage WENNER 64 implique que les 64 électrodes soient réparties sur deux câbles avec un pas identique entre chacune d'entre elles (fig. 14). Ce dernier est conditionné par le type de structures recherchées, la connaissance de celles-ci, etc. Le choix du pas influe donc directement sur la longueur et la profondeur du profil lors de l'acquisition.

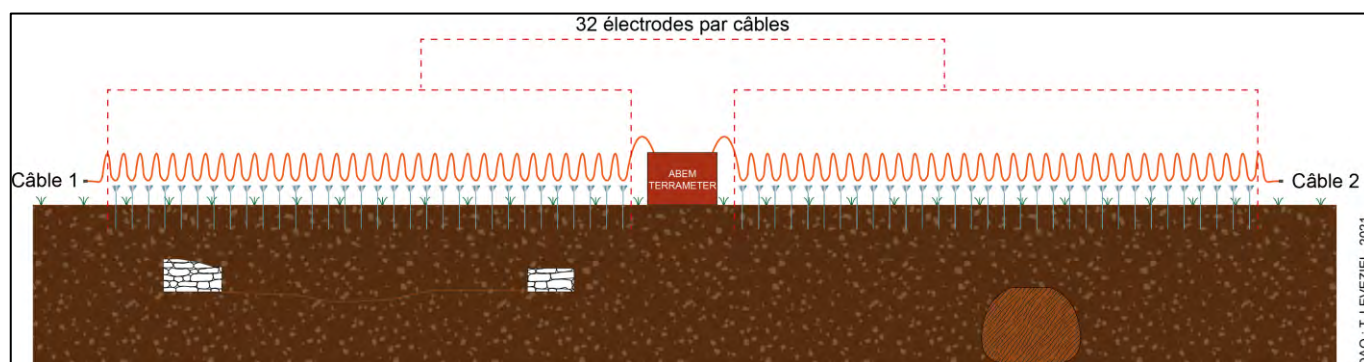


Fig. 14 : Schéma du dispositif de prospection électrique avec un montage WENNER 64.

Dans le cadre de l'étude du Vieux M'na<sup>12</sup>, nous recherchions des structures bâties sur la plateforme du site. Nous avons donc réalisé cinq profils électriques orientés nord / sud, deux profils orientés nord-ouest / sud-est et un profil orienté sud-ouest / nord-est (fig. 15). Nous avons opté pour un écartement de 0,50 m entre chaque électrode permettant de réaliser des profils de 32 m de longueur. Sur la parcelle des Herbrégements<sup>13</sup>, aucune structure n'était connue, nous avons réalisés quatre profils électriques orientés nord / sud (fig. 16) ; l'écartement entre chaque électrode était de 1 m, permettant de réaliser des profils de 64 m de longueur. Nous avons doublé l'information en géoréférençant chaque profil au moyen d'une station totale topographique, pour le site du Vieux M'na, et d'un GPS différentiel, pour la parcelle des Herbrégements, nous permettant un traitement des données sous un SIG. Celles-ci ont préalablement été traitées sur le logiciel RES2D INV. Chaque profil a été harmonisé en choisissant une échelle de valeur, propre à chaque site, afin de faciliter le travail d'interprétation (fig. 17). L'interprétation a reposé sur la mise en évidence des différentes couches de résistivité et leur identification à partir de tableaux de référence (Tab. 2 et 3) ainsi qu'aux données issues de la carte géologique<sup>14</sup> et de la banque du sous-sol (BSS)<sup>15</sup>. Les données de surface et de subsurface ont permis d'identifier les différentes couches géologiques et pédologiques inhérentes à chacune des deux parcelles étudiées. L'identification d'un certain nombre de structure a motivé, pour la parcelle 0D 0096, le recours au géoradar. Malgré la facilité de mise en œuvre et l'identification aisée des anomalies, la limite de cette méthode repose sur le caractère chronophage du temps d'acquisition (environ 1h30) impactant directement le nombre de profil réalisable à l'échelle d'un site.

Eaux et sables	Résistivité (en ohm.m)
Eau de mer	0,2
Eau de nappes	10 à 30
Alluviales	50 à 100
Eau de sources	1 000 à 10 000
Sables et graviers secs	50 à 500
Sables et graviers imbibés d'eau douce	2 à 20
Sables et graviers imbibés d'eau salée	300 à 10 000

Tab. 2 : Résistivité des eaux et sables (d'après Dubois, Diament, 2001 : 183).

<sup>12</sup> Parcelle 0B 0482.

<sup>13</sup> Parcelle 0B 0096.

<sup>14</sup> BRGM : BD CHARM 50, données vectorielles, 2005.

<sup>15</sup> BRGM : BSS, données vectorielles, 2006

Roches	Résistivité (en ohm.m)
Argilite	70 à 200
Craie	30 à 300
Tuf volcanique	20 à 300
Marnes	20 à 100
Grès	30 à 800
Dolomite	200 à 10 000
Calcaires	200 à 10 000
Métaschistes	300 à 800
Gneiss	1 000 à 20 000
Quartzite	1 000 à 10 000
Granite	1 000 à 15 000
Gabbro	6 000 à 10 000
Basalte	800 à 15 000

Tab. 3 : Résistivité de différentes roches (d'après Chapellier, 2000 : 22).

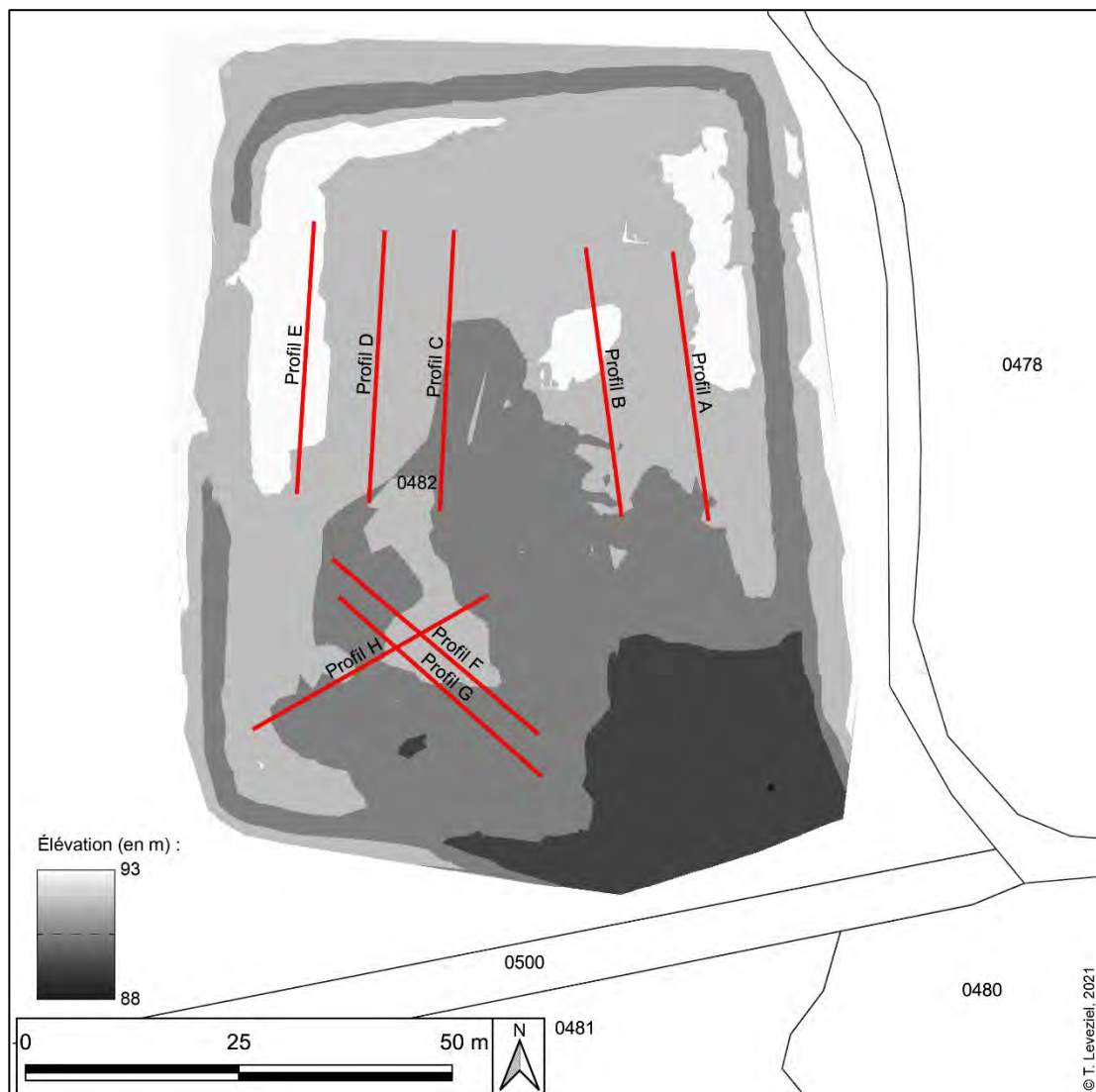
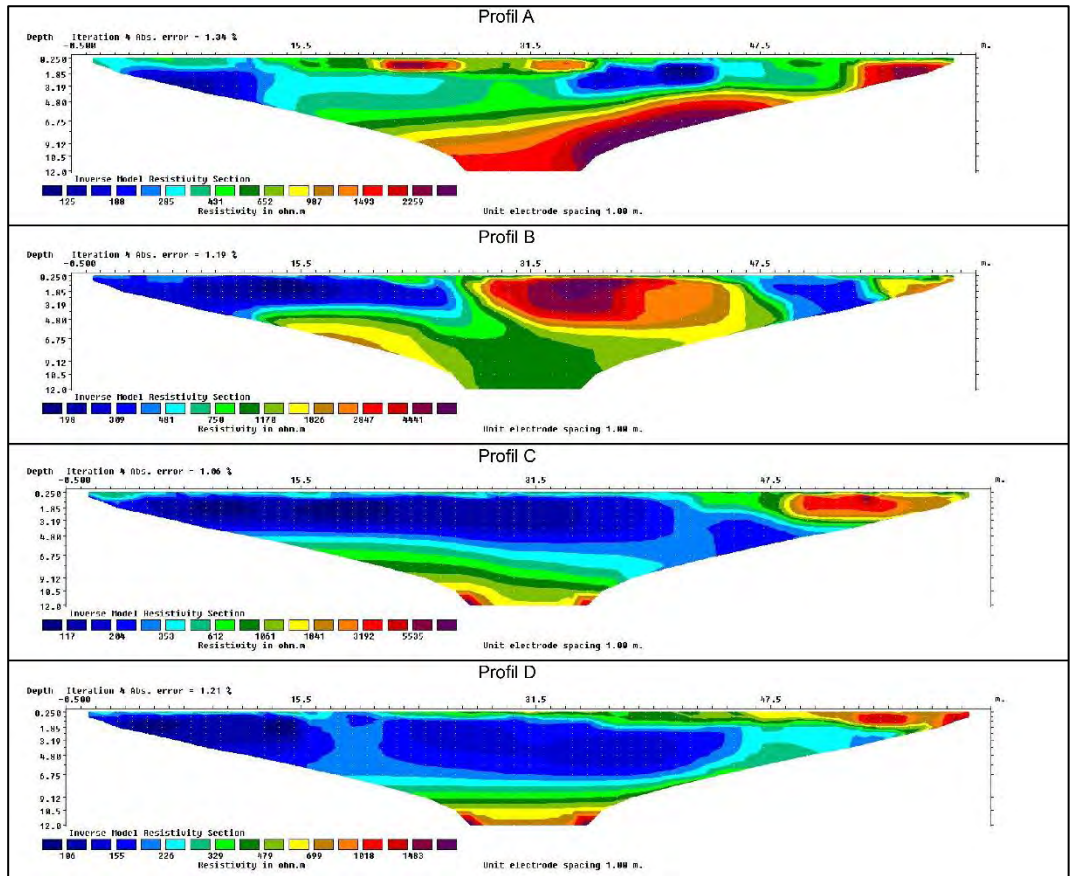


Fig. 15 : Localisation des profils électriques à l'échelle du site du Vieux M'na. MNT avec une interpolation des valeurs discrètes sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.

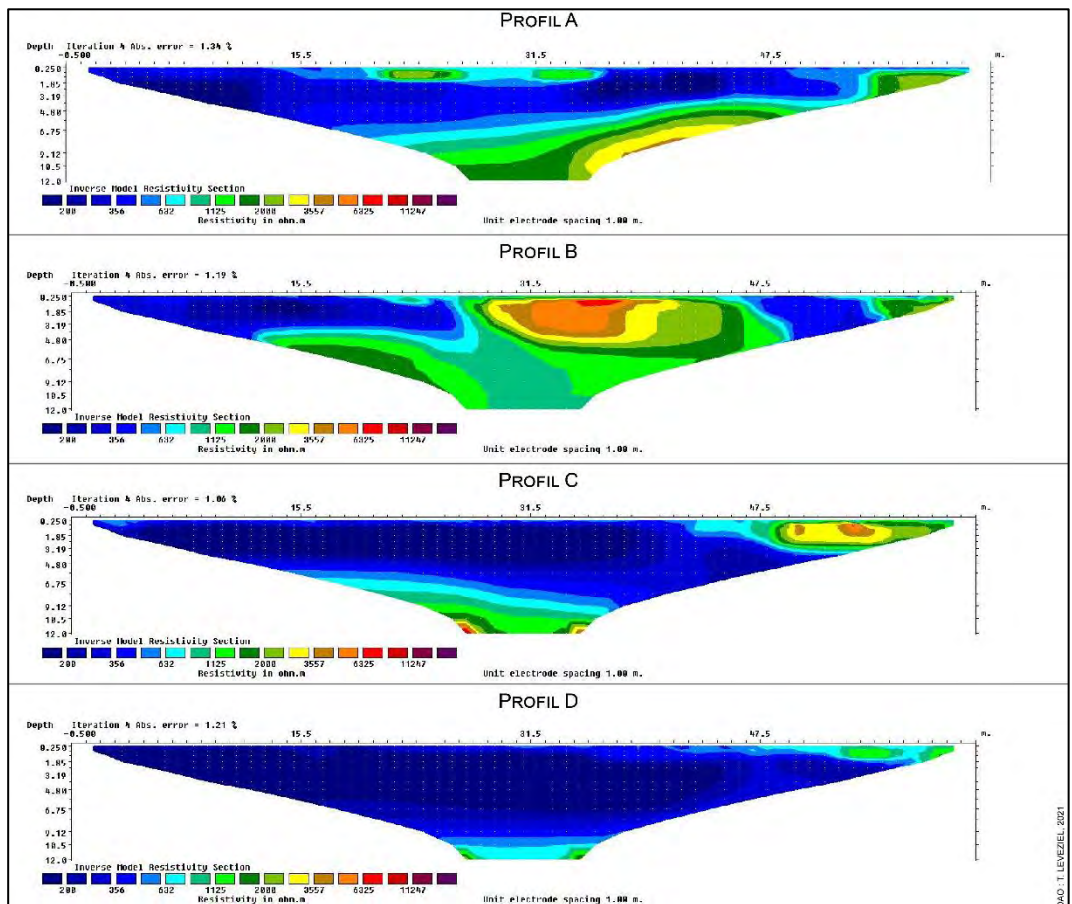




Fig. 16 : Localisation des profils électriques à l'échelle de la parcelle 0D 0096, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.



Avant harmonisation de l'échelle.



Après harmonisation de l'échelle.

Fig. 17 : Exemple d'harmonisation de l'échelle de résistivité sur les profils électriques de la parcelle OD 0096, Les Herbrégements.

- *L'apport du géoradar :*

La prospection géoradar s'opère par l'intermédiaire d'une antenne émettrice qui génère des impulsions électromagnétiques dont les fréquences sont comprises entre 30 MHz et 8GHz. L'onde électromagnétique, se propageant dans le sol, est réfléchi aux interfaces des différents milieux dans le sol avant d'être enregistrée sur une antenne réceptrice. L'onde se disperse par hétérogénéité du sol. De manière générale, les radars utilisés disposent d'un dispositif appelé « section à déport constant » où les antennes émettrices et réceptrices sont déplacées le long d'un profil appelé « radargramme ». Le point fort de ce type d'outil repose sur la présence d'un écran de contrôle qui offre, en temps réel, un affichage des données mesurées pouvant permettre de guider le prospecteur. Toutefois, il ne faut pas considérer ces données comme un relevé géoradar *stricto sensu* en raison de la phase d'acquisition dans laquelle elles sont présentées. Cette méthode permet de réaliser une cartographie rapide des parcelles à prospecter en ayant un plan détaillé des structures, les radars de surface ayant une grande sensibilité dans la réception de l'onde dispersée (Dubois, Diament, 2001 : 192 ; Schmidt et al., 2015 : 77-86).

Dans le cadre de l'étude du site du Vieux M'na, nous avons utilisé un géoradar IDS Himod, disposant d'une antenne duale 200-600 MHz et d'une antenne mono 900 MHz (fig. 18). L'acquisition des données a été réalisée avec le logiciel présent sur l'unité de contrôle. Notre souhait premier était de réaliser un relevé de l'ensemble de la plateforme du site et du système d'accès. Malheureusement, la présence abondante d'arbres et d'arbustes nous a contraint à ne nous concentrer que sur le second endroit. En effet, la végétalisation importante ne permettait pas d'assurer l'acquisition de profils réguliers en vue de la constitution d'un plan détaillé du sous-sol et n'offrait qu'une vision plus que restreinte des potentielles zones bâties évoluant sur l'étendue du site. En se concentrant sur la seconde zone d'étude, il nous était possible de comprendre selon quelles modalités il était possible d'accéder au site du Vieux M'na et de trancher sur l'existence, ou non, d'un pont dormant ou bien d'un accès au moyen d'une interruption du fossé de l'enceinte. En raison du couvert végétal, il n'était pas possible de recourir à l'utilisation du GPS présent sur le radar, pour géoréférencer le relevé ; il a donc été nécessaire de réaliser un quadrillage où les différents profils sont distants d'environ 1 m (fig. 19). L'ensemble des données ont ensuite été traitées sur le progiciel GRED HD ; leur interpolation a permis de créer un plan de la zone prospectée à une profondeur maximale de 3 m où les anomalies ont pu être repérées.



Fig. 18 : Géoradar IDS Himod (antenne duale 200-600 MHz, antenne mono 900 MHz).

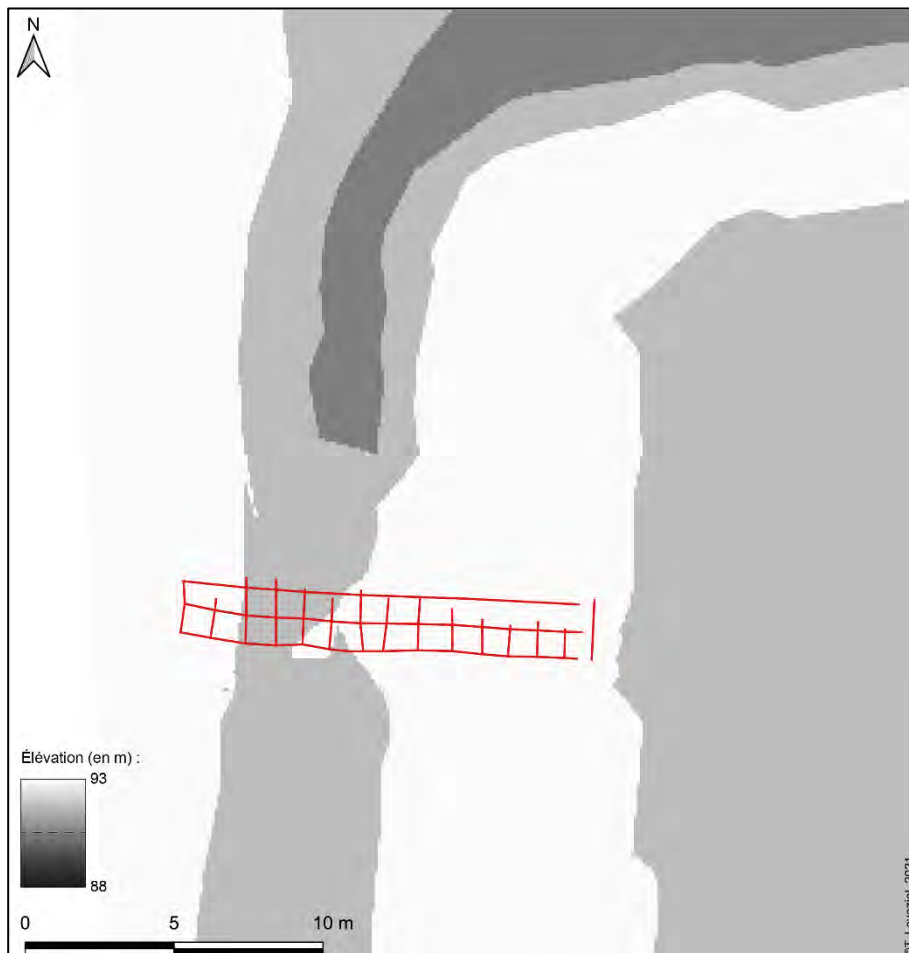


Fig. 19 : Localisation des profils radars sur le système d'accès du Vieux M'na. MNT avec une interpolation des valeurs discrètes

Dans le cadre de l'étude de la parcelle des Herbrégements, nous avons utilisé un géoradar multifréquences Raptor-45, tracté par un véhicule (fig. 20). Le choix de ce type de radar a été opté en raison du caractère agricole de la parcelle, l'absence d'obstacle ainsi que sa superficie (2,9 ha). L'utilisation du GPS permet, ensuite, de recalculer les données sur un SIG. L'acquisition des données a été effectuée avec le progiciel TALON à partir de profil réalisé sur toute l'étendue de la parcelle. Le traitement des données a, quant à lui, été effectué avec le progiciel CONDOR. A l'instar du traitement sur le progiciel GRED HD, nous avons réalisé ici un traitement sur le calcul des traces moyennes, les amplitudes et les fréquences d'antennes afin de mettre en évidence les anomalies locales. L'ensemble des profils a été interpolé et nous avons eu recours à la fonction « Osprey View » afin de faciliter la lecture des résultats. Ces interpolations permettent, ensuite, de produire un plan de la zone avec une profondeur maximale de 1,65 m, dans le cadre de notre prospection.

Les différents plans obtenus ont pu être post-traités sous un SIG, permettant la mise en évidence des anomalies et des structures présentes sur l'étendue de nos zones de prospections. Il est intéressant de souligner que cette méthode vient en complément de la prospection électrique qui, pour le cas de la parcelle des Herbrégements, avait permis de guider notre prospection en révélant des anomalies « importantes » afin de tester le potentiel archéologique de la parcelle.



Fig. 20 : Géoradar multifréquences Raptor-45, tracté par un véhicule sur la parcelle 0D 0096.

## *Prospection pédestre et approche phytoarchéologique, des méthodes peu fructueuses ?*

La parcelle 0D 0096 a fait l'objet de deux dernières approches que nous n'avons pas appliquées aux autres parcelles en raison de leur situation topographique et de leur usage au cours des périodes historiques concernées par notre opération. Comme le rappelait Alain Ferdière, dans l'ouvrage *La prospection* paru en 1998, « [il est] possible de pratiquer des prospections de surface, à vue, sur des terrains où la surface du sol n'est pas directement visible » (Dabas, Delétang, Ferdière, et al., 1998 : 62). Sur les parcelles cultivées ou en pâture, comme c'est le cas de celle-ci, les bordures peuvent servir de zone de rejet d'éléments provenant du champ et pouvant présenter un intérêt pour les archéologues. On peut ainsi y trouver, par exemple, les témoins d'un bâti en pierre dont les fondations auraient été arasées et déplacés au gré du charruage. Par ailleurs, sur ce type de couvert végétal, il est plus qu'important de recourir, dès que possible, à des observations du sous-sol par l'intermédiaire de creusements anthropiques récents, de terriers, de taupinières, etc. (Dabas, Delétang, Ferdière, et al., 1998, p : 65). A l'échelle de cette parcelle, notre attention a donc été portée sur les bordures des champs, les taupinières ainsi que les zones de piétinements des animaux contribuant à « gommer » la végétation. Pour se faire, un premier repérage de ces zones a été mené afin de juger le degré de faisabilité de cette démarche<sup>16</sup>. Dans un second temps, l'équipe a eu recours à l'application Archeotracker, développée sous la responsabilité de Nicolas Poirier (TRACES - UMR 5608 CNRS). Cette application est disponible sur smartphone et permet de se démarquer des méthodes de prospection pédestre « classique » pouvant représenter un biais dans l'identification et l'enregistrement du mobilier archéologique, en termes de répartition et de représentativité. Elle permet également d'enregistrer, en temps réel, les artefacts observés et/ou collectés par le prospecteur et offre la possibilité de mieux mesurer les anomalies et concentrations de mobiliers révélant, ainsi les phénomènes d'anthropisation du territoire (Poirier et al., 2019 : 5-8). Chaque artefact relevé sur l'application y est géoréférencé permettant, à l'issue de la prospection, d'extraire les données et de les utiliser au sein d'un SIG. Dans le cas de la parcelle que nous avons prospecté, l'intérêt était d'identifier des éléments et artefacts pouvant dater les occupations sur le temps long. Nous avons fait le choix de ne pas ramasser ce mobilier en raison du faible nombre repéré en surface (9 artefacts) afin de ne pas surcharger inutilement les dépôts de mobilier archéologique mais également parce qu'ils ne constituaient en aucun cas des artefacts discriminants. Il est toutefois possible de constater une

---

<sup>16</sup> La présence de taupinières et/ou de zone de piétinement était un élément discriminant dans la réalisation de cette démarche. Leurs absences nous auraient conduit à ne pas l'envisager.

certaine « densité », bien que relative, sur la partie orientale de la paroisse où les prospecteurs ont noté la présence de TCA et d'un tesson de porcelaine à proximité. Ces artefacts semblent correspondre, au vu de leur taille, à des témoins d'activités de fumures et d'épandages agraires sur l'emprise de la parcelle.



Fig. 21 : Répartition du mobilier archéologique identifié en surface sur l'emprise de la parcelle 0D 0096, Les Herbrégements, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.

Nous avons également souhaité nous intéresser aux haies bocagères cernant les parties occidentales et méridionales de la parcelle 0D 0096, afin d'envisager d'éventuelles relations avec la strate arbustive et les structures identifiées par l'intermédiaire des méthodes géophysiques. Une étude de la végétation ligneuse avait pu être développée par Quentin Lemouland et Jean-Claude Meuret sur le site de La Montagne à Visseiche (Ille-et-Vilaine). Cette approche phytoarchéologique avait pu permettre de mettre en relation l'abandon de

l'habitat élitare du XIV<sup>e</sup> siècle, révélé lors des fouilles menées en 2003, avec la mise en place d'une limite parcellaire marquée par la présence d'une haie bocagère se développant à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Cette haie était alors liée au développement d'un second habitat élitare, en pierre, succédant au premier, fait de terre et de bois (Meuret, Lemouland, 2007 : 103-104). Fait que nous ne rencontrons pas dans le cas de la parcelle des Herbrégements, la haie étudiée par J.-C. Meuret et Q. Lemouland scellait les structures archéologiques comme en témoigne le tracé des enclos identifiés depuis la fin des années 1980 par Gilles Leroux dans le cadre de prospections aériennes.

La haie que nous avons étudiée s'étend sur une distance de 365 m linéaire et dépasse largement les limites parcellaires de la parcelle 0D 0096. Celle-ci appartient à un bocage fonctionnel et est parallèle à la pente ; elle est par ailleurs marquée par un talus n'excédant pas les 0,75 m de hauteur au-dessus de la parcelle supérieure. La création du talus a été conditionnée par le creusement d'un fossé en amont qui est aujourd'hui fossilisé dans un chemin en creux entouré, de part et d'autre, d'une haie bocagère similaire à celle étudiée. Nous avons donc procédé à un relevé floristique (fig. 22) où il a été possible d'observer, sur l'étendue de la haie, des châtaigniers et des chênes pédonculés pour les espèces hautes, et des ajoncs pour les espèces basses ; notons également la présence de deux souches dont il n'a pas été possible d'identifier l'espèce ligneuse (fig. 23). Réutilisant une méthodologie similaire à celle mise en place par Q. Lemouland nous avons noté la position de chaque pied des espèces ligneuses sur des tronçons contigus permettant de couvrir l'étendue de la haie. Il nous paraissait donc envisageable de déterminer si la répartition privilégiée des espèces pouvait être liée, ou non, à la proximité ou la distance d'un site archéologique (Meuret, Lemouland, 2007 : 97-98 ; Lemouland, 2009 : 108, 145-146). Nous avons relevé une présence majoritaire de châtaigniers (67%) et de chênes pédonculés (21%) sur cette haie rendant alors impossible une étude de répartition des espèces ligneuses.

Malgré l'intérêt que peuvent représenter les deux méthodes de prospection que nous venons de présenter, elles se sont trouvées être peu fructueuses dans le cadre de l'étude de la parcelle 0D 0096. En effet, sa couverture végétale occultait particulièrement la présence d'artefacts malgré l'identification d'un faible nombre ci-et-là. Il pourrait, toutefois, être judicieux de réitérer l'identification du mobilier en surface lorsque la parcelle sera remise en culture par son propriétaire et exploitant. Enfin, la faible hétérogénéité de la haie ne pouvait permettre d'envisager des liens plus ou moins directs, avec la présence d'un site archéologique et le rôle de ce dernier dans le cadre de la réorganisation du paysage et du parcellaire.





Fig. 22 : Point de situation du relevé floristique sur la parcelle des Herbrègements. Prise de vue depuis le nord et mise en évidence d'une haie dominée par le châtaignier.

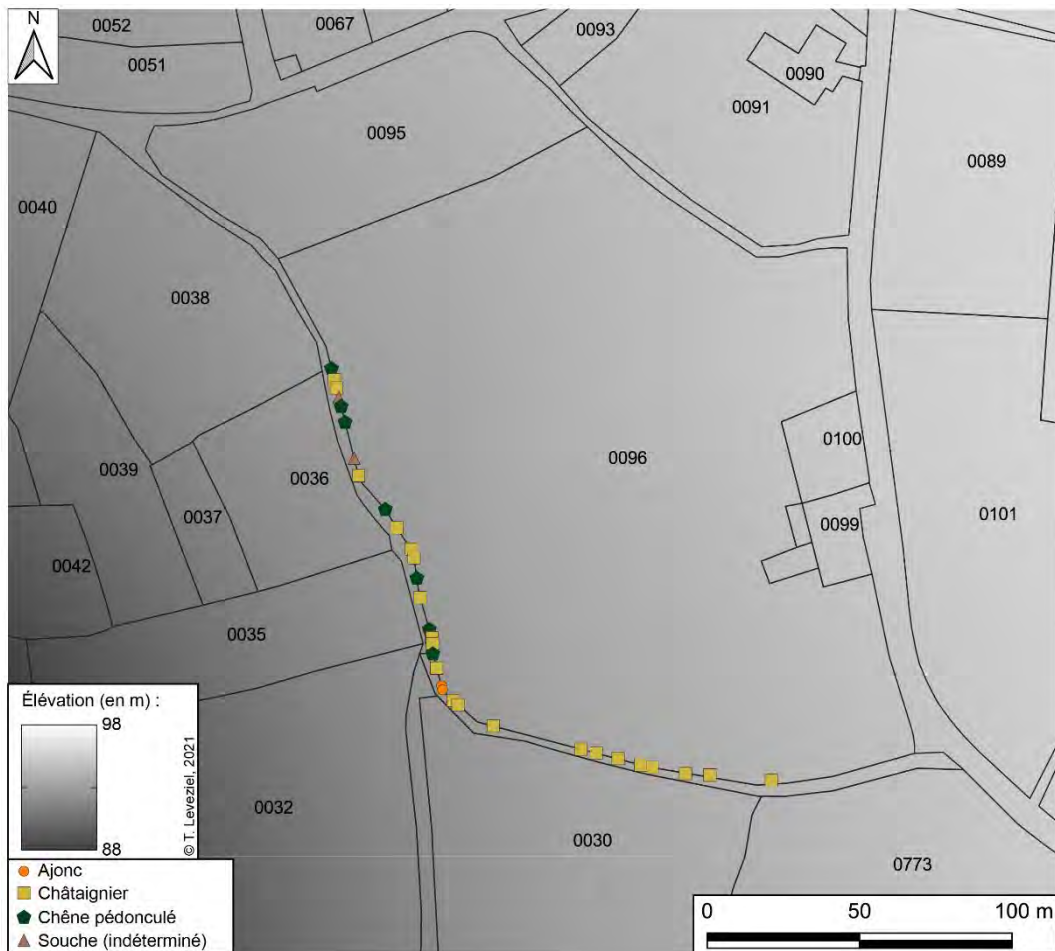


Fig. 23 : Composition de la haie bocagère des Herbrègements sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.

## 4. Résultats

Les sources historiques conservées dans les différents fonds d'archives permettent de mettre en évidence un certain nombre d'élites rurales à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt. Bien que la forme de dénomination des lieux, qu'elles désignent, ait évolué depuis l'époque médiévale, il est plus qu'aisé de faire un parallèle avec les lieux-dits actuels. Ce constat est également rendu possible en comparant la superficie des parcelles, à partir du cadastre napoléonien. Notons, toutefois, que cette commune n'a connu qu'un faible remembrement agricole au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle où les trames parcellaires reprennent en majorité celles du XIX<sup>e</sup> siècle. L'organisation des villages et hameaux<sup>17</sup>, figures emblématiques de l'habitat dispersé de l'Ouest, s'appuie donc sur un paysage hérité ayant évolué et ayant été adapté en fonction des contraintes et usages à un instant T. Cet héritage se traduit par une pluralité d'exploitations, témoignant d'une grande hétérogénéité économiques et sociales. La mise en exergue des superficies parcellaires permet d'évoquer ces rapports sociaux particuliers et d'envisager la résilience des sites d'habitats élitaires (fig. 24). Ainsi est-il possible d'observer que la superficie d'une majorité de parcelles n'excède pas l'hectare (4 258/4 488 parcelles) ; celles-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire communal. Bien que le propos ne se concentre pas sur ce sujet, il faut préciser, toutefois, que ces faibles superficies témoignent d'une insertion minoritaire dans les réseaux d'échanges et un niveau de richesse inférieur, inhérent au poids réduit de l'exploitation. Flagrant sont les secteurs qui se démarquent de cette tendance générale par la concentration de parcelles ayant une superficie supérieure à 2 ha. Ces secteurs se concentrent autour d'anciens habitats élitaires ou d'anciennes métairies, caractérisant le domaine manorial pour les uns et l'emprise de l'exploitation pour les autres<sup>18</sup>. Au regard de ces ensembles parcellaires, il est également possible de constater qu'une majorité d'entre eux présente une faible densité démographique en raison de l'extrême rareté des hameaux et villages dans leur environnement proche. Ceux-ci témoignent d'un niveau de richesse beaucoup plus important et, de ce fait, une plus grande intégration au sein des réseaux d'échanges et des rapports de domination (Antoine, 2002 : 140-144).

---

<sup>17</sup> En pays d'habitats dispersés, comme c'est le cas en Bretagne, le village désigne des groupes de maisons ou de petites agglomérations dont dépend l'organisation de tout ou partie du finage et du système de peuplement. Le hameau, quant à lui, désigne un groupe de maisons ne jouant qu'un rôle mineur dans l'organisation du finage.

<sup>18</sup> Le lieu de La Courbetière est considéré comme un habitat élitair sur la fig. 24 en raison de sa mention en tant que manoir lors de l'enquête de 1513 dans le cadre de la réformation de la noblesse (BNF : Ms. F8311). Ce lieu est toutefois cité en tant que métairie dans un aveu rendu par Georges de Romillé, seigneur de la Chesnelaie, en 1556 (AD 44 : B2173/2).

Par la corrélation entre superficie parcellaire et répartition des habitats élitaires médiévaux, il est possible de mettre en évidence que certains d'entre eux dénotent avec la tendance observée pour ces grands ensembles parcellaires. Ces habitats correspondent au Val, à la Fauchetière et aux Herbrégements. Il faut également ajouter à cette liste le Vieux M'na, malgré son implantation dans une parcelle de 21 ha caractérisée par un bois ; l'emprise de celui-ci occulte la vision des formes parcellaires antérieures. L'absence de grands ensembles, dans l'environnement immédiat de ces sites, doit être mis en relation avec une évolution bien différente des autres habitats mentionnés. Malgré des réorganisations ou un changement de statut (lieu noble abaissé au titre de métairie par exemple), la résilience de ces lieux sur le territoire est très marquée contrairement aux sites sur lequel notre intérêt a été porté dans le cadre de cette opération.

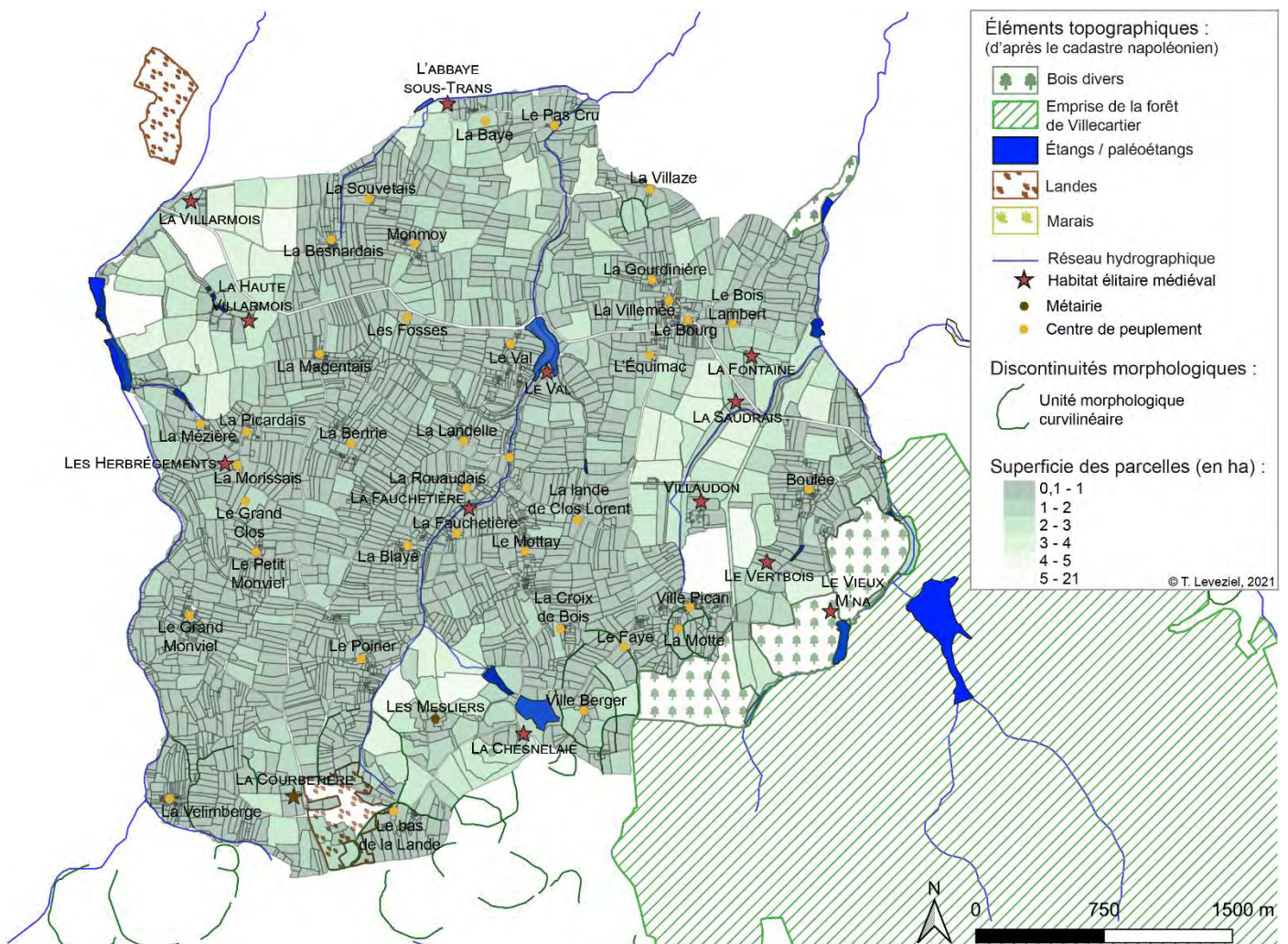


Fig. 24 : Organisation du parcellaire en fonction des superficies de parcelles, d'après le cadastre napoléonien.

## Le Vieux M'na :

- Première approche :

« Brittones, cum Nordmannis confligents, victoria potiuntur et quoddam Nordmannorum castellum cepisse feruntur. »<sup>19</sup>

« L'an de grace neuff cents trante neuff, assemblerent les Bretons en bataille a l'encontre des Normans, en laquelle ilz demourent victorieux et prindrent a force ung chastel en Normandie. »<sup>20</sup>

« Les forces unies des trois comtes anéantirent l'armée des pirates – qui ne furent pas d'ailleurs assistés par les Normandes de la Seine. Leur forteresse fut détruite de fond en comble. »<sup>21</sup>

Le point commun de ces trois extraits repose sur l'énoncé d'une bataille ayant opposé les bretons, menés par Alain Barbetorte, et les normands, derniers contingents de scandinaves, au cours de l'année 939 où un site fortifié (nommé *castellum*, *chastel* puis forteresse) aurait été détruit. Les *Annales de Flodoard*, document du X<sup>e</sup> siècle, ainsi que la *Compillation des cronicques et ystoires des bretons*, document rédigé par Pierre Le Baud au XV<sup>e</sup> siècle, ne mentionnent aucune localité précise. Au contraire, la lecture de la succession des événements permettrait de localiser, de manière générale, ce conflit en Haute-Bretagne ; en effet le chapitre LXXVI du manuscrit de Pierre Le Baud relate des événements entre Dol, Saint-Brieuc et Nantes, avant de se concentrer sur cette bataille. Une localité semble, toutefois, émerger au cours de la fin du XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il rédige le *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean Ogée relate une bataille s'étant déroulé dans les années 930 sur le territoire de Trans (aujourd'hui nommée Trans-la-forêt). Cette mention est également reprise en 1899 lorsque Arthur Le Moyne de La Borderie publie le second tome de l'*Histoire de Bretagne*. Ces derniers construisent leur raisonnement en s'appuyant sur des écrits de Dudon de Saint-Quentin, chroniqueur et historiographe du XI<sup>e</sup> siècle. En effet, cette source médiévale souligne que cette bataille se serait déroulée sur

---

<sup>19</sup> Extrait des *Annales de Flodoard de Reims* pour l'année 939. Livre manuscrit du X<sup>e</sup> siècle édité en 1905 par Pierre Laueur. Traduction : « Les Bretons, alors confrontés aux Normands s'emparent de la victoire et font le récit de la prise d'une certaine place forte normande » (Laueur, 1905 :74).

<sup>20</sup> Extrait du folio 128 de la *Compillation des cronicques et ystoires des Bretons*. Livre manuscrit rédigé par Pierre Le Baud au XV<sup>e</sup> siècle et édité, en 2018 par Karine Abélard.

<sup>21</sup> Extrait du second tome de l'*Histoire de Bretagne*, publié en 1899 par Arthur Le Moyne de La Borderie.

l'emprise d'une localité nommée *Trant*. A partir de cette mention, A. Le Moyne de La Borderie propose de rejeter la localité de Trans-sur-Erdre (Loire-Atlantique) pourtant citée sous la forme *Trans* au Moyen Âge, partant du principe que l'événement de 939 ne pouvait être situé que dans le comté de Rennes (Guigon, 1997 : 50).

La volonté de localiser, avec précision, cet événement a eu un impact considérable dans la perception de structures archéologiques si bien qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une tradition locale voyait à travers le site du Vieux M'na les vestiges de cette forteresse détruite par les bretons, en le mettant en relation avec le site du camp des Haies, situé à environ 500 m au nord-est, et interprété comme le retranchement d'Alain Barbetorte. Cette tradition, encore bien ancrée aujourd'hui, voulait également voir le lieu de la bataille sur l'emprise des actuelles parcelles 0B 237 et 0B 288, nommées « Le champ Dolent » sur le cadastre napoléonien. Ces parcelles sont citées dès 1383 dans un aveu<sup>22</sup> de l'hébergement de Villaudon<sup>23</sup> et font parties du domaine manorial éponyme tout au long du Moyen Âge<sup>24</sup>. Elles sont également connues pour accueillir un monument mégalithique, cité comme ruiné en 1929 dans le quatrième tome du *Département d'Ille-et-Vilaine* de P. Banéat<sup>25</sup>. En raison du caractère agropastoral de ces parcelles, attesté depuis le second Moyen Âge, et du manque cruel d'informations, il est bien difficile de donner du crédit à cette tradition qui semble relever, d'une part, d'une surinterprétation de sources médiévales et, d'autre part, d'une mauvaise appréciation des toponymes et microtoponymes. Pourtant, les études menées sur le camp des Haies, au cours des années 1970, n'ont eu de cesse de corroborer les faits. Lors des fouilles qu'il a menées en 1977, L. Langouët et son équipe mirent au jour un ensemble de 239 tessons de céramiques ; cet ensemble était caractérisé par 145 tessons de type Trans - Les Mardelles<sup>26</sup> et une minorité de lèvres à bandeau qui, selon Michel de Bouard, viendrait d'Angleterre et se diffuserait dans le nord-ouest de la France au cours de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle. Pour L. Langouët, la courte occupation du site et la présence de ce mobilier céramique permettaient d'affirmer qu'il s'agissait du retranchement d'Alain Barbetore qui, venant d'Angleterre, aurait été un vecteur dans la diffusion de ces lèvres à bandeau (Langouët, 1977 : 29 ; Langouët, Mouton et al., 1978 : 77-78). A l'instar des érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, il mettait le camp des Haies en relation avec le site du Vieux M'na en insistant

---

<sup>22</sup> Aveu (s. m.) : acte par lequel un vassal déclare qu'il tient un bien en fief de son suzerain.

<sup>23</sup> AD 44 : B 2173/4.

<sup>24</sup> Ces parcelles sont citées jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècles dans des rôles rentiers de la seigneurie de Trans. AD 35 : 2 E L47.

<sup>25</sup> Code EA : 353390017.

<sup>26</sup> Type établi à partir de la fouille de l'atelier de potier des Mardelles, au lieu-dit La Ville Berger en Trans-la-forêt, en 1975 sous la direction de L. Langouët.

sur le fait que le talus sud-ouest du site paraissait plus fortifié en raison de sa proximité avec ce qui fut interprété comme la forteresse détruite en 939 (fig. 25)

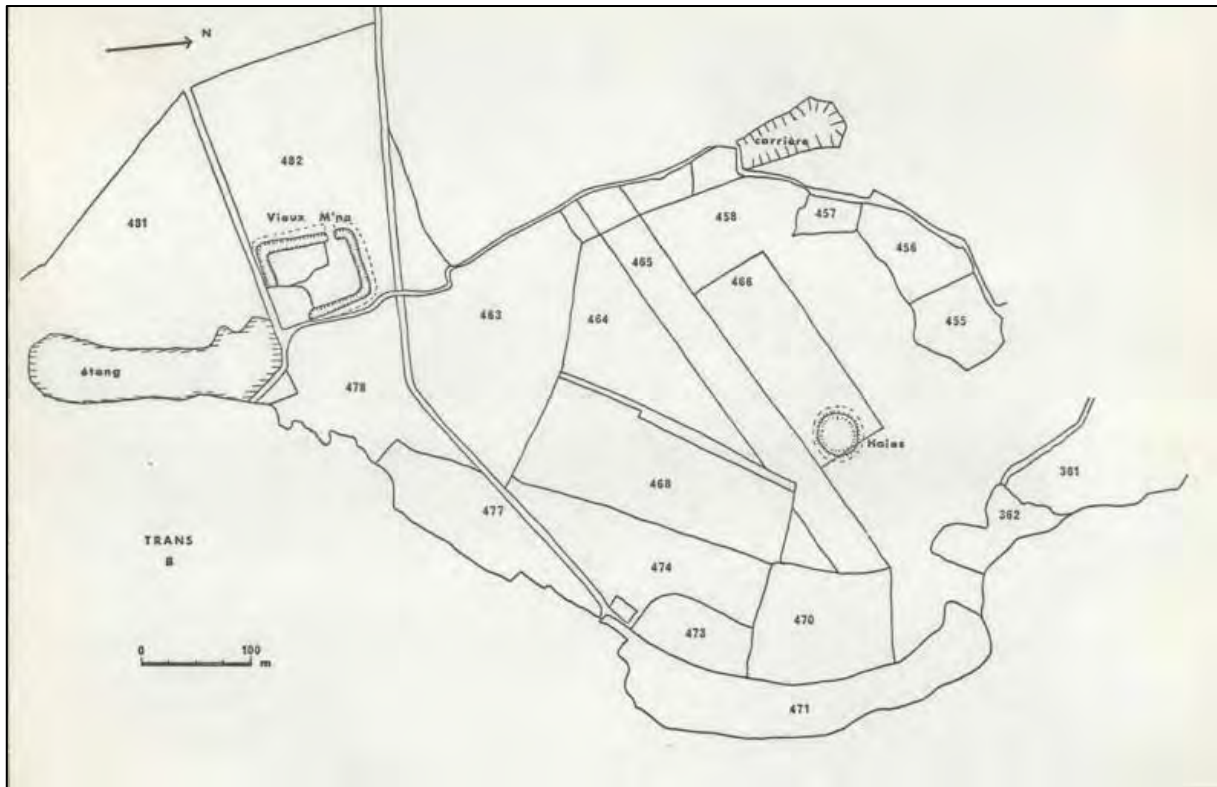


Fig. 25 : Proximité du site du Vieux M'na et du Camp des Haies (d'après L. Langouët, 1977).

Ces résultats étaient d'ailleurs repris dans deux importantes synthèses. La première fut publiée par l'archéologue Neil S. Price en 1989 et intitulée *The vikings in Brittany*. Il y confirmait que le Vieux M'na correspondait à un site d'occupation scandinave où les structures auraient été érigées par des vikings provenant de la région de Nantes (Price, 1989 : 56,58). La seconde fut publiée par l'historien Jean-Christophe Cassard en 1996 et intitulée *Le siècle des vikings en Bretagne*. Selon lui, à travers la structuration du Vieux M'na, « tout [indiquerait] qu'il s'agirait là d'un camp permanent, destiné à abriter une garnison assez forte » (Cassard, 1996 : 62). Toutefois, N.S. Price et J.-C. Cassard émettaient des réserves quant à l'interprétation de ce site en raison de l'absence d'opérations archéologiques.

- Structuration générale

Nous l'avons mentionné à maintes reprises, le site du Vieux M'na est aujourd'hui conservé sous un important couvert végétal qui semble se mettre en place depuis le second Moyen Âge. D'un point de vue géologique, il est implanté sur le massif de Lanhélin-Bonnemain

caractérisé par des granodiorites grises à biotite et cordiérite de type Vire. La roche parentale est d'ailleurs observable ci-et-là par des résurgences du substrat rendant possible une extraction rapide et facile de matières premières. D'un point de vue pédologique, ce site est situé sur ce que nous avons nommé « espace pédologique A », marqué par des *brunisols* et une texture dominante caractérisée par des limons sablo-argileux.

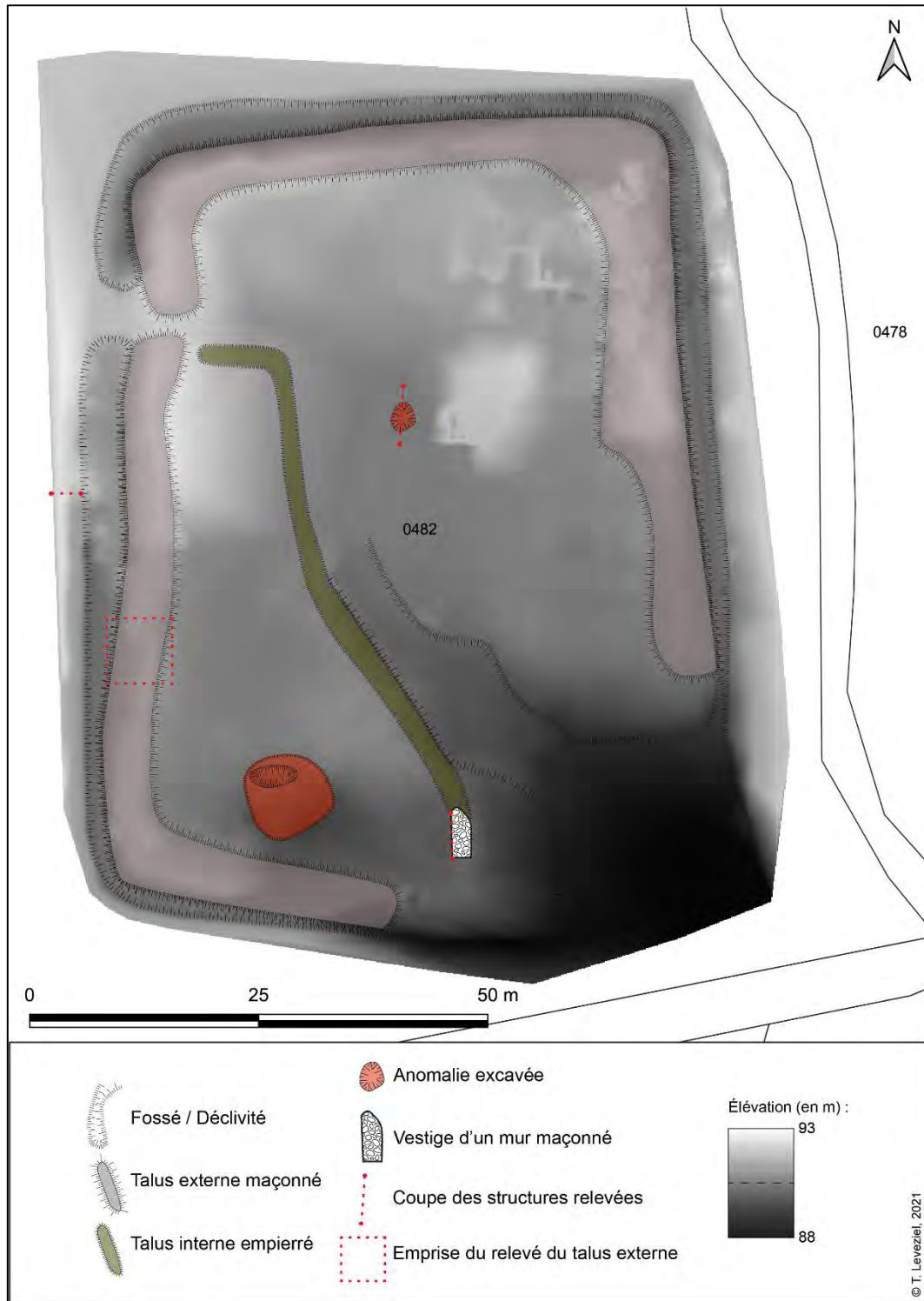


Fig. 26 : Structuration et morphologie du site du Vieux M'na.

Le site se caractérise par un enclos trapézoïdal mesurant environ 80x50 m, pour la partie nord-ouest, et 80x70 m, pour la partie sud-est. Le Vieux M'na est partiellement entouré d'un système de talus et de fossé qui est interrompu au nord-ouest, marquant ainsi le système d'accès à la plateforme interne (fig. 26). Les fossés mesurent en moyenne 8 m de large et sont profonds d'environ 4 m. L'excavation de ces derniers a permis l'édification d'un talus marquant ainsi la séparation matérielle entre la plateforme et les fossés. Ces talus peuvent être large de 7,50 m et leur monumentalité est accentuée par leur hauteur qui avoisine les 2 m dans les angles nord-est et sud-ouest. Il faut également préciser qu'un second talus, bien plus petit que le premier, est observable en amont du fossé<sup>27</sup>. A l'instar du précédent, l'édification de celui-ci résulte en partie de l'excavation du fossé. Les fossés ont un profil en V à fond plat, bien que l'accumulation d'humus rend difficile la perception du fond de ces structures ; il est intéressant de souligner, encore aujourd'hui, la présence d'eau dans les fossés ouest (fig. 27). Comme en témoigne les profils altimétriques opérées sur le MNT<sup>28</sup> du site du Vieux M'na (fig. 28), l'entrée du site est marquée par une interruption du système talus/fossé au nord-ouest. Cette entrée est large d'environ 3 m et est caractérisé par une certaine régularité.



Fig. 27 : Photographie du fossé ouest, en eau, depuis le système d'accès au site.

---

<sup>27</sup> Ce second talus n'a pas pu faire l'objet d'un relevé topographique en raison des nombreuses contraintes liées à sa végétalisation.

<sup>28</sup> Ces profils ont été obtenus grâce à l'utilisation de l'outil *Profile Tool*, sur QGIS.



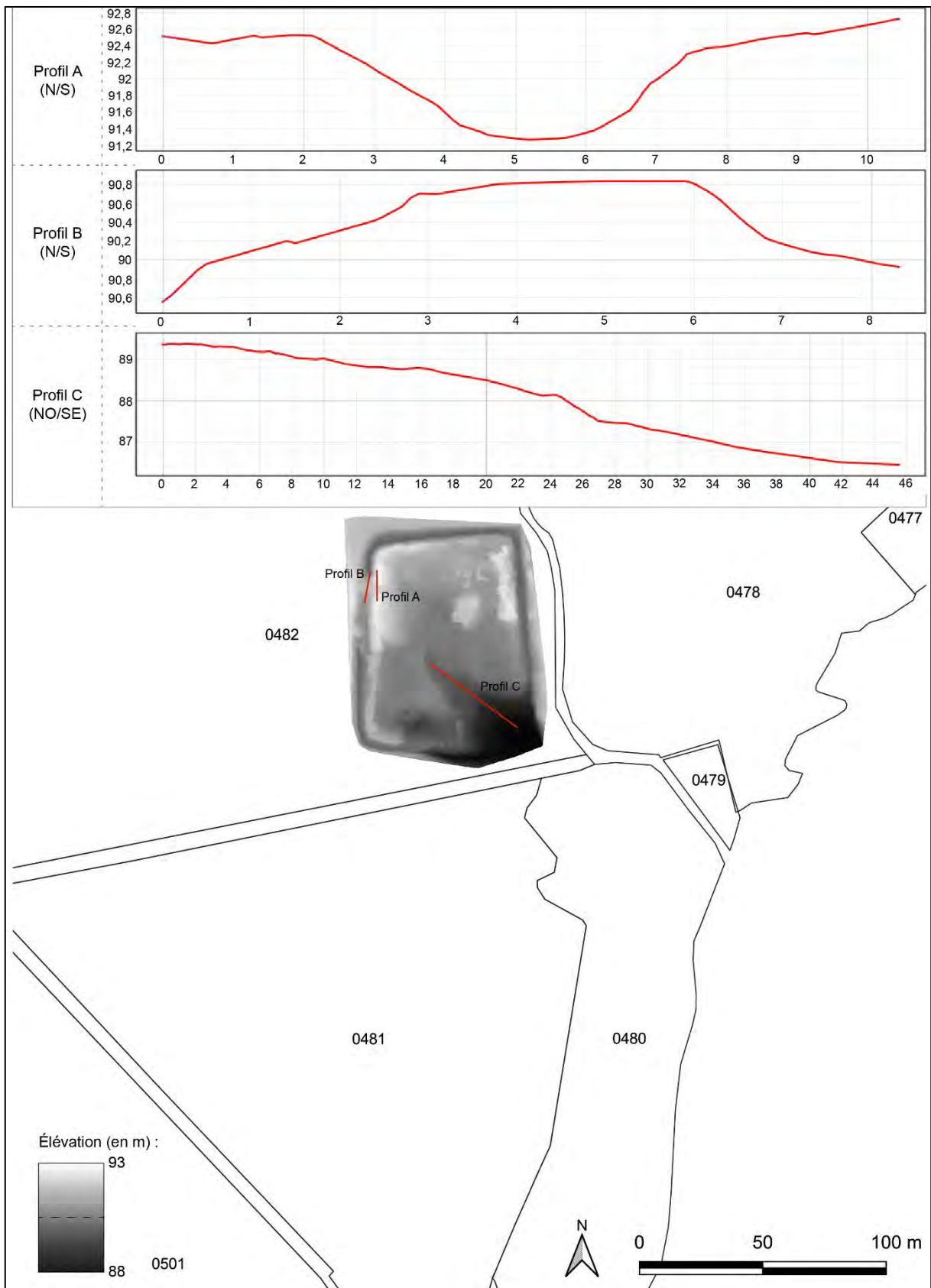


Fig. 28 : Profils altimétriques de l'organisation du système d'accès au site et du pendage sud-est de la plateforme.

La plateforme interne, quant à elle, se caractérise par une surface majoritairement plane bien que sa partie sud-est présente un pendage assez important donnant sur une zone très hydromorphe (fig. 28, profil C). La structuration de la plateforme semble également être organisée en fonction de cette zone hydromorphe en raison d'un accès marqué par un talus interne empierré sur sa partie occidentale. Ce talus, d'une hauteur comprise entre 0,40 et 1 m, s'atténue en partie nord à proximité de l'entrée du site. Malgré l'absence de données, d'un point de vue archéologique, sur les phases d'occupations du site, il semblerait que cette zone soit contemporaine à l'édification de la plateforme en raison de l'étroite relation et de l'organisation de celle-ci.

Deux anomalies topographiques ont pu être identifiées sur l'emprise de la plateforme. L'une d'entre elles (St. EXC1), située dans la partie nord, a fait l'objet d'un relevé en plan et en profil (fig. 29). Celle-ci est de forme oblongue, orientée N/S, et mesure 4,30x3,04x0,38 m. Elle est située au centre d'une clairière boisée de houx, de charmes et de chênes et revêt un caractère très hydromorphe avec la présence d'eau en son centre et d'éléments empierrés. Son interprétation est, en l'état actuel des connaissances, peu aisée à l'instar de la seconde anomalie (St. EXC2). Celle-ci, située sur la partie sud de la plateforme se caractérise par une forme générale « circulaire » mesurant 9,50x8,40 m. Cette excavation se caractérise par un fond oblong mesurant 4,30x2,20 m et une profondeur maximale de 1,20 m. Ces deux excavations semblent témoigner de creusement postérieurs à l'abandon du site. Elles sont peut-être à mettre en relation avec la volonté de Mr. De la Villarmois, de mener une opération archéologique au XIX<sup>e</sup> siècle, comme en atteste l'*Excursion dans la forêt de Villecartier par MM. Charles Yvon et Le Héricher*<sup>29</sup>. Toutefois, aucune mention de ces hypothétiques fouilles n'a été identifiée dans l'ensemble de la documentation que nous avons consulté<sup>30</sup>. A la fin du XX<sup>e</sup> et au cours des années 2000, le site du Vieux M'na a été utilisé par des scouts dans le cadre de bivouac à proximité de la forêt de Villecartier, faut-il mettre ces excavations en relation avec cet usage ? Quoiqu'il en soit, ces anomalies topographiques semblent être liées à une récupération de matériaux.

---

<sup>29</sup> AD 35 : 4 J 339.

<sup>30</sup> Les seules fouilles connues et menées par le Comte de la Villarmois concernent un sondage mené en 1881 sur le camp des Haies ayant mis au jour la présence de céramiques qui furent interprétées comme une production du second âge du Fer.

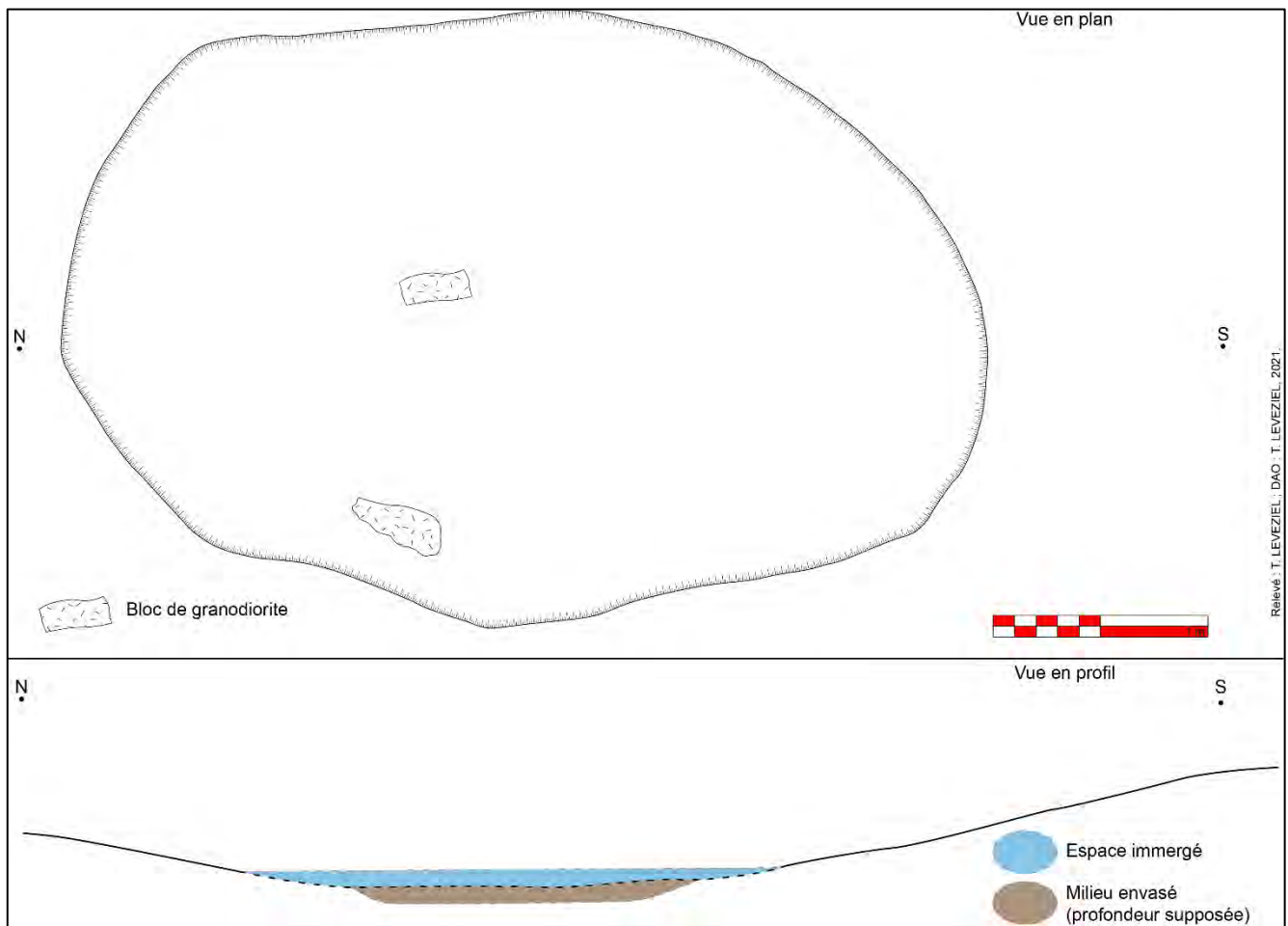


Fig. 29 : Plan et profil de la structure EXC 1.

Nous le mentionnions précédemment, l'extérieur du site est marqué par un second talus. Bien que celui-ci n'a pas fait l'objet d'un relevé topographique, il nous été possible d'étudier sa structuration en réutilisant une coupe opérée dans ce dernier, vraisemblablement, dans une dimension de drainage des sols<sup>31</sup>. Ce talus (fig. 30 et 31) mesure 3,75 m de large et n'est haut que de 0,50 m. Il est conservé sous une couche d'une dizaine de centimètres de terre végétale mêlée à de l'humus qui assurent la conservation de ce système taluté. Deux US peuvent y être distinguées : la première, d'une épaisseur maximale de 0,60 m, est majoritairement constituée d'un limon argilo-sableux de couleur ocre ; la seconde, d'une épaisseur maximale de 0,34 m, voit l'inclusion d'un moellon de quartz dans une matrice majoritairement caractérisée par un limon sableux de couleur grise. Cette seconde US présente d'importante bioturbation. La présence d'un moellon de quartz semble résulter du hasard, en raison de l'absence de structure

<sup>31</sup> Il ne nous est pas possible de dater cette coupe. Bien que le relevé que nous avons opéré revêt un caractère opportuniste, il apporte des précisions sur la structuration du site.

empierrée, et permet de proposer de l'interpréter comme un talus majoritairement en terre constitué à partir du rejet de l'excavation du fossé.

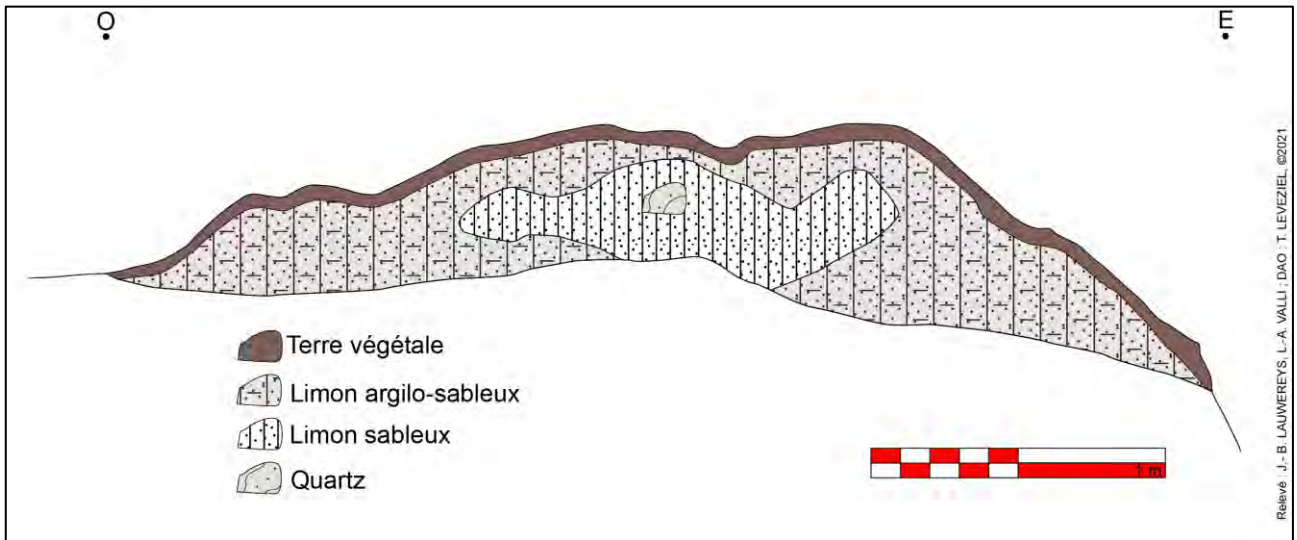


Fig. 30 : Coupe du système taluté externe.



Fig. 31 : Vue en coupe du talus externe, en cours de relevé.

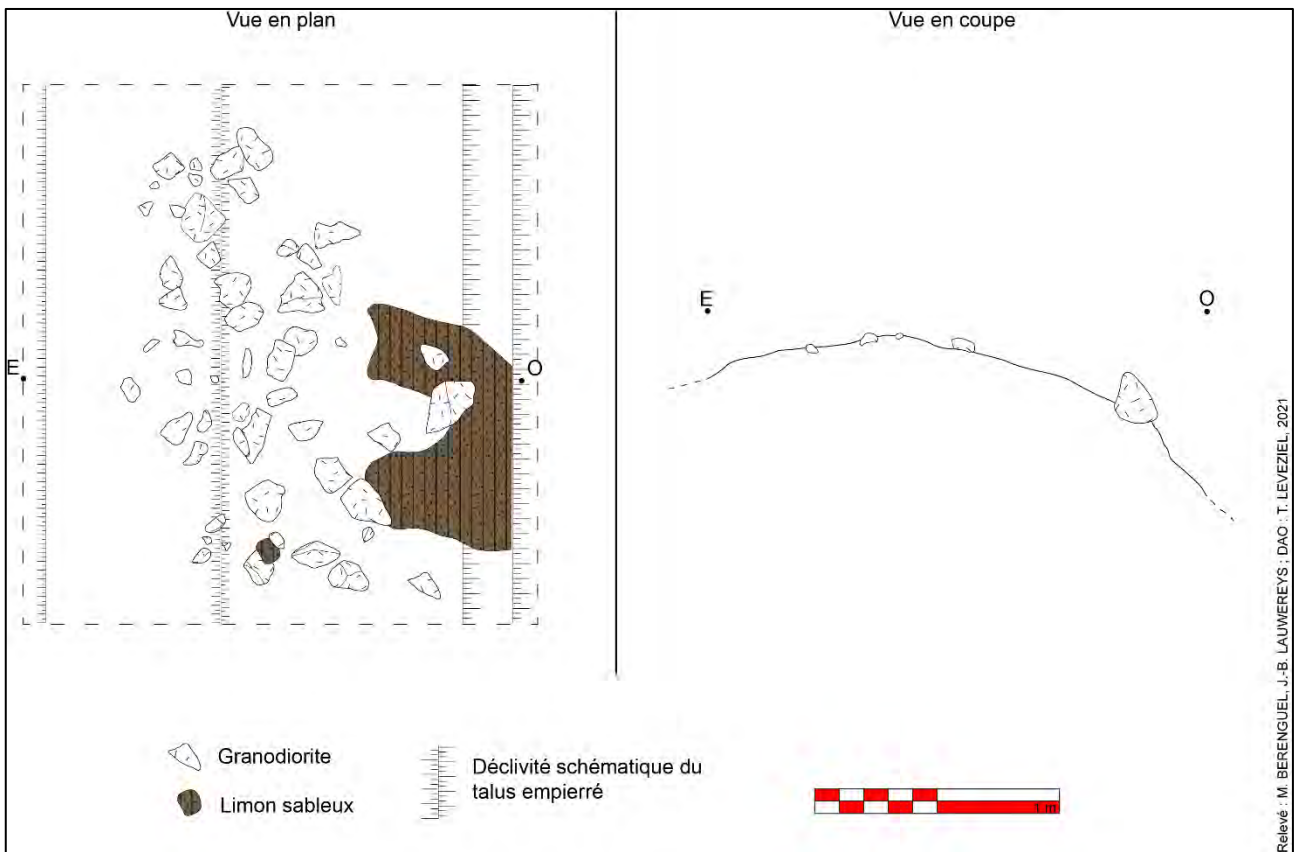


Fig. 32 : Plan et coupe d'une portion du talus interne, maçonné, occidentale.

La structuration du talus interne est en bien différente de celle du talus externe témoignant ainsi d'une diversité de modalités dans le cadre de son érection. Malgré l'évolution de nombreuses espèces ligneuses, il est possible d'observer sa structuration sur la partie occidentale de la plateforme (fig. 32, 33 et 34). La tête du talus mesure 2 m de large ; cette dimension est généralisée à l'ensemble du talus qui atteint une largeur totale comprise entre 4 m et 7,50 m. De nombreux blocs de granodiorite sont observables en parties supérieures. Ces derniers mesurent entre 0,04 m et 0,25 m de long et présente peu d'homogénéité. La tête du talus présente une bioturbation importante et l'absence d'un niveau de terre végétal enveloppant semble accroître l'érosion de la structure. Il faut également préciser la présence d'une couche de limon sableux s'étendant sur une largeur maximale de 0,75 m. Cette couche est caractérisée par la présence de graviers de granodiorite et de quartz irréguliers dont la taille varie entre quelques millimètres et moins de 2 cm de large. Cette couche, par sa composition, semble témoigner d'un mortier fortement désagrégé en lien avec le système empierré observé en surface. Ainsi peut-on voir, à travers cet imbroglio de blocs de granodiorite un niveau de remplissage et de blocage d'un mur mêlé à un mortier au dégraissant important. En l'état actuel, il n'est pas possible d'observer des pierres de parement sur ce secteur. L'existence de talus

alliant maçonnerie et enveloppe tumulaire est, toutefois, confirmée par les sources médiévales comme nous le verrons par la suite.



Fig. 33 : Vue en plan de la tête du talus interne maçonné.



Fig. 34 : Vue de profil de la tête du talus interne maçonné et du mortier désagrégé, en place.

Enfin, un dernier élément permet d'apporter des éléments de compréhension de la structuration interne du site et des modes de construction des structures bâties. Sur la partie sud de la plateforme, en lien avec l'extrémité sud du talus empierré interne, un mur (st. MR 1) en élévation est conservé sur une hauteur de 0,66 m (fig. 35) sous une faible couche de mousse végétale. Cette structure linéaire, orientée N/S, mesure 7,70 m de long et 2,20 m de large. Nous avons relevé un tronçon du parement occidental sur une longueur de 3,80 m. Un alignement de pierre laisse entrevoir l'assise supérieure du parement oriental. Ce mur, présentant un bon état de conservation, est implanté au sommet d'une rupture de pente délimitant la zone hydromorphe située sur la partie sud-est de la plateforme ; son extrémité sud s'appuie sur le talus interne maçonné.



Fig. 35 : Vue de profil de la structure MR1, mur maçonné situé sur la partie sud de la plateforme.

Le relevé de ce mur a permis de mettre en évidence une conservation sur 3 assises et un appareillage mixte composé, en majorité, de blocs de granodiorite taillés (fig. 36 et 37). Alors que l'assise supérieure A est composée exclusivement d'un gros appareillage en granodiorite, l'assise inférieure C est majoritairement composée d'un moyen appareillage en quartz sur laquelle s'intercale 2 moellons de granodiorite rubéfiés. Ci-et-là, il est possible d'observer la présence d'un mortier encore en place similaire à celui identifier sur la tête du talus interne maçonné ; la présence d'un limon sableux témoigne également du désagrégement du mortier

en raison de sa situation entre les blocs. L'usage de ce mur ne peut être interprété en l'état actuel des connaissances bien qu'il semble contribuer à l'organisation interne de la plateforme à l'instar du talus empierré mentionné précédemment.

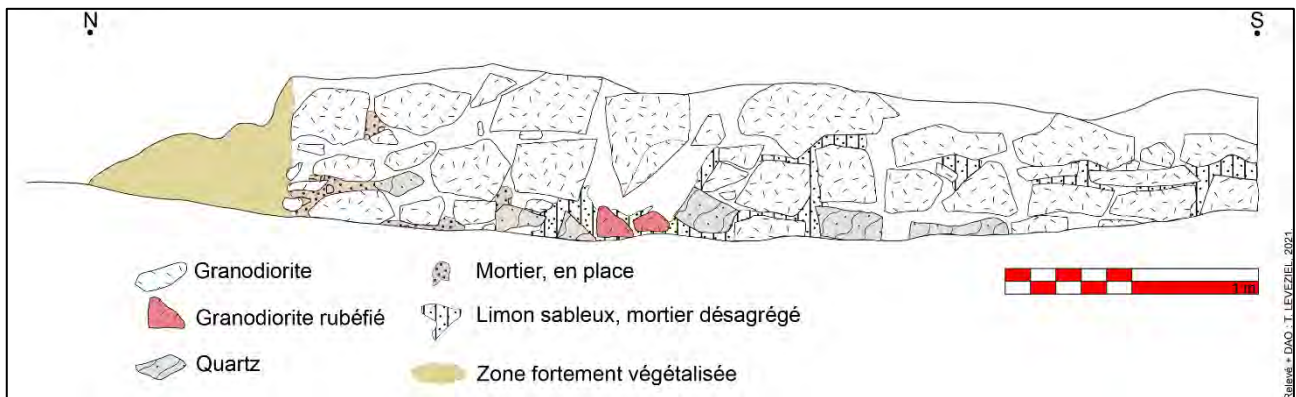


Fig. 36 : Relevé pierre à pierre de la structure MR 1, mur maçonné.

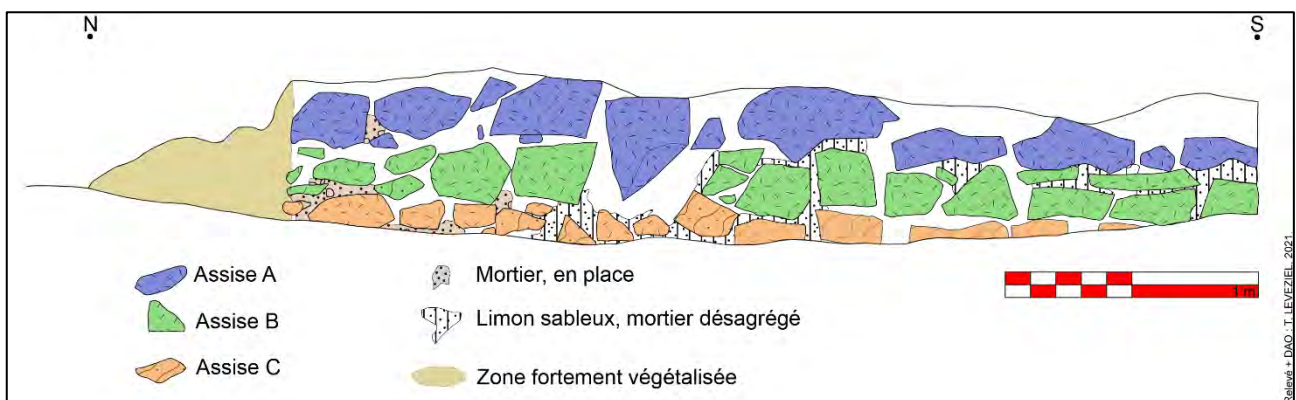


Fig. 37 : Mise en évidence des assises de la structure MR 1, mur maçonné.

La mise en évidence d'un ensemble de structures maçonnées témoigne de l'emploi d'un matériau local, en particulier du granodiorite. En dehors de la présence de quartz, aucun matériau exogène n'a pu être identifié sur l'ensemble de la plateforme. Toutefois, les fenêtres d'études, par le relevé, sont minoritaires mais présentent un grand intérêt afin de documenter le site dans une démarche non invasive. Il faut également préciser l'existence d'une TCA ramassée sur la plateforme du Vieux M'na en septembre 1977 lors d'une prospection menée dans le cadre de l'étude du camp des Haies. Ce mobilier est conservé au CeRAA, à Saint-Malo ; d'une largeur de 10 cm et d'une épaisseur de 2 cm, cet élément pourrait être le témoin d'un carreau de pavement ou d'un fragment de tuile. L'absence de localisation précise ne permet pas de dépasser cette suggestion.



- Approche morphologique et approche textuelle

En se concentrant sur la morphologie du site, cinglant est le constat d'un enclos en tout point différent des fortifications de terres connues pour les premiers siècles du Moyen Âge. Il serait envisageable de faire un simple comparatif avec des sites scandinaves où la norme est à la forme ovale ou circulaire. Pourtant il nous faut nous détacher de cette tradition qui voit une fortification normande/scandinave à travers le site du Vieux M'na. A l'échelle de la Bretagne, les études menées ces vingt dernières années ont permis d'accroître, de manière exponentielle, la connaissance de ces habitats fortifiés du premier Moyen Âge. Il nous est ainsi possible de citer les enceintes de La Feuillée (Finistère), de Ploërdut, de Langoëlan ou de Saint-Tugdual (Morbihan) qui firent l'objet de quelques sondages permettant de révéler une occupation entre les VII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Ces sites, majoritairement de formes circulaires, sont implantés sur des versants de plateaux plus ou moins accentués. L'enceinte de Bressilien (Paule - Côtes-d'Amor), dont l'habitat résidentiel a été fouillé dans son intégralité, s'inscrit également dans cette tendance (fig. 38). Il s'agit d'un habitat « fortifié » implanté sur le versant nord d'une ligne de crête et ceinturé d'un important fossé de 2,60 m de large. L'enceinte ovale, également délimitée par un talus de clôture, couvre une superficie de 6 500 m<sup>2</sup> et son entrée est monumentalisée par une tour-porche ; ce type de structure est également connu sur le site de Langoëlan (Catteddu, Le Gall, 2020 : 204).

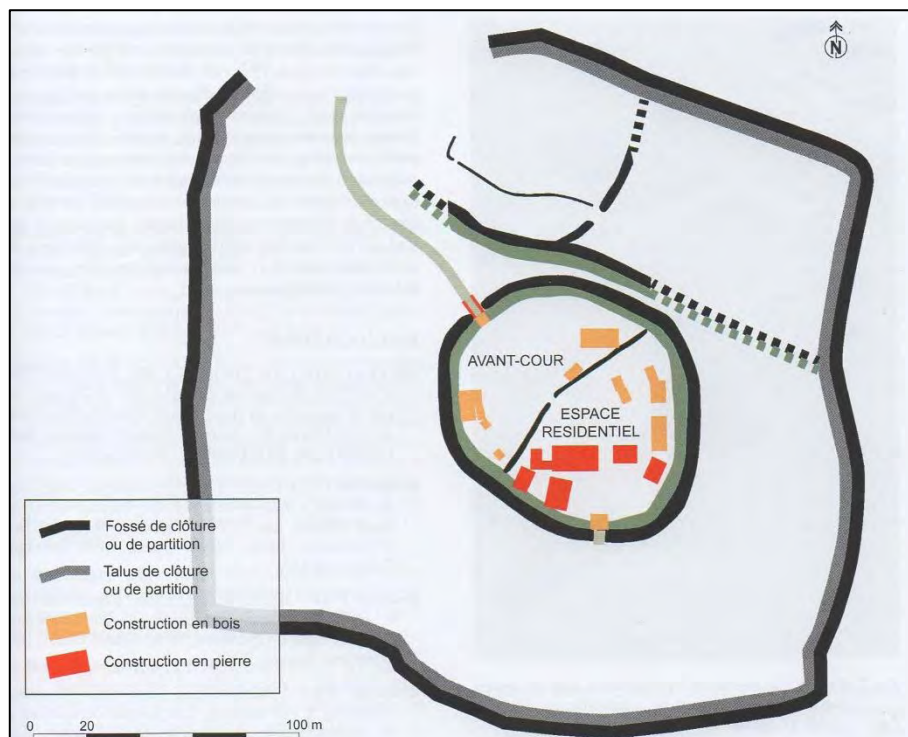


Fig. 38 : Plan simplifié de l'enceinte de Bressilien à Paule (d'après Catteddu, Le Gall, 2020 : 205)

En Ille-et-Vilaine, une fouille préventive menée sur la commune de Chasné-sur-Illet a permis de mettre au jour une occupation sur le temps long marquée par la présence d'un habitat élitaires. Ce site voit la création d'un ensemble parcellaire, dans lequel se développent des unités d'habitations ou vouées aux activités agricoles entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles ; phénomène également connu, pour les mêmes périodes à Chateaugiron<sup>32</sup>. Entre les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, le site est marqué par une restructuration globale avec la création d'un enclos quadrangulaire délimité par des fossés pouvant atteindre 2 m de profondeur, l'espace principal couvrant environ 3 500 m<sup>2</sup>. Loin de définir une occupation villageoise, cette occupation témoigne de la mise en place d'une occupation domaniale, ce que semble témoigner les occupations postérieures avec l'édification d'une résidence seigneuriale autour de l'an Mil, qui est attestée dans les sources écrites dès le XI<sup>e</sup> siècle. Le site voit, d'ailleurs, l'érection d'une motte castrale au XII<sup>e</sup> siècle et l'édification d'un manoir autour du XIV<sup>e</sup> siècle (Beuchet, 2016 : 143-144 ; Catteddu, Le Gall, 2020 : 205). Bien que l'enclos quadrangulaire de Chasné-sur-Illet pourrait être comparé à l'enclos du Vieux M'na, il faut souligner que ce type de plan n'est pas majoritaire au cours du premier Moyen Âge. En effet, ce n'est qu'entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles que les plans circulaires ou ovoïdes sont peu à peu délaissés au profit d'un plan quadrangulaire. Ces sites se caractérisent par la présence de large fossé et d'une plateforme pouvant être surélevée. Ce type de plateforme mesure, en moyenne, 30x60 m. Bien que le Vieux M'na soit dans une moyenne haute, son plan s'inscrit dans ce schéma d'habitat. Ces enclos, peuvent être complétés par des enclos annexes couvrant une superficie de 1 à 2 hectares, accueillant tout ou partie du domaine (Litoux, Carré, 2008 : 82). Par sa forme trapézoïdale et ses fossés ceinturant une plateforme de 4 800 m<sup>2</sup>, le site du Vieux M'na s'éloigne considérablement de l'interprétation d'un habitat fortifié du premier Moyen Âge. Ceci étant renforcé, également, par son toponyme. Qu'on le rencontre sous la « Vieux Méné », « Vieux Mené » ou encore « Vieux M'né »<sup>33</sup>, le Vieux M'na signifie, en gallo, le vieux manoir. Cette appellation laisse donc entrevoir les vestiges d'un habitat manorial, que viennent confirmer les sources écrites du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans les derniers siècles du Moyen Âge, la Bretagne a fait l'objet de deux réformations de la noblesse. Ces actions, menées sur ordonnance du duc, permettent de dresser des inventaires précis de l'emprise nobiliaire dans les paroisses des neuf évêchés bretons en lien avec les avantages fiscaux, notamment les exemptions de fouages dans le monde rural. L'évêché de Rennes est ainsi couvert par des enquêtes menées au cours des années 1420, sur

---

<sup>32</sup> Le site de La Perdriots ayant fait l'objet d'une fouille préventive sous la direction de Isabelle Catteddu (INRAP).

<sup>33</sup> AD 35 : 4 J 339.

ordonnance du duc Jean V, et des années 1510, sur ordonnance de la duchesse Anne<sup>34</sup>. Pourtant le Vieux M'na n'apparaît pas dans cette documentation (Tab. 4)

Enquête de 1427		Enquête de 1513	
Lieu noble	Propriétaire	Lieu noble	Propriétaire
Villaudon	Guillaume du Boisbaudry	Villaudon	François du Boisbaudry
La Chesnelaie	Jean de Romillé	Le Vertbois	
La Fontaine	Tiphaine de Sevedavy	L'Abbaye-sous-Trans	
Le Vertbois	Jean du Hallay	La Saudraie	
L'Abbaye-sous-Trans	Guillaume Rouxel	La Chesnelaie	Jean de Romillé
La Haute Villarmois	Renaud de Launay	La Courbetière	Gilles Derzac
La Basse Villarmois	Jean de la Villarmois	La Fontaine	
		La Haute Villarmois	
		La Basse Villarmois	Jean de la Villarmois

Tab. 4 : Synthèse des enquêtes de réformation de la noblesse menées sur la paroisse de Trans pour les années 1427 et 1513

Ce n'est qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que le Vieux M'na apparaît dans les sources écrites. En 1525 Isabeau de Sévigné, veuve de François du Boisbaudry seigneur de Trans et mère et tutrice de Christophe du Boisbaudry héritier du titre, rendit un aveu au roi pour la tenue de la seigneurie de Villaudon et Trans<sup>35</sup>. Dans ce document il nous est possible de lire :

« Item les troys quarts du lieu et demaine, prés et appartenances d'iceluy tant en bouays tailleys que aultres nommés et vulgallément appelé le Vertbouays et le **Veel Manoir** et ajacens les ungs des aultres, **douffves et clouaison anciennes**, bouais de haulte fustaille, terres arables et préz et desportz et tailleys comme le tout desdites choses ce poursuyvent, situé en ladite parrouasse de Traan joignant et tenans lesdits lieux et demaines ensembles et contiennent quatre cents journeulx de terre ou environ ; joignant d'un cousté la forest de Villequartiez et d'aulture cousté le chemyn a allez du bourg de Traan a Basouges et d'un bout par aulcuns endroitz le demain de la Fontaine appartenant a Gilles Derszac seigneur de Vauruman et par aulcuns endroitz l'estanq de Ruande appartenant au seigneur du Chasteliez »

Ce passage illustre, avec beaucoup de détails, sur quelle emprise domaniale s'insère le Vieux M'na, alors mentionné sous la forme *Veel Manoir* (Vieux Manoir). Ce dernier s'inscrit sur le domaine du Vertbois, tenu, au XV<sup>e</sup> siècle, par Jean du Hallay. Nous serions tentés de nous

<sup>34</sup> BNF : Ms. F 8311, Ms. F 22 321.

<sup>35</sup> AD 44 : B 2173/6, *Aveu des maisons, terre et seigneurie de la Villaudon et de la terre et seigneurie de Traan, leurs appartenances et dependences par damoiselle Ysabeau de Sevigné vefve feu Francois du bouaisbaudry en son vivant seigneur dudit lieu et de Traan comme tutrice et garde de Cristoge du Boibaudry leur filz le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet mil V<sup>e</sup> XXV.*

pencher, un instant, sur la famille du Hallay pour en apprendre davantage sur ce domaine. Malheureusement, la documentation issue de l'ancienne Chambre des comptes n'apporte aucune précision en raison d'une absence de manuscrits conservés pour le XV<sup>e</sup> siècle. Le recours aux nobiliaires publiés au XIX<sup>e</sup> siècle, et notamment celui de Pol Poutier de Coucy, n'offre pas la possibilité de lever le voile. Il y est mentionné que les du Hallay ont été seigneur du lieu éponyme, de la Coquillonaye, de Boismacé, de la Borderie, de Kergouanton, du Plessix Meneuc, de Montbrault et de Montmoron ; il s'agit d'une famille d'ancienne extraction tirant son origine d'une élite chevaleresque. La branche mère étant originaire de la paroisse de Landéan, au nord de Fougères, il est possible de poser l'hypothèse d'une élite gravitant dans l'entourage de la châtellenie de Fougères, sans pouvoir étayer cette hypothèse. Il est nécessaire de préciser que le domaine du Vertbois entre dans la mouvance<sup>36</sup> de la seigneurie de Trans entre 1493 et 1502 comme en témoigne un aveu rendu par François du Boisbaudry, seigneur de Trans, le 4 janvier 1501<sup>37</sup>. La seigneurie de Trans ne possède que les  $\frac{3}{4}$  du domaine du Vertbois avant 1540 ; le quart restant étant tenu par les seigneurs du Gué qui n'est composé que de prés, de terres arables, de bois de futaie et de taillis.

L'aveu de 1525 apporte de nombreuses précisions sur la morphologie, ou du moins la structuration du Vertbois et du Vieux M'na qui paraissent être deux sites d'habitats similaires. Il s'agit des seules descriptions disponibles pour le XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, lorsque que Christophe du Boisbaudry rend un aveu au roi, en 1540<sup>38</sup>, pour la tenue de la seigneurie de Trans, les descriptions apportées ne sont que d'ordres métrologiques (350 journaux de terre ou environ) ; par ailleurs, il ne mentionne que le « lieu et manoir nommé le Vertboays ». En 1602, dans un aveu rendu par Claude du Boisbaudry, le Vieux M'na est mentionné comme étant ruiné<sup>39</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de souligner, dans ce document, la locution adverbiale « à présent », précédant l'adjectif « ruiné ». Cette mention nous offre la possibilité de déterminer le *terminus post quem* de la ruine du site et d'envisager son abandon dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. L'abandon progressif du lieu noble, qui n'est pas abaissé au titre de métairie, pourrait s'expliquer par son implantation dans un domaine où prédomine les bois de futaies et les taillis ; peut-on envisager son abandon autour des années 1540 en raison de l'absence de mention dans l'aveu rendu par le seigneur de Trans ? L'absence de données archéologiques, sur ce sujet, ne

---

<sup>36</sup> Mouvance (s. f.) : Dépendance d'un fief, d'un domaine, par rapport à un autre dont ils relèvent.

<sup>37</sup> AD 44 : B 2173/4, *La tenue du seigneur de Traan, baillé de la court de Feugeres au de Langan, 1501*.

François du Boisbaudry rend le minu de la seigneurie de Traan en 1493 où il ne mentionne pas la tenue du domaine de Vertbois.

<sup>38</sup> AD 44 : B 2181/11, *Aveux de Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans pour la châtellenie de Trans, 1540*.

<sup>39</sup> AD 44 : B 2173/6, *Adveu de la terre du Boisbaudry et de Traan par Claude du Boisbaudry*

permet pas d'apporter de détails supplémentaires. Enfin, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le site est cité dans l'énumération du domaine de la seigneurie de Trans permettant d'envisager l'état de conservation de ces vestiges. En effet, Pierre Visdelou de la Villethéart, seigneur de Trans par son alliance avec Marie du Boisbaudry, rendit un aveu au roi en 1746<sup>40</sup> où il précise :

« Les chateaux nommés le Vieil Manoir et le Vertbois ruinés il y a longtemps »

La perception de ces deux sites, au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous renvoie directement à la monumentalisation de ces structures, comme nous avons pu le voir à travers l'exemple du Vieux M'na. La mention en tant que château peut également témoigner d'un nombre plus ou moins important de structures en élévation, bien qu'il ne soit pas possible d'envisager le degré de récupération des matériaux sur le site depuis son abandon.

La lecture des descriptions dans l'aveu de 1525 permet de confirmer les observations faites sur le terrain et d'accentuer les traits que nous avons esquissé précédemment. La mention de « douffves » ne pose aucun problème d'interprétation et de mise en relation avec les fossés ceinturant la plateforme quadrangulaire. Les « clouaison anciennes » méritent de retenir notre attention. Le dictionnaire du moyen français offre plusieurs définitions sur ce terme : il peut s'agir d'une structure entourant et délimitant un espace tout en interdisant l'accès ; il peut s'agir d'une enceinte fortifiée ou non ; ou encore de la clôture d'un terrain. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, édité par Frédéric Godefroy entre 1881 et 1902, apporte quelques précisions supplémentaires. Ainsi est-il possible de constater le sens d'enceinte ou de retranchement pour ce substantif féminin. Quelle que soit la source lexicographique, la cloison correspond donc à un dispositif marquant l'enceinte d'un site. Alors que la présence de palissades est attestée sur des constructions antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle, la diffusion de mur d'enceinte, *stricto sensu*, semble plus ou moins correspondre au développement des plateformes quadrangulaires au détriment des plateformes circulaires et ovoïdes, entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (Litoux, Carré, 2008 : 74-75). La corrélation des sources historiques aux relevés effectués sur le terrain permet donc de confirmer la présence d'un talus constitué d'un mur maçonné et de terre, provenant du creusement du fossé. Enfin, la mention de l'adjectif « anciennes » semble indiquer que ces cloisons ne sont plus utilisées dans leur sens premier. D'après le DMF, l'adjectif ancien suggère que l'objet ou la structure en question n'existe plus au moment considéré ou bien qu'il n'est plus en usage. Quel que soit le rôle de ce mur d'enceinte, il

---

<sup>40</sup> AD 44 : B 2173/6, *Déclaration et minu par Pierre Visdelou de la Villethéart et son épouse Marie du Bois Baudry*, 1746.

contribue à renforcer le statut du site du Vieux M'na dans une véritable volonté de castralisation de l'habitat. Ces talus, surmontés de mur, associés aux fossés établissent une véritable discrimination sociale au sein des sociétés rurales médiévales où le statut élitaire du site est renforcé par la monumentalité de ses structures.

- La structuration interne de la plateforme, ou la réponse des prospections géophysiques

Le cheminement que nous avons suivi permettait de réfuter l'attribution qui était traditionnellement faite pour le site du Vieux M'na, pour ainsi proposer de l'interpréter comme un habitat du second Moyen Âge et plus particulièrement un manoir fortifié. La richesse des sources écrites permet également de voir la prégnance des structures bâties à partir du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la Révolution. Notre opération s'est intéressée à la structuration interne de la plateforme par l'apport de méthodes non invasives (cf. II.3.2 ; fig.39) apportant un certain nombre de données témoignant d'une réelle monumentalisation du site.

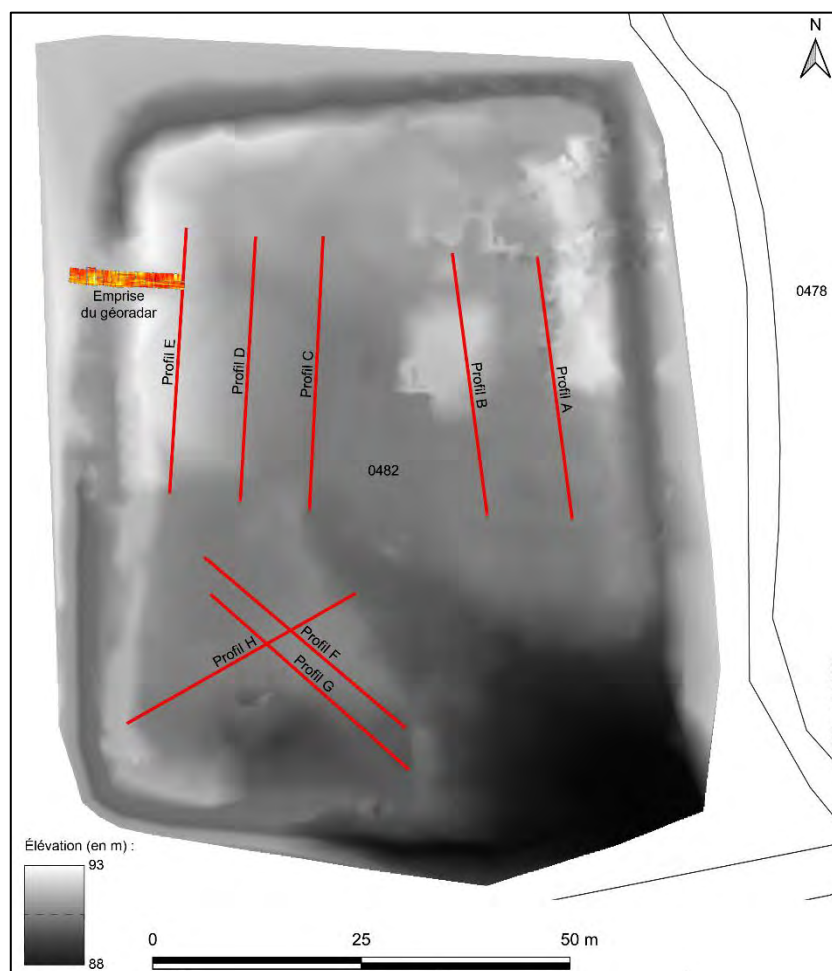


Fig. 39 : Répartition des profils électriques et de la prospection géoradar sur l'emprise du site du Vieux M'na.

Nous l'avons vu, le creusement des fossés périphériques, que les sources écrites nomment « douffves », permet d'isoler symboliquement la plateforme. Lorsque l'accès n'est pas marqué par une interruption du système talus/fossé, ces terrassements impliquent généralement l'usage d'un pont. Celui-ci peut être fixe ou amovible et est renforcé par la présence d'une tour-porche contrôlant ainsi l'accès et renforçant le caractère élitare du site (Litoux, Carré, 2008 : 82). En Bretagne, comme ailleurs, l'association douve/habitat manorial est aujourd'hui très minoritaire sur des habitats encore en élévation. L'important travail de recensement et d'inventaire des manoirs bretons mené par le Service de l'Inventaire, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>, estimait à seulement 10% les manoirs encore dotés d'un système de douves. Ce phénomène de disparition, induisant un comblement des fossés, s'échelonne entre la fin du Moyen Âge et le XIX<sup>e</sup> siècle, impliquant alors des changements de modèles architecturaux et sociaux dans la symbolique de l'habitat élitare. Parmi les sites les plus remarquables, à ce propos, il nous serait possible de citer le manoir de Mesneuf à Bourgbarré (Ille-et-Vilaine) ou encore de La Dobiais à Saint-Jean-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine) où le franchissement des fossés est opéré par l'intermédiaire d'un pont amovible (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 64-65). L'absence de mentions de tel système, dans les sources écrites, nous a motivé à nous interroger sur les modalités d'accès au Vieux M'na. Bien qu'aujourd'hui, en l'absence d'un sondage archéologique, nous serions poussés à interpréter l'accès par une simple interruption du système talus/fossé (fig. 40), les résultats du géoradar semble révéler un tout autre schéma (fig. 41). En effet, trois anomalies, orientées N/S, ont pu être identifiées à partir d'une profondeur comprise entre 0,17 m et 0,25 m. Il est possible de suivre, sur le radargramme, ces anomalies jusqu'à une profondeur comprise entre 1,50 et 1,80 m. L'anomalie la plus à l'ouest ne mesure qu'une vingtaine de centimètres de large tandis que les deux autres, situées respectivement dans l'alignement des bords des fossés, mesure une cinquantaine de centimètres de large. Avec ces résultats, il est possible de réfuter l'existence d'un pont dormant en se basant sur l'unique réponse du géoradar. En effet, la présence de ce type de structure se serait traduit par une anomalie régulière sur l'ensemble de la longueur du système d'accès à la plateforme. Il nous est possible de suggérer l'existence d'un pont amovible bien qu'il faille rester prudent dans cette interprétation, en l'absence d'une confirmation ou d'une infirmation par l'intermédiaire d'un sondage archéologique.

---

<sup>41</sup> Cet important travail a fait l'objet d'une publication en 1993 sous le titre *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*. Cet ouvrage revêt la forme d'un véritable jalon historiographique dans l'étude de l'habitat des élites roturières et nobiliaires.



Fig. 40 : Vue du système d'accès au site, dans son état de conservation actuel.

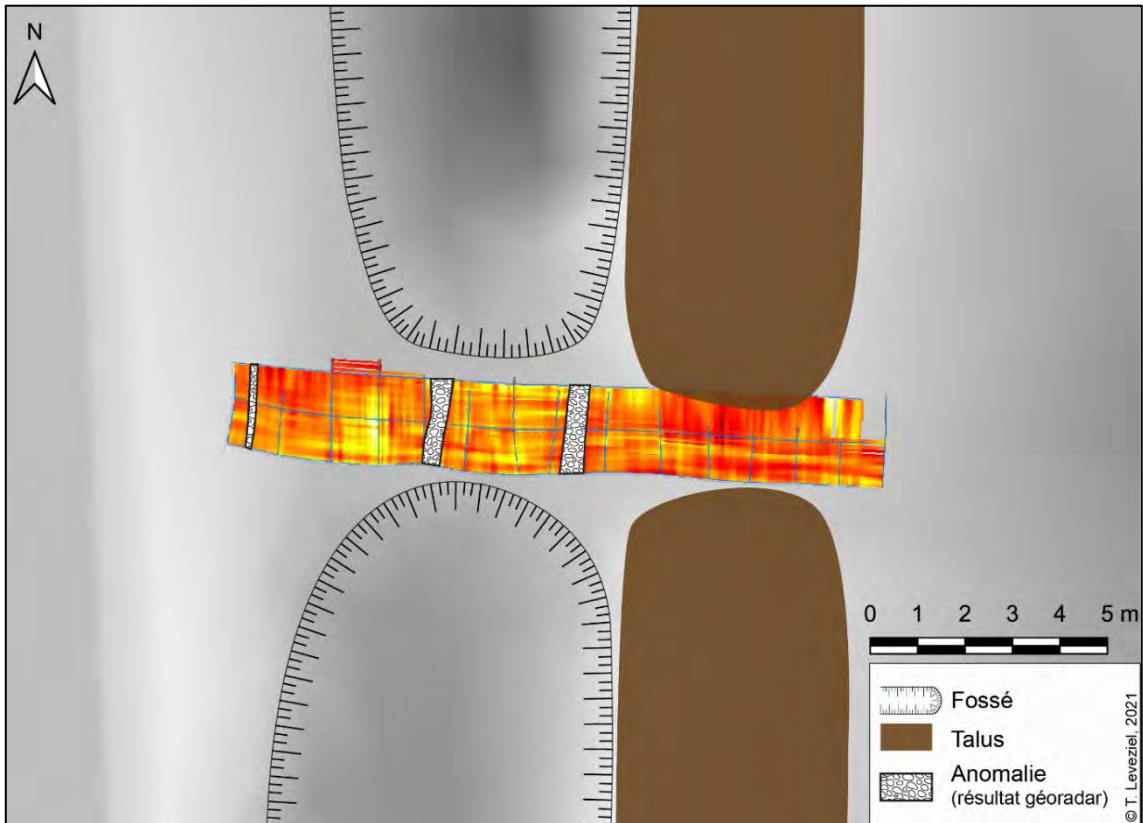


Fig. 41 : Mise en évidence des structures maçonnées marquant l'entrée du Vieux M'na, d'après les anomalies révélées par le géoradar.



Les différents profils électriques, menés sur la plateforme, permettent d'en appréhender son organisation (fig. 42, 43 et 44). Une constante a pu être observée sur les huit profils que nous avons réalisés. En effet, deux horizons sont clairement identifiables. Le premier est situé, en moyenne, à 1,60 m de profondeur. Nous l'avons arbitrairement nommé « horizon résistif » en raison de la charnière qu'il représente en termes de résistivité. En effet, la résistivité des strates inférieures à une profondeur de 1,60 m est comprise entre 0 et 488 ohm.m, ce qui correspond à des limons, des sables, etc. Les strates supérieures à cet horizon ont une résistivité pouvant atteindre 4547 ohm.m (fig. 43, profil E). Le second horizon, qu'il nous est possible d'identifier, a été interprété comme un horizon archéologique. Ce dernier est repérable à une profondeur moyenne de 1 m. Il témoigne des niveaux de circulation, qui semblent présenter un très bon état de conservation, sur lesquels s'appuient l'ensemble des structures bâties qui ont pu être identifiées. Les profils permettent également de confirmer la présence de structures identifiées lors du relevé topographique ; c'est notamment le cas du talus empierré A1 (fig. 44, profil H), dont la résistivité est comprise entre 763 et 977 ohm.m, qui contribue à partitionner le sud-ouest de la plateforme. A ce titre, deux autres anomalies résistives ont été identifiées comme des talus empierrés (fig. 44, profils G et H) en raison d'une résistivité similaire ; il est intéressant de noter qu'elles n'étaient pas observables sur le terrain. Celles-ci pourraient également participer à la partition de la plateforme. Toutefois, celles-ci sont situées à proximité de la structure EXC 2 (anomalie excavée située sur la partie sud de la plateforme). Composées d'un imbroglio de limons sablo-argileux et de granodiorite, ces anomalies seraient les vestiges, arasés, du rejet de l'excavation EXC 2.

L'ensemble des profils témoignent de la présence, importante, de structures en granodiorite correspondant aux vestiges des structures bâties. Bien qu'elles constituent des données ponctuelles à l'échelle du profil, leur corrélation permet de dresser un plan d'ensemble de l'emprise bâtie à la plateforme. Il est également intéressant de confronter ces éléments aux pierres relevées en surface, corroborant alors nos interprétations. Précisons également que les structures bâties, apparaissant comme des anomalies sur les profils électriques, ont une résistivité comprise entre 977 et 4547 ohm.m ; leur identification repose sur leur caractère quadrangulaire. L'altitude supérieure est située, en moyenne, à 0,25 m de profondeur ; l'altitude inférieure étant comprise entre 0,92 m et 1,25 m de profondeur. L'amplitude des longueurs est assez importante puisque, les plus petites structures ne mesurent qu'une vingtaine de centimètres tandis que les plus importantes mesurent plus de 4 m (fig. 42, profil A, anomalie B : 4,76 m ; fig. 44, profil E, anomalie D1 : 4,58 m).

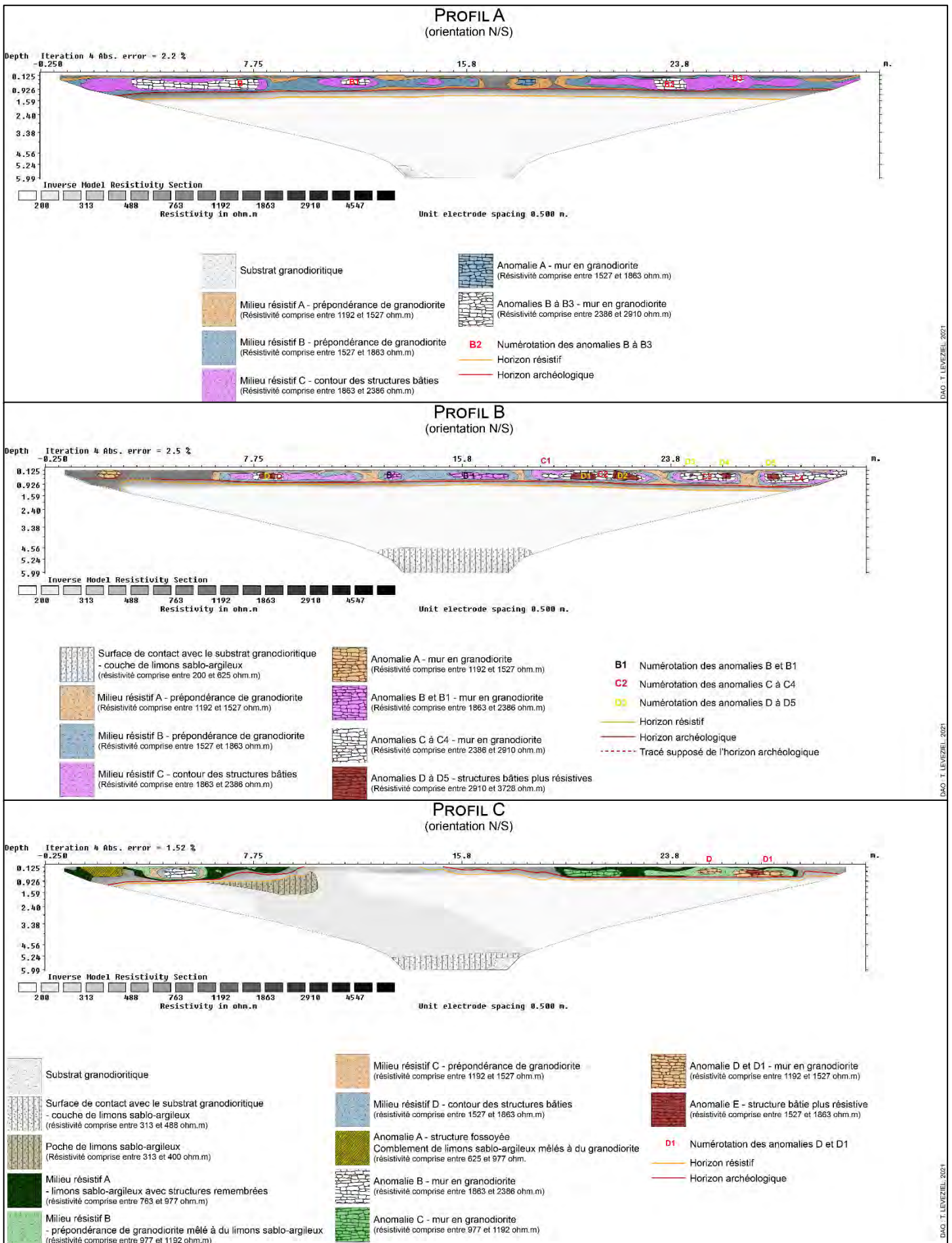


Fig. 42 : Interprétation des profils électriques A, B et C, effectués sur le Vieux M'na.

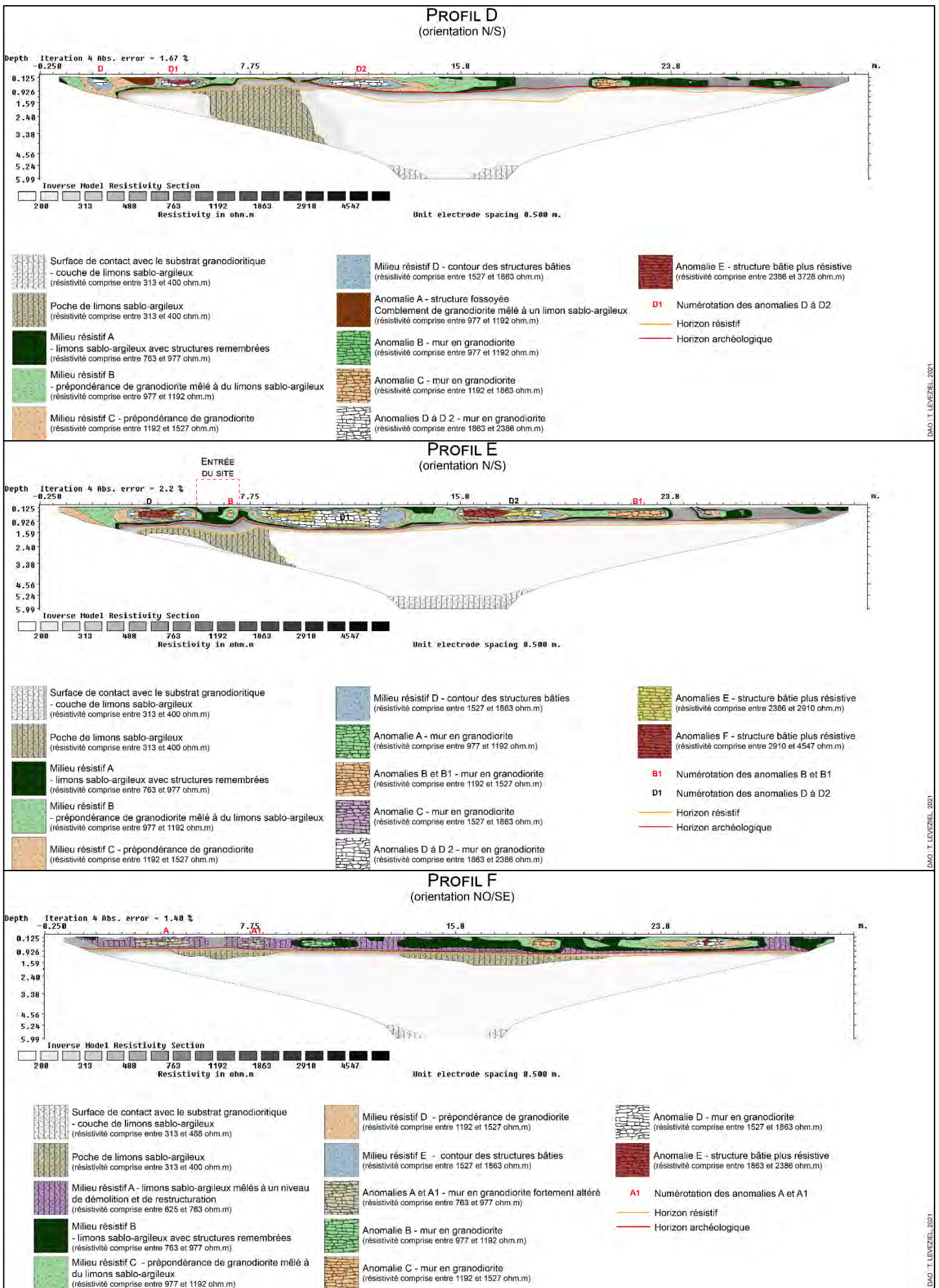


Fig. 43 : : Interprétation des profils électriques D, E et F effectués sur le Vieux M'na.

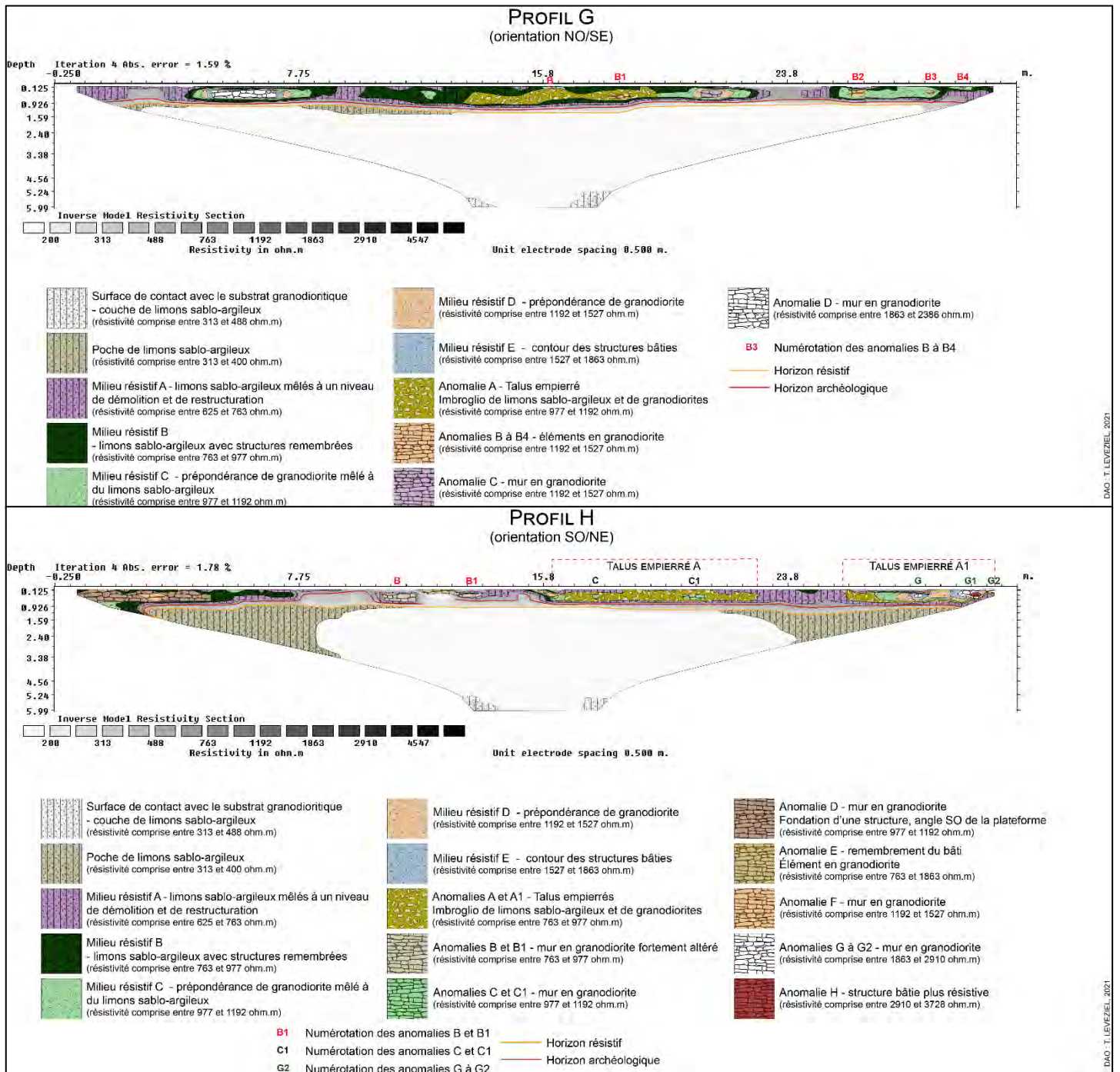


Fig. 44 : : Interprétation des profils électriques G et H, effectués sur le Vieux M'na.

La longueur peut témoigner d'une orientation différente. En effet, les plus petites doivent être perçus comme des éléments de murs orientés E/O où l'anomalie mettrait en exergue la largeur réelle de cet élément architectural ; les plus importantes peuvent correspondre à des sections de murs orientés N/S où l'anomalie n'en percevrait qu'une partie. Celles-ci ne sont pas les témoins des dimensions réelles du bâtiment lorsque l'on sait, par exemple, que la salle d'un logis manorial breton mesure en moyenne 6,25 m de largeur pour une longueur comprise entre 8 m et 14 m (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 72). Malheureusement, ces anomalies ne permettent pas d'identifier directement les différentes composantes du bâti manorial ni d'envisager, à première vue, le plan de son emprise.

Deux anomalies méritent de retenir notre attention (fig. 43, profil E, anomalies D et D1). Le profil E avait été réalisé sur la partie occidentale de la plateforme, à proximité du talus interne maçonné et du système d'accès au site permettant d'en appréhender sa structuration. Ces anomalies ont une résistivité, primaire, comprise entre 1863 et 2386 ohm.m et certaines parties peuvent atteindre une résistivité de 4547 ohm.m. L'anomalie D mesure 2,13 m de longueur tandis que l'anomalie D1 mesure 4,58 m. Ces anomalies doivent nécessairement être mise en relation avec l'existence d'un pont amovible suggéré par le géoradar. Il est donc possible de les interpréter comme les vestiges d'un corps de passage, d'une tour-porte, que l'on retrouve dans les modèles castraux à travers l'exemple du châtelet d'entrée. Cette mode architecturale doit être mise en relation avec une mutation de la noblesse où l'ascension sociale est exprimée par l'édification de ce type de structure. Nous écartons l'interprétation d'un logis-porte, *stricto sensu*, en raison des autres structures bâties révélées par la prospection électrique. Ce type de structure constitue donc un bâtiment annexe contribuant à la monumentalisation du site (Sirot, 2007 : 140 ; Litoux, Carré, 2008 : 72-73). L'interprétation d'une porterie repose également sur l'ouverture entre les deux anomalies et leur situation de part et d'autre de l'interruption du talus. L'ouverture mesure 2,75 m de large, ce qui correspond aux moyennes connues pour les tours-portes du XV<sup>e</sup> siècle en Bretagne. A titre de comparaison, il nous est possible de citer celle du manoir de la Mouraudais à la Chapelle-Bouëxic (Ille-et-Vilaine) où la tour-porte, constituant le logis manorial du XV<sup>e</sup> siècle, offre une ouverture d'environ 3 m de large ; ou encore le logis-porte, du XV<sup>e</sup> siècle, de Bernial à Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) s'inscrivant dans ces constantes. A l'échelle du site du Vieux M'na, ces deux anomalies sont séparées par l'anomalie B qui tend à suggérer deux espaces distincts que nous serions tentés d'interpréter comme une porte cochère et une porte piétonne. Toutefois, les dimensions des ouvertures ne correspondent pas aux constantes décrites ci-dessus. Ces corps de passage, qui

semblent se développer à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, sont tributaires des constructions existantes mais également de la morphologie de la plateforme sur laquelle ils sont édifiés influant alors leur implantation. Leur plan est majoritairement rectangulaire, du moins c'est celui en usage le plus fréquemment avant le XV<sup>e</sup> siècle, et accueille une pièce par niveau, alors desservie par un escalier hors ou dans œuvre (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 131-133).

Avant de proposer un plan de l'emprise bâtie, à l'échelle de la plateforme, une dernière anomalie attire notre attention. Le profil H, orienté SO/NE, permettait d'appréhender la structuration de l'extrémité sud-ouest de la plateforme. Une anomalie, dont la résistivité est comprise entre 977 et 1192 ohm.m, tend à témoigner d'éléments de fondation d'un bâtiment. La situation de cette structure, dans un angle, pourrait suggérer l'existence d'une tour de flanquement ; toutefois nous n'avons pas pu observer d'autres faits similaires sur l'emprise du Vieux M'na. Cet élément permet, toutefois, de documenter la présence de bâtiments sur cette partie de la plateforme qui semble bien plus pauvre, en termes de distribution, que les parties nord et est. De même, sur ce secteur, peu de pierres ont pu être identifiées en surface excepté à proximité de l'anomalie que nous venons de mentionner. La structure EXC 2 semble avoir, ici, un impact considérable en ayant remanié de fond en comble les niveaux archéologiques comme en témoignent les anomalies B et E, révélées sur le profil H, qui sont dans l'environnement immédiat de cette excavation.

Au final, la plateforme, cernée par d'importants talus maçonnés, contribue à faire émerger une cour. Cet élément est, par nature, un espace clos, de plan quadrangulaire (carré ou rectangulaire) et est le plus significatif à l'échelle des habitats manoriaux de l'Ouest. Il est parfois possible d'attester la présence d'une cour pavée, bien souvent mal conservée, constituant un particularisme en Bretagne. Toutefois, il ne faut pas faire de ces cas exceptionnels des généralités pour le second Moyen Âge. De manière générale, la cour entre dans une dimension ostentatoire où sa conception et son entretien contribuent largement à la mise en valeur du logis. Quel que soit l'espace géographique, la cour est constamment bordée par un logis et des dépendances qui participent à l'organisation de l'habitat. L'ensemble bâti s'organise selon des plans assez hétérogènes bien que le plan en L ou en U sont, à l'échelle de la Bretagne, les plus courants. Il est toutefois bien difficile d'interpréter l'usage des bâtiments annexes en l'absence de mentions dans les sources écrites ; il faut, cependant, rappeler que le manoir est le centre d'un domaine de production, ces bâtiments annexes pouvant correspondre à des espaces de stockages, des espaces liés à une économie manoriale. En d'autres termes, le manoir constitue une demeure privilégiée qui le montre par des signes architecturaux passant,

alors, par l'organisation de la cour (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 65-67 ; Sirot, 2007 : 84-87). Les manoirs bretons peuvent, parfois, accueillir une chapelle et un colombier dans le voisinage direct du logis. A la différence de l'usage des bâtiments annexes, ces lieux sont clairement mentionnés dans la composition des domaines au sein des sources écrites. C'est le cas, par exemple, dans l'aveu que rendit Isabeau de Sévigné en 1525 où elle décrit la composition du manoir de Villaudon avant d'annoncer la tenue du Vertbois et du Vieux M'na :

« Et premier le lieu, manoir, demaines et **coulombiez**, estancqs, garennes, bouais de haulte fustaille, les maisons, metaries, prés arables et non arrable, prés, valles, bouays anciens avecquez les bouays tailleys des appartenances d'iceluy situé en la parouasse de Traan nommé et vulgallemetn appelé Villaudon »<sup>42</sup>

L'absence de mentions de tels éléments sur l'emprise du Vieux M'na permet donc de réfuter leur présence dans l'environnement du logis et des bâtiments annexes du site. Nous regrettons, toutefois, que l'état de conservation des sources écrites médiévales ne puisse permettre d'affiner l'étude du site par ce type de vecteur d'informations.

La corrélation des différentes anomalies, révélées par la prospection géophysique, des pierres relevées en surface ainsi que de la topographie du site (fig. 45) permet d'envisager l'emprise bâtie à l'échelle de la plateforme. Il est possible de réfuter une cour organisée selon un plan en U en raison de la présence d'un talus de partition interne qui vient délimiter un espace de circulation vers une zone hydromorphe. La partie sud-ouest de la plateforme reste plus difficile à interpréter en raison d'un important remaniement lié à l'excavation de la structure EXC 2, comme nous l'avons vu précédemment. La partie nord du site se caractérise par une superficie légèrement supérieure à 1800 m<sup>2</sup> et une grande régularité topographique contrairement aux autres espaces constituant la plateforme. Un fait intéressant à souligner est l'absence d'anomalies et de pierres relevées en surface autour du profil électrique E. Cette zone est aujourd'hui marquée par une clairière où les quelques espèces ligneuses sont caractérisées par la présence de houx (notamment autour de la structure EXC 1). La partie nord est la plus à même d'accueillir l'habitat principal du manoir. Tandis que la partie sud-ouest, délimitée par le talus de partition interne, serait un espace lié à des bâtiments de stockage. La zone

---

<sup>42</sup> AD 44 : B2173/6, extrait de l'*Aveu des maisons, terre et seigneurie de la Villaudon et de la terre et seigneurie de Traan, leurs appartenances et deppendances par damoiselle Ysabeau de Sevigné vefve feu Francois du Bouaisbaudry en son vivant seigneur dudit lieu et de Traan comme tutrice et garde de Cristofe du Boisbaudry leur filz le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet mil V<sup>c</sup> XXV.*

hydromorphe, quant à elle, doit être vue comme un espace lié à la ressource en eau en raison de sa proximité avec l'étang de Ruffien (parcelle 0B 0480).

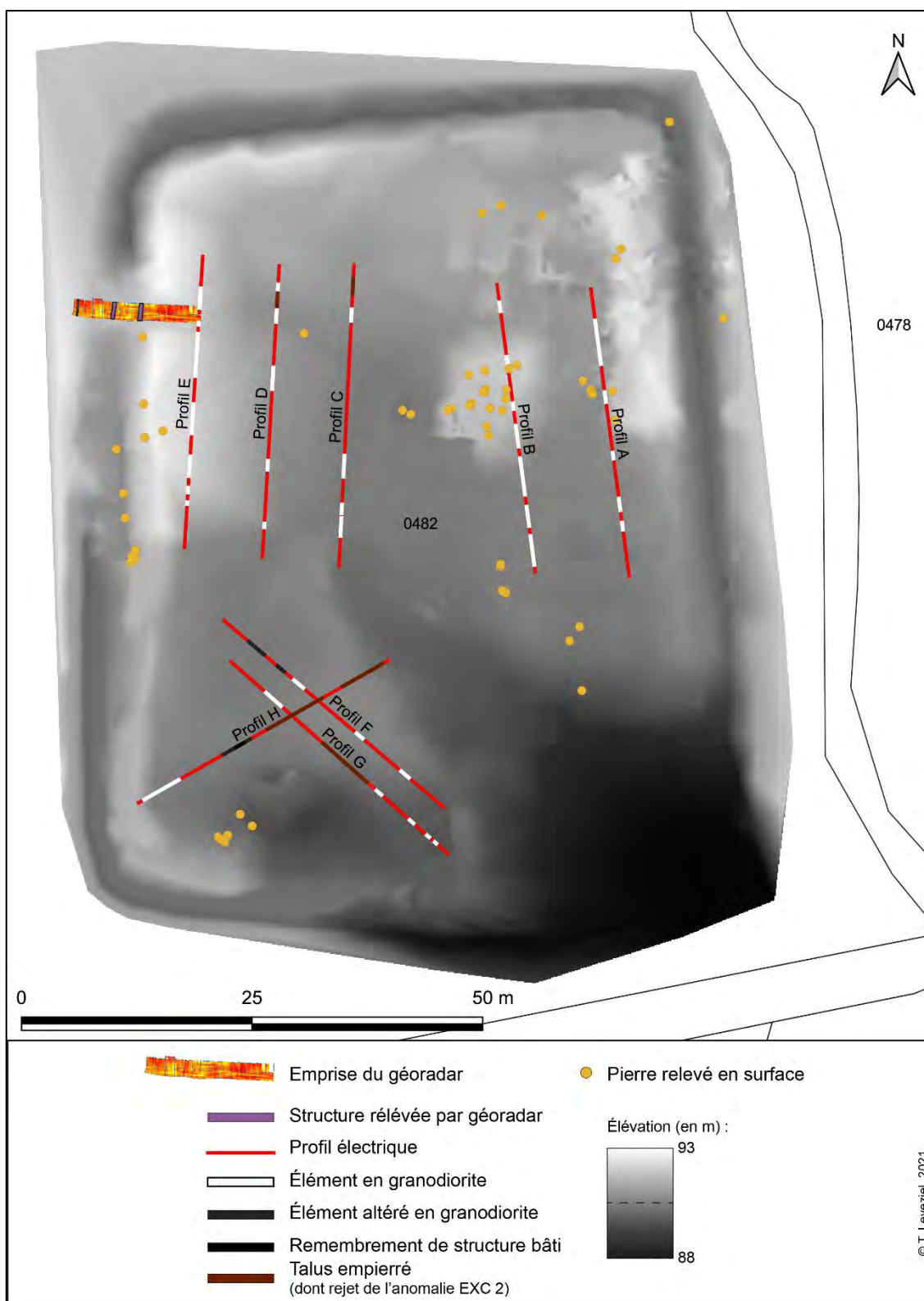


Fig. 45 : Mise en évidence et répartition des anomalies et éléments en granodiorite, d'après la prospection géophysique, à l'échelle de la plateforme du Vieux M'na.



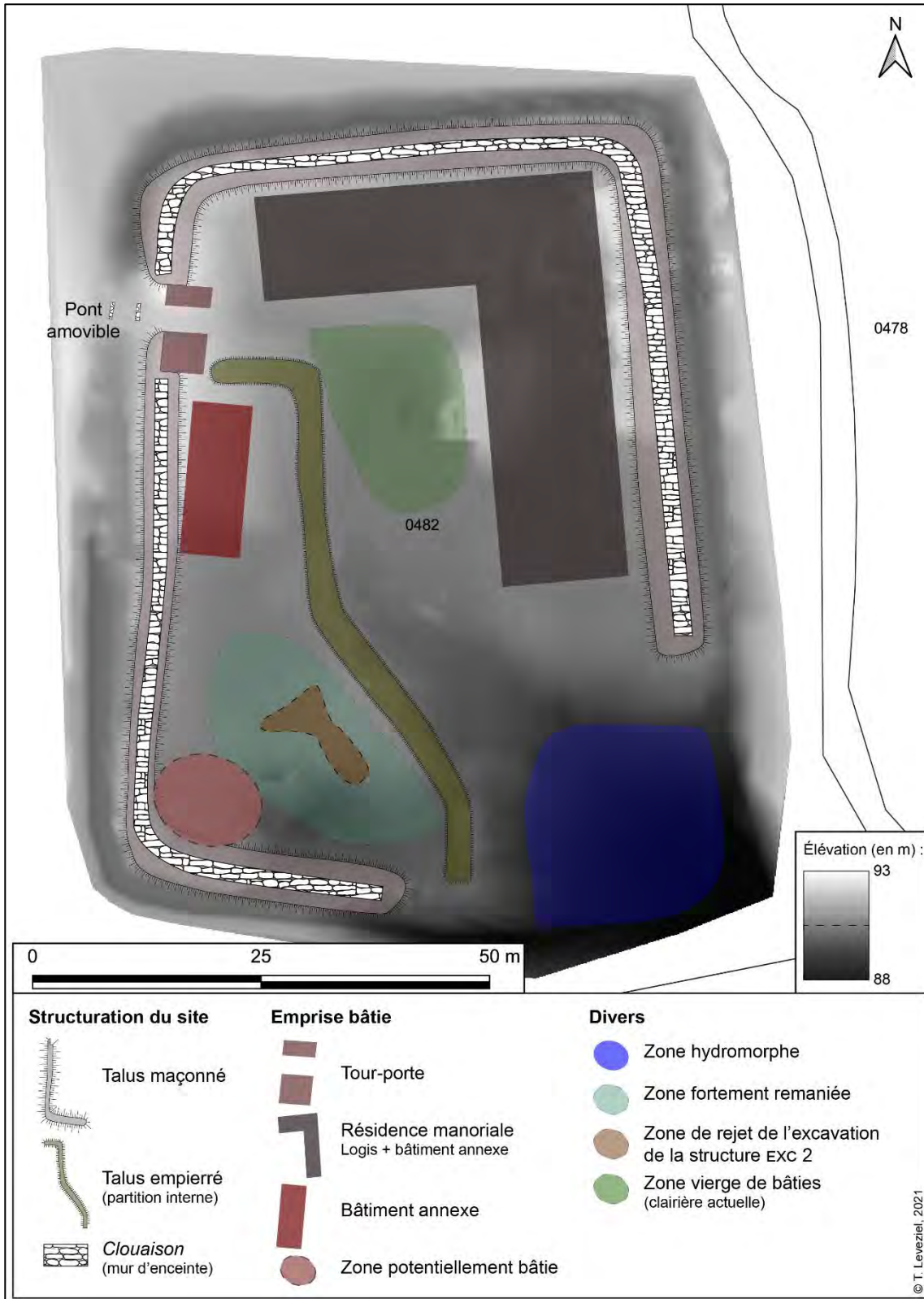


Fig. 46 : Interprétation de la structuration de la plateforme du Vieux M'na et de l'emprise bâtie.

Peu à peu, le Vieux M'na a révélé ses structures (fig. 46)<sup>43</sup>. Son accès se faisait, nous l'avons vu, par un pont amovible avant de traverser une tour-porte qui s'ouvre sur une cour bordée par des bâtiments selon un plan en L. Comme c'est souvent le cas en Bretagne, le logis est frontal à l'entrée du site ; il s'agit, en effet, du premier élément architectural qui doit être vu. C'est également la partie orientale de la plateforme qui est la plus appropriée à recevoir le logis puisque, la surface habitable est en moyenne d'environ 250 m<sup>2</sup> au sein de l'ancien duché (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 72 ; Sirot, 2007 : 87). Bien qu'aucune structure en élévation ne permette d'aborder la distribution de ce logis, il est constant d'observer en Bretagne que ces éléments sont composés de trois niveaux : un rez-de-chaussée, un étage quadrangulaire et un comble ouvert, ou non, sous la charpente. Les logis à deux ou trois pièces au rez-de-chaussée sont les plus courants au cours des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles avec une amorce progressive d'un plan en L par le développement d'une pièce annexe et d'un escalier hors œuvre en façade. Il nous serait également possible de réfuter, par simple comparaison, l'idée d'un logis à plus de trois pièces, bien que ce type se développe dès le XV<sup>e</sup> siècle ; il reste toutefois minoritaire et exclusivement cantonné aux grandes élites. L'absence du Vieux M'na dans les sources écrites, y compris dans les enquêtes de la réformation de la noblesse en 1427 et 1513, nous permet de dire qu'il ne s'agissait pas d'un habitat tenu par une grande élite aristocratique et/ou seigneuriale (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 85-88). Le logis est également associé à divers bâtiments annexes dont le nombre nous échappe en l'état actuel des connaissances.

Le Vieux M'na, qui vient de réacquérir ses lettres de noblesses, constitue donc un habitat manorial du XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle qui se démarque par la véritable castralisation et la monumentalisation de ses structures. Il semble être un type d'habitat déjà connu sur l'emprise de la commune de Trans-la-forêt, avec l'exemple du manoir du Vertbois comme en témoignent les sources écrites. La présence d'un manoir fortifié, dans un bon état de conservation, présente un réel intérêt dans la connaissance de l'habitat des élites rurales médiévales et contribue, alors, à étayer la grande diversité et la grande complexité de ces structures en lien avec le statut de l'élite. La ruine progressive du site et l'absence de réemploi des bâtiments en tant que métairie a également contribué à préserver le dernier état précédant l'abandon du site. Le développement du couvert forestier, quant à lui, a permis de fossiliser ces derniers niveaux d'occupations.

---

<sup>43</sup> L'interprétation de l'emprise bâties et de ses dimensions est à titre informative. Ce plan est susceptible d'évoluer à l'avenir. L'emprise réelle des bâtiments et leur plan respectif ne peuvent être déterminée que par la fouille. L'élaboration de ce plan de synthèse repose, d'une part, sur une interprétation de l'ensemble des anomalies révélées par les prospections géophysiques, de la répartition des pierres relevées en surface et, d'autre part, sur une comparaison entre la topographie de la plateforme et l'organisation des habitats manoriaux en Bretagne.

*Le Val :*

En raison des aléas de conservation, les sources écrites antérieures au XV<sup>e</sup> siècle sont très minoritaires à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt. Cette ancienne paroisse est certes citée dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, notamment dans les exécutions testamentaires du duc Jean II en 1309 ; pourtant un seul document permet d'appréhender des élites seigneuriales qui tendent à disparaître entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi peut-on lire, dans un minu<sup>44</sup> que rendit Guillaume du Boisbaudry pour l'hébergement de Villaudon<sup>45</sup> :

« Les ruches du seigneur **du Val** en la paroisse de Traan pour deues C soulz et III ruches d'avoine \_\_\_ IIII soulz, IIII deniers.

Du seigneur de Traan pour deues \_\_\_ XV livres.<sup>46</sup>

Du seigneur de **la Fauchetière** pour deues \_\_\_ X soulz et XII ruches d'avoine »

L'intérêt de cette énumération des rentes dues à l'hébergement de Villaudon repose sur la localisation de ces seigneuries sur l'emprise actuelle de la commune de Trans-la-forêt. Bien que le siège de la seigneurie de la Fauchetière paraît beaucoup plus tenu en raison de l'absence de formes parcellaires permettant de l'identifier, le lieu noble du Val a laissé des vestiges remarquables dans l'organisation du paysage. Ce site fut identifié en 1987, dans le cadre d'une prospection inventaire par un membre du CeRAA, comme une motte castrale en s'appuyant sur les microtoponymes de parcelles alors dénommées « Le Châtelet » (Langouët, 1987). Quelques précisions sont à apporter à ce terme. En effet, quel que soit le dictionnaire que nous avons consulté<sup>47</sup>, récurrente est la mention d'un petit château pour le définir. Ce type de microtoponyme est tout à fait intéressant dans l'identification d'ancien lieu noble médiévaux. En se rapportant au cadastre napoléonien (fig. 47), il est également intéressant de souligner que le Châtelet est situé au sud d'un ensemble de parcelles nommées « l'étang de Vanlée ». Toutefois, cet étang n'est plus en usage lors du relevé du cadastre en 1834. Aujourd'hui, ces parcelles surplombent le ruisseau de la Chênélais (fig. 48), comme avait pu le spécifier l'inventrice du site. Ces deux éléments sont situés à proximité du village du Val, attesté dès le

---

<sup>44</sup> Minu (s. m.) : Déclaration établie par les héritiers d'une élite seigneuriale ou roturière afin de s'acquitter des droits de rachats.

<sup>45</sup> Ce lieu, siège d'un hébergement au XIV<sup>e</sup> siècle, va évoluer au statut de seigneurie au cours du XV<sup>e</sup> siècle sous le nom de « seigneurie de Trans » ; de nombreux fiefs et domaines relevant de cette entité seigneuriale (ex : le Vieux M'na).

<sup>46</sup> AD 44 : B 2173/4, extrait du *Mynu de l'hebergement de Villadon et feo, appartenance tombée en rachapt par le décès de Bertrand Chantegrue vivant seigneur de Traan de l'an M III<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> III*.

<sup>47</sup> *Dictionnaire du Moyen Français, Dictionnaire de l'ancienne langue française*, ou encore le *Trésor de la langue française*.

second Moyen Âge. Notre intérêt s'était d'abord porté sur le paléoétang avant de nous intéresser à cette hypothétique motte castrale, afin de mieux envisager les modalités de son implantation.

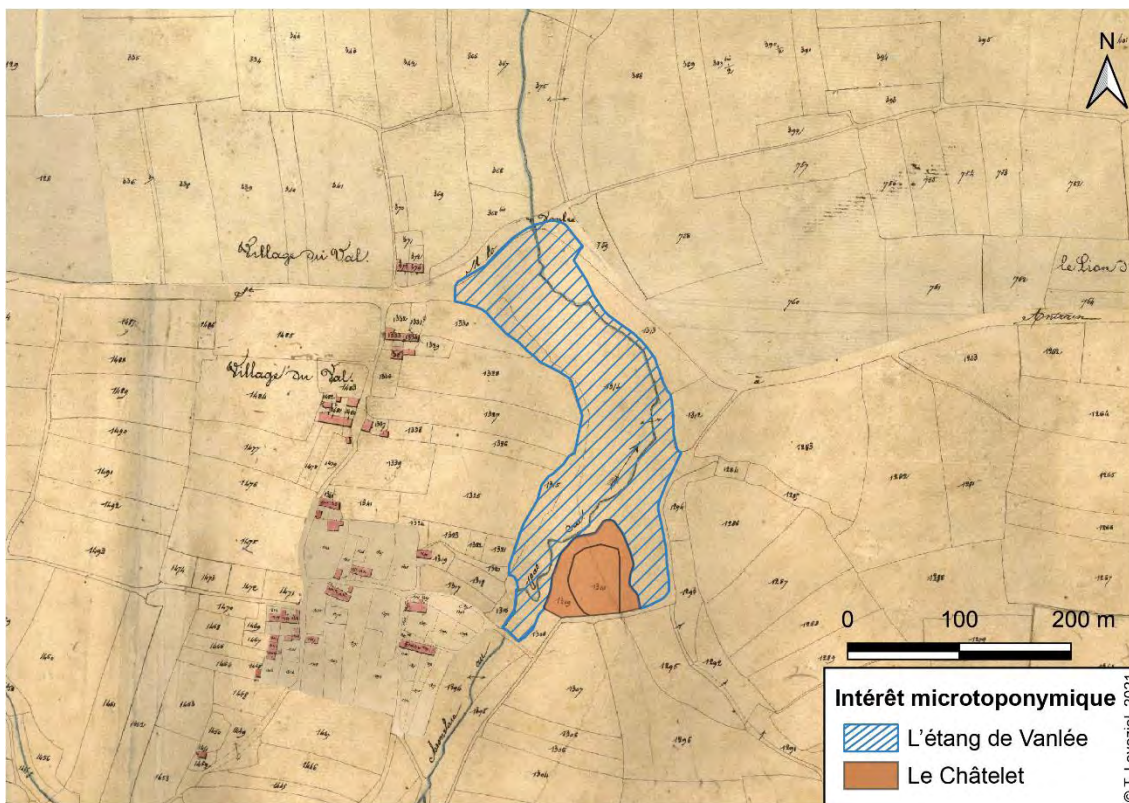


Fig. 47 : Mise en évidence des microtoponymes de parcelles, d'après les états de section, sur fond de cadastre napoléonien géoréférencé.



Fig. 48 : Vue aérienne de la situation actuelle du site du Val. © Landsat/Copernicus, 2020.

- L'étang de Vanlée

Ce n'est qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle que l'étang de Vanlée est clairement identifié dans les sources écrites, comme en témoigne l'aveu que rendit François du Boisbaudry en 1501<sup>48</sup>. Ce dernier mentionne, outre la possession de cet élément hydrographique, un bief, un détroit (au sens de district) ainsi que la mouture. Ces trois éléments permettent de mettre en évidence l'existence d'un moulin dont le caractère banal est renforcé par le dernier terme qui désigne une taxe que doivent s'acquitter les usagers pour moudre les céréales au moulin ; ce substantif désigne également la rémunération du meunier. L'existence du moulin à eau de Vanlée est d'ailleurs confirmée dans l'aveu que rendit Isabeau de Sévigné en 1525<sup>49</sup> ou dans celui rendu par Christophe du Boisbaudry en 1540<sup>50</sup>. Il est d'ailleurs possible de suivre l'évolution de ce moulin au-delà de notre cadre chronologique en se référant aux rentiers de la seigneurie de Trans<sup>51</sup>, des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Alors que les moulins sur cours d'eau sont attestés dès le XI<sup>e</sup> siècle, l'émergence des moulins sur biefs semble remonter au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce type d'aménagement hydraulique ne peut qu'être abordé par les sources écrites, à l'échelle du paléoétang de Vanlée. En effet, la documentation planimétrique, notamment le cadastre napoléonien, ne permet pas d'appréhender ce type de structure. Le bief, également appelé canal d'amenée d'eau, est creusé le long d'une courbe de niveau entre le lit naturel de la rivière et la base du versant de la vallée. Par l'intermédiaire du bief, l'eau était plus élevée que celle de la rivière permettant ainsi la chute d'eau nécessaire au bon fonctionnement du moulin. A l'abandon du moulin, il est parfois possible d'observer un déplacement du cours d'eau où le bief remplace le lit naturel de la rivière. Ce phénomène est rendu possible par un débit plus important dans le bief, creusant plus profondément les sols (Reinbold, 2012 : 9-10). C'est peut-être ce phénomène qui s'opère à la suite de l'abandon du moulin de Vanlée et de l'assèchement progressif de l'étang éponyme.

Avant de s'intéresser à l'antériorité du moulin, d'après les sources écrites, il semble intéressant de souligner que l'érection de ce type d'aménagement, alors conditionné par la création d'un étang, implique nécessairement des notions de droits coutumiers. Ces droits sont plus ou moins similaires dans les pays de l'Ouest comme en témoigne la diffusion progressive

---

<sup>48</sup> AD 44 : B 2173/4, *La tenue du seigneur de Traan, baillié de la court de Feuges au de Langan, 1501.*

<sup>49</sup> AD 44 : B 2173/6, *Aveu des maisons, terre et seigneurie de la Villaudon et de la terre et seigneurie de Traan, leurs appartenances et dependences par damoiselle Ysabeau de Sevigné vefve feu Francois du Bouaisbaudry en son vivant seigneur dudit lieu et de Traan comme tutrice et garde de Cristofé du Boisbaudry leur filz, le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet mil V<sup>e</sup> XXV.*

<sup>50</sup> AD 44 : B 2181/11, *Aveux de Christophe du BoisBaudry, seigneur de Trans pour la châtellenie de Trans, 1540.*

<sup>51</sup> AD 35 : 2 E L 47.

des moulins. En effet, il est possible d'observer la mention de ces structures domaniales en Anjou ou dans le Maine autour de l'an Mil avant qu'elles émergent dans le Nantais et le Rennais au XI<sup>e</sup> siècle ou dans le Vannetais au XII<sup>e</sup> siècle. C'est véritablement le XIII<sup>e</sup> siècle qui marque l'apogée de leur développement. La détention d'un moulin permet d'affermir l'autorité d'une élite rurale sur un territoire plus ou moins étendu. Instrument du pouvoir et de domination du sol, celui-ci est souvent associé à un manoir qui se retrouve dans son environnement proche, dès le XIII<sup>e</sup> siècle. En raison de la fonction symbolique qu'il revêt, les emplacements des moulins sont l'objet de convoitise entre élites laïques mais également ecclésiastique (Pichot, 2002**b** : ). A ce titre, la *Très Ancienne Coutume* de Bretagne<sup>52</sup> (1<sup>ère</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle) nous rappelle, à travers l'article 248, qu'il faut être propriétaire des deux rives pour pouvoir bâtir un moulin sur rivière ou ruisseau. En d'autres termes, l'élite rurale doit posséder les bassins versants de la vallée en question. L'*Ancienne Coutume* (1539), quant à elle, apporte quelques précisions puisque l'article 329 indique que tout élite (roturière ou nobiliaire) peut faire ériger un moulin sur sa terre à condition qu'il n'endommage pas la terre d'autres usagers en l'ennoyant. Cette précision nous renvoie donc aux modalités de création d'un étang, également mentionnés dans le droit coutumier breton. A ce titre, cette documentation nous précise qu'un tenant fief peut envisager ce type de création seulement si le tracé de la chaussée évolue sur le domaine en question ; l'érection de cette structure impliquant, généralement, un ennoisement des terres des sujets situées en amont, l'élite peut leur en assigner de nouvelles. Quelques précisions sont également apportées à la création de biefs et de canaux de dérivation ; d'après la *Coutume*, le détournement d'un cours d'eau peut être opéré sur un domaine seulement si, au sortir de ce dernier, la rivière reprenne son lit naturel. Ainsi est-il possible d'envisager la possession d'une large partie de la vallée de Vanlée (aujourd'hui vallée du ruisseau de la Chênélais) par le propriétaire initial du moulin. En Haute-Bretagne les étangs s'inscrivent selon un modèle plus ou moins similaire. La chaussée est érigée vers l'aval, constituant ainsi une retenue d'eau mais peut être doublée d'une seconde chaussée vers l'amont permettant le développement de toute une série d'aménagements propice à la gestion en eau (fig.49). Le ruisseau de la Chênélais s'écoule du sud vers le nord, sur le territoire de Trans-la-forêt ; de ce fait la chaussée a été érigée au nord de la zone concernée. C'est d'ailleurs ce que tend à montrer le profil altimétrique opéré sur le MNT (fig. 50), bien qu'il faille rester prudent sur son état de conservation. En effet, la chaussée est conservée dans l'un des tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain qui, à

---

<sup>52</sup> Nous souhaitons rappeler aux lecteurs de ce rapport d'opération que, lorsque nous faisons appelle à la Coutume de Bretagne (T.A.C. ou A.C.), les données sont issues de la *Coûtumes générales du pais et duché de Bretagne, et usemens locaux de la mesme province*, paru en trois volumes entre 1745 et 1748.

l'Ancien Régime, deviendra la route royale 155 reliant Saint-Malo à Orléans. Ce tracé est, au XIX<sup>e</sup> siècle, nommé « Grande route de Saint-Malo à Antrain » et deviendra, au XX<sup>e</sup> siècle la route départementale D 155. Ce tracé est aujourd'hui inactif en raison de l'aménagement d'un nouveau tracé recoupant d'est en ouest l'emprise du paléoétang de Vanlée (cf. II. 3. 1).

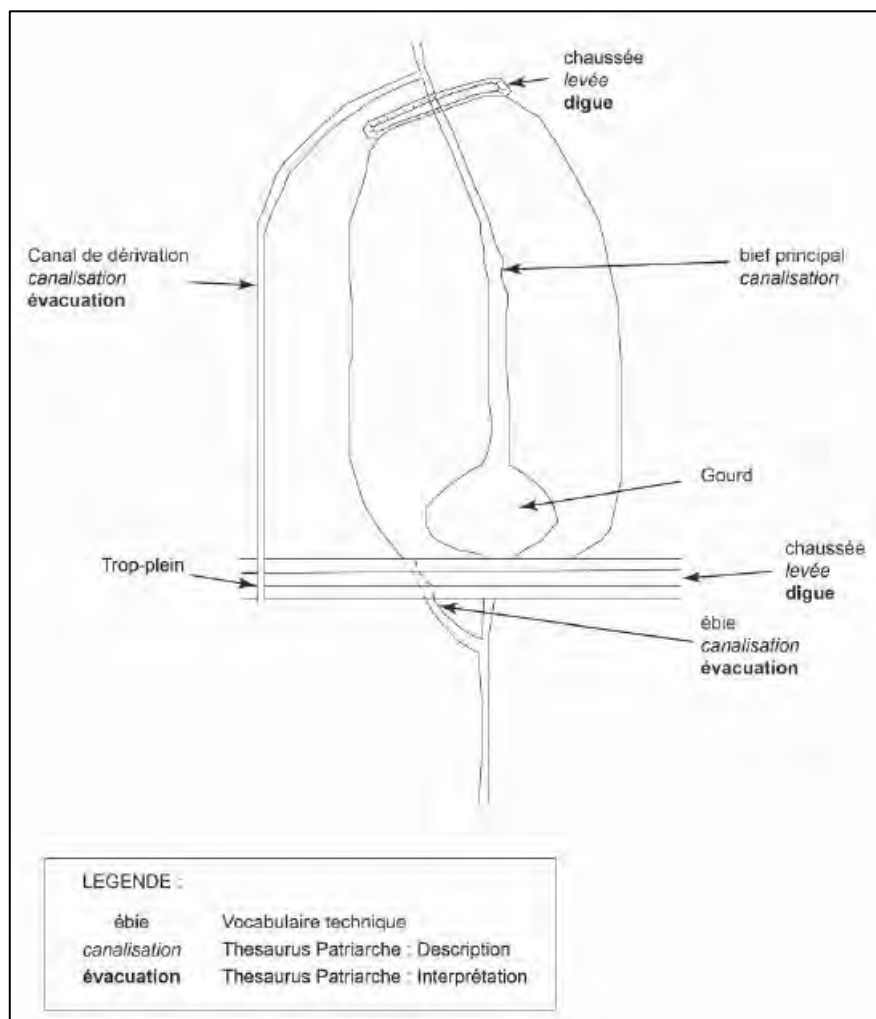


Fig. 49 : Modèle-type de l'étang en Haute-Bretagne (d'après Reinbold, 2012 : 5).

La chaussée de l'étang de Vanlée se caractérise d'une levée de terre avec un parement de pierres sèches. Celles-ci permettent d'empêcher l'affaissement de la chaussée et ont pu être ajoutées postérieurement à l'érection de la levée de terre. Cette association est attestée, d'un point de vue typologique, dès le XIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle, succédant ainsi à la chaussée en terre sans parement. A partir du XV<sup>e</sup> siècles, les chaussées maçonnées tendent à se généraliser en Haute-Bretagne, bien que le type précédent perdure jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (Reinbold, 2012 : 10-11). L'évolution de la chaussée de Vanlée peut être abordée par les sources écrites, permettant ainsi d'en appréhender son antériorité.

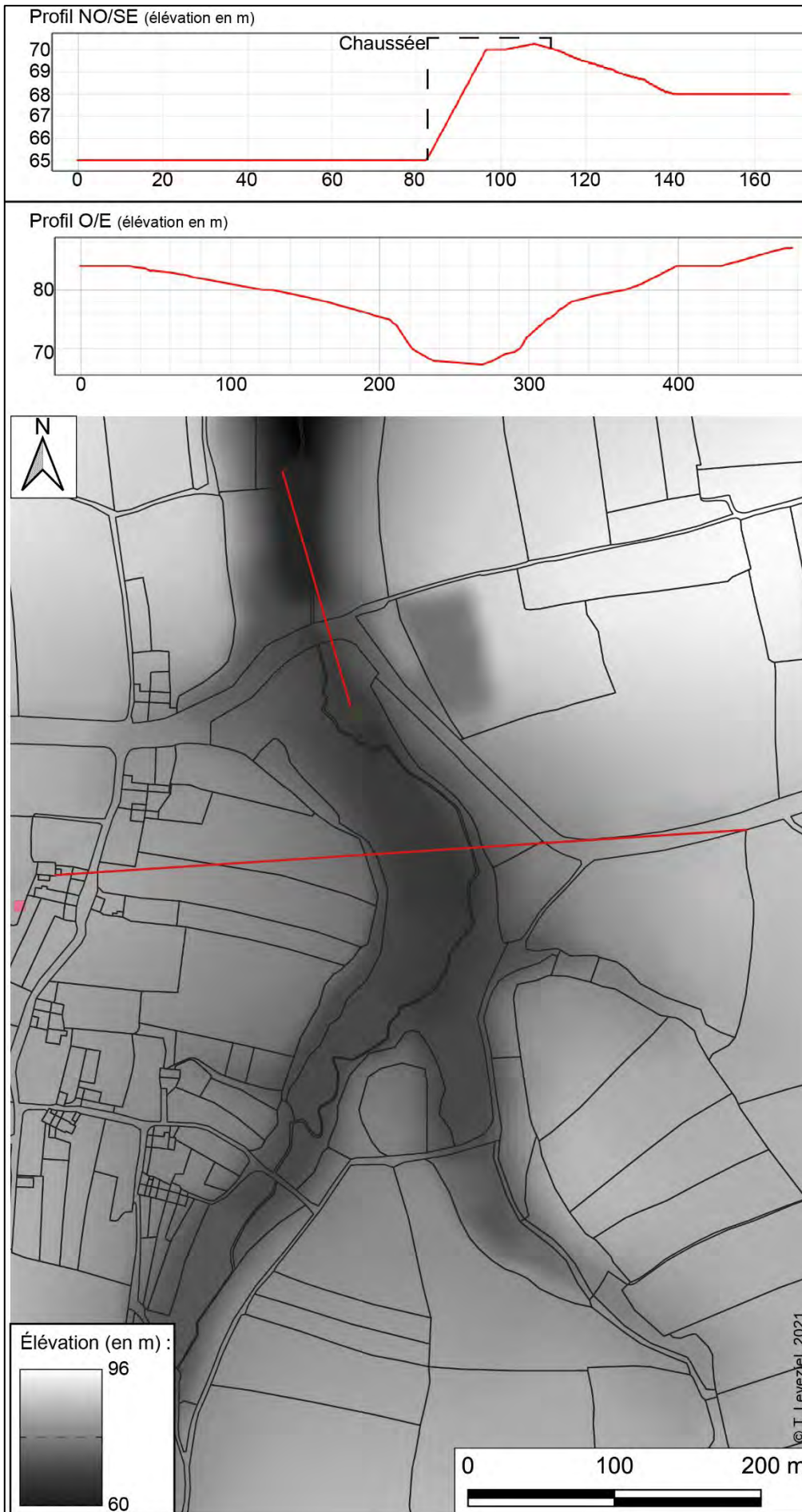


Fig. 50 : Profils altimétriques de la chaussée et du paléoétang de Vanlée, sur fond de MNT et de cadastre napoléonien vectorisé.



Au regard des sources écrites médiévales, il semblerait que le parement de la chaussée soit opéré au cours de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, dans les minus que rendit Guillaume du Boisbaudry en 1415 et 1416, il nous est possible de constater l'état déplorable de cette structure :

« Item un moulin et estanc dequoy la chaucee est a present rompue et n'y a pas grant poursecte decsue vauldront s'il estoit en estat\_IIII livres »<sup>53</sup>

« Item un moulin et estanc dequoy la chaucee est a present rompue et n'y a pas grant poursecte decsue veuldroit s'il estoit en estat\_IIII livres »<sup>54</sup>

La mention d'une chaussée rompue permet de mettre en évidence l'existence d'une levée de terre. La sape y étant opérée permet de créer une vanne, système inexistant sur ce type de structure, visant alors à assécher en partie l'étang. Ce cas est notamment connu en forêt de Fougères, à hauteur de l'Étang rompu datant du XIII<sup>e</sup> siècle et déjà vidé au XVI<sup>e</sup> siècle (Reinbold, 2012 : 11). Le fait de rompre une chaussée de terre nécessite d'en ériger une autre afin de reconstituer l'étang et de remettre en fonction le moulin. L'installation d'un système de vannes et/ou de vidanges, se développe parallèlement à la généralisation des parements sur chaussées. Ce recours permet de mettre en évidence un ensemble de choix économique visant à pérenniser cette structure banale. Ce moulin à eau est cité, quelques décennies plus tard, dans un minu que rendit Olivier de Tréal ; ce dernier, seigneur de l'Aventure, est tuteur et garde de Pierre du Boisbaudry, héritier du titre de seigneur de Trans. Ce dernier précise, en 1465 :

« Item ung moulin a eau süs en ladite paroesse de Traan qui vault commes dus ouyt livres, dan quoy fault faire les reparacions et poiet le moulmier qui faira audit moulin\_VIII livres. Au lesquelles choses et deü chacun an au jour Saint Denis XII soulz de rentes amandable a la recepte de Rennes »<sup>55</sup>

Il n'est plus question, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, d'une chaussée rompue. D'ailleurs, il est intéressant de noter l'accroissement de la rente seigneuriale entre ces documents. En effet, la rente était de 4 livres en 1415, elle est de 8 livres en 1465. Dans le précédent extrait, il ne faut pas voir, à travers le terme de *reparacions*, des dommages considérables sur la chaussée et le moulin mais plutôt de le percevoir dans une dimension d'entretien par et pour les usagers. Il

---

<sup>53</sup> AD 44 : B 2173/4, extrait du *Mynu de l'hostel de Villeaudon et see appartenances tombé en rachapt par le deces de Jehane de Chantegrue de l'an MIIII<sup>e</sup> XV*.

<sup>54</sup> AD 44 : B 2173/4, extrait du *Mynu de l'hostel de Villeaudon, see appartenances et deppendences tombé en rachapt par le deces de Jehanne de Chantegrue de l'an mil quatre cent seize*.

<sup>55</sup> AD 44 : B 2173/4, extrait du *Minu de la seigneurie de Villaudon par le decés de Guillaume du Boisbaudry de l'an mil IIII<sup>e</sup> LXV*.

est également intéressant de souligner que ce document apporte quelques précisions sur la localisation de ce moulin. En effet, Olivier de Tréal le mentionne comme situé sur l'emprise territoriale de la paroisse de Trans. Dans le déroulé du document, il le mentionne immédiatement après l'énumération des *étagiers*<sup>56</sup> et non *étagiers* du fief du Val, alors tenu par la seigneurie de Trans. Ces détails permettent d'esquisser les contours de l'emprise territoriale de ce moulin qui sera confirmé dans le minu rendu en 1493<sup>57</sup> par François du Boisbaudry, en le nommant « moulin de Vanlée ». A titre d'information, cette chaussée et l'emplacement du moulin sont pérennes dans le temps comme en atteste la mention de leur localisation sur la *carte de Cassini* (fig. 51) où le tracé de la route royale 155 reprend celui de la chaussée, comme nous l'évoquions précédemment.



Fig. 51 : Détail de la feuille 175 de la *Carte générale de la France*, établie sous la direction de César-François Cassini de Thury, avec la localisation de la chaussée et du moulin de Vanlée (en rouge).  
Source : BNF

En 1415 et 1416, la mention de la chaussée rompue implique, si elle n'est pas remise en état, une ruine progressive du moulin et un abandon de l'étang. Ces deux documents n'apportent que peu d'éléments sur l'état du moulin à eau mais suggère une certaine similarité avec la

<sup>56</sup> *Étagier* (s. m.) : Sujet d'un seigneur qui réside sur l'emprise de son fief. A l'inverse, le non *étagier* ne réside pas sur l'emprise de ce fief mais y possède des biens fonciers.

<sup>57</sup> AD 44 : *Mynu des maisons, terres et seigneurie de Traan avec see appartenance tombee en rachapt par le decés de Pierre du Boisbaudry vuivant seigneur dudit lieu de Traan de l'an mil III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII.*

chaussée. L'*Ancienne Coutume* de Bretagne, et plus particulièrement l'article 368, nous permet d'appréhender les modalités d'évolution des ruines et les potentielles restaurations qui ensuivent. Cet article est valable pour le droit de possession des colombiers, des prééminences d'églises ainsi que des moulins, et par élargissement les chaussées leur étant liées s'il s'agit d'un moulin à eau. L'antiquité de ce droit se prouve par 40 ans de possession, conservé par les interlignés. La démolition totale ou partielle d'un moulin interrompt naturellement le droit et le fait perdre aux générations suivante. Toutefois, si le droit est acquis, et prouvé, la ruine de l'édifice ne le fait pas perdre. Le schéma est-il le même pour la *Très Ancienne Coutume* ? Bien que ces modalités n'y soient pas précisés, il peut être possible d'extrapoler ces données en raison du fait que l'*AC* se veut plus précise que la *TAC*. Ceci implique que la restauration de la chaussée de Vanlée ne peut être envisagée que si le moulin est possédé depuis les quarante dernières années, précédant la rédaction des deux minus précédemment cités. Il est donc possible d'envisager que ce moulin est possédé depuis le troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle (autour de 1375) et, de ce fait, existe depuis au moins le XIV<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, Guillaume du Boisbaudry mentionne l'existence d'un moulin sur étang en 1383 lorsqu'il rend le minu de l'hébergement de Villaudon<sup>58</sup>. Le droit de possession est ici conservé lors de l'union de Jeanne Chantegrue, fille de Bertrand Chantegrue, et Guillaume du Boisbaudry devenant alors l'héritier principal de l'ancien seigneur de Villaudon/Trans. Les possessions passent donc des Chantegrue au du Boisbaudry. Il n'est malheureusement pas possible d'envisager la date à laquelle sont acquis le moulin et l'étang de Vanlée, permettant d'en affiner leur datation ; toutefois, ces éléments structurent le paysage et leur état original doit être mis en relation avec l'hypothétique motte castrale du Val. Comme en témoigne le document de 1383, la seigneurie du Val doit chacun an au seigneur de Trans 100 sous et 3 ruches d'avoines valant 4 sous et 4 deniers ; à l'instar de la seigneurie de la Fauchetière qui lui doit 10 sous et 12 ruches d'avoine. L'affermissement de la seigneurie de Trans, et l'essor de sa propriété foncière, se fait au détriment de seigneuries déjà en place sur le territoire. Le partage, au gré des successions ou des rachats, entraîne une pulvérisation des domaines seigneuriaux tout au long du second Moyen Âge. L'existence de la seigneurie du Val, et celle de la Fauchetière, met en exergue un phénomène d'appauvrissement progressif où le domaine est en constante recomposition et réorganisation. Le climat social du XIV<sup>e</sup> siècle a un profond impact sur les « anciennes » élites rurales, qui peinent à survivre au lendemain du XIV<sup>e</sup> siècle (Niasset, 2012 : 70, 84-85).

---

<sup>58</sup> AD 44 : B 2173/4, *Mynu de l'hebergement de Villadon et feo, appartenance tombee en rachapt par le decés de Bertrand Chantegrue vivant seigneur de Traan de l'an M IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> IIII*.

- L'habitat élitare du Val

La structure qui fut interprétée comme une motte castrale en 1987 est implantée sur le massif de Lanhélin-Bonnemain caractérisé par des granodiorites grises à biotites et cordiérites de type Vire ; elle surplombe un large dépôt d'alluvions fluviales correspondant à l'emprise du paléoétang de Vanlée. D'un point de vue pédologique, à l'instar du site de Vieux M'na, le site du Val évolue sur ce que nous avons nommé « espace pédologique A » alors marqué par des *brunisols* et une texture dominante caractérisée par des limons sablo-argileux. L'étude planimétrique que nous avons menée a permis de mettre en évidence une grande hétérogénéité dans les trames parcellaires ; en surplombant l'actuel ruisseau de la Chênélais, cette structure s'insère dans un large ensemble de discontinuités morphologiques marqués par des formes « en bandes » (fig. 52). Ces bandes peuvent être nommées corridor, en reprenant une définition issue de l'écologie du paysage ; par leur connexion au réseau hydrographique, ces parcelles forment un réseau hydro-parcellaire, terme proposé par Caroline Pinoteau (Pinoteau, 2003), composé de trois niveaux. Le premier est caractérisé par les cours d'eau actif, les paléochenaux, les étangs et paléoétangs ; le second correspond à un niveau intermédiaire et accueille des éléments structurants dans le paysage tel que le réseau viaire, la succession de limites parcellaires, etc. ; le dernier accueille tous les éléments surfaciques et linéaires caractérisant un niveau de détail le plus élevé (Pinoteau, 2003 : 250). Ces corridors ne se réduisent pas seulement à un réseau hydro-parcellaire puisqu'ils intègrent d'autres réalités relevant de modes d'occupation du sol, sur le temps long. Par leur association aux formes écologiques (haies, prairies, bois, etc.) il est possible de parler de corridors hydro-végétalo-parcellaires (CHVP). Ce type de discontinuité morphologique tend à combiner des éléments physiques et des éléments sociaux qui renvoient à des modes d'occupation du sol, alors influencé par le milieu. En raison du fort potentiel agropastoral qu'ils représentent les CHVP doivent être perçus comme des zones favorables à l'implantation des sociétés rurales en pays d'habitat dispersé. Ces discontinuités mettent en exergue une hybridation sur trois niveaux : une première dans l'espace, entre le corridor et le parcellaire géométrique ; une seconde dans le type de formes associées ; une dernière dans le temps (Pinoteau, 2003 : 256 ; Pinoteau, Di Pietro, 2003 : 271-273). Bien qu'il soit impossible de les dater, ces formes hybrides sociaux-naturelles apportent des faisceaux d'indices dans l'implantation de l'habitat élitare, sur lesquels nous reviendrons *a posteriori*.

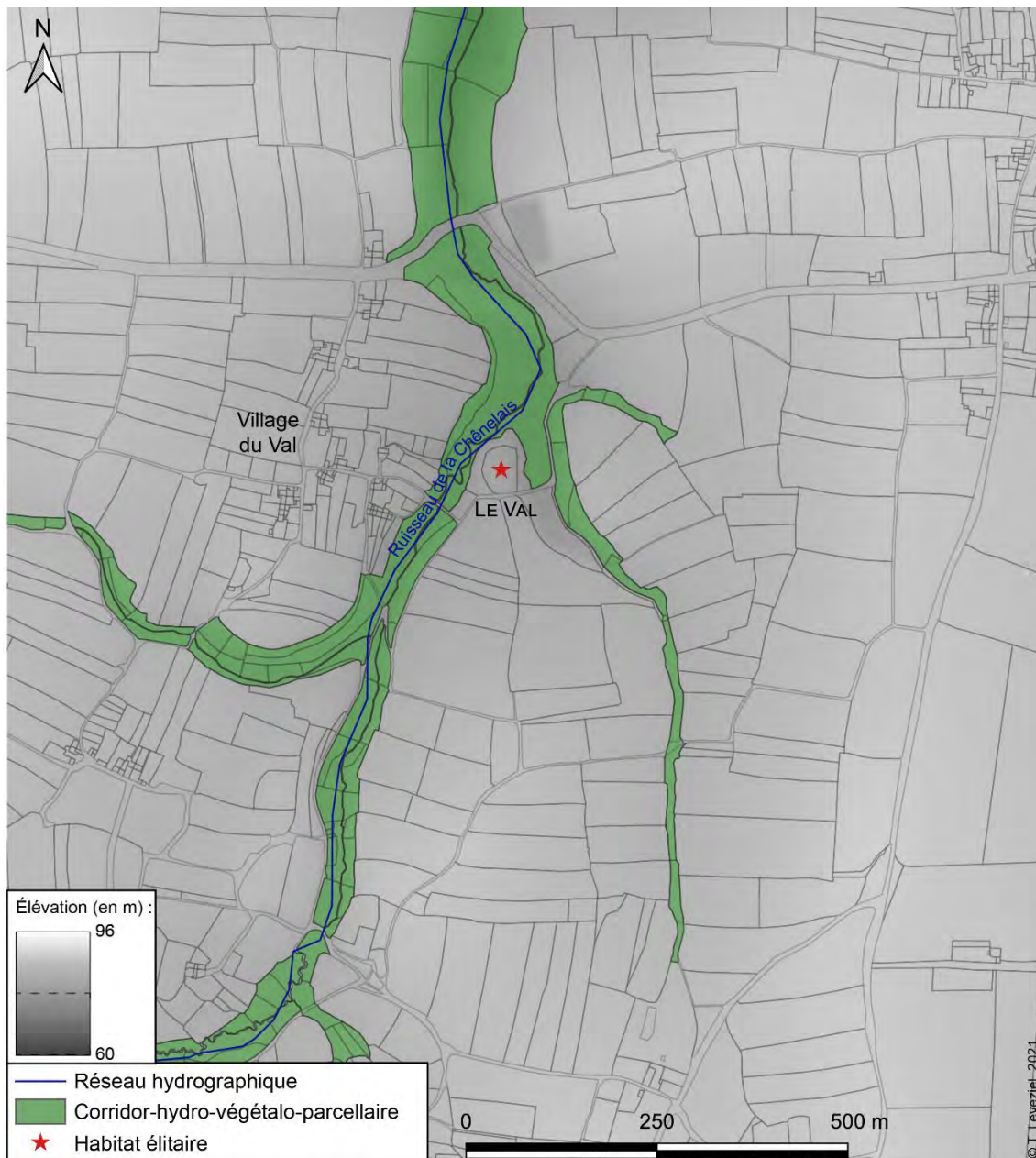


Fig. 52 : Rapport de l'habitat élitaire du Val aux discontinuités morphologiques sur fond de MNT et de cadastre napoléonien vectorisé. Source : RGE ALTI 5m, ©IGN, 2018.

L'approche morphologique tend à mettre en évidence une structure bien éloignée des caractéristiques des mottes observées par M. Brand'Honneur dans son étude sur le comté de Rennes. En effet, ce dernier avait pu mettre en évidence la récurrence d'un plan circulaire ayant un diamètre compris entre 20 et 30 mètres à la base de la structure. Les mesures recueillies à partir du cadastre napoléonien mettent en avant un ensemble parcellaire mesurant 73x83 m. Quelques mottes « monumentales » sont connues dans le Rennais. C'est notamment le cas de la Cour Saint-Laurent à Gennes qui mesure 30x50 m et de plan ovale, ou encore celle du Bois de Labeau à Piré-sur-Seiche, mesurant 37x57 m, qui se démarque par sa forme triangulaire

(Brand'Honneur, 2001 : 30). Nous sommes bien loin de cette moyenne haute observée par ce dernier. Il en va de même pour l'état de conservation de l'élévation ; alors que les mottes du Rennais sont conservées sur une hauteur moyenne de 5,7 mètres, n'excédant jamais 7 mètres, la structure du Val s'élève sur 8 mètres et paraît peu remaniée (fig. 53) comme en témoigne les profils altimétriques opérés sur le MNT (Brand'Honneur, 2001 : 30).

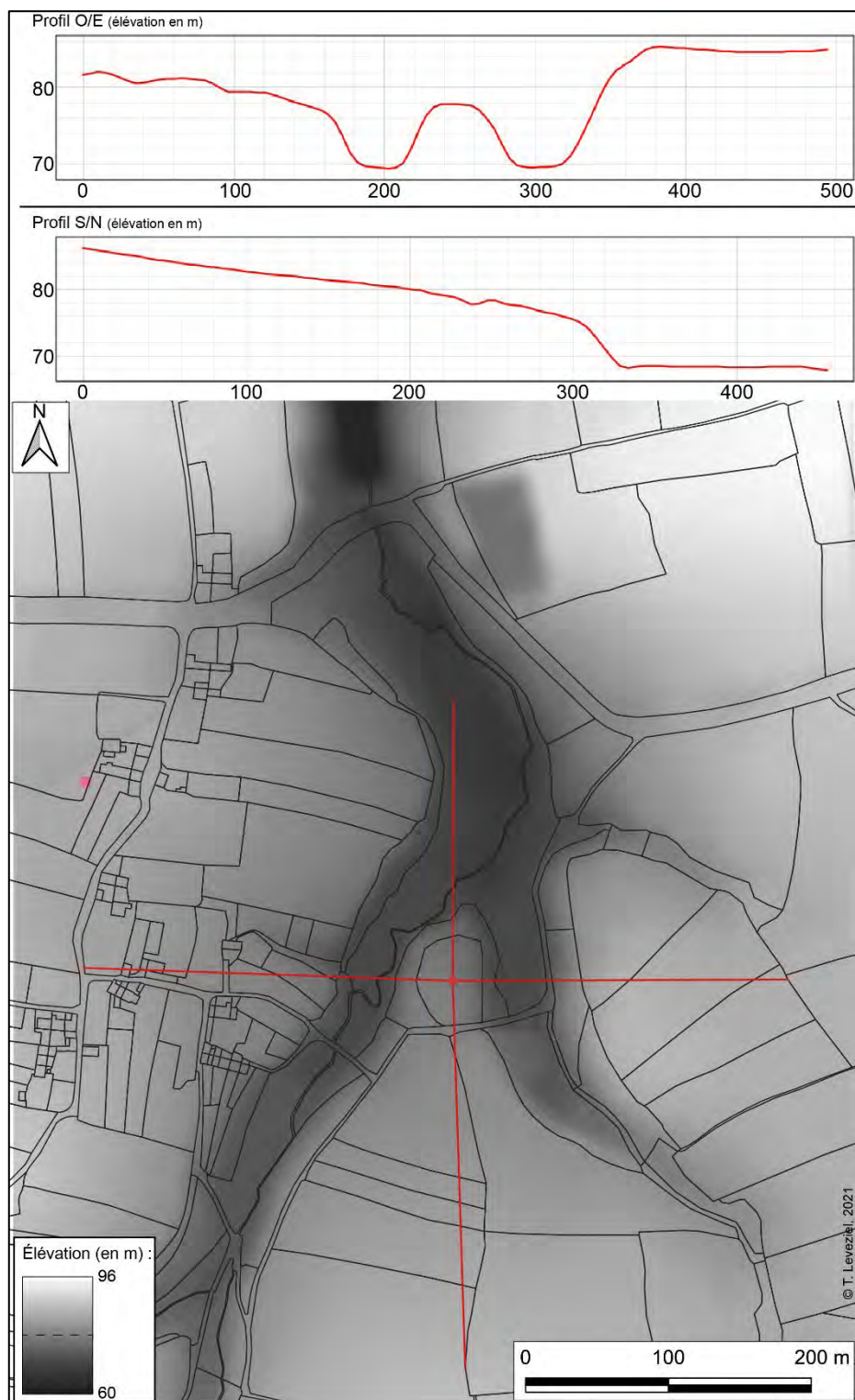


Fig. 53 : Profils altimétriques du site du Val, sur fond de MNT et de cadastre napoléonien vectorisé.

En se concentrant sur les profils altimétriques (fig. 53), il est intéressant de souligner que la structure interprétée comme une motte suit le pendage naturel de ce secteur ; sa limite nord marque une rupture de pente importante, donnant directement sur l'ancienne vallée de Vanlée et, de ce fait, sur le CHVP que nous avons identifié. En dépassant le postulat d'une structure anthropique, il se dégage peu à peu les contours d'un éperon qui contribue à délimiter les bassins versants de l'actuel ruisseau de la Chênélais (fig. 54). En effet, les formes parcellaires de cette structure s'enchevêtrent parfaitement avec le tracé des parcelles situées au sud. L'organisation de cette trame parcellaire est directement conditionnée par les deux CHVP situés à l'est et à l'ouest de cet éperon (fig. 52). Cette structure constitue, en quelques sortes, la figure de proue de cet ensemble topographique.

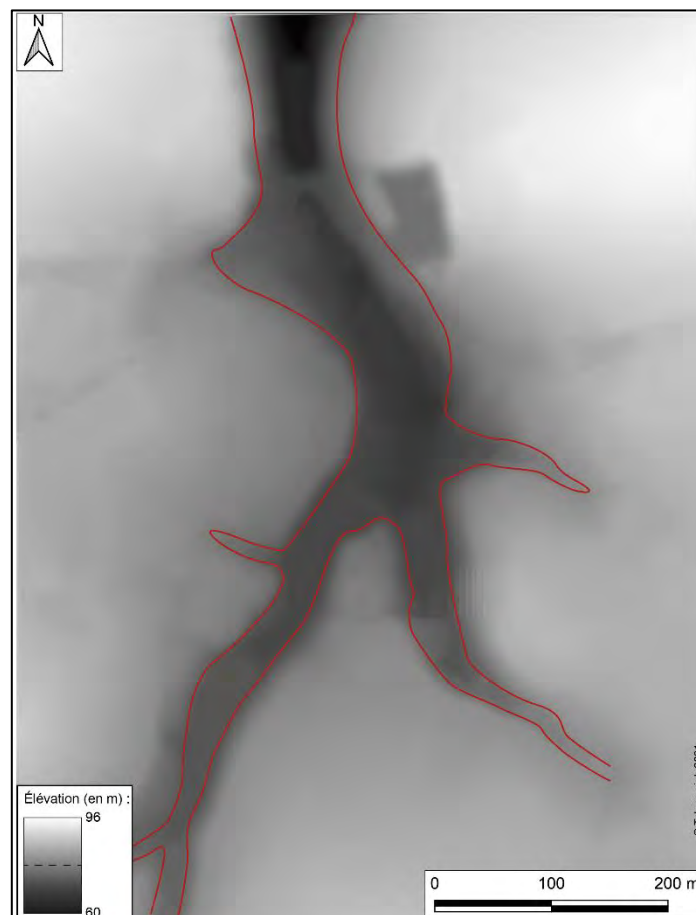


Fig. 54 : Mise en évidence des limites des bassins versants du ruisseau de la Chênélais (en rouge), sur le secteur du Val.

Le plan des parcelles, l'emprise au sol, l'élévation ainsi que la situation topographique de ce site permettent de le dédouaner de l'interprétation faite en 1987. En effet, les parcelles nommées « Le Châtelet » ne témoignent pas d'une motte mais d'un habitat sur éperon barré qui a résulté

du creusement d'un fossé au sud de leur emprise<sup>59</sup>. Cette excavation a d'ailleurs permis l'érection d'une levée de terre, aujourd'hui fossilisé par la présence d'une haie arbustive (fig. 55). Ce talus renforce la séparation de la plateforme ainsi obtenue mais ne doit pas être vu comme un élément de fortification, du moins en l'état actuel des connaissances. L'association du fossé à ce talus renforce la monumentalité de la structure.



Fig. 55 : Photographie, vers le sud, de la levée de terre de l'éperon barré du Val.

Le fossé, quant à lui, est aujourd'hui conservé dans un chemin en creux (fig. 56). Dans le cadre de notre mémoire de Master 2, dans lequel s'insère cette opération, nous avons mené une analyse inédite des réseaux routiers en nous concentrant sur trois itinéraires microrégionaux<sup>60</sup>. Ce chemin en creux correspond au tracé DA 11 composant l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain (fig. 57). Cet itinéraire relie deux villes d'origines médiévales fondées au cours du

---

<sup>59</sup> Bien que les propriétaires des parcelles OC 1043 et OC 1044, sur lequel se situe l'habitat élitaires du Val, ne nous aient pas autorisé à mener une prospection géophysique sur l'emprise parcellaire ; l'accès au site est rendu possible par un chemin pédestre communal nous ayant permis de photographier les structures que nous présentons ici afin de comprendre l'organisation du site et son rapport avec la vallée du ruisseau de la Chênélais. En l'absence d'autorisation supplémentaire, aucun relevé n'a été mené sur l'emprise du site.

<sup>60</sup> Ce travail fait l'objet d'une communication, par l'intermédiaire d'un poster scientifique, dans le cadre du colloque *Chemins, mobilités et circulations en Bretagne de l'âge du Bronze à nos jours. Lecture diachronique et pluridisciplinaire*, se déroulant à Rennes le 30 mai et le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2022.



premier Moyen Âge. L'étude a permis de mettre en évidence 22 tracés, composant cet itinéraire, présentant une direction générale nord-ouest/sud-est.

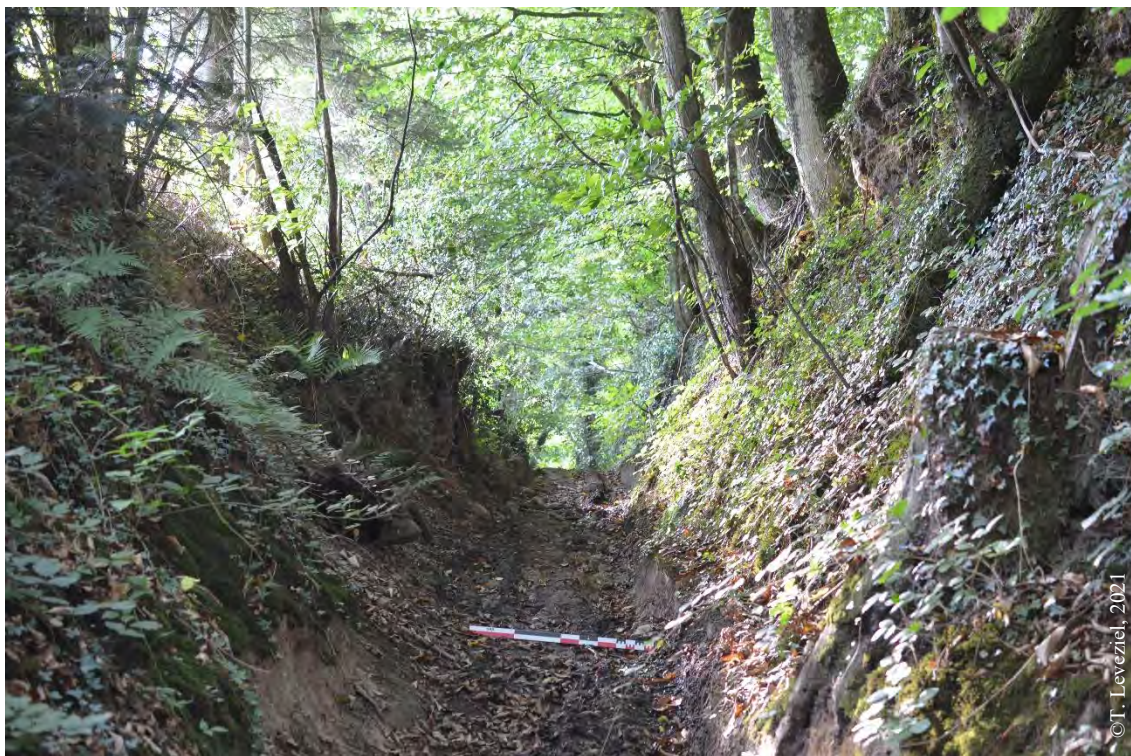


Fig. 56 : Photographie, depuis l'est, du chemin en creux correspondant au tracé DA 11 reprenant et conservant le fossoiement de l'éperon barré du Val.

Le tracé DA 11, conservé en partie dans le tracé du réseau viaire actuel, est identifiable par une série d'alignements remarquables dans le parcellaire qu'il recoupe ci-et-là. A l'échelle de la commune de Trans-la-forêt, il relie les centres de peuplement du Val, de l'Équimac, de la Fontaine et de Cruande. Ce tracé s'implante à proximité d'habitats élitaires érigés au cours du second Moyen Âge ; c'est le cas de l'habitat élitair du Val mais également du manoir de la Fontaine, cité en 1427 lors de la *Réformation de la noblesse* où il est tenu par Typhaine de Sevedavy (dame de la seigneurie de Sevegrand en Pleine-Fougères) avant d'être acquis par les Derzac, seigneur de Vauruman (seigneurie située au sud du territoire de Pleine-Fougères), entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce tracé a un caractère morphogénétique dans l'organisation du parcellaire et contourne, par le sud, le bourg de Trans avant de s'embrancher sur le tracé DA 12. En raison de la prégnance du rapport avec des centres de peuplement et des habitats élitaires du second Moyen Âge, la majorité du tracé émerge au cours du second Moyen Âge en lien avec l'abandon progressif de l'habitat élitair du Val (Levezuel, 2021 : Volume 1, 136-137). En effet ce tracé réemploie les structures de cet habitat.

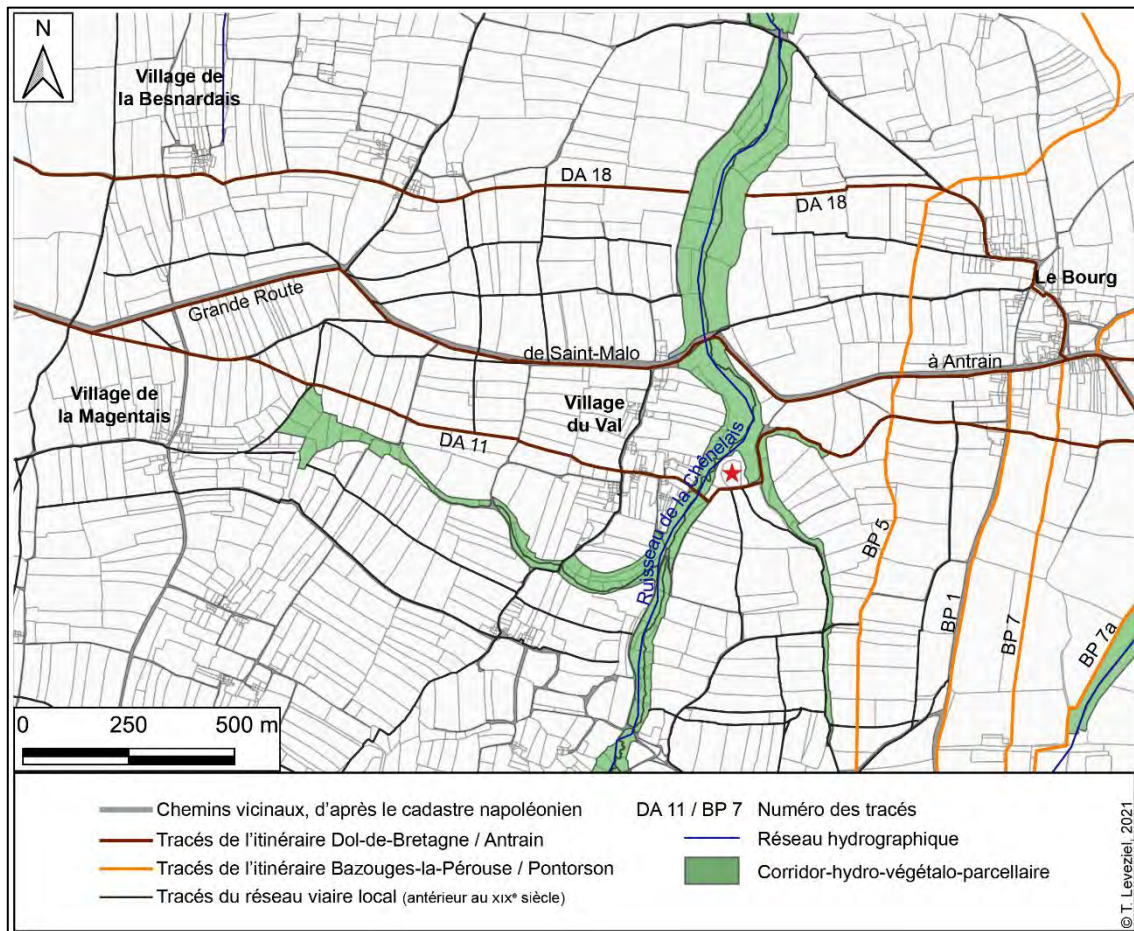


Fig. 57 : Articulation de l'habitat élitare du Val au réseau viaire local et microrégional, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

Les premiers siècles du second Moyen Âge sont marqués par une évolution constante de l'encadrement des hommes par le biais de l'affermissement de la structure paroissiale, d'une part, et par l'intermédiaire des seigneuries laïques ou ecclésiastiques, d'autre part. En effet, dans le monde rural, les élites modèlent leur domaine créant ainsi un parcellaire caractéristique ; toutefois ils ne demeurent pas les seuls acteurs dans la création des formes du paysage. S'ajoute à ce tableau le rôle de l'habitat paysan qui, par l'intermédiaire des centres de peuplements, vise à construire le paysage. Entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, certaines formes d'habitats élitaires n'ont qu'un rôle mineur dans l'attraction des hommes dans leur environnement proche. De cette manière, le phénomène castral, même réduit à son plus bas niveau, demeure très incomplet et assez limité. L'organisation et le regroupement de la population doivent, dans les pays de l'Ouest, être perçus à travers la conjonction entre le pouvoir des élites rurales et la place de l'église paroissiale. En devenant des pôles de sociabilité, certains éléments du finage paroissial deviennent de véritables vecteur dans l'émergence et le maintien des centres de peuplement. C'est notamment le cas des moulins qui correspondent à de véritables facteurs de

l'encellulement. Pilier du système seigneurial, ce type de structure permet d'affermir l'encadrement des élites sur le monde rural (Pichot, 2002a : 120-122 ; Pichot, 2007 : 271-272). L'habitat élitare du Val, malgré son association à un moulin, n'a eu qu'un rôle mineur dans l'organisation des centres de peuplement à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt, contrairement à d'autres contemporains. En effet, seul le village du Val est situé à proximité. Il peut être possible d'envisager que son émergence est en lien avec l'essor de la seigneurie et du fief éponyme, en se basant sur la similarité toponymique.

L'habitat du Val répond à des critères d'implantation-type. Concept défendu par Émilie Cavanna dans sa thèse soutenue en 2016, l'implantation-type repose sur trois grands critères : la connectivité au réseau viaire ; la relation au réseau hydrographique principal et secondaire ainsi qu'une préférence pour un certain faciès topographique ; l'emprise foncière via la surface des parcelles alentours, la relation aux pôles, centres et sites concurrentiels. Comme le rappelle l'archéologue, la pluralité et la diversité des critères témoignent de l'absence d'un déterminisme dans le choix d'implantation du site élitare. Au contraire, celui-ci est conditionné par la combinaison de plusieurs critères et le rapport qu'il entretient avec son milieu (Cavanna, 2016 : 207-208). En effet, en étant implanté sur un éperon, le site du Val permet de dominer une vaste vallée qui voit l'émergence d'un paléoétang. Cette situation topographique lui offre également la possibilité de développer, au sud, un parcellaire inséré entre deux CHVP constituant ainsi des limites naturelles à une emprise territoriale. D'ailleurs, il est intéressant de noter que certains tracés, du réseau viaire local, convergent vers la plateforme du site (fig. 57) constituant ainsi des lignes morphogénétiques dans l'organisation parcellaire et permettant de connecter le site aux réseaux routiers régionaux et microrégionaux. Ce site s'insère également dans une vaste zone de carrefour entre l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Pontorson et celui reliant Dol-de-Bretagne à Antrain contribuant ainsi au maintien des centres de peuplement dans l'espace. Sur ce point, il n'est malheureusement pas possible d'observer des phénomènes de déplacement du réseau viaire en raison de l'abandon du site qui voit le développement d'un tracé conservant ses structures. Bien loin de la motte, les indices topographiques mis en évidence permettent de mettre en exergue un choix d'implantation « opportuniste » en bénéficiant d'un espace naturel où la plateforme est obtenue par le creusement d'un imposant fossé. Sur la base des sources écrites, et la mention de la seigneurie du Val en 1383, il nous est possible de proposer de dater l'émergence de ce site au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sans pouvoir affiner davantage cette datation. Ce site doit désormais être interprété comme un habitat manorial, au sens socio-juridique du terme, sur éperon barré. Cet habitat, et le lignage seigneurial qui lui est associé, ne

survit pas à la crise démographique et rurale qu'a connue la paroisse de Trans entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle, sur laquelle nous nous attarderons en dernière partie de ce rapport. L'abandon et la ruine progressive de ce site sont confirmés par le compte-rendu de l'enquête de 1427 dans le cadre de la réformation de la noblesse, en raison de l'absence de sa mention. Le *terminus post quem* peut, quant à lui, être affiné en se basant sur les minus rendus par Guillaume du Boisbaudry en 1415 et 1416 ; alors qu'il déclarait des rentes perçues sur les seigneurs du Val et de la Fauchetière en 1383, il ne les mentionne plus 30 ans plus tard. L'extinction de ces lignages marque un déclin progressif des seigneuries et un abandon spontané de leur siège à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle. Par l'étude que nous avons menée sur le site du Val, il nous serait possible de conclure en reprenant ces quelques mots de D. Pichot : « Derrière les formes, les talus et les chemins, les hommes se dévoilent dans leur paysage » (Pichot, 2007 : 274).

#### *Les Herbrégements :*

La parcelle des Herbrégements, située sur la partie occidentale du territoire communal, évolue, à l'instar des deux sites étudiés précédemment, sur le massif de Lanhélin-Bonnemain, caractérisé par des granodiorites grises à biotites et cordiérites de type Vire, et est caractérisée par des *brunisols* en étant implantée sur ce que nous avons nommé « espace pédologique A ». Cet ensemble parcellaire est également situé à proximité des villages de La Mézière, de La Morissais et de La Picardais (fig. 58). Les toponymes des centres de peuplement, encore actifs, permettent d'esquisser les contours des dynamiques de peuplement et de compléter les lacunes des sources historiques et archéologiques, malgré les difficultés de datation de ces objets. En effet, entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les pays de l'Ouest sont marqués par un essor démographique important, ce qui sous-entend une intense mise en valeur des sols et des terroirs. Cette mise en valeur, qui revêt un caractère hétérogène à l'échelle d'un territoire, voit l'émergence et le développement d'un large florilège de groupements humains (Pichot, 2002 : 96). En Haute-Bretagne, il est aujourd'hui admis que les toponymes formés avec le suffixe *-ière/-erie* apparaissent à partir du XI<sup>e</sup> siècle dans les actes de la pratique ; ils ne sont pourtant pas spécifiques à cette époque puisque, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il est possible d'observer la création de lieux sur cette base. A partir des années 1200, il est possible d'observer une émergence progressive des toponymes formés avec le suffixe *-ais/-aie*. Les études menées sur le Maine, par Daniel Pichot ou René Musset, ont permis de mettre en évidence que cette deuxième forme

toponymique se formait à partir d'un anthroponyme, d'un mode de végétation ou de déboisement. Longtemps associés aux grands défrichements des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, il nous paraît plus judicieux de les considérer aujourd'hui comme des témoins du développement de la communauté villageoise et de la formation des finages par l'intermédiaire de la dispersion de l'habitat. Considérer ces objets, dans une étude sur le monde rural, doit permettre d'apporter des clés de compréhension dans l'organisation des terroirs ainsi que le rapport des Hommes avec leur milieu (Bachelier, 2013 : 614-619). Au regard de la documentation planimétrique, il est intéressant de souligner que la parcelle des Herbrégements occupe une position « centrale » dans l'organisation des trois villages précédemment cités, leur développement au sud étant contraint par un pendage naturel et la présence de CHVP (fig. 58). Cette parcelle s'insère donc dans un terroir marqué par l'émergence de centres de peuplement entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>.

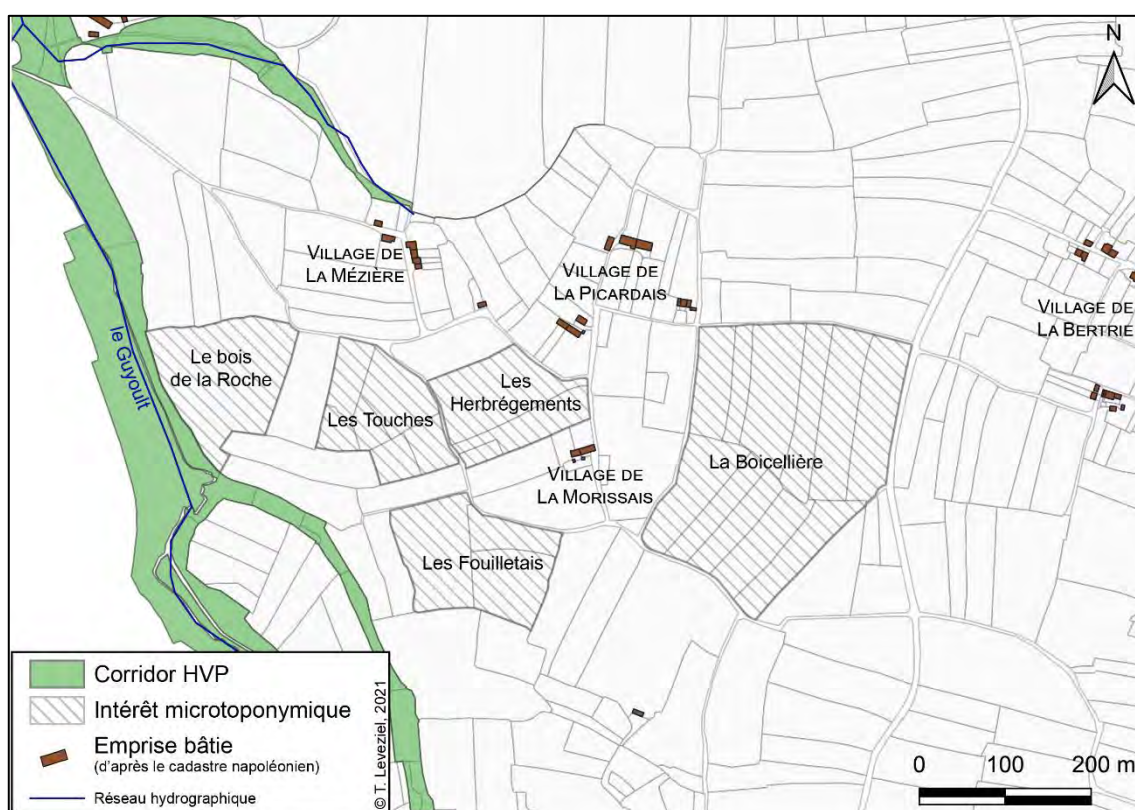


Fig. 58 : Articulation de la parcelle des Herbrégements à son environnement toponymique et parcellaire, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

Le dépouillement des états de section du cadastre napoléonien nous a permis de mettre en évidence une série d'indices microtoponymiques, comme nous le mentionnions précédemment (cf. II. 3. 1.), témoignant alors de l'empreinte d'une élite rurale sur ce secteur.

<sup>61</sup> Les villages de La Morissais et de La Picardais sont formés sur un anthroponyme impliquant un développement à partir d'un noyau « familial ».

A l'ouest des Herbrégements, une série de parcelles nous renvoie à la présence d'espaces boisés qui se développent sur le bassin versant orientale du Guyoult, et s'articulent autour de CHVP. Alors que le bois de la Roche n'apporte que peu de précisions sur cet environnement, les parcelles nommées « Les Touches » et « Les Fouilletais » suggèrent la présence d'une élite rurale sur ce secteur. D'ailleurs, il est intéressant de souligner que Les Fouilletais sont nommés dans la dénomination d'un fief. En effet, en 1473, lorsque Étienne de Langan, seigneur des Portes (seigneurie en Bazouges-la-Pérouse), rend un aveu au duc pour la tenue de fiefs sur la paroisse de Trans, il mentionne la chose suivante :

« Savoir est plusieurs hommes tant estaigiers que non estaigiers qui audit de Langan apartiennent de lui pour tenuz en la parroesse de Traan tant es fiéz de Mont Viel que du **Morier autrement dit le fié de la Fouilletaye** »<sup>62</sup>

Cet extrait permet de mettre en évidence une empreinte importante de ces espaces dans le paysage mais également dans les mentalités. D'une part, le terme « fouilletais » est un dérivé de « futaie » qui désigne des espaces sylvestres, où prédominent les chênes et les hêtres, exploités à longue révolution. D'autre part, dans l'Ouest, les « touches » désignent des bois d'ornementation en lien avec un habitat élitare. Ce type d'espace, associé à une élite rurale, permet de fournir le bois de chauffage et d'aménagement (notamment dans le cadre de futaies) mais il participe, avant tout, à la symbolique de l'habitat élitare qui cherche à se démarquer et se détacher de l'habitat paysan. Ces espaces permettent donc d'annoncer la proximité d'un logis, quel que soit la forme de l'habitat (motte, manoir, etc.). Le microtoponyme « Les Touches » est donc un bon indice pour chercher, dans un environnement proche, les témoins d'un habitat. La proximité avec la parcelle des Herbrégements est, sur ce point, tout à fait significative (Litoux, Carré, 2008 : 142).

- Le témoin d'un *herbegamentum* ?

Le microtoponyme de parcelle n'est pas sans rappeler l'hébergement, *l'herbegamentum*, qui se généralise dans l'Ouest au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant la documentation conservée dans les différents fonds d'archives ne fait pas état de l'existence d'un habitat élitare sur ce secteur. Le plus vieux document conservé date de 1383 et concerne l'hébergement de Villaudon, siège de la seigneurie de Trans qui évoluera de façon exponentielle au cours des XV<sup>e</sup>

---

<sup>62</sup> AD 44 : B 2173/7, extrait de l'*Adveu des fiefs de Montviel et du Morier autrement dit de la Fouilletaye en Traan par Estienne de Langan seigneur des Portes de l'an mil III<sup>c</sup> LXXIII*.

et XVI<sup>e</sup> siècles, comme nous le mentionnions précédemment. Le lieu de Villaudon, aujourd'hui caractérisé par le château de Trans, est situé à environ 2,8 km à l'est des Herbrégements ; il n'est donc pas possible de mettre ces deux espaces en relation. Par ailleurs, l'enquête de 1427, menée dans le cadre de la réformation de la noblesse, ne mentionne pas l'existence de ce lieu ce qui implique qu'il n'est plus actif au cours de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

La *Coutume de Bretagne* apporte peu d'éléments sur le terme d'hébergement puisqu'elle ne s'y attarde que dans le vingt-et-unième titre au sujet « Des bâtards et autres illégitimes ». Au chapitre 268 de la *Très Ancienne Coutume* (XIV<sup>e</sup> siècle), il est possible de constater une association de l'*herbergement* à l'*herbergerie* et la maison. Il en est de même dans les articles 447 et 448 de l'*Ancienne Coutume* (1539). Dans l'édition de 1748 de la *Coûtumes générales du païs et duché de Bretagne*, l'*herbergerie* est toutefois définie à travers une appellation qui désigne les habitations paysannes révélant ainsi un changement du statut sociojuridique de ce type de lieu. Au cours des premiers siècles du second Moyen âge, ce terme tend à désigner des unités domaniales de très petite dimension où évoluent conjointement un habitat et des fermes plus ou moins isolées. L'habitat peut être occupé par une petite élite seigneuriale ou une élite roturière, pourtant ce type d'établissement est majoritairement tenu par des personnes à prédominance paysanne alors exemptes de toute coutume domaniale. Bien que mentionné pour la première fois en 1066 dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur*, l'hébergement devient plus systématique au XIII<sup>e</sup> siècle. L'émergence de telle forme d'habitat s'inscrit dans un morcellement progressif des propriétés seigneuriales, permettant une certaine « ascension sociale » et ayant pour conséquence un net accroissement des élites rurales. Ce terme vise donc à donner la fonction du lieu qu'il désigne, mettant en avant la propriété du sol, restreinte et cantonnée à ses abords. (Duparc, 1964 : 16, 70 ; Sée, 1995 : 42-45). En raison du caractère parfois éphémère de ces espaces, comme en atteste l'état des sources écrites, il est difficile de mesurer la répartition et la distribution spatiale des hébergements sur un territoire donné. Toutefois, il est possible d'observer une disparition progressive de ce terme entre la fin du XIV<sup>e</sup> et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. A partir de cette époque, l'hébergement revêt un sens plus proche de l'habitation, *stricto sensu*, que d'une entité élitaires. Finalement, l'interprétation de cette parcelle, par une approche toponymique, est peu ou prou concluante puisqu'elle tend à esquisser les contours de l'occupation d'une élite qui ne peut pas être confirmée en recourant aux sources écrites. C'est véritablement l'apport de la géophysique qui permet de trancher sur ces questions.

- L'apport de méthodes prédictives et non-invasives

Nous le mentionnions précédemment, la parcelle 0D 0096 dite des Herbrégements, a été investiguée par l'intermédiaire de quatre profils électriques et d'une couverture géoradar sur une grande partie de son emprise (fig. 59). La partie nord de la parcelle n'a pas pu être prospectée en raison de sa fermeture par un système de clôture et de la hauteur de la végétation destinée à un pâturage pour bovins.



Fig. 59 : Emprise de la prospection géophysique sur la parcelle des Herbrégements, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

La confrontation des différents résultats, aux données du cadastre napoléonien permet de dresser un premier bilan interprétatif des anomalies mises en évidence par les deux méthodes<sup>63</sup>, mais également de constater une certaine cohérence entre les limites parcellaire en usage au XIX<sup>e</sup> siècle et du linéaire identifié en sub-surface. Il semble important de noter qu'une « anomalie » diffuse occulte une partie des résultats sur la partie occidentale et méridionale de la parcelle ; il s'agit ici d'une résurgence du substrat accompagnée d'une présence importante d'arène granitique mêlée à un limon sablo-argileux. Il est possible d'assimiler ce fait géologique à un « écran » qui se laissait déjà pressentir par la méthode de prospection électrique. En raison

<sup>63</sup> La bande vierge visible sur le plan de la sub-surface, obtenu par géoradar, marque l'emprise d'une clôture de partition interne ne nous ayant pas permis d'investiguer cette zone. Il en est de même pour la partie sud où la présence de pierre et d'arbres n'a pas permis de procéder à une acquisition géoradar.



de l'absence total de structure connue, en surface, nous avons fait le choix de réaliser des profils avec un pas de 1 m entre les différentes électrodes afin de tester le potentiel archéologique de cette parcelle (fig. 60 et 61). Le traitement des données a permis d'identifier un certain nombre d'anomalies dont l'altitude inférieure n'excèdent jamais 1,85 m de profondeur, lorsqu'il s'agit de structure en granodiorite.

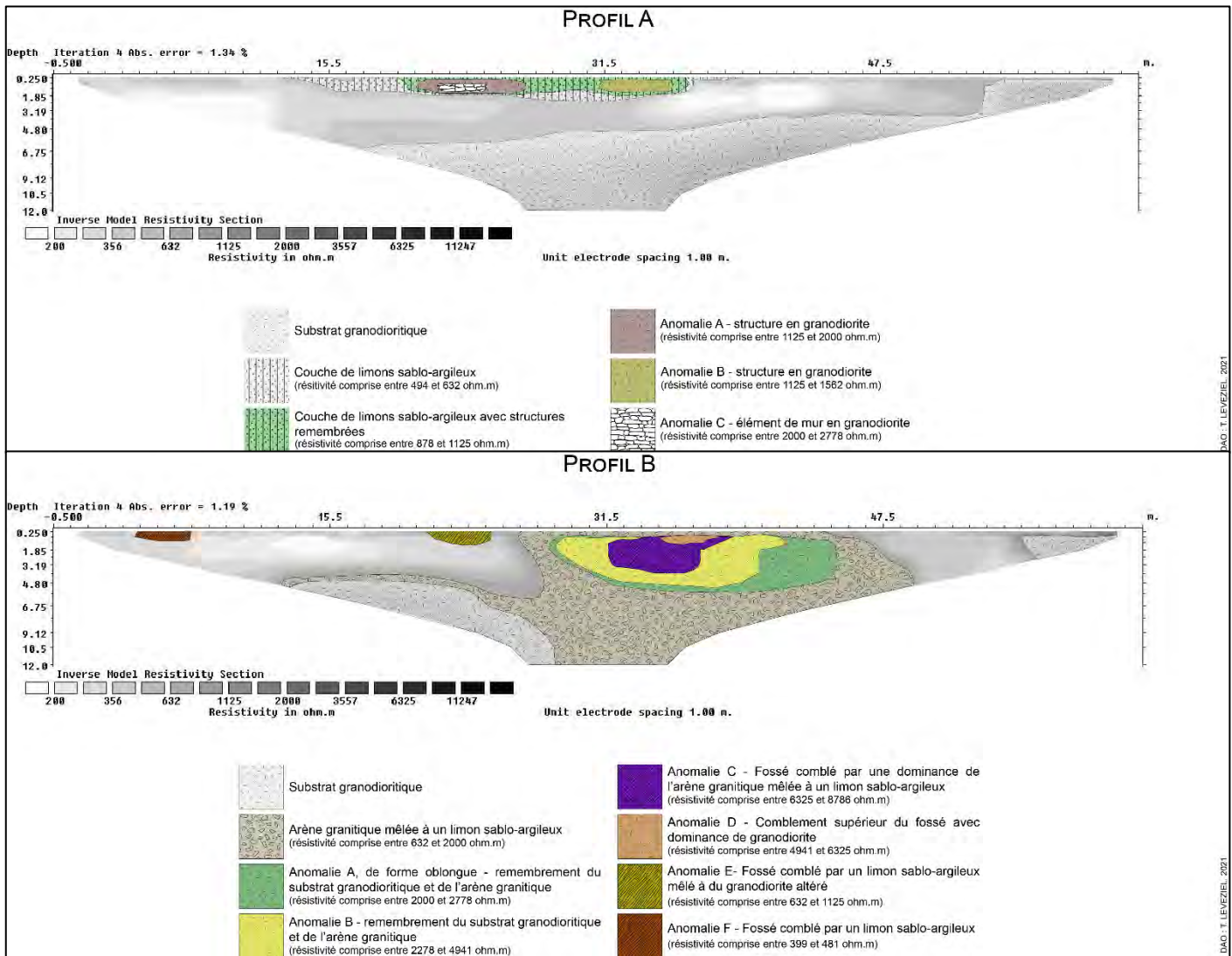


Fig. 60 : Interprétation des profils électriques A et B (orientation N/S), effectués sur la parcelle des Herbrégements.

Certaines de ces anomalies résistives peuvent directement être mise en lien avec les limites parcellaires, en usage au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est notamment le cas de l'anomalie E, sur le profil B (fig. 60), dont la résistivité est comprise entre 632 et 1125 ohm.m. Celle-ci, d'une largeur de 4 m et d'une épaisseur d'environ 1,30 m, caractérise le comblement d'un fossé par un imbroglio de limons sablo-argileux et de granodiorites plus ou moins altérées. Cette structure correspond au fossé bordier nord, ayant un profil en U à fond plat, de la parcelle D 214, visible sur le

cadastre napoléonien. Sur ce même profil, une importante anomalie a pu être mise en évidence. En effet, l'anomalie C dont la résistivité est comprise entre 6325 et 8786 ohm.m présente un profil en U à fond plat, une largeur comprise entre 5 m et 5,50 m, une épaisseur supérieure à 2 m. Cette anomalie s'insère dans une série d'anomalie de formes oblongues, le tout se situant dans une arène granitique dont la résistivité est comprise entre 632 et 2000 ohm.m. L'anomalie C nous a particulièrement interrogée en raison de sa morphologie mais également de sa résistivité. Sa situation dans une importante couche d'arènes granitiques ne laissait pas présager d'une origine naturelle notamment en raison de son insertion dans deux autres anomalies présentant un remembrement plus ou moins important du substrat. Nous nous sommes proposé de l'interpréter comme le profil d'un fossé, d'un point de vue morphologique, qui ne présente aucune cohérence avec le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle indiquant alors son antériorité.

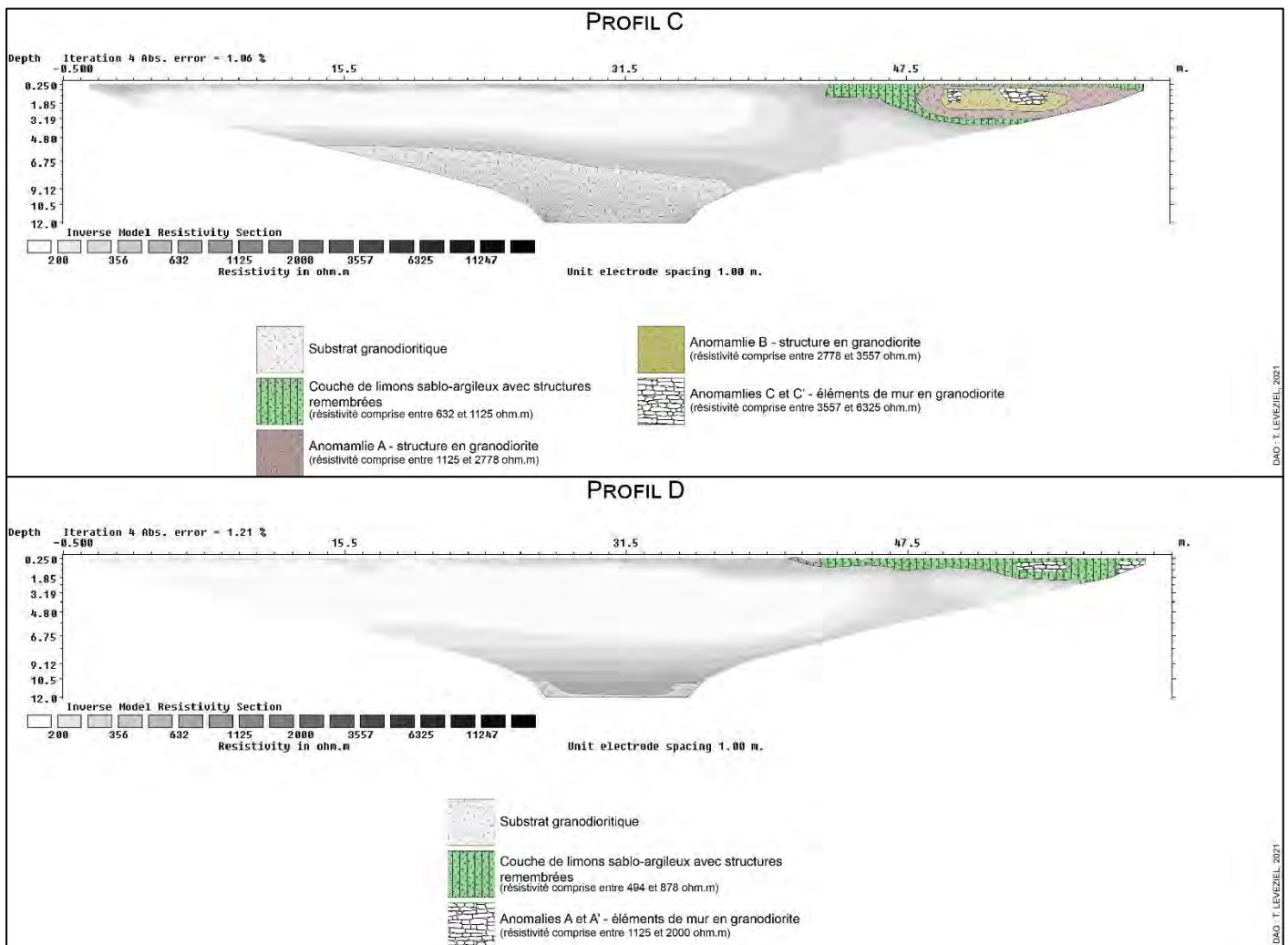


Fig. 61 : Interprétation des profils électriques C et D (orientation N/S), effectués sur la parcelle des Herbrégements.

A l'instar de l'anomalie E, présente sur le profil B, les anomalies B, C et C', présentes sur le profil C, ont pu être mise en relation avec les limites parcellaires mentionnées sur le cadastre napoléonien. Celles-ci forment un ensemble d'une largeur de 6 m dans lequel s'esquissent les contours de structures empierrées. Cet ensemble témoigne de l'existence d'un talus empierré marquant la limite sud de la parcelle D 211, mentionnée sur le cadastre. Bien que le parcellaire du XIX<sup>e</sup> siècle ait été remembré dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il est intéressant de souligner que le talus marquant la limite méridionale de la parcelle 0D 0096 est, aujourd'hui encore, marqué par une structure mêlant terre et pierre sur laquelle évolue une haie où prédominent le châtaignier (fig. 62).



Fig. 62 : Photographie, vers le sud, d'un détail du talus empierré marquant la limite sud de la parcelle 0D 0096 sur lequel évolue une haie bocagère.

Il est intéressant de souligner que l'ensemble des pierres identifiées correspondent à des éléments en granodiorite, une roche prélevée localement à l'instar du Vieux M'na. Les autres anomalies, repérées sur les différents profils, n'ont pas présenté de cohérence avec le cadastre napoléonien, pouvant suggérer une certaine antériorité. Ces anomalies correspondaient, en majorité, à des structures en granodiorite<sup>64</sup> et, de manière épisodique, au comblement d'un fossé

---

<sup>64</sup> Profil A : anomalies A, B et C ; profil D : anomalies A et A'.

par des limons sablo-argileux<sup>65</sup>. C'est véritablement l'apport de la prospection géoradar qui a permis de repenser l'histoire de cette parcelle et d'en appréhender son occupation sur le temps long.



Fig. 63 : Synthèse interprétative des anomalies révélées par le géoradar sur la parcelle des Herbrégements, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 201

La prospection géoradar a permis de révéler la présence d'un ensemble d'anomalies linéaires, orthogonales et curvilinéaires (fig. 63) sur une profondeur maximale de 1,65 m. Celles-ci présentent des degrés d'enfouissement différents et des recouvrements et superpositions sont appréhendables, permettant d'établir un phasage chronologique de ces structures. Une imposante structure curvilinéaire a pu être observée sur la partie orientale de la parcelle où il nous est possible de proposer une continuité de son tracé. Cette dernière présente une largeur moyenne comprise entre 5,2 m et 6,4 m, elle est observable à une profondeur comprise entre 1,12 m et 1,65m et semble continuer au-delà. A une profondeur comprise entre 1,20 m et 1,61 m, il est possible d'observer un enclos qui ne présente aucune cohérence avec le cadastre napoléonien. Celui-ci se caractérise par une forme légèrement trapézoïdale marqué par

<sup>65</sup> Profil B : anomalie F.

un plan en L et mesurant 24,8x25,8 m<sup>66</sup>. Cet enclos, d'une superficie de 640 m<sup>2</sup>, est flanqué, au nord-ouest, d'une anomalie circulaire de 9 m de diamètre. Il est par la suite recoupé par une série d'anomalie linéaire suggérant une organisation d'enclos orthogonaux, observable à une profondeur comprise entre 1 m et 1,34 m. Enfin, l'ensemble de ces anomalies est recoupé par trois anomalies linéaires, orientées SO/NE, que l'on observe à une profondeur comprise entre 0,90 m et 1,65 m. Ces dernières correspondent aux limites parcellaires du XIX<sup>e</sup> siècle en raison de la grande cohérence qu'elles présentent avec le cadastre napoléonien. Il n'est malheureusement pas possible de relever des anomalies sur la partie occidentale puisque ces dernières sont occultées par l'écran opéré par le substrat, comme nous le mentionnions.

L'enclos observé sur la partie nord-est de la parcelle a retenu notre attention en raison de sa morphologie. Ce type de plan dénote avec ce que nous connaissons pour les occupations paysannes du Moyen Âge. Peut-on citer, à titre d'exemple, la création parcellaire mise en évidence sur les sites de Louvaquint et le Teilleul à Montours (Ille-et-Vilaine)<sup>67</sup> et datée de l'époque carolingienne ; les différentes parcelles présentées une grande régularité en termes de dimensions et une dominance de plan quadrangulaire avec des réaménagements fréquents au cours des périodes d'occupation (Catteddu, 2007 : 81, 84, 86). Il nous est également possible de citer l'exemple du site de la Perdriots, à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine)<sup>68</sup> ; ici encore, les occupations du premier Moyen Âge sont marquées par la présence d'un vaste réseau parcellaire, orthonormé dont les fossés délimitent une trentaine de parcelles sur le site A et une quinzaine de parcelles sur le site B (Catteddu, 2017 : 337-338). Pour le second Moyen Âge, nous pourrions citer l'exemple du site de Goarem ar Manec'h, dans les Monts d'Arrée (Finistère) qui met en évidence un ensemble d'habitat paysan inséré dans un vaste enclos quadrangulaire d'une superficie de 7 150 m<sup>2</sup> (Batt, 2005 : 96). Par ailleurs, l'enclos au plan en L des Herbrégements semble être lié à cette vaste structure curvilinéaire identifiée dans son environnement immédiat. En effet, ces deux structures se situent, à quelques centimètres près, dans le même horizon archéologique. La différence de profondeur d'enfouissement doit révéler un arasement différencié en fonction de la résilience des structures suite à l'abandon de l'occupation. Cette structure curvilinéaire peut être mis en relation avec l'anomalie C identifiée sur le profil B. En effet, elles ont les mêmes dimensions et leur altitude supérieur se retrouve à la même profondeur. Ainsi est-il possible d'appréhender la présence d'un vaste enclos délimité par un imposant fossé, pour lequel nous ne pouvons pas calculer sa superficie. Au sein de cet enclos

---

<sup>66</sup> Cette mesure a été effectuée sur les parties nord et ouest.

<sup>67</sup> Fouille AFAN menée en 1996 et 1997 sous la direction d'Isabelle Catteddu.

<sup>68</sup> Fouille INRAP menée entre 2008 et 2009 sous la direction d'Isabelle Catteddu.

curvilinéaire s'insère donc la structure identifiée au nord-est que nous interprétons comme un enclos d'habitat. Avec le fossé, il est possible de révéler le caractère élitare du site puisque c'est véritablement à travers les dimensions du creusement que s'établissent les discriminations sociales et la différenciation entre habitat paysan et habitat élitare.

Au sein de cet enclos d'habitat, il n'est pas possible de voir une partition interne pouvant suggérer l'amorce d'un plan en L avec la présence d'un bâtiment annexe accolé au bâtiment principal ce qui traduirait alors un premier bâtiment quadrangulaire de 24,8x16,8 m sur lequel vient se joindre un second bâtiment de 19x8 m. La structure circulaire située dans l'angle nord-ouest de cet enclos d'habitat permet de supposer la présence d'une tour qui renforce le caractère du site par l'intermédiaire d'un élément identitaire. Corréler ces structures, d'après leur morphologie, au microtoponyme de parcelle permet d'attester la présence d'un habitat élitare du second Moyen Âge. A titre de comparaison, les opérations archéologiques menées sur l'enceinte de Brécilien à Paule (Côtes-d'Armor) avait permis de mettre en évidence la présence d'un logis de 30 m de long, daté du XIV<sup>e</sup> siècle, à 80 m au nord de l'occupation du premier Moyen Âge. En d'autres termes, ces grandes dimensions ne peuvent pas permettre une mise en relation avec un habitat paysan, plus modeste. L'interprétation de la structure circulaire rencontre, toutefois, quelques difficultés. En effet, il ne peut s'agir d'une simple tour-escalier comme elles sont connues dans les manoirs bretons pour le second Moyen Âge. En effet, que le logis manorial soit composé de deux, trois ou plus de trois pièces, l'escalier à vis a un rayon moyen compris entre 1,33 m et 1,91 m ; le tout étant insérant dans une tour excédant rarement les 5 m de diamètre (Mignot, Chatenet, dir., 1993 : 94). Or, à travers les résidences élitaires du second Moyen Âge on retrouve ci-et-là, des tours présentant des plans quadrangulaires ou circulaires marquant cette différence entre tour habitable et tour de service. Outre les différentes structures présente dans ces tours, c'est également les dimensions qui vont permettre de trancher dans le cadre d'une interprétation des fondations. Toutefois, les tours habitables, encore en élévation, ne concernent que la haute aristocratie seigneuriale qui maintiennent ces éléments identitaires tout au long du Moyen Âge ; les exemples sont nombreux en Bretagne. *A contrario*, ces exemples sont quasiment inconnus pour les élites de plus faible dimension en raison d'un caractère beaucoup moins pérenne (Meirion-Jones, Jones, Guibal, 2013 : 141). Il faut souligner, également, que la grande majorité des logis manoriaux, notamment aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, disposent de salles organisées en lignes ou en blocs et le plan en L tend à se généraliser dès le XV<sup>e</sup> siècle. Pourtant, l'absence de mention de ce site dans les enquêtes de réformation de la noblesse au début du XV<sup>e</sup> siècle permet de prouver qu'il était alors abandonné voir ruiné. Par

ailleurs, cette hypothétique tour aurait pu être interprétée, au vu de ses dimensions, comme les fondations d'une fuie ou d'un colombier ; les sources écrites ne mentionnent aucunement de telles structures dans ce secteur, qu'elles soient actives ou ruinées. A travers le terme d'hébergement, il est possible de voir la présence d'un manoir primitif, d'un manoir temporaire comme avait pu l'attester, par la fouille, J.-C. Meuret sur le site de La Montagne à Visseiche. Par ailleurs, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, le terme d'hébergement désigne également le domaine dans lequel s'insère l'édifice (Meuret, 2013 : 74). Par le microtoponyme de parcelle, c'est donc l'association enclos d'habitat élitare/enclos curvilinéaire qu'il faut percevoir. Le parallèle entre le site des Herbrégements et de celui de La Montagne est intéressant puisque le second offre un dossier complet sur la filiation d'un habitat manorial où le manoir primitif du XIII<sup>e</sup> siècle est abandonné au profit d'un manoir en pierre à partir du XV<sup>e</sup> siècle, marquant alors le transfert du siège seigneurial. Malheureusement, les sources écrites n'apportent que peu de détail sur l'évolution du site que nous avons étudié. Malgré tout, derrière le foisonnement des manoirs de pierre au XV<sup>e</sup> siècle, les manoirs primitifs en matériaux périssables se laissent entrevoir (Meuret, 2013 : 90). Nous le mentionnions précédemment, cette parcelle occupe une certaine centralité dans l'organisation des villages de La Mézière, de La Morrissais et de La Picardais. Ces centres de peuplement émergent à partir des XI<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècles où cet habitat élitare pourrait constituer un pôle de centralité dans le cadre de ce regroupement plus intense à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment en raison de son caractère agricole. A travers ces observations, et son microtoponyme, il nous paraît donc pertinent de suggérer qu'il émerge au cours du XIII<sup>e</sup> siècle et disparaît au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

A l'abandon du site, une importante création parcellaire se développe, en lien avec l'essor des villages alentours. La recomposition de la géographie seigneuriale permet également de constater que cette parcelle se situe sur l'emprise du fief du Morier, tenu par le seigneur des Portes au XV<sup>e</sup> siècle. En 1415, alors qu'il rend un minu pour la tenue des fiefs du Morier et du Montviel, il déclare 6 *étagers* et 13 non *étagers* tous fiefs confondus<sup>69</sup> ; en 1465, dans un minu rendu pour la tenue de ces deux fiefs, il déclare 4 *étagers* et 4 non *étagers* sur l'emprise du Morier<sup>70</sup> ; enfin, dans un aveu rendu en 1475, le seigneur des Portes déclare 1 *étager* et 5 non *étagers* sur l'emprise du fief du Morier<sup>71</sup>. L'importance du caractère agropastoral de ce fief, et

---

<sup>69</sup> AD 44 : B 2173/7, *Mynu dee rentes et debvoirs en la paroisse de Traan tombees en rachapt par le deces de Geffroy de Langan de l'an mil III<sup>e</sup> XV.*

<sup>70</sup> AD 44 : B 2173/7, *Minu des rentes tombees en rachapt par le deces de Simon de Langan seigneur des Portes de l'an mil III<sup>e</sup> LXV.*

<sup>71</sup> AD 44 : B 2173/7, *Adveu des fiefs de Montviel et du Morier autrement dit de la Fouilletaye en Traan par Estienne de Langan seigneur des Portes de l'an mil III<sup>e</sup> LXXIII.*

c'est le cas pour la quasi-totalité au Moyen Âge, se fait ressentir dans les rentes perçues par le seigneur des Portes. En 1415, ses tenanciers lui doivent en numéraire une rente de 9 livres et 6 sous ; en rente à part de fruit 7 boisseaux et un tiers de froment et 16 boisseaux d'avoine ; en rente en nature 6 gélines. En 1473, ses 6 tenanciers lui doivent, chacun, 10 livres, 13 sous et 7 deniers de rente en numéraire ; 8 boisseaux de froment et 8 rés d'avoine, mesure de Basouges ; et 1 géline. Les rentes en nature et à part de fruit permettent donc d'esquisser un morcellement du parcellaire en lien avec la micropropriété. Les calculs opérés sur ce paléoparcellaire, bien que très fragmentaire, mettent en évidence une superficie moyenne de 712 m<sup>2</sup>. Ce parcellaire peut se maintenir jusqu'à l'Ancien Régime bien qu'il ne soit pas possible, en l'état actuel des connaissances, d'appréhender toutes les phases d'aménagements et de remembrements. Malgré tout, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne le cadastre napoléonien, c'est un nouveau réseau parcellaire qui est en usage. Il est intéressant de souligner une certaine transmission de formes entre le paléoparcellaire et le parcellaire du XIX<sup>e</sup>. En effet, un ensemble de limites sont héritées des formes anciennes, c'est le cas, notamment de la limite parcellaire la plus au sud qui reprend le tracé des limites parcellaires antérieures. De même, il nous est possible de constater une certaine isoclinie dans ces formes paysagères, en raison d'une orientation similaire et d'une morphologie en bande. Enfin, le remembrement agricole opéré dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a fait disparaître les limites parcellaires visibles sur le cadastre napoléonien créant un espace beaucoup plus ouvert qu'il ne l'était.

L'apport de la géophysique a donc permis de mettre en évidence 800 ans d'histoire d'occupation du sol, à travers l'exemple de la parcelle des Herbrégements (fig. 64)<sup>72</sup>. Celle-ci voit l'implantation d'un habitat élitaires vers le XIII<sup>e</sup> siècle, marqué par la présence d'un habitat manorial implanté dans un vaste enclos curvilinéaire, siège d'un hébergement, au sens sociojuridique du terme. Cet habitat est associé à des espaces sylvestres dans son environnement proche. Suite à son abandon au cours XIV<sup>e</sup> siècle, cette parcelle voit l'émergence d'un vaste réseau parcellaire en lien avec le développement du village de La Morissais, alors implanté dans le fief du Morier. Ce paléoparcellaire, en partie transmis, en partie transformé, cède sa place à un parcellaire en bande qui sera lui-même remembré marquant ainsi le passage d'un espace fermé, à un espace poreux puis à un espace plus ouvert bien que caractéristique du paysage en pays bocagers.

---

<sup>72</sup> Dans le cadre de cette figure, nous avons fait le choix de représenter en transparence les structures qui ne sont plus actives dans les différentes phases chronologiques de l'occupation de la parcelle.



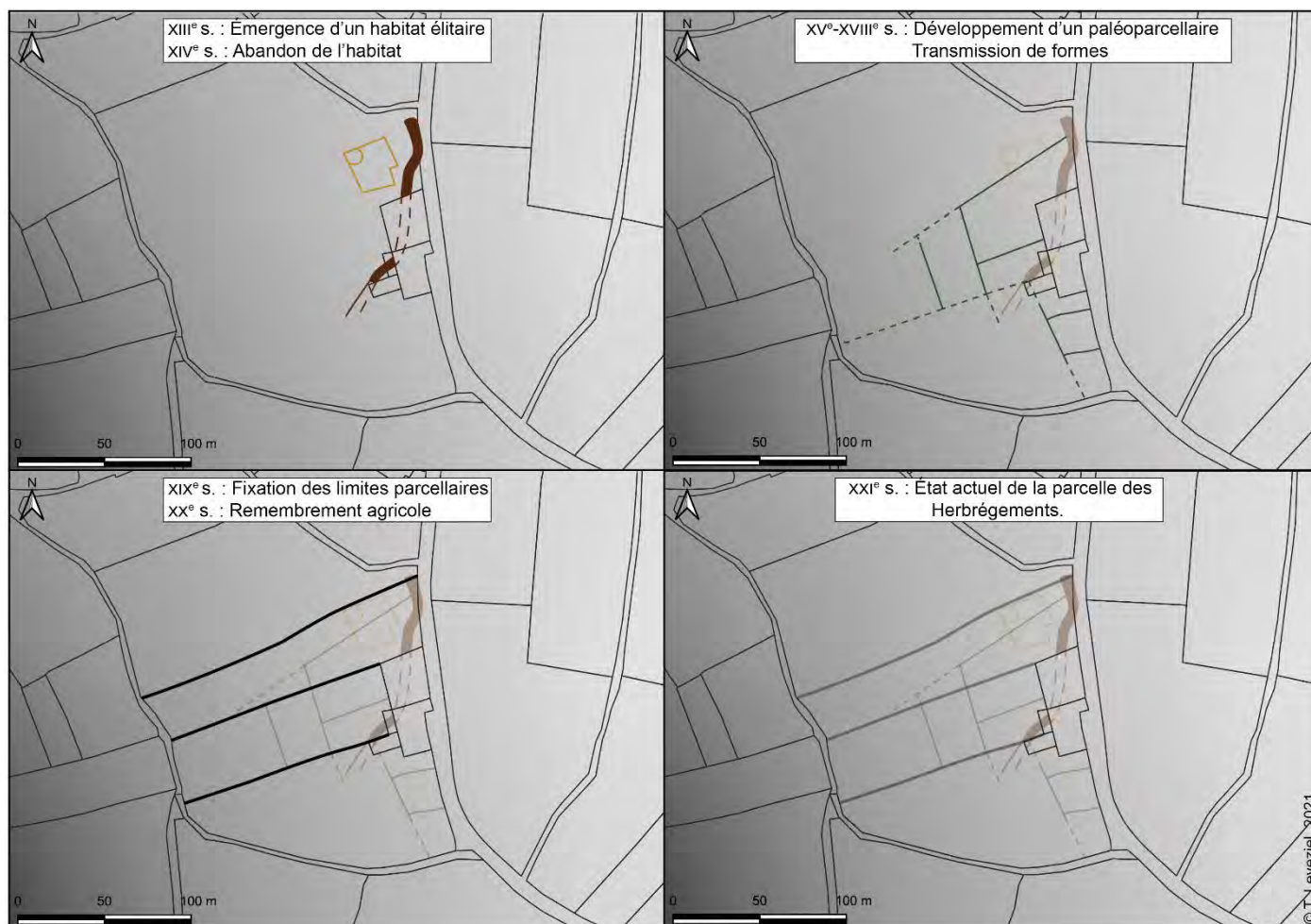


Fig. 64 : Synthèse chronologique de l'occupation du sol sur l'emprise de la parcelle des Herbrégements.

- La parcelle des Herbrégements dans son environnement

Des investigations menées par A. Reinbold, au lieu-dit La Mézière apporte quelques précisions sur la seconde phase d'occupation que nous avons mis en évidence précédemment. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle ce lieu-dit accueille une ferme associée à un étang qui fut asséché à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Les études palynologiques menées sur cet espace ont permis de mettre en évidence des activités de rouissage du chanvre, qui apparaissent au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Cet étang est implanté dans une zone peu boisée, prédominée par le chêne, qui connaît une forte empreinte anthropique marquée par des cycles cultureux autour du blé, du sarrasin et du chanvre. De même, A. Reinbold a pu mettre en évidence la présence d'espace pâturé par le bétail en raison de l'identification de cortèges de spores fongiques coprophile dans les analyses qu'elle a menées (Reinbold, 2017 : 143-144). Malgré l'impossibilité de documentée la période d'occupation de l'habitat élitare, ces éléments permettent de mettre en évidence une zone très marquée par les activités agropastorales,

confirmant ainsi la création d'un réseau parcellaire que nous avons observé en lien avec l'essor des villages avoisinants.

En termes de chronologie, à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt le site des Herbrégements est plus ou moins contemporain du site du Val. Pourtant, à la différence de ce dernier, il ne semble pas répondre directement à une implantation type. En effet, au regard de l'analyse des réseaux routiers et des formes du paysage, le site des Hebrégements ne paraît avoir un intérêt qu'à une échelle micro-locale (fig. 65). L'accès à l'eau est souvent un point clé dans l'implantation des manoirs primitifs des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, permettant alors le contrôle des ressources. Ce site surplombe le bassin versant du Guyoult, situé à environ 500 m à l'ouest. Il est par la même occasion situé à une distance supérieure à 250 m d'un CHVP ; le plus proche étant situé à 290 m au nord-ouest.



Fig. 65 : Insertion du site des Herbrégements à son environnement viaire et paysager sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

L'importance du site, à une échelle locale, est également renforcée par son insertion dans les réseaux viaires (fig. 65). Un certain nombre de tracés, issus du réseau viaire local antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle, se structurent autour de la parcelle et marquent des carrefours dont les plus proches

se situent à 80 m à l'est et 115 m au nord-ouest. En raison de la faiblesse de ces nœuds routiers il n'est pas possible de parler de carrefour remarquables à proximité du site renforçant alors l'impact à une échelle locale. De même, les tracés conservés dans les chemins en creux bordant l'actuelle parcelle semble se développer après l'abandon du site puisqu'ils ne présentent pas de cohérence avec l'enclos curvilinéaire que nous avons partiellement relevé. Un lien dans la résilience de ces formes aurait pu être observé par l'intermédiaire d'inflexion des tracés. Par ailleurs, ce réseau viaire permet de connecter le site à des itinéraires micro-régionaux et régionaux. En effet, il ne se situe qu'à 315 m à l'ouest du tracé BD 3a composant l'itinéraire Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne. Cet itinéraire se connecte à différents tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain, afin de relier les deux localités. Le tracé BD 3a caractérise une variante du tracé BD 3 qui suit une direction sud/nord. Ce tracé occupe une faible place dans l'organisation du réseau de peuplement puisqu'il ne relie que deux centres de peuplement : La Perrière en Bazouges-la-Pérouse et le Petit Monviel en Trans-la-forêt. Malgré la faiblesse des faisceaux d'indices, le développement de ce tracé était envisagé au cours du Moyen Âge (Leveziel, 2021 : 150-151). Par ailleurs la présence de cet itinéraire ne semble pas être un élément prégnant dans l'implantation et le développement du site des Herbrégements. Au contraire, ce site paraît plus déterminant dans le maintien du réseau viaire local en l'associant au développement des centres de peuplement environnants. En effet, la résilience de ce réseau est ici opérée par une transformation des tracés résultant d'une adaptation aux perturbations comme en atteste l'absence de transmissions de formes liées à l'enclos curvilinéaire (Robert, Verdier, 2009 : 117-118).

La corrélation de l'insertion de ce site dans le réseau viaire local et le réseau de peuplement permet de confirmer son importance à une échelle réduite et de suggérer le statut de l'élite. Alors que les élites seigneuriales semblent s'éloigner des centres de peuplement, c'est le cas d'un certain nombre d'habitat élitaire à l'échelle de la commune, le site des Herbrégements joue un rôle moteur dans la mise en valeur des terroirs en agglomérant trois centres de peuplement. Bien que l'on ne puisse attester avec précision l'antériorité de ces espaces, ce site s'insère dans un milieu marqué par la présence d'occupation paysanne. La fixation de cet habitat, associé à un imposant enclos curvilinéaire, permet donc de suggérer la présence d'une élite roturière qui a pu opérer une tentative d'émancipation de la caste paysanne par l'intermédiaire d'un certain nombre d'éléments discriminants, tel que le fossé, renforçant alors cette ascension sociale. Il n'est pas possible, en l'état actuel des connaissances,

d'envisager la naissance d'un lignage seigneurial et un transfert de l'habitat manorial à un instant T.

## 5. Synthèse documentaire

S'intéresser aux modalités d'évolutions des élites rurales permet de repenser les phénomènes de continuité et d'abandon de leurs habitats sur le temps long. En l'absence de sources écrites et/ou de faits archéologiques, il est bien difficile de trancher pour des *scenarii* plus probants que d'autres. La situation géographique de la commune de Trans-la-forêt et le recoupement des différentes données permettent d'offrir quelques pistes de réflexion.

Par son implantation au nord-est de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine, la commune de Trans-la-forêt s'insère dans une zone marquée par la frontière britto-normande. Caractérisé par une importante muabilité entre les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, cet espace voit se fixer les limites administratives et politiques de ces deux duchés au lendemain de l'an Mil ; celles-ci resteront inchangées tout au long du second Moyen Âge. Par ailleurs, les territoires limitrophes de cette commune sont également marqués par l'affermissement du pouvoir de la seigneurie de Fougères et le foisonnement de l'occupation monastique et ecclésiastique participant à dessiner et définir les cadres territoriaux des paroisses rurales. Toutefois, l'ancienne paroisse de Trans ne semble pas être liée directement à des acteurs ecclésiastiques en raison de son éloignement des réseaux d'obédiences et de possessions monastiques. Ces derniers ayant donc un rôle mineur dans le dynamisme de la société rurale. Celui-ci semble, au contraire, plus ou moins conditionné par la seigneurie de Fougères, par l'intermédiaire de son ancien *vicus* en Bazouges-la-Pérouse et sa forêt seigneuriale de Villecartier<sup>73</sup>. L'essor d'un pôle économique, avec la mention de foires en Bazouges, et la diffusion d'outils métrologiques, mentionnés au début du XIII<sup>e</sup> siècle, contribuent au développement de la société tout au long du second Moyen Âge. (Leveziel, 2021 : 205-207). Cependant, les phénomènes d'évolution des élites rurales ne semblent pas être liées à la diffusion des outils domaniaux de Bazouges. Ce territoire participe seulement au rayonnement du baillage de la seigneurie Fougères sur l'espace étudié et ne permet d'envisager l'essor des élites rurales, contrairement à l'organisation et le développement

---

<sup>73</sup> Cette forêt est possédée par la seigneurie de Fougères jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle où elle est devenue une forêt ducal aux débuts des années 1450 suite à une cession par la seigneurie et la maison de Lusignan.

des systèmes de peuplements paysans. Bien que des tensions et des conflits soient plus que palpables entre Bretagne et Normandie au cours de la première moitié du second Moyen Âge, les événements des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles semblent marquer un réel tournant dans l'organisation du monde rural et, de ce fait, des rapports de domination du sol.

*Conflits armés, événements climatiques, épidémies, etc. Un second Moyen Âge bien difficile ?*

A l'échelle de l'occident médiéval, le XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par le Petit Âge Glaciaire qui semble débiter entre 1300 et 1303 avec une reprise des glaciers alpins par une poussée glaciaire importante en raison d'une baisse spontanée des températures, s'échelonnant jusqu'à la fin des années 1320. De nombreux événements sont en lien avec cet événement climatique où les premières crises du blé, associées à des famines et des épidémies, sont attestées dès 1315. Ces derniers ont un impact considérable sur les populations mais également le bétail. En effet, le nombre de morts représentent, en moyenne, entre 5 et 10 % de la population et le bétail tué oscille entre 25 et 75% des effectifs, selon les régions. Les épisodes sont alors associés à une cherté des céréales ayant pour conséquence d'importantes crises de subsistances touchant toutes les strates de la société. Ces crises agricoles voient également l'émergence des épidémies de peste, qui ne tirent pas leur origine du contexte climatique, à partir des années 1340. Malgré tout, ce contexte socio-sanitaire est cyclique et entrecoupé de périodes d'accalmies. Pourtant il est possible d'observer des poussées glaciaires jusqu'en 1380 ayant des impacts considérables sur les sociétés médiévales (Le Roy-Ladurie, Rouseau, Vasak, 2011 : 22, 24-25, 34). Alors que le contexte climatique semble plus propice au lendemain des années 1390, avec un léger réchauffement entre 1385 et 1455, le XV<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans la continuité du PAG. Cette hausse de température est, toutefois, contrebalancée par d'importantes baisses. Peut-on citer à titre d'exemples l'hiver de 1408 qui se caractérise par une baisse des températures allant jusqu'à -25°C en Europe, selon les études de l'historien Pierre Alexandre, occasionnant un grand nombre de destructions des vignes, des arbres fruitiers et des récoltes. D'un point de vue démographique, la population était estimée à 20 millions d'habitants dans le royaume de France en 1340, on n'en compte plus que 10 millions en 1450. Les causes de cette importante crise s'esquissent à travers une mauvaise météo, des épidémies de peste ainsi que de nombreux conflits armés en lien avec la Guerre de Cent Ans. Pourtant, entre les années 1415 et 1435, il est possible de constater une succession d'étés chauds favorisant une agriculture céréalière. Mais les nombreuses exactions commises parallèlement aux grands conflits du XV<sup>e</sup> siècle

viennent « couper l’herbe sous le pied » aux sociétés rurales (Le Roy-Ladurie, 2004 : 112-114 ; 2013 : 89, 92). En bref, le XV<sup>e</sup> siècle se caractérise par une société en profonde recomposition où l’association entre le contexte climatique et le climat politico-social bouleverse en tous points les populations médiévales. Ce siècle, à l’instar du précédent, voit une succession de périodes d’accalmies entrecoupées par des périodes moins propices occasionnant une déprise agraire et sociétale plus ou moins importante. Quoi qu’il en soit, le XV<sup>e</sup> siècle est marqué par un certain nombre de désastres céréaliers. Le premier quart voit la succession d’échaudages et de sécheresse, notamment au cours des années 1420. Les années 1432, 1438, 1481 et 1482 sont, quant à elles, marquées par un hiver glacial qui n’est pas sans rappeler le contexte du XIV<sup>e</sup> siècle. D’ailleurs, la famine occasionnée par les événements de 1438 et directement suivie par une importante épidémie de peste en 1439 (Le Roy-Ladurie, Rousseau, Vasak, 2011 : 41).

La Bretagne s’inscrit dans cette tendance générale, observée à l’échelle de l’occident médiéval (fig. 66)<sup>74</sup>. Bien qu’axées sur un nombre restreint de localités, quelques sources compilées par des institutions ecclésiastiques permettent d’aborder le contexte climatique des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles bretons. A ce titre, le *Chronicon Briocense*, compilé entre 1394 et 1416, mentionne d’importantes tempêtes en 1401 et une inondation de la Loire à Nantes à la suite de pluies abondantes en 1414 et 1415. Les *Annales de l’abbaye de Paimpont*, compilée entre 1154 et 1305, quant à elle, mentionne une succession d’événements météorologiques pour les années 1284 et 1300 ayant un impact sur les vignes bretonnes, occasionnant alors une cherté du vin en Anjou et en Bretagne. Enfin les *Annales Kemperlegienses*, compilée entre 814 et 1314, mentionne, pour les années 1314 et 1315, un été froid, une apparition tardive des végétaux, une mauvaise maturation des raisins, le tout engendrant une mauvaise récolte et des impacts sur l’économie domaniale (Alexandre, 1987 : 145-146, 438, 540). Il nous est également possible de poursuivre cette liste en citant la mention d’un cataclysme à Nantes en 1437 qui précèdent la disparation des récoltes, alors ravagées par la pluie et la grêle ; les pluies continuelles du 27 octobre 1432 à janvier 1433, accompagnées de gels et de neiges, dans la région de Tréguier ; les famines de Fougères en 1437 et 1438, occasionnées par des mauvaises récoltes engendrant une cherté des blés ; ou encore les épisodes de sécheresse intense à Lamballe en 1422 et 1434 (Leguay, 2009 : 400).

---

<sup>74</sup> Cette carte de synthèse documentaire compile les mentions des événements climatiques et météorologiques, les mentions d’épisodes pestueux ainsi que la mention des événements liés à la Guerre de Succession et/ou à la Guerre de Cent Ans. Pour ce dernier cas, la carte ne prend en compte que les faits relevant du monde rural afin de ne pas la surcharger.

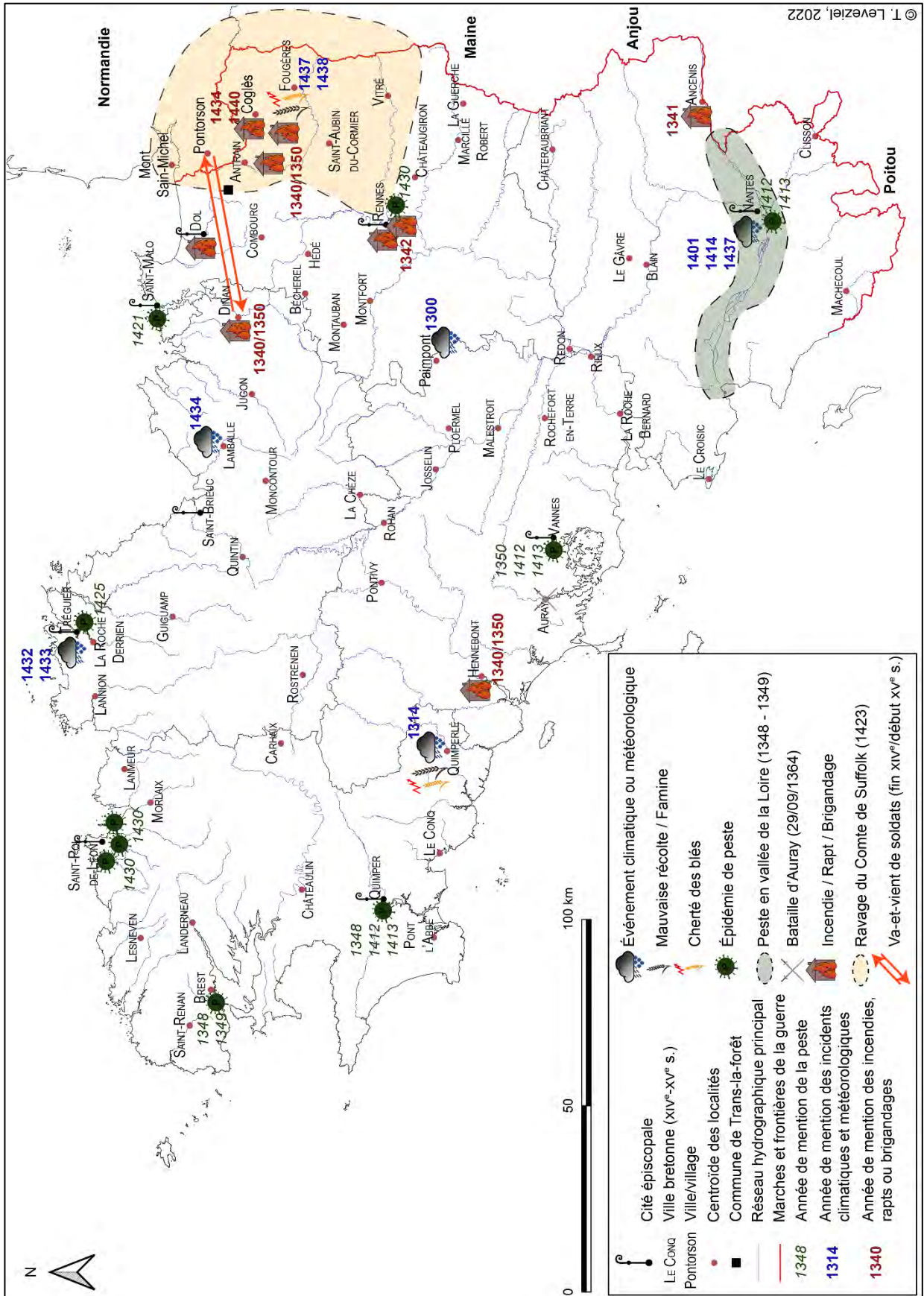


Fig. 66 : Synthèse documentaire du contexte socio-climatique en Bretagne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, d'après les sources écrites, et de l'impact des conflits armés en zone de Marches.

Parallèlement au royaume de France, la Bretagne voit l'arrivée de la peste en 1348, touchant d'abord Quimper, Brest et la vallée de la Loire, elle se répand à Vannes en 1350. Les routes maritimes, ports et grandes voies fluviales, occupent une place centrale dans la diffusion de la maladie. Toutefois, la documentation du XIV<sup>e</sup> siècle reste assez muette, en raison de l'état de conservation de ces sources, sur la présence épidémique en Bretagne. Le XV<sup>e</sup> siècle tranche à ce sujet en raison de l'abondance de la documentation et de la récurrence de la mention de la *grande mourine*. A l'instar des épisodes climatiques, les épidémies de pestes sont cycliques à l'échelle du duché. Alors qu'une première généralisation de la maladie est perceptible en 1404, elle n'est présente que dans les régions de Vannes, Nantes et Quimper entre 1412 et 1413. En 1421, elle touche Saint-Malo, et va se fixer autour de Tréguier en 1425. La peste est également mentionnée dans le Léon et à Rennes au début des années 1430. Toutefois, la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle est davantage marquée par une évolution en pointillé ; c'est véritablement à partir des années 1450 qu'un cap est franchi dans la diffusion de la maladie. En effet, la peste est alors généralisée à l'échelle du duché dès 1461 engendrant de nombreuses demandes de rabats fiscaux les années suivantes. Par exemple, il est mentionné plus de 900 personnes mortes de la peste en 1475 à Guingamp, se traduisant par 200 maisons inhabitées (Bachelier, 2021 : 55-58,61-62 ; Leguay, 2009 : 403-404). Cette maladie semble avoir un impact important sur la population bretonne de la fin du Moyen Âge, pourtant il ne faut pas en faire une généralité. D'une part, la peste ne présente pas de caractères extérieurs visible sur le squelette des individus concernés, occasionnant une faible documentation par l'archéologie. D'autre part, les mentions de la maladie sont principalement centrées sur les pôles urbains créant une certaine disparité pour en appréhender l'impact sur le monde rural.

Enfin, un dernier point mérite de retenir notre attention dans ces faisceaux d'indices sur l'organisation des sociétés et du peuplement en Bretagne à la fin du Moyen Âge. Alors que le royaume de France et le royaume d'Angleterre s'enlise dans un conflit de longue durée, la Bretagne est marquée par la Guerre de Succession opposant Charles de Blois et Jean de Montfort pour l'accession au titre de duc. Dans le cadre de ce conflit les campagnes proches des villes et des places fortes, autant de points-clés dans le succès des protagonistes, ont beaucoup plus souffert que les autres secteurs ruraux. A titre d'exemples, Ancenis est brûlée par les partisans de Montfort en 1341 tandis que les quartiers périphériques de Rennes sont brûlés et détruits par Guillaume de Cadoudal, capitaine de la ville, afin de dégager des lignes de tirs et éviter des retranchements des partisans de Blois en avril 1342. Ces événements s'accompagnent de nombreux rapt et pillages dans les régions de Dol, par les troupes de



Guillaume de Cadoudal, de Dinan, par le comte de Salisbury, ou encore d'Hennebont par les armées de Charles de Blois (Leguay, Martin, 1982 : 109). La bataille d'Auray, le 29 septembre 1364 marquera la fin de ce conflit suite à la mort de Charles de Blois. Jean de Montfort sera alors reconnu comme duc en 1365, suite au premier traité de Guérande, sous le titre de Jean IV. La fin de la Guerre de Succession ne marque pas, pour autant, la fin des conflits à l'échelle du duché. Alors que la Bretagne connaît une certaine stabilité politique et un climat majoritairement pacifiste, la partie orientale de la péninsule est fortement impactée par la Guerre de Cent Ans notamment à partir de 1369 à la reprise des hostilités entre France et Angleterre. En d'autres termes, la guerre s'installe aux portes de Bretagne au début du XV<sup>e</sup> siècle. L'essentiel des incidents sont liés à des opérations de brigandages en marge des conflits franco-anglais où les confins nord-est du duché sont directement impliqués. Ainsi peut-on citer les nombreux raptés opérés par Guillaume Macé, capitaine de Fougères, entre 1415 et 1416 afin de subvenir aux besoins de ces troupes. L'année 1423 a un impact particulièrement important sur cet espace géographique. En effet, dans une tentative de prise de la ville de Rennes, les troupes du Comte de Suffolk vont entreprendre toute une série d'exactions ravageant alors le monde rural. De manière générale, les années 1420 s'inscrivent dans la tendance de l'année précédemment citée avec toute une série d'attaques et de brigandages dans les pays de Rennes, Dol, Fougères et Saint-Malo en lien avec les tentatives de prises du Mont Saint-Michel par les anglais. De même, le siège de Pontorson, entre mars et mai 1427, se caractérisera par de nombreux incidents autour de la frontière britto-normande (Cintré, 1992 : 95, 99-102 ; Leguay, Martin, 1982 : 162-165). Les sources écrites offrent le témoignage particulièrement intéressant de paysans de la paroisse de Coglès, à l'est d'Antrain, qui mentionnent les nombreux brigandages opérés sur leurs biens fonciers entre 1434 et 1440 (Leguay, 2009 : 406). Les impacts sont si nombreux sur cette zone de Marches qu'elles seront nommées, par le duc Jean V *frontières et marches de la guerre*<sup>75</sup>. Ces différents événements se traduiront par une demande importante de rabats du fouage au début du XV<sup>e</sup> siècle. Ce terme correspond à l'impôt direct perçu sur chaque feu des paroisses des neuf évêchés bretons où sa levée prend un rythme annuel à partir des années 1420. Dans cette optique, le duc Jean V fera l'*Ordonnance pour la réformation des feux des paroisses de Bretagne*, le 9 janvier 1426 où l'ensemble des enquêtes menées entre 1426 et 1434 seront compilées dans la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*<sup>76</sup>.

---

<sup>75</sup> Mention faite dans l'ordonnance ducale du 9 janvier 1426 (AD 35 : 1 F 1112).

<sup>76</sup> AD 44 : B 2988.

La corrélation de ces différents événements permet donc d'apporter des clés de compréhension sur l'évolution des élites rurales dans une période marquée par la recomposition des sociétés médiévales.

### *Trans, une paroisse meurtrie à la fin du Moyen Âge ?*

Avant de se concentrer davantage sur les données issues de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, un premier document nécessite de retenir notre attention afin d'envisager le contexte social de la commune étudiée pour la fin du Moyen Âge. La paroisse de Trans relevait de l'évêché de Rennes et est attestée dès 1330 dans les comptes du diocèse de Rennes, au sujet de la nomination du recteur par la scholastique de Rennes. En 1415, lorsque le *Livre des usages* de l'église-cathédrale est compilé, il y est fait un bien triste bilan de l'état du peuplement de Trans. Bien que l'effectif de population n'y soit pas abordé, ce constat repose sur la forme de dénomination de la paroisse, qui constitue un *unicum* dans l'ensemble des sources que nous avons étudié :

« [fol 42] Pour savoir certainement les yglises et benefices que les cinq disnetez de l'eglise de Rennes ont a presentez au prelat, et que ile est de droit acoustumé dés onques et acoutumer perpetuellement

[...]

Le meste escolle de Rennes puet presentez et le doit a la cure de **Traan le Dolant** »<sup>77</sup>

Ce suffixe n'est pas sans rappeler le verbe latin *dolere* (souffrir, éprouver de la douleur, être affligé). Employé en substantif, au participe passé, ce verbe permet de désigner celui qui est sous le coup de la douleur. Alors que le folio 42 mentionne neuf paroisses, ce qualificatif peu prometteur n'est employé que pour désigner celle de Trans. Ce suffixe offre donc une première piste d'interprétation sur l'état du peuplement d'une paroisse en zone frontalière.

Le contexte social du début du XV<sup>e</sup> siècle avait abouti à la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne* ; concernant un relevé de feu, ce document peut être apparenté à un recensement de la population, par paroisse, à l'échelle du duché de Bretagne. Il s'agit, avant tout, d'un document à portée fiscal permettant de calculer le fouage. Cette source constitue un précieux document dans l'étude du paléopeuplement breton et permet, à l'échelle d'une paroisse, d'appréhender toute la complexité des dynamiques de peuplement. En effet, il permet

---

<sup>77</sup> Archives diocésaines de Rennes : AA3, extrait du *Livre des usages*

d'aborder l'évolution démographique entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. Sur cette base, chaque commissaire quantifie le nombre de feux anciens, basé sur une réforme des années 1390, et le nombre de feux nouveaux. Ces deux types sont, avant tout, des feux fiscaux<sup>78</sup> permettant une plus juste répartition de l'impôt, alors que le feu réel caractérise un comportement social en désignant un groupe d'individus résidant sous un même toit<sup>79</sup> (Kerhervé, 1987 : 543-544). Afin d'établir un lien entre ces différents types de feux, en Bretagne, l'ordonnance du duc Jean V prévoit d'établir une base de 3 feux réels pour définir un feu fiscal. Au sein du recensement de feu, nous retrouvons parfois la mention suivante, permettant de confirmer ce propos :

« [...] eu esgart a l'ordiennance faicte par monseigneur, selon laquelle est misé mectre III estagiers pour ung feu poiable »<sup>80</sup>

L'enquête de recensement de feu, à l'échelle de la paroisse de Trans, est effectuée en décembre 1428 par les commissaires Jean Radouillet et Jean Legendre ; ces derniers avaient par ailleurs effectué les enquêtes de réformation de la noblesse en 1427. Ainsi mentionne le manuscrit de la *Réformation des feux* :

« Traan ou souloit anciennement avoir LV feuz enquisse par Jehan Radouillet et Jehan Legendre et selon ladicte enqueste y a II nobles, IX povres et XXXIII contribuans ramenez par manière de provision jucques a deux ans a XII feuz. »<sup>81</sup>

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Trans comptait 165 feux réels ; elle n'en compte plus que 36 dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Malgré tout, cette baisse démographique n'est pas un cas isolé puisqu'une majorité des paroisses limitrophes ont un taux de décroissance supérieur à 50% (Tab. 5). De manière générale, cette période est marquée par une importante dépression démographique en zone frontalière où Trans est plus que dépeuplé. En l'absence de mention dans les sources écrites, ou de données sur l'état sanitaire de la population, il est impossible de trancher sur les causes de ce dépeuplement ; il doit pourtant trouver quelques pistes de réflexions dans le tableau que nous avons esquissés précédemment. En effet, l'association entre le contexte climatique et sanitaire ainsi que le contexte socio-politique, en lien avec les nombreuses exactions commises en marges des conflits des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, permet de répondre peu ou prou à ce questionnement. Les sources écrites du début du XV<sup>e</sup> siècle

---

<sup>78</sup> Le feu fiscal se généralise au cours du XIV<sup>e</sup> siècle et est calculé en fonction de la richesse supposée du lieu et non de la population y résidant.

<sup>79</sup> La relation entre feu réel et *étager* est donc très étroite puisque cet individu désigne le chef de feu.

<sup>80</sup> AD 44 : B 2988, extrait de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, fol. 8\_v.

<sup>81</sup> AD 44 : B 2988, extrait de la *Réformation générale des feux du duché de Bretagne*, fol. 187\_v.

permettent, quant à elle, d'étayer ce dépeuplement à l'échelle paroissiale. Dans les minus rendus en 1415 et 1416<sup>82</sup>, Guillaume du Boisbaudry mentionne à six reprises le terme *deguerppie*, désignant la veuve ; dans l'énumération des *étagiars* et des *npon-étagiars*, il est également possible de trouver la mention du terme *feu* (une occurrence), désignant le défunt. Il en est de même dans le minu rendu par Simon de Langan, seigneur des Portes, en 1415<sup>83</sup> où le terme *hoirs* est cité à trois reprises. Ce terme désigne ceux qui sont appelés à recueillir la succession d'un défunt. Par la corrélation de ces termes aux données issues du recensement de feu, le suffixe « Dolant » prend alors tout son sens. Ainsi est-il possible de constater la place importante qu'occupe cette crise démographique dans les mentalités des scribes ayant rédigé le *Livre des usages* en 1415 (Leveziel, 2021 : Volume 1, 210-213).

Paroisse	Taux de la décroissance démographique
Baguer-Pican	65%
Bazouges-la-Pérouse	50%
La Boussac	51%
Cuguen	37,5%
Epiniac	50%
La Fontenelle	68%
Pleine-Fougères	53%
Trans-la-forêt	77%

Tab. 5 : Taux de la décroissance démographique autour de la paroisse de Trans (d'après Leveziel, 2021 : Volume 1, 212).

Bien que cette dépression démographique soit généralisée à l'échelle du duché, c'est véritablement la partie orientale de la Bretagne qui est la plus sévèrement touchée, comme en témoigne les exemples ci-dessus (Tab. 5). Nous sommes donc bien loin de la moyenne de 25% de diminution de population. Cette zone frontalière, ce pays de marches, se caractérise par des terroirs où prédominent les activités agropastorales, les vignobles, les massifs sylvestres, des marchés et foires fréquentés, etc. Autant de critères participant au dynamisme des sociétés ; de cette manière, les terroirs de marches sont vitaux pour l'économie rurale et domaniale s'ils ne sont pas dévastés. Cet espace territorial est donc dans une situation de crise profonde et durable au début du XV<sup>e</sup> siècle où l'indigence des vivres est accentuée par le pillage des structures domaniales (moulins, granges, etc.) touchant toutes les strates de la société rurale (Cintré, 1992 : 121-122 ; Leguay, Martin, 1982 : 200-201). Ainsi se laisse donc entrevoir les causes de la disparition des lignages seigneuriaux et de l'abandon des habitats élitaires, à l'échelle de la

<sup>82</sup> AD 44 : B 2173/4, *Mynu de l'hostel de Villeaudon et see appartenances tombé en rachapt par le deces de Jehane de Chantegrue de l'an M III<sup>e</sup> XV* et *Mynu de l'hostel de Villeaudon, see appartenances et dependences tombé en rachapt par le deces de Jehanne de Chantegrue de l'an M III<sup>e</sup> XVI*.

<sup>83</sup> AD 44 : B 2173/4, *Mynu dee rentes et debvoirs en la paroisse de Traan tombees en rachapt par le deces de Geffroy de Langan de l'an mil III<sup>e</sup> XV*.

partie orientale du duché, à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement à travers l'exemple de la commune de Trans-la-forêt.

### *L'habitat des élites rurales : implantation, constante et particularisme*

Sur l'emprise actuelle de la commune de Trans-la-forêt, comme nous avons pu le mentionner à maintes reprises, la *Réformation de la noblesse* permet d'apporter quelques précisions sur l'évolution de l'habitat élitare. Notamment, à travers l'enquête de 1427 menée par Jean Radouillet et Jean Legendre, il a été possible de mettre en évidence la disparition de deux seigneuries et l'abandon de leur habitat : celui de la Fauchetière et celui du Val, sur lequel nous avons proposé une étude approfondie. Par ailleurs, l'habitat élitare des Herbrégements ne semble pas pérenniser au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle et pourrait relever d'une élite à prédominance paysanne, comme nous le soutenions précédemment. De manière générale, les petites élites rurales semblent être profondément impactées par la crise des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Nous pourrions aisément ajouter à cette liste l'habitat élitare de l'Abbaye-sous-Trans, situé à l'extrémité nord de l'emprise paroissiale. Cet habitat serait le siège d'un ancien domaine monastique pouvant relever de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur, en lien avec le développement du prieuré de Brégain en La Boussac (Duval, 1982 : 48 ; Leveziel, 2021 : Volume 1, 53). Malgré le manque de sources écrites sur son antériorité, ce domaine est tenu par une élite roturière comme en atteste un aveu rendu en 1408<sup>84</sup>. Il est d'ailleurs possible d'entrevoir un déclin progressif de cette élite et du morcellement de son patrimoine foncier dans le cadre de successions et de divisions des biens comme le mentionne un aveu rendu en 1473<sup>85</sup> ; ce domaine sera, à l'aube du XVI<sup>e</sup> siècle acquis par la seigneurie de Trans (Leveziel, 2021 : Volume 1, 10). Dans une dimension d'étude géohistorique, corrélée à une approche des sources textuelles, il est donc possible de constater cette grande disparité entre petite élite rurale, regroupant les petites seigneuries et les riches paysans, et moyenne/grande élite. En d'autres termes, l'affermissement des élites seigneuriales se fait au détriment des petites élites rurales qui tendent donc à disparaître.

---

<sup>84</sup> AD 44 : B 2173/1, *Adveu de la mestairie de l'Abaye-soubz-Traan pars Guillaume Rouxel de l'an M III<sup>e</sup> VIII*. Le mauvais état de conservation de ce document ne permet pas de l'étudier.

<sup>85</sup> AD 44 : B 2173/1, *Adveu de la moitié de la mectairie de l'Abaye par Olivier Bouget et Carize Rouxel sa femme, M III<sup>e</sup> LXXIII*.

Outre cette dimension sociale et patrimoniale, il est également possible de hiérarchiser les élites rurales dans une approche de leur dynamique spatiale. En reprenant les travaux de E. Cavanna sur le concept des implantations-types il avait été possible de montrer quelques différences dans la répartition de l’habitat du Val et de celui des Herbrégements. Il est donc nécessaire de recontextualiser les différents habitats élitaires médiévaux, présents sur l’emprise communale, afin d’en appréhender les modalités d’implantations notamment à travers leur insertion dans le réseau de peuplement ainsi qu’à travers leur rapport aux formes paysagères.

La recomposition du paléopeuplement peut être envisagée par l’intermédiaire d’une enquête systématique et approfondie de la documentation seigneuriale, à condition que celle-ci soit suffisamment riche afin d’entrevoir les différentes évolutions démographiques à l’échelle d’un finage paroissial<sup>86</sup>. Ainsi est-il possible de constater que les habitats élitaires sont majoritairement implantés dans un espace marqué par une certaine densité du peuplement paysan (fig. 67). En effet, la partie orientale de la commune, délimitée par l’actuel ruisseau de la Chênélais, accueille 58 feux réels correspondant à 65% de l’effectif de population entre les années 1500 et 1525. Ce même espace voit l’implantation, de manière diachronique, de 7 habitats élitaires soit 58% de cet effectif. Cette densité peut également être corrélée à la distance moyenne entre les différents sites d’habitats élitaires (Tab. 6).

	Habitats (plus proche voisin)	Distance	Distance moyenne
Partie orientale	Vieux M’na / Vertbois	469 m	571,25 m *
	Villaudon / La Saudrais	617 m	
	La Saudrais / La Fontaine	281 m	
	Le Val / La Fauchetière	918 m	
	La Chesnelaie / La Coubetière	1 392 m	
Partie occidentale	L’Abbaye-sous-Trans / La Moignerais (Pleine-Fougères)	753 m	1811 m
	La Villarmois / La Basse-Villarmois	776 m	
	Les Herbrégements / La Basse-Villarmois	846 m	
* : En raison de l’importante distance entre La Chesnelaie et La Courbetière, et de la faiblesse du réseau de peuplement sur la partie méridionale de la commune, nous avons fait le choix de ne pas la prendre en compte.			

Tab. 6 : Calcul de la distance moyenne entre les habitats élitaires, sur la base du plus proche voisin.

L’absence importante de feux sur la partie sud de la commune peut être expliquée par la présence, au XVI<sup>e</sup> siècle, de métairies relevant de la seigneurie de la Chesnelaie ayant pour conséquence la création d’un parcellaire lâche en éloignant les différents centres de peuplement

<sup>86</sup> Dans le cadre de ce rapport, nous ne présenterons pas la méthodologie adoptée dans le cadre de cette étude paléodémographique afin de ne pas nous écarter du sujet initial de cette opération archéologique. Toutefois, cette méthode a fait l’objet d’une communication scientifique le 17 décembre 2021 à l’EHESS dans le cadre du séminaire *Des sources au SIG : des outils pour la cartographie dans les humanités numériques* (organisé par le laboratoire DYPAC de Paris-Saclay et la plateforme géomatique de l’EHESS), sous le titre « Dénombrements de feux, aveux, minus, etc. Mesurer les centres de peuplement en archéologie médiévale. Le cas de Trans-la-forêt (Ille-et-Vilaine).

et fiefs dont ils relèvent. Bien que l'ensemble du territoire de Trans soit caractérisé par l'importance des activités agropastorales, tout au long du second Moyen Âge, ce clivage est-ouest permet de mettre en évidence le rôle des élites seigneuriales dans l'agglomération des centres de peuplement à l'échelle des fiefs qu'ils détiennent dans leur mouvance. Il peut être également possible de questionner le rôle moteur de la seigneurie de Trans, marquée par l'habitat de Villaudon, dans l'organisation du peuplement puisqu'elle tient le Grand fief de Trans et le fief du Vertbois caractérisant les espaces les plus peuplés à l'échelle de la paroisse. Ce regroupement doit être mis en lien avec l'affermissement de cette seigneurie et sa capacité à encadrer les Hommes, bien au-delà du territoire paroissial. A titre d'exemple, à l'ouest du manoir de Villaudon se retrouvent les fourches patibulaires de la seigneurie de Trans caractérisant ainsi un droit de haute justice qu'elle tient depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

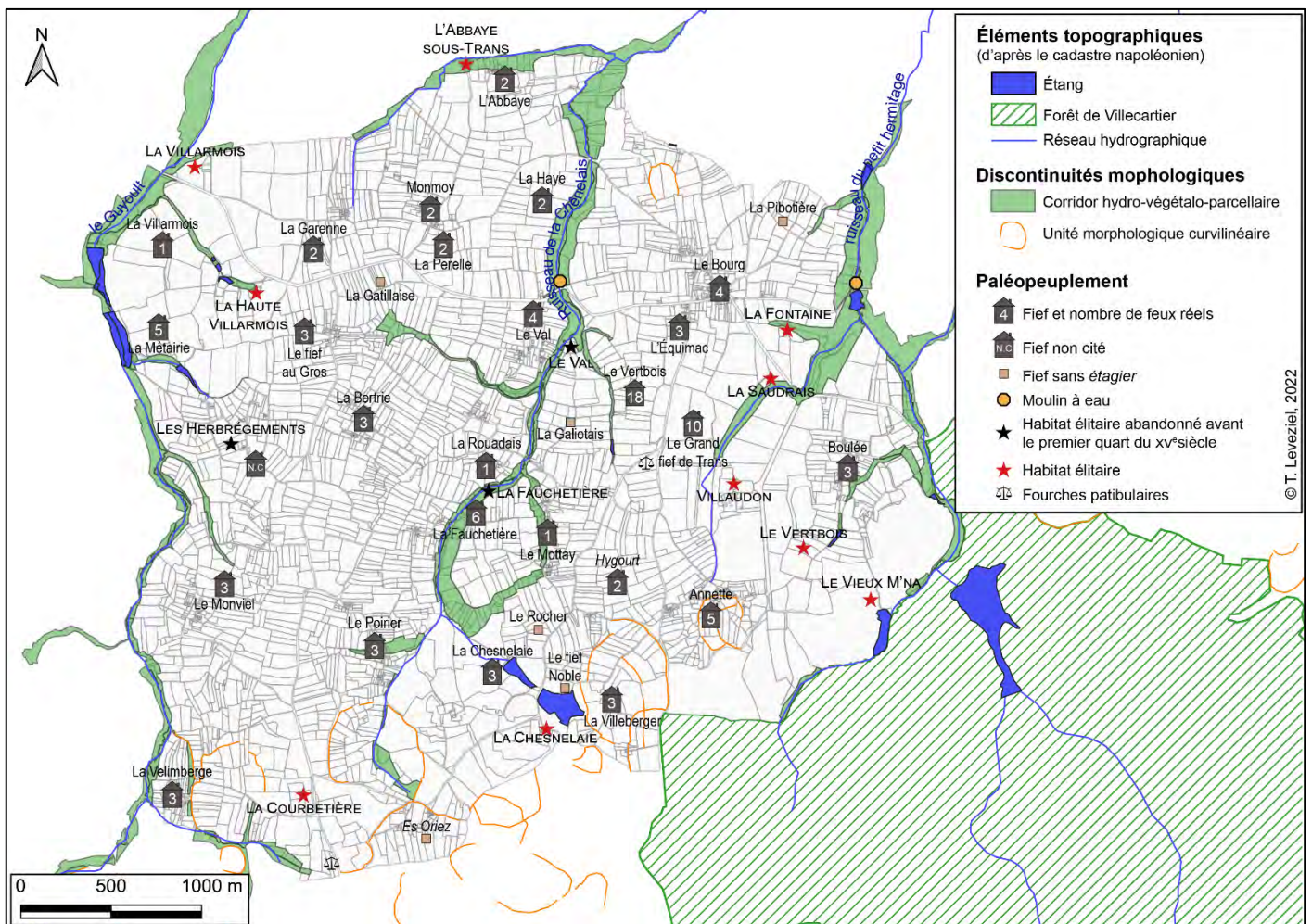


Fig. 67 : Insertion de l'habitat élitare dans le réseau de peuplement entre les années 1500 et 1525, d'après les sources écrites, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

Il est plus difficile de suivre ce raisonnement pour l'habitat des petites élites rurales qui sont abandonnés entre le XIV<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle ; de ce fait, il est nécessaire de réduire

l'échelle d'analyse et de se concentrer sur les centres de peuplement attestés par le cadastre napoléonien afin d'envisager des phénomènes de regroupement de population comme nous avons pu le mettre en évidence à travers l'exemple des Herbrégements et du Val. De manière générale, les habitats élitaires contribuent à construire les terroirs ruraux en agglomérant, de manière plus ou moins diffuse, l'habitat paysan en lien avec l'affermissement de leur emprise territoriale. Malgré tout, l'emprise des domaines manoriaux agit comme une contrainte dans la distribution de l'habitat paysan mais également dans la répartition des habitats élitaires en fonction du statut du propriétaire. Lorsque ces emprises sont associées aux discontinuités morphologiques, elle participe à un regroupement et une densification forcée des centres de peuplement où se laissent entrevoir contraintes sociales et contraintes topographiques. Le fief du Vertbois et le Grand fief de Trans en sont de parfait exemple puisqu'il s'implante entre un important CHVP et un bloc foncier composé des domaines de La Fontaine, de La Saudrais et de Villaudon.

A l'échelle de la commune de Trans-la-forêt, alors que les propriétés pédologiques sont, de manière générale, propices au développement des activités agro-pastorales sur le temps long, il semble intéressant de les considérer comme un critère dans le choix d'implantation des sites. Les sols sont majoritairement caractérisés par des *brunisols*, marqués par des limons sablo-argileux ; c'est notamment le cas de ce que nous avons appelé « espace pédologique A » et « espace pédologique B ». Le premier espace accueille 10 habitats élitaires<sup>87</sup> tandis que le second n'en accueille qu'un seul<sup>88</sup>. Malgré une différence dans le matériau parental dominant, ces deux espaces peuvent être considéré comme une même entité en raison de leur grande similarité. La partie septentrionale de la commune est marquée par l'espace pédologique C où les sols présentent un lessivage important d'argile et un drainage faible. Cet espace semble moins propice au développement des communautés humaines et, de ce fait, des habitats élitaires. En effet, seul le manoir de l'Abbaye-sous-Trans est compris sur cet espace. Il pourrait nous être possible d'y ajouter, par exemple, le manoir de La Moignerai en Pleine-Fougères dont l'implantation semble être similaire. Malgré l'état des propriétés pédologiques, la présence de ces habitats peut être expliquée par leur relation étroite avec des discontinuités morphologiques et notamment des CHVP qui offrent des espaces propices au développement des activités agro-pastorales. En définitif, les propriétés pédologiques doivent être perçues

---

<sup>87</sup> Habitats élitaires présents sur l'espace pédologique A : La Fontaine, La Saudrais, Le Val, Villaudon, le Vertbois, le Vieux M'na, La Fauchetière, Les Herbrégements, La Chesnelaie, La Courbertière.

<sup>88</sup> Habitat élitare présent sur l'espace pédologique B : La Haute Villarmois.



comme un critère secondaire dans les choix d'implantation de ces habitats ; la relation aux formes paysagères étant un critère de premier plan..

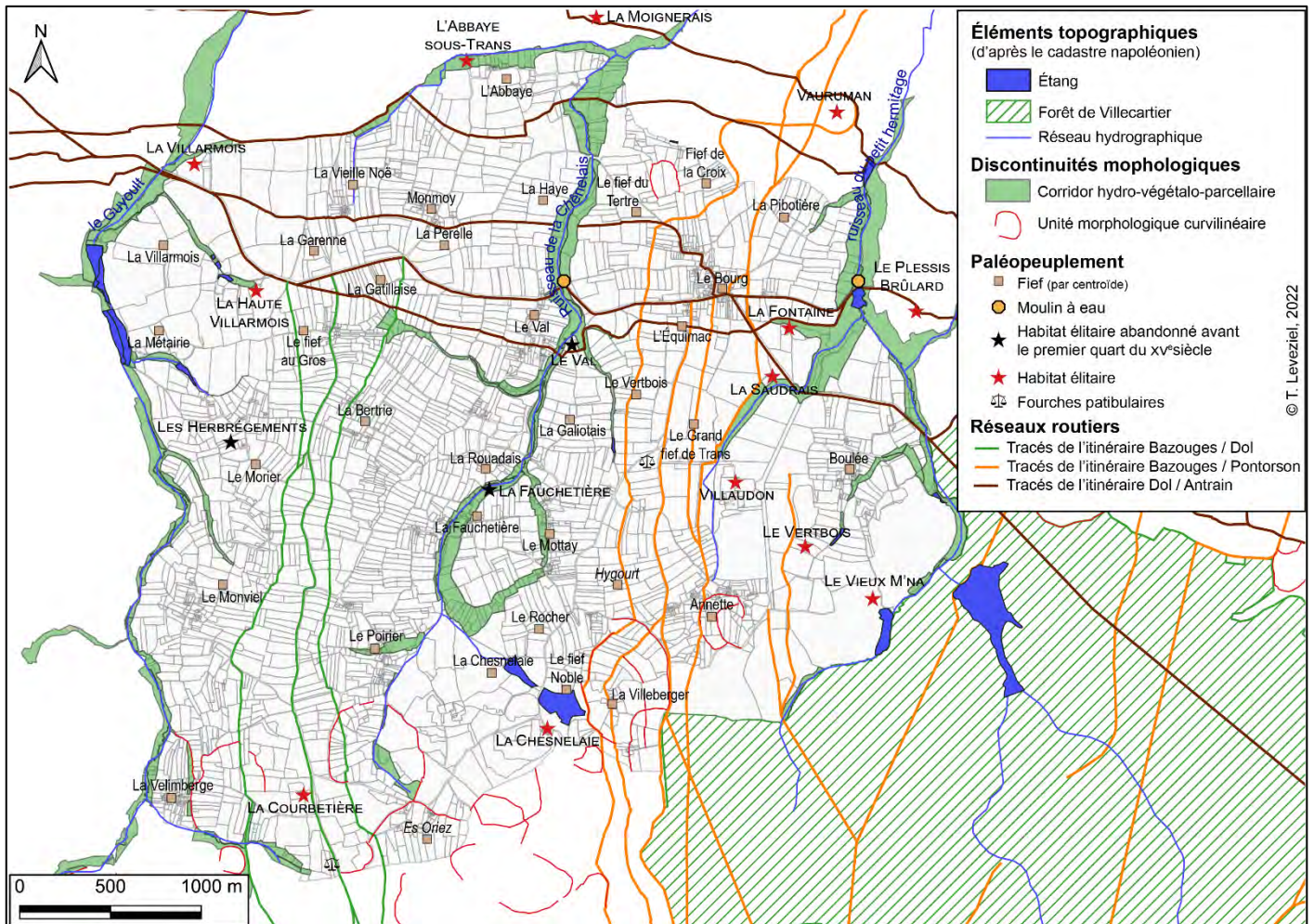


Fig. 68 : Rapport des habitats élitaires aux formes du paysages et aux itinéraires régionaux et micro-régionaux, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.

Le territoire de la commune de Trans-la-forêt est marqué par un certain nombre de discontinuités morphologiques caractérisées, d'une part, par des corridors hydro-végétalo-parcellaire et, d'autre part, par des unités morphologiques curvilinéaires (UMC). Ce second type a longtemps été nommé « ellipse parcellaire » ou « ellipse de défrichement » toutefois ces deux termes peuvent biaiser la perception de ces formes du paysage c'est pourquoi le terme d'UMC permet, dans une dimension archéogéographique, de mieux considérer les dynamiques et les concurrences entre échelles spatiales et/ou temporelles. Ces formes sont majoritairement implantées sur la partie méridionale de la commune en lien avec la fixation progressive des limites parcellaires de la forêt de Villegardier tandis que les CHVP suivent, majoritairement, une orientation N/S en fonction de la répartition du réseau hydrographique. Sur la base du plus

proche voisin, il est ainsi possible de constater que les élites seigneuriales se démarquent des élites roturières dans le choix d’implantation de leur habitat (Tab. 7).

Habitat	Type de discontinuité	Distance
Abbaye-sous-Trans	CHVP	Implanté dans la discontinuité morphologique
La Chesnelaie	CHVP (étang)	86 m
Courbetière	UMC	183 m
La Fauchetière	CHVP	Implanté dans la discontinuité morphologique
La Fontaine	CHVP	20 m
La Haute-Villarmois	CHVP	50 m
Les Herbrégements	CHVP	290 m
La Saudrais	CHVP	23 m
Le Val	CHVP	30 m
Le Vertbois	CHVP	130
Le Vieux M’na	CHVP (étang)	80 m
La Villarmois	CHVP	50 m
Villaudon	CHVP	155 m

Tab. 7 : Distance entre les habitats élitaires et les discontinuités morphologiques, sur la base du plus proche voisin.

A travers ces exemples, il est possible de constater la récurrence de la proximité d’un CHVP caractérisant ainsi le rôle majeur de l’accès à l’eau dans le choix d’implantation des habitats élitaires. Deux d’entre eux se démarquent pourtant de cette liste. D’une part, l’habitat de la Courbetière est situé plus proche d’une UMC que d’un CHVP. Bien que cité comme habitat manorial en 1513<sup>89</sup>, cet espace est mentionné comme le siège d’une métairie relevant de la seigneurie de la Chesnelaie en 1556<sup>90</sup>. D’autre part, l’habitat des Herbrégements est situé à 290 m d’un CHVP. Ces deux lieux témoignent de statuts différents où leur implantation doit être perçue dans une dimension agropastorale ; la forme de l’habitat est d’abord un facteur de discrimination sociale contrairement à l’emprise territoriale du domaine dans lequel ils s’inscrivent. Dans le cadre des élites seigneuriales, la proximité des discontinuités morphologiques permet d’apporter de nouveaux indices dans la distinction et la hiérarchisation sociale.

Enfin, l’insertion des habitats dans les réseaux routiers régionaux et micro-régionaux apporte quelques éléments supplémentaires dans les modalités d’implantation à l’échelle d’un territoire donné. Alors que le rapport aux discontinuités morphologiques laisse entrevoir une distinction entre élite roturière et élite seigneuriale, le rapport au réseau viaire permet de

<sup>89</sup> BNF : Ms. F 8311, *Réformation de la noblesse de Bretagne*.

<sup>90</sup> AD 44 : B 2173/2, *Adveu des lieux, maisons, meistairies, terres et appartenances de la Chesnelaye, des Mestieres et des Coubretieres avec plusieurs fiefs et baillages présenté par George de Romillé et Raguete de Montceler sa femme du XVIII<sup>e</sup> avril M V<sup>c</sup> LVI*.

suggérer deux tendances structurants ainsi la première et la seconde partie du second Moyen Âge (Tab. 8).

Habitat	Itinéraire	Distance
L'Abbaye-sous-Trans	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	350 m
La Chesnelaie	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	234 m
La Courbetière	Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne	47 m
La Fauchetière	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	762 m
La Fontaine	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	50 m
La Haute-Villarmois	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	110 m
Les Herbrégements	Bazouges-la-Pérouse / Dol-de-Bretagne	310 m
La Saudrais	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	60 m
Le Val	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	207 m
Le Vertbois	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	90 m
Villaudon	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	190 m
La Villarmois	Bazouges-la-Pérouse / Pontorson	100 m

Tab. 8 : Distance entre les habitats élitaires et les tracés des itinéraires régionaux, sur la base du plus proche voisin.

De manière générale, les habitats élitaires qui semblent émerger dans la seconde moitié du second Moyen Âge s'implante à moins de 200 m du tracé d'un itinéraire régional, quel que soit les localités reliées. Ainsi est-il possible de parler d'interconnexion entre ces habitats et le réseau viaire où leur étroite relation permet de contribuer à leur maintien respectif. Les habitats du Val, de la Fauchetière, de l'Abbaye-sous-Trans, des Herbrégements ou encore de la Chesnelaie sont, quant à eux, situés à plus de 200 m des différents tracés. Cette situation peut permettre de suggérer une certaine antériorité à travers une émergence autour du XIII<sup>e</sup> siècle, comme nous avons pu l'attester pour le Val et les Herbrégements. Ces lieux se détachent donc du schéma d'implantation-type où l'éloignement du réseau viaire régional ou microrégional doit être perçu dans une dimension sociale et peut permettre d'appréhender des évolutions différenciées de ces entités élitaires. Alors que la Chesnelaie se maintient à travers la seigneurie éponyme, les trois autres lieux sont caractérisés par un déclin progressif et un abandon plus ou moins spontané.

Cette analyse spatiale permet donc de corroborer des critères que nous avons pu étudier à travers l'exemple du site des Herbrégements et du Val. Il est toutefois difficile de prendre en compte le site du Vieux M'na, à travers ces prismes, en raison de sa conservation sous un couvert végétal qui occulte de manière considérable les formes parcellaires antérieures. La proximité d'une discontinuité morphologique, notamment caractérisée par un CHVP, permet donc d'esquisser l'implantation de l'habitat d'une élite seigneuriale tandis que la distance au réseau viaire met en évidence des modalités inhérentes à l'antériorité des formes d'habitats. A travers ces critères se révèlent donc les élites roturières et seigneuriales.

## Conclusion et perspectives de recherches

Cette campagne de prospection thématique devait permettre d'appréhender un total de huit parcelles, dans une dynamique de recherche portée sur la relation des élites rurales à leur milieu. Toutefois, en raison de contraintes agro-pastorales, deux d'entre elles n'ont pas pu être étudiées. Malgré tout, le bilan de cette opération est plus qu'encourageant puisqu'elle a permis l'étude approfondie de trois sites d'habitats, dont l'un est inédit. Notre méthodologie fut centrée sur une approche non-invasive des sols et structures archéologiques, à travers les relevés topographiques et les prospections géophysiques ; elle a été complétée par une importante étude documentaire dans une démarche pluridisciplinaire mêlant alors archéologie, archéogéographie et histoire.

Le choix de s'intéresser, à des formes d'habitats élitaires, plus ou moins pérennes dans le temps, permet de mettre en évidence toutes les complexités et la pluralité des modes de domination du sol selon le statut de l'élite au cours du second Moyen Âge. A travers les trois sites que nous avons étudiés, il a donc été possible de mettre en évidence des constantes et des particularismes entre élites seigneuriales et élites roturières. Bien que deux sites étaient déjà connus, notre étude a permis de faire évoluer le regard que nous pouvions porter dessus en se dédouanant des anciennes attributions. La recomposition de ces objets d'études nous paraissait primordiale tant le poids des interprétations anciennes peut biaiser la construction d'un discours scientifique.

Premièrement, le Vieux M'na était interprété depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme l'hypothétique forteresse détruite par les bretons en 939, alors menés par Alain Barbetorte. La volonté des érudits et historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, de localiser cette bataille dans l'ancien comté de Rennes a eu pour conséquence de construire un paradigme autour de ce site suivi de la construction d'un véritable folklore local. Toutefois, le croisement des données de terrain aux sources écrites a permis d'esquisser les contours d'un habitat du second Moyen Âge qu'il nous était possible de suivre dans les dernières phases d'occupation jusqu'à sa ruine, attestée en 1602. L'identification des structures, par les mentions du XVI<sup>e</sup> siècle, a permis d'identifier un manoir fortifié se démarquant par la castralisation et la monumentalisation de ses structures. Les prospections géophysiques, menées sur la plateforme et le système d'entrée du site, ont, quant

à elles, permis de mettre en évidence l'existence d'un pont amovible associé à une tour-porte donnant sur une cour où le logis semble se structurer selon un plan en L. Ce site constitue donc un habitat manorial du XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle qui voit son déclin progressif au cours du XVI<sup>e</sup> siècle et sa ruine à la veille du XVII<sup>e</sup> siècle. Par son implantation sous un important couvert forestier, le site présente un bon état de conservation générale malgré une bioturbation plus ou moins importante. Toutefois, des excavations postérieures à son abandon ont eu un impact considérable sur les niveaux archéologiques, notamment sur la partie sud de la plateforme, comme en atteste les données topographiques mais également géophysiques. Le site du Vieux M'na caractérise un très bel exemple de formes d'habitats qui tendent à se généraliser à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et son absence de réemploi à préserver tout le terrassement de la plateforme qui disparaît lorsque le site préserve sa fonction résidentielle sur le temps long. Le couvert forestier actuel occulte, de manière considérable, les formes anciennes du paysage, ne nous permettant pas, clairement, de mettre en exergue les modalités d'implantation du site pour lequel on ne peut appréhender son antériorité par les sources écrites.

Deuxièmement, notre intérêt a été porté sur le lieu-dit du Val où une hypothétique motte castrale fut identifiée en 1987. Le recours aux états de section du cadastre napoléonien avait permis de mettre en évidence l'existence d'un paléoétang dont on peut suivre l'évolution dans les sources écrites à partir du XV<sup>e</sup> siècle. L'identification d'une chaussée a permis de corroborer l'existence d'un moulin à eau qui, par la corrélation de la documentation seigneuriale et les données de la *Très Ancienne Coutume* et de l'*Ancienne Coutume*, semble émerger dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette structure domaniale a pu être mise en relation avec l'habitat de la seigneurie du Val, mentionnée en 1383. L'étude planimétrique et documentaire ont permis d'établir un lien avec l'hypothétique motte castrale et les discontinuités morphologiques réfutant ainsi cette identification. Il s'agit, au contraire, d'un éperon barré matérialisé par le creusement d'un important fossé au sud de la plateforme qui est aujourd'hui conservé dans un chemin en creux où l'implantation du site revêt avant tout un caractère opportuniste, surplombant un important bassin versant. Cet habitat est caractérisé par un déclin progressif des élites seigneuriales du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, à l'instar de la seigneurie de la Fauchetière, au profit de « nouvelles » élites en plein essor et plus particulièrement les prémices de la seigneurie de Trans. L'abandon et la ruine progressive de cet habitat sont confirmés par le compte-rendu de l'enquête de 1427 dans le cadre de la réformation de la noblesse, en raison de l'absence de sa mention. Par l'absence de mention de cette seigneurie dans la documentation seigneuriale de 1415 et 1416, il nous est possible de dater sa disparition entre les années 1390/1410.

Malheureusement, nous n'avons pas pu mener des investigations sur la plateforme ce qui nous aurait permis de mettre en évidence la structuration interne du site. Nous espérons, que dans un avenir plus ou moins proche, de futures études archéologiques le permettront. De même, il nous paraît intéressant d'envisager un dépouillement exhaustif des mentions de motte castrale à l'échelle de la Bretagne afin de tester le potentiel de ces interprétations. L'habitat du Val en est un bon exemple puisqu'il a permis de mettre en évidence un habitat manorial sur éperon barré, phénomène encore peu documenté pour le second Moyen Âge.

Notre regard s'était porté sur la parcelle des Herbrégements à la suite d'un dépouillement des états de section du cadastre napoléonien qui avait permis d'esquisser les contours de l'empreinte d'une élite rurale. Les prospections géophysiques que nous avons mené ont permis d'identifier un site d'habitat inédit mais également 800 ans d'histoire d'occupation du sol. En effet, cette parcelle voit l'implantation d'un habitat manorial caractérisé par un plan en L et flanqué d'une structure que l'on pourrait qualifier de tour, dans son angle nord-ouest. Ce site est implanté dans un vaste enclos curvilinéaire marquant le siège d'un hébergement, forme d'habitat prédominé par des élites roturières et se généralisant dans l'Ouest au XIII<sup>e</sup> siècle. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, cet habitat est abandonné et la parcelle voit une importante création parcellaire qui s'échelonne du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans pouvoir la dater avec précision. Un certain nombre de limites sont alors transmises et conservées dans un parcellaire en bande, attestée par le cadastre napoléonien. Enfin, cet état d'occupation est à son tour remémbré à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce site n'est pas attesté par les sources écrites et témoigne d'une élite à prédominance paysanne d'après les modalités d'implantation du site et d'insertion dans les réseaux de peuplement. Ce site, comme en attestent les données géophysiques, semble présenter un très bon état de conservation s'expliquant par la prédominance du pâturage sur cette parcelle où les activités aratoires ont eu un impact moins important depuis la mécanisation de l'agriculture. Toutefois, ce couvert végétal ne permet pas de mettre en évidence un certain nombre de mobilier permettant d'affiner les datations du site, dans une dimension chrono-typologique. C'est pourquoi, il nous semble judicieux de soutenir l'intérêt d'une prospection pédestre lors de la remise en culture de cette parcelle afin d'en apprendre davantage sur les occupants de ce site mais également de percevoir la dispersion du mobilier depuis son abandon. A l'instar du dépouillement proposé pour les mottes, il nous semble tout aussi pertinent de suggérer un inventaire toponymique des mentions, sous des formes variées, de l'hébergement médiéval afin de permettre une étude plus approfondie des

petites élites rurales et notamment des élites roturières qui sont encore trop peu documentées en raison de leur faible pérennité sur le temps long.

Enfin, à travers ces fenêtres d'études, il nous a été possible de mettre en évidence que les petites élites rurales étaient fortement impactées par les crises socio-climatiques et les conflits des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles où les campagnes se dépeuplent et se recomposent. L'actuelle commune de Trans-la-forêt en est un très bon exemple avec la crise démographique qu'elle subit entre les années 1390 et les années 1420. L'approche paléodémographique permet alors de proposer de nouvelles échelles d'analyses dans les phénomènes de disparition des élites rurales ou, au contraire, de renforcement et d'affermissement. L'analyse spatiale que nous avons menée a également permis de reconsidérer les modalités d'implantation des habitats élitaires d'un point de vue chronologique mais également statutaire. De cette manière, la proximité avec les discontinuités morphologiques, et notamment les corridors hydro-végétalo-parcellaires, permet de caractériser l'implantation d'une élite seigneuriale ; l'éloignement des sites de ces formes du paysages semblant donc correspondre à des élites roturières qui tendent à se démarquer sur les seuls critères des formes d'habitats. Par ailleurs, la distance aux réseaux routiers régionaux et/ou microrégionaux met en exergue l'implantation de site au corus de la première moitié du second Moyen Âge. Les derniers siècles du Moyen Âge voient, au contraire, une étroite relation entre habitat manorial et réseau viaire concourant, mutuellement, à leur maintien.

En conclusion, cette campagne de prospection pédestre a été l'occasion de parfaire les connaissances sur des sites déjà renseignés par la bibliographie mais également de faire ressortir toutes les complexités des formes de domination du sol avec l'identification d'un site inédit. Le développement d'une méthode axée sur une approche non-invasive a permis d'apporter des résultats significatifs sur la structuration de ces habitats qu'il nous est possible de recontextualiser par une approche croisée des sources écrites, planimétriques et archéologiques.

## SOURCES

### *Sources imprimées :*

- GUILLOTIN DE CORSON A., *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, Fougeray, 6 volumes, 1880-1886.
- LAUER P., *Les Annales de Flodoard*, Paris, Picard et fils, 1905.
- LEBAUD P., *Compilation des cronicques et ystoires des Bretons : transcription du manuscrit 941 de la Bibliothèque d'Angers*, Édition établie et commentée par Karine Abelard, Rennes, PUR, 2018.
- OGEE J., *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, Molliex, 2 volumes, 1845, 2<sup>ème</sup> édition.

### *Sources manuscrites :*

#### Archives diocésaines de Rennes :

- **AAA 3 :**
  - *Livre des usages* - 1415.

#### AD 35 :

##### Série E

- **2 E L 47 :**
  - *Rolle et égail des rentes dues à la seigneurie de Trans* - 1649 à 1758.

##### Série F

- **1 F 1112 :**
  - *Ordonnance pour la réformation des feux des paroisses de Bretagne.*
- **1 F 1709 :**
  - *Notes diverses sur le marquisat de la Chesnelaie et la baronnie de Trans.*

##### Série J



- **4 J 339** :
  - *Compilation documentaire relative à la commune de Trans.*

AD 44 :

Série B : Chambre des comptes

- **B 2173** : Paroisse de Trans - Aveux et dénombrements de terres, de rentes, de maisons, de manoirs, de fiefs, de métairies, de droits réels et honorifiques tenus noblement du duc et du roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Rennes.
  - **B 2173/2**
    - *Adveu des lieux, maisons, mestairies, terres et appartenances de la Chesnelaye, des Mestieres et des Coubretieres avec plusieurs fiefs et baillages présenté par George de Romillé et Raguete de Montecler sa femme du XVIII<sup>e</sup> avril M V<sup>c</sup> LVI.*
  - **B 2173/4**
    - *Mynu de l'hebergement de Villadon et feo, appartenances tombee en rachapt par le deces de Bertrand Chantegrue vivant seigneur de Trans de l'an M III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> III.*
    - *Mynu de l'hostel de Villeaudon et see appartenances tombé en rachapt par le deces de Jehane de Chantegrue de l'an M III<sup>c</sup> XV.*
    - *Mynu de l'hostel de Villeaudon, see appartenances et deppendences tombé en rachapt par le deces de Jehanne de Chantegrue de l'an M III<sup>c</sup> XVI.*
    - *Minu de la seigneurie de Villaudon par le deces de Guillaume du Boisbaudry de l'an M III<sup>c</sup> LXV.*
    - *Mynu des maisons, terres et seigneurie de Traan avec feo appartenance tombee en rachapt par le deces de Francois du Boaisbaudry vuivant seigneur dudit lieu de Tran de l'an M III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII.*
    - *La tenue du seigneur de Traan, baillee de la court de Feugeres au de Langan - M V<sup>c</sup> I.*
  - **B 2173/6**
    - *Adveu des maisons, terre et seigneurie de la Villaudon et de la terre et seigneurie de Traan, leurs appartenances et deppendences par damoiselle Ysabeau de Sevigné veuve feu Francois du Bouaisbaudry en*

*son vivant seigneur dudit lieu et de Traan comme tutrice et garde de Critoufle du Boisbaudry leur filz le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet M<sup>V</sup><sup>c</sup> XXV.*

- *Adveu de la terre du Boisbaudry et Traan par Claude du Boisbaudry - 1602.*
- *Déclaration et Minu par Pierre Visdelou de la Villethéart et son épouse Marie du Bois Baudry - 1746.*

○ **B 2173/7**

- *Mynu dee rentes et devoirs en la paroisse de Traan tombees en rachapt par le deces de Geffroy de Langan de l'an M<sup>III</sup><sup>c</sup> XV.*
- *Minu des rentes tombees en rachapt par le deces de Simon de Langan seigneur des Portes de l'an M<sup>III</sup><sup>c</sup> LXV.*
- *Adveu des fiefs de Montviel et du Morier autrement dit de la Fouuilletaye en Traan par Estienne de Langan seigneur des Portes de l'an M<sup>III</sup><sup>c</sup> LXXIII.*

• **B 2181 :**

○ **B 2181/11**

- *Aveux de Christophe du Boisbaudry, seigneur de Trans pour la châteltenie de Trans – 1540.*

• **B 2988 :**

- *Réformation générale des feux du duché de Bretagne, enquête de 1426 à 1430.*

BNF :

Série F

- **Ms. F 8311 :** *Réformation de la noblesse de Bretagne (fol. 234 et 234\_v.)*
- **Ms. F 22321 :** *Réformation de la noblesse de Bretagne et vie des saints bretons (fol. 43\_v.)*

*Sources planimétriques :*

Cadastre napoléonien :

*Département d'Ille-et-Vilaine (AD 35)*

• **Série G**

- *Commune de Trans (Trans-la-forêt) - 1834.*

- Section A, feuilles 1 et 2.
  - Section B, feuille unique.
  - Section C, feuilles 1, 2 et 3.
  - Section D, feuilles 1 et 2.
- **3 P 3049** : États de section du cadastre napoléonien de Trans - 1834.

Données de l'Agrocampus Ouest :

- **RRP Bretagne** : carte des propriétés pédologiques - données vectorielles - 2012.

Données du BRGM :

- **BD CHARM 50** : carte géologique - données vectorielles - 2005.
- **BSS** : Banque du Sous-Sol - données vectorielles - 2006.

Données de l'IGN :

- **BD PARCELLAIRE** : plan cadastral - données vectorielles - 2017.
  - Commune de Trans-la-forêt.
- **RGE ALTI 1 M** : MNT - données raster - 2020.
- **RGE ALTI 5 M** : MNT - données raster - 2018.
- **SCAN 25** : carte 1/25000 - données raster - 2019.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE P., *Le climat en Europe au Moyen Âge : contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1987.
- ANTOINE A., *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2002.
- BACHELIER J., « Villes et villages de Haute-Bretagne. Les réseaux de peuplement (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, École doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2013.
- BACHELIER J., « “Contagion, pestilence et mortalité” La peste en Bretagne du XIV<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 2021, XCIC, p. 49-72.
- BANEAT P., *Le département d'Ille-et-Vilaine : histoire, archéologie, monuments. Tome 4 [S-V]*, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 3<sup>e</sup> édition.
- BATT M., (2005) « La maison rurale du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle dans les Monts d'Arrée (Finistère). Les données des fouilles archéologiques », dans PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison paysanne rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 89-98.
- BEUCHET L. (dir.), *Chasné-sur-Illet, « ZAC du Champ des Buttes » (Ille-et-Vilaine), Rapport final d'Opération*, Inrap, Grand Ouest, SRA Bretagne, Rennes, 2016, Volume I.
- BRAND'HONNEUR M., *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>)*, Rennes, PUR, 2001.
- BUR M., (1986) « Pourquoi un colloque sur la maison forte au Moyen Âge ? », dans BUR M. (dir.), *La maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson [312 mai - 3 juin 1984]*, Paris, Éditions du CNRS, p. 7-11.
- CASSARD J.-C., *Le siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, J.-P. Gisserot, 1996.
- CATTEDDU I., (2007) « Une création parcellaire carolingienne : les établissements agricoles médiévaux de Montours (Ille-et-Vilaine) », dans ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 81-90.
- CATTEDDU I., « Habitat, structuration de l'espace rural et pratiques agropastorales au premier Moyen Âge », dans DIERKENS A., SCHROEDER N., WILKIN S. (dir.), *Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible ?*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 345-346.
- CATTEDDU I., LE GALL J., (2020) « Archéologie du premier Moyen Âge rural en Bretagne. État des lieux et perspectives », dans HERNANDEZ J., SCHNEIDER L., SOULAT J. (dir.), *L'habitat rural du haut Moyen Âge en France (V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : dynamiques du peuplement, formes, fonctions et statuts des établissements. Actes des 36<sup>e</sup> Journées internationales d'archéologie mérovingienne de l'AFAM [1<sup>er</sup>-3 octobre 2015]*, Carcassonne, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc, 2020, p. 199-207.

- CAVANNA E., (2012) « L'espace : un estimateur archéologique de distinction sociale ? », dans CARPENTIER V., MARCIGNY C. (dir.), *Des hommes aux champs : pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Âge [table ronde, Caen, 8-9 octobre 2008]*, Rennes, PUR, 2012, p. 263-274.
- CAVANNA E., « Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien : pour une approche archéologique des pratiques de distinction », Thèse de doctorat en Archéologie des périodes historiques, sous la direction de Christophe Petit, Paris, École doctorale d'Archéologie, 2016, 2 volumes.
- CINTRE R., *Les marches de Bretagne au Moyen Âge : économie, guerre et société en pays de frontière. XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Pornichet, J.-M. Pierre, 1992.
- DABAS M, DELETANG H., FERDIERE A. et al., *La prospection*, Paris, Éditions Errance, 1998.
- DABAS M., « L'archéo-géophysique ou la détection et la cartographie des sites archéologiques », *Annales des Rencontres archéologiques de Saint-Céré*, Association des amis du passé de Saint-Céré, 2018, p. 117-127.
- DUBOIS J., DIAMENT M., *Géophysique. Cours et exercices corrigés*, Paris, Dunod, 2001, 2<sup>ème</sup> édition.
- DUBY G., *Seigneurs et paysans. Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1988.
- DUPARC P., « Les tenures en hébergement et en abergement », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1964, 122, p. 5-88.
- DUVAL M., *Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles*, Elven, Éditions Breizh Hor Bro, 1982.
- GAIME S., « De la difficulté à distinguer le noble et l'ignoble. Exemples de deux sites médiévaux dans l'Allier », *Archéopages. « Campagnes »*, 2012, 34, p. 58-63.
- GUIGON P., *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, Université de Rennes 1, 1997.
- HURARD S., « Archéologie des élites rurales ordinaires dans le Bassin parisien (III<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », thèse de doctorat en Archéologie, sous la direction de Anne Nissen, Paris, École doctorale d'Archéologie, 2017.
- HURARD S., CAVANNA E., CISSE L., « “Les châteaux ça n'existe pas !” », dans JOURNOT F. (dir.), *Pour une archéologie indisciplinée*, Drémil-Lafage, Éditions Mergoïl, 2018, p. 203-210.
- JEANNERET L., « L'habitat fortifié et fossoyé dans le Vannetais et le Porhoët : étude de la structuration des pouvoirs et du peuplement au Moyen Âge (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », Thèse de doctorat en archéologie, sous la direction de Pierres-Yves Laffont, Rennes, Écol doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2016.
- JESSENNE J.-P., MENANT F., (2007) « Introduction », dans MENANT F., JESSENNE J.-P. (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne : Actes des XXVII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 9, 10 et 11 septembre 2005*, Toulouse, PUM, 2007, p. 7-52.
- KERHERVE J., *L'état breton aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles. Les ducs, l'argent et les Hommes*, Paris, Maloine S.A., 1987, Tome II.
- LANGOUËT L., *Trans (35), Ville Berger, les Mardelles. Rapport de sauvetage urgent*, Rennes, SRA Bretagne, 1975.
- LANGOUËT L., *Trans (35), Le camp des Haies. Rapport de sauvetage urgent*, Rennes, SRA Bretagne, 1977.

- LANGOUËT L., *La prospection archéologique en Bretagne. Rapport 1987*, Rennes, SRA Bretagne, 1987.
- LEFERME-FALGUIERES F., VAN RENTERGHEM V., « Le concept d'élites. Approches histogriographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, 2001, 4, p. 55-67.
- LEGUAY J.-P., *Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2009.
- LEGUAY J.-P., MARTIN H., *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal, 1213-1532*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1982.
- LEMOULAND Q., « Phytoarchéologie : impact d'occupations archéologiques sur la flore actuelle (historique, concepts, méthodes et études de cas) », Thèse de doctorat en Archéologie et archéométrie, sous la direction de Jean-Laurent Monnier et Dominique Marguerie, Rennes, École doctorale de Sciences de la matière, 2009.
- LE ROY-LADURIE E., *Histoire humaine et comparée du climat. 1. Canicules et glaciers (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 2004.
- LE ROY-LADURIE E., *Naissance de l'histoire du climat*, Paris, Herman, 2013.
- LE ROY-LADURIE E., ROUSSEAU D., VASAK A., *Les fluctuations du climat de l'an mil à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2011.
- LEVEZIEL T., « Terroirs et habitat rural au Moyen Âge en Haute-Bretagne. L'exemple de Trans-la-forêt (Ille-et-Vilaine) ». Mémoire de Master 2 en Sciences Sociales (mention Archéologie), sous la direction de Pierres-Yves Laffont et Magali Watteaux, Université Rennes 2, 2021, 3 volumes.
- LITOUX E., CARRE G., *Manoirs médiévaux. Maisons habitées, maisons fortifiées*, Paris, Rempart, 2008.
- MARGUERIE D., OILLIC J.-C., (2007) « Pollens et haies du bocage dans le Nord-Ouest de la France » dans ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 105-119.
- MEIRION-JONES G., JONES M., GUIBAL F., « La résidence noble en Bretagne, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. Salles, chambres et tours », dans MEIRION-JONES G. (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace plantagenêt. Salles, chambres et tours*, Rennes, PUR, 2013, p. 133-178.
- MEURET J.-C., LEMOULAND Q., (2007) « Parcellaires de manoirs et origines du bocage de l'ouest de la France », dans ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, p. 91-104.
- MEURET J.-C., « Origines et débuts du manoir. Quelques observations pour la Bretagne, le Maine et l'Anjou », dans MEIRION-JONES G. (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace plantagenêt. Salles, chambres et tours*, Rennes, PUR, 2013, p. 67-94.
- MIGNOT C., CHATENET M. (dir.), *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, Imprimerie nationale inventaire général, 1993.
- NASSIET M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2012.
- PEGORIER A., *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, Paris, IGN, 2006.
- PICHOT D., *Le village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2002a.

- PICHOT D., (2002) « Le moulin et l'encellulement dans l'Ouest français (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », dans MOUSNIER M. (dir.), *Moulins et meuniers. Dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, PUM, 2002b, p. 111-129.
- PICHOT D., (2005) « Où construire sa maison dans l'Ouest de la France ? (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), dans PICHOT D., ANTOINE A., COCAUD M. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé : de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rennes (29, 30, 31 mai 2002)*, Rennes, PUR, 2005, p. 261-270.
- PICHOT D., (2007) « Paysage et société féodale dans l'Ouest de la France », dans ANTOINE A., MARGUERIE D. (dir.), *Bocages et sociétés : actes du colloque organisé à l'université Rennes 2, (29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2004)*, Rennes, PUR, 2007, p. 263-275.
- PINOTEAU C., « Changer la carte, c'est changer l'objet », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 263-284.
- PINOTEAU C., DI PIETRO F., « Association de formes et de dynamiques dans le bassin-versant de l'Aubrière (Indre-et-Loire) », *Études rurales*, 2003, 167-168, p. 263-284.
- POIRIER N. et al., « Archeotracker », *Les nouvelles de l'archéologie*, 2019, p. 5-11.
- PRICE N.S., *The vikings in Brittany*, Viking Society For Northern Research, University College London, 1989.
- REINBOLD A., (35). *Contrôle des réseaux hydrauliques au Moyen Âge et à l'époque moderne. Rapport de prospection thématique 2012*, Rennes, SRA Bretagne 2013.
- REINBOLD A., « Dynamiques de la végétation et structuration des paysages. Étude interdisciplinaire des paysages agropastoraux des campagnes médiévales du nord de la Haute-Bretagne (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) », Thèse de doctorat en Archéologie, sous la direction de Florian Mazel, Rennes, École doctorale de Sciences Humaines et Sociales, 2017.
- SCHEFFER M.-E., « Trois exemples d'habitats aristocratiques non châtelains dans le Maine autour de 1300 », dans MEIRION-JONES G. (dir.), *La demeure seigneuriale dans l'espace plantagenêt. Salles, chambres et tours*, Rennes, PUR, 2013, p. 253-262.
- SCHMIDT A. et al., *EAC Guidelines for the use of geophysics in archeology : Questions to ask and points to consider*, Namur, European Archeologia Consilium, 2015.
- SEE H., *Étude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge*, Crozon, Éditions Armeline, 1995.
- SIROT E., *Noble et forte maison : l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 2007.
- VUE B., (2010) « Précautions toponymiques et microtoponymiques », dans YANTE J.-M., BULTOT- VERLEYSSEN A.-M. (dir.), *Autour du "village". Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhine (IV<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international [autour du "village médiéval"] de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, p. 491-502.
- VUE B., *Histoire des paysages : apprendre à lire l'histoire du milieu proche, village et territoire*, Arles Paris, Éditions Errance, 2012.

## TABLE DES GRAPHIQUES

Graph. 1 : État de la connaissance archéologique, par type d'opération _____	32
Graph. 2 : Chronologie des gisements archéologiques à l'échelle de la commune de Trans-la-forêt. _	34



## TABLE DES TABLEAUX

Tab. 1 : Tableau des espaces pédologiques identifiés sur l'emprise de la commune de Trans-la-forêt, d'après le RRP.	25
Tab. 2 : Résistivité des eaux et sables (d'après Dubois, Diament, 2001 : 183).	44
Tab. 3 : Résistivité de différentes roches (d'après Chapellier, 2000 : 22).	45
Tab. 4 : Synthèse des enquêtes de réformation de la noblesse menées sur la paroisse de Trans pour les années 1427 et 1513	72
Tab. 5 : Taux de la décroissance démographique autour de la paroisse de Trans (d'après Leveziel, 2021 : Volume 1, 212).	129
Tab. 6 : Calcul de la distance moyenne entre les habitats élitaires, sur la base du plus proche voisin.	131
Tab. 7 : Distance entre les habitats élitaires et les discontinuités morphologiques, sur la base du plus proche voisin.	135
Tab. 8 : Distance entre les habitats élitaires et les tracés des itinéraires régionaux, sur la base du plus proche voisin.	136

## TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation de la commune prospectée à l'échelle nationale, régionale et départementale. Source : BD SPATIALE, ©IGN 2019.	19
Fig. 2 : Localisation des parcelles, prospectées ou non, concernées par l'opération. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN 2017.	19
Fig. 3 : État des limites territoriales de la commune de Trans-la-forêt au XIX <sup>e</sup> siècle, d'après le cadastre napoléonien.	25
Fig. 4 : Situation topographique et géologique de la commune de Trans-la-forêt. Sources : RGE ALTI 5 m, ©IGN, 2018 ; BD CHARM 50, ©BRGM, 2005	26
Fig. 5 : Répartition de la connaissance archéologique, à l'échelle communale, par type d'opération.	34
Fig. 6 : Répartition des gisements archéologiques à l'échelle communale. Sources : BD PATRIARCHE ; SCAN 25, ©IGN, 2019.	35
Fig. 7 : Exemple des bornes utilisées pour la mise en station des stations totales topographiques.	37
Fig. 8 : Les prospecteurs évoluant dans un environnement fortement végétalisé sur le site du Vieux M'na.	38
Fig. 9 : Plan de masse du Vieux M'na avec une interpolation des valeurs discrètes et la distinction des différents points sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.	39
Fig. 10 : Étape successive de la construction du MNT du secteur du Val. A gauche : interpolation TIN du relevé topographique ; à droite : suppression du tracé de la RD 155 à partir de l'extraction des courbes de niveaux (en rouge). Sources : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2019 ; RGE ALTI 5m, ©IGN, 2018.	40
Fig. 11 : MNT constitué à partir du RGE ALTI 5m. Sources : RGE ALTI 5m, ©IGN, 2018 ; BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.	41
Fig. 12 : Mise en évidence des indices microtoponymiques, d'après les états de section, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.	41
Fig. 13 : Photographie du matériel de prospection électrique.	43
Fig. 14 : Schéma du dispositif de prospection électrique avec un montage WENNER 64.	43
Fig. 15 : Localisation des profils électriques à l'échelle du site du Vieux M'na. MNT avec une interpolation des valeurs discrètes sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.	45
Fig. 16 : Localisation des profils électriques à l'échelle de la parcelle 0D 0096, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.	46
Fig. 17 : Exemple d'harmonisation de l'échelle de résistivité sur les profils électriques de la parcelle 0D 0096, Les Herbrégements.	47
Fig. 18 : Géoradar IDS Himod (antenne duale 200-600 MHz, antenne mono 900 MHz).	49
Fig. 19 : Localisation des profils radars sur le système d'accès du Vieux M'na. MNT avec une interpolation des valeurs discrètes	49
Fig. 20 : Géoradar multifréquences Raptor-45, tracté par un véhicule sur la parcelle 0D 0096.	50
Fig. 21 : Répartition du mobilier archéologique identifié en surface sur l'emprise de la parcelle 0D 0096, Les Herbrégements, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.	52
Fig. 22 : Point de situation du relevé floristique sur la parcelle des Herbrégements. Prise de vue depuis le nord et mise en évidence d'une haie dominée par le châtaignier.	54
Fig. 23 : Composition de la haie bocagère des Herbrégements sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.	54

Fig. 24 : Organisation du parcellaire en fonction des superficies de parcelles, d'après le cadastre napoléonien.	56
Fig. 25 : Proximité du site du Vieux M'na et du Camp des Haies (d'après L. Langouët, 1977).	59
Fig. 26 : Structuration et morphologie du site du Vieux M'na.	60
Fig. 27 : Photographie du fossé ouest, en eau, depuis le système d'accès au site.	61
Fig. 28 : Profils altimétriques de l'organisation du système d'accès au site et du pendage sud-est de la plateforme.	62
Fig. 29 : Plan et profil de la structure EXC 1.	64
Fig. 30 : Coupe du système taluté externe.	65
Fig. 31 : Vue en coupe du talus externe, en cours de relevé.	65
Fig. 32 : Plan et coupe d'une portion du talus interne, maçonné, occidentale.	66
Fig. 33 : Vue en plan de la tête du talus interne maçonné.	67
Fig. 34 : Vue de profil de la tête du talus interne maçonné et du mortier désagrégé, en place.	67
Fig. 35 : Vue de profil de la structure MR1, mur maçonné situé sur la partie sud de la plateforme.	68
Fig. 36 : Relevé pierre à pierre de la structure MR 1, mur maçonné.	69
Fig. 37 : Mise en évidence des assises de la structure MR 1, mur maçonné.	69
Fig. 38 : Plan simplifié de l'enceinte de Bressilien à Paule (d'après Catteddu, Le Gall, 2020 : 205)	70
Fig. 39 : Répartition des profils électriques et de la prospection géoradar sur l'emprise du site du Vieux M'na.	75
Fig. 40 : Vue du système d'accès au site, dans son état de conservation actuel.	77
Fig. 41 : Mise en évidence des structures maçonnées marquant l'entrée du Vieux M'na, d'après les anomalies révélées par le géoradar.	77
Fig. 42 : Interprétation des profils électriques A, B et C, effectués sur le Vieux M'na.	79
Fig. 43 : : Interprétation des profils électriques D, E et F effectués sur le Vieux M'na.	80
Fig. 44 : : Interprétation des profils électriques G et H, effectués sur le Vieux M'na.	81
Fig. 45 : Mise en évidence et répartition des anomalies et éléments en granodiorite, d'après la prospection géophysique, à l'échelle de la plateforme du Vieux M'na.	85
Fig. 46 : Interprétation de la structuration de la plateforme du Vieux M'na et de l'emprise bâtie.	86
Fig. 47 : Mise en évidence des microtoponymes de parcelles, d'après les états de section, sur fond de cadastre napoléonien géoréférencé.	89
Fig. 48 : Vue aérienne de la situation actuelle du site du Val. © Landsat/Copernicus, 2020.	89
Fig. 49 : Modèle-type de l'étang en Haute-Bretagne (d'après Reinbold, 2012 : 5).	92
Fig. 50 : Profils altimétriques de la chaussée et du paléoétang de Vanlée, sur fond de MNT et de cadastre napoléonien vectorisé.	93
Fig. 51 : Détail de la feuille 175 de la Carte générale de la France, établie sous la direction de César-François Cassini de Thury, avec la localisation de la chaussée et du moulin de Vanlée (en rouge). Source : BNF	95
Fig. 52 : Rapport de l'habitat élitair du Val aux discontinuités morphologiques sur fond de MNT et de cadastre napoléonien vectorisé. Source : RGE ALTI 5m, ©IGN, 2018.	98
Fig. 53 : Profils altimétriques du site du Val, sur fond de MNT et de cadastre napoléonien vectorisé.	99
Fig. 54 : Mise en évidence des limites des bassins versants du ruisseau de la Chênélais (en rouge), sur le secteur du Val.	100
Fig. 55 : Photographie, vers le sud, de la levée de terre de l'éperon barré du Val.	101
Fig. 56 : Photographie, depuis l'est, du chemin en creux correspondant au tracé DA 11 reprenant et conservant le fossoiement de l'éperon barré du Val.	102
Fig. 57 : Articulation de l'habitat élitair du Val au réseau viaire local et microrégional, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.	103

Fig. 58 : Articulation de la parcelle des Herbrégements à son environnement toponymique et parcellaire, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé. _____	106
Fig. 59 : Emprise de la prospection géophysique sur la parcelle des Herbrégements, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé. _____	109
Fig. 60 : Interprétation des profils électriques A et B (orientation N/S), effectués sur la parcelle des Herbrégements. _____	110
Fig. 61 : Interprétation des profils électriques C et D (orientation N/S), effectués sur la parcelle des Herbrégements. _____	111
Fig. 62 : Photographie, vers le sud, d'un détail du talus empierré marquant la limite sud de la parcelle OD 0096 sur lequel évolue une haie bocagère. _____	112
Fig. 63 : Synthèse interprétative des anomalies révélées par le géoradar sur la parcelle des Herbrégements, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 201 _____	113
Fig. 64 : Synthèse chronologique de l'occupation du sol sur l'emprise de la parcelle des Herbrégements. _____	118
Fig. 65 : Insertion du site des Herbrégements à son environnement viaire et paysager sur fond de cadastre napoléonien vectorisé. _____	119
Fig. 66 : Synthèse documentaire du contexte socio-climatique en Bretagne au XIV <sup>e</sup> et XV <sup>e</sup> siècle, d'après les sources écrites, et de l'impact des conflits armés en zone de Marches. _____	124
Fig. 67 : Insertion de l'habitat élitaires dans le réseau de peuplement entre les années 1500 et 1525, d'après les sources écrites, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé. _____	132
Fig. 68 : Rapport des habitats élitaires aux formes du paysages et aux itinéraires régionaux et micro-régionaux, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé. _____	134



**III. ANNEXES**

## 1. Inventaire des données de terrain

Inventaire des structure et unités stratigraphiques ayant fait l'objet d'un relevé dessin sur le site du Vieux M'na.

St.	Type	Min.	Long. (en m)	Larg. (en m)	Haut. (en m)	Plan + Profil	Description US	Interprétation / Datation
MR 1	Mur	1	7,20	2,20	0,66	/	Appareillage mixte avec majorité de granodiorite ; 3 assise conservée en élévation ; Gros appareillage en granodiorite + moyen appareillage en quartz.	Mur en lien avec talus empierré de partition interne. <b>Second Moyen Âge.</b>
Talus externe	Talus	2	/	3,75	0,50	/	1 : Terre végétale de couleur brun foncé, couche meuble d'une épaisseur de 0,10 m. Couche favorisant la conservation du système taluté ; 2 : Limon argilo-sableux de couleur ocre, constituant les $\frac{3}{4}$ de la structure. D'une épaisseur de 0,60 m, cette US présente d'importante bioturbation ; 3 : Limon sableux plus ou moins compact, de couleur gris et d'une épaisseur de 0,34 cm. Inclusion d'un moellon de quartz. US présentation une bioturbation importante.	Talus en terre avec présence sporadique de blocs en pierre. L'érection est issue de l'excavation du fossé de l'enceinte du site. Structure contemporaine à la plateforme. <b>Second Moyen Âge.</b>
EXC 1	Fosse	3	4,30	3,04	0,38	Oblongue Profil en V à fond plat	Structure très hydromorphe avec présence d'eau en son centre ainsi que deux blocs de granodiorites sans cohérence.	Fosse excavée dans le but d'une récupération de matière à l'instar de la structure EXC2. Postérieure à l'abandon du site XVIII <sup>e</sup> / XX <sup>e</sup> s.
Talus interne	Talus maçonné (tête de talus)	4	2,00	/	0,70	/	1 : Terre végétale, couleur brun-foncé. Nombreuses inclusions de blocs de granodiorites (de 0,04 à 0,25 m de longueur). Liaison distendue dans l'appareillage en lien avec une bioturbation importante. 2 : Limon sableux compact s'étendant sur une largeur maximale de 0,75 m comprenant des graviers de granodiorites et de quartz irréguliers (largeur comprise entre quelques mm et 0,02 m). US correspondant à la désagrégation du mortier en lien avec l'appareillage de l'US 1.	Tête de talus témoignant d'un système associant maçonnerie et terre, talus attesté par les sources écrites sous le terme <i>clouaison</i> . Présente un état de conservation. Contemporain à la plateforme. <b>Second Moyen Âge.</b>

## 2. Inventaire de la documentation archéologique

### Inventaire des minutes de terrain

N°	Format	Support	St.	Descriptif	Échelle	Auteur	Date
Min_1	A4	Papier millimétré	MR 1	Profil Orientation N/S	1/20	T. Leveziel	27/05/2021
Min_2	A4	Papier millimétré	Talus externe	Coupe O/E	1/20	J.B. Lauwereys L.A. Valli	01/06/2021
Min_3	A4	Papier millimétré	EXC 1	Plan + Coupe (S/N)	1/20	T. Leveziel	01/06/201
Min_4	A4	Papier millimétré	Talus interne	Plan + coupe (E/O)	1/20	M. Berenguel J.B. Lauwereys	01/06/2021

### Inventaire des photographies

Fait(s)	Nom du fichier	Auteur	Nature du support	Format	Date de réalisation
Fossé ouest (Vieux M'na)	DSC_0200	T. Leveziel	Numérique	.jpg	26/05/2020
Système d'accès au site (Vieux M'na, état actuel)	DSC_0202	T. Leveziel	Numérique	.jpg	26/05/2020
Talus sud, interrompu par entrée du site (Vieux M'na)	DSC_0203	T. Leveziel	Numérique	.jpg	06/05/2020
St. MR 1 (Vieux M'na)	DSC_0375 DSC_0376	T. Leveziel	Numérique	.jpg	27/05/2021
Talus externe (Vieux M'na)	DSC_0438 DSC_0439 DSC_0440 DSC_0441 DSC_0442 DSC_0446	J.B. Lauwereys L.A. Valli	Numérique	.jpg	01/06/2021
Talus interne (tête de talus - Vieux M'na)	DSC_0455 DSC_0457 DSC_0462 DSC_0466	J.B. Lauwereys M. Berenguel	Numérique	.jpg	01/06/2021
Parcelle des Herbrégements Depuis l'est	DSC_0484	T. Leveziel	Numérique	.jpg	02/06/2021
Détail du talus empierré de la parcelle des Herbrégements	DSC_0486	T. Leveziel	Numérique	.jpg	02/06/2021
Parcelle des Herbrégements Depuis le sud	DSC_0490	T. Leveziel	Numérique	.jpg	02/06/2021

Planches-contact



DSC\_0200



DSC\_0202



DSC\_0203



DSC\_0375



DSC\_0376



DSC\_0438



DSC\_0439



DSC\_0440



DSC\_0441



DSC\_0442



DSC\_0446



DSC\_0455



DSC\_0457



DSC\_0462



DSC\_0466





DSC\_0484



DSC\_0486



DSC\_0490

### 3. Fiches de déclaration de découverte

N° de Fiche	INSEE	Commune	Lieu-dit (Parcelles)	EA	Première Mention	Données complémentaires	Pages
1	35339	Trans-la-forêt	Le Bois de Devant (0B 0482)	353390006		<b>X</b>	160
2	35339	Trans-la-forêt	Le Val (C 1043, 0C 1044)	353390010		<b>X</b>	167
3	35339	Trans-la-forêt	La Morissais (0D 0096)		<b>X</b>		173

# FICHE D'ENREGISTREMENT DE DECOUVERTE

Année : 2021

Première mention = □

Données complémentaires = ■

Année de première mention = XIX<sup>e</sup> siècle

N° de l'EA = 353390006

NOM DU REDACTEUR : Thomas Leveziel

TEL : 06-34-01-66-98

**localisation** Département : 35

*commune principale: Trans-la-forêt (35339)*

*Nom : Le Vieux M'na*

*Lieu-dit de l'IGN et/ou adresse : Le Bois de Devant*

<i>Commune principale</i>	<i>Lieu-dit du cadastre</i>	<i>Année</i>	<i>Section(s) . Parcelle (s)</i>
Trans-la-forêt	Le Bois de Devant	2017	0B 0482
			.

<i>Commune (s)secondaire(s)</i>	<i>Lieu-dit du cadastre</i>	<i>Année</i>	<i>Section (s)</i>	<i>Parcelle (s)</i>

## IDENTIFICATION

**DESCRIPTION** (les affixes 1 et 2 sont à choisir dans la liste des affixes matière, morphologie ou autre )

<i>Structures (illimité)</i>	<i>Doute (?)</i>	<i>Affixe 1</i>	<i>Affixe 2</i>	<i>Quantité</i>
Plateforme		Trapézoïdale		
Talus		Maçonné	Empierré	
Fossé				

### *Commentaire sur les structures*

Ce site a longtemps été interprété comme une forteresse scandinave/normande en lien avec la bataille de 939 opposant normands et bretons, alors menés par Alain Barbetorte. Les opérations de fouille menée sur le Camp des Haies en 1977 par Loïc Langouët avaient corroborées ces interprétations.

L'approche des sources écrites a permis de réfuter cette hypothèse par les mentions du site au XVI<sup>e</sup> dans un aveu de 1525. Il est possible de suivre l'évolution du site jusqu'en 1746 dans les aveux de la seigneurie de Trans où il est cité comme étant ruiné en 1602 et interprété comme un château ancien dans la documentation du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'approche de terrain a permis de mettre en évidence la présence d'un important fossé maçonné ceinturant le site, nommé *clouaison* dans la documentation du XVI<sup>e</sup> siècle. Les prospections géophysique ont permis de mettre en

évidence l'existence d'un pont dormant associé à une tour-porte ainsi qu'un ensemble bâti où le logis se laisse entrevoir en position frontale à l'entrée du site.

L'ensemble de ces données permet donc de réfuter une attribution pour le premier Moyen Âge. Le site du Vieux M'na correspond témoigne de la présence d'un manoir fortifié copiant, dans une dimension symbolique, les codes de l'architecture castrale ; il est ainsi possible de proposer une datation entre le début du XIV<sup>e</sup> siècle et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec un abandon amorcée aux environs des années 1550.

Sources :

AD 44, B 2173/6

- *Adveu des maisons, terre et seigneurie de la Villaudon et de la terre et seigneurie de Traan, leurs appartenances et deppendences par damoiselle Ysabeau de Seigné veuve feu François du Bouaisbaudry en son vivant seigneur dudit lieu et de Traan comme tutrice et garde de Critoufle du Boisbaudry leur filz le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet M<sup>V</sup><sup>e</sup> XXV.*
- *Adveu de la terre du Boisbaudry et Traan par Claude du Boisbaudry - 1602.*
- *Déclaration et Minu par Pierre Visdelou de la Villethéart et son épouse Marie du Bois Baudry - 1746.*

**INTERPRETATION** (les affixes 1 et 2 sont à choisir dans la liste des affixes matière, morphologie ou autre )

<i>Nature (limité à 2)</i>	<i>Affixe 1</i>	<i>Affixe 2</i>	<i>Quantité</i>
<b><i>Commentaire sur l'interprétation</i></b>			

**MOBILIER**      *Mobilier significatif (décrit et commenté) :*

<i>Contexte du mobilier :</i>	<i>Lieu de dépôt du mobilier :</i>
-------------------------------	------------------------------------

**CHRONOLOGIE**

Période de début : Second Moyen Âge	siècle : début XIV <sup>e</sup> siècle	date :
Période de fin : Second Moyen Âge / Époque Moderne	siècle : fin XVI <sup>e</sup> siècle	date :

**Indicateur de période :** Second Moyen Âge

**Attribution culturelle :**

*Commentaire sur la chronologie*

La date d'abandon du site n'est pas attestée par les sources écrites mais se laisse entrevoir aux environs des années 1550. En effet, le site n'est plus mentionné dans l'aveu que rendit Christophe du Boisbaudry en 1540.

Le site est toutefois attesté comme étant ruiné dans un aveu rendu en 1602.

**GEOREFERENCES** (Coordonnées de l'entité) :

**Type de fond** : SCAN 25

**Précision de l'emprise** :

*min X* : 356495,434 ; *min Y* : 6828542,295 ; *max X* : 364517,621 ; *max Y* : 6834214,534

**Coordonnées Lambert 93**

**X du centroïde** : 362068,050

**Y du centroïde** : 6829946,626

**Z du centroïde** : 90,1 m NGF

**ÉTAT ACTUEL**

**Situation** :     *plein air*         *Grotte, abri, souterrain*         *Immergé*

<i>Topographie</i>	<i>Géologie</i>	<i>Géomorphologie</i>

**Détruit** : NON

**En élévation** : OUI

**CIRCONSTANCES DE DECOUVERTE**

<i>Année de la découverte</i>	<i>Circonstance de la découverte</i>	<i>Inventeur/informateur</i>
<i>XIX<sup>e</sup> siècle</i>	Étude documentaire	Mention ancienne
<b>2021</b> (complément)	Étude documentaire + étude de terrain + Prospection géophysique	T. Leveziel

**SOURCES** :(mentionner documents bibliographiques, archives, cartes, plans, photographies etc...) :

notice	pages concernées
Banéat P., <i>Le département d'Ille-et-Vilaine : histoire, archéologie, monuments. Tome 4</i> Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 3 <sup>e</sup> édition	
LANGOUËT L., <i>Trans (35), Le camp des Haies. Rapport de sauvetage urgent</i> , Rennes, SRA Bretagne, 1977.	/
PRICE N.S., <i>The vikings in Brittany</i> , Viking Society For Northern Research, University College London, 1989.	56-58
Cassard J.-C., <i>Le siècle des Vikings en Bretagne</i> , Paris, J.-P. Gisserot, 1996	62
AD 44 : B 2173/6	

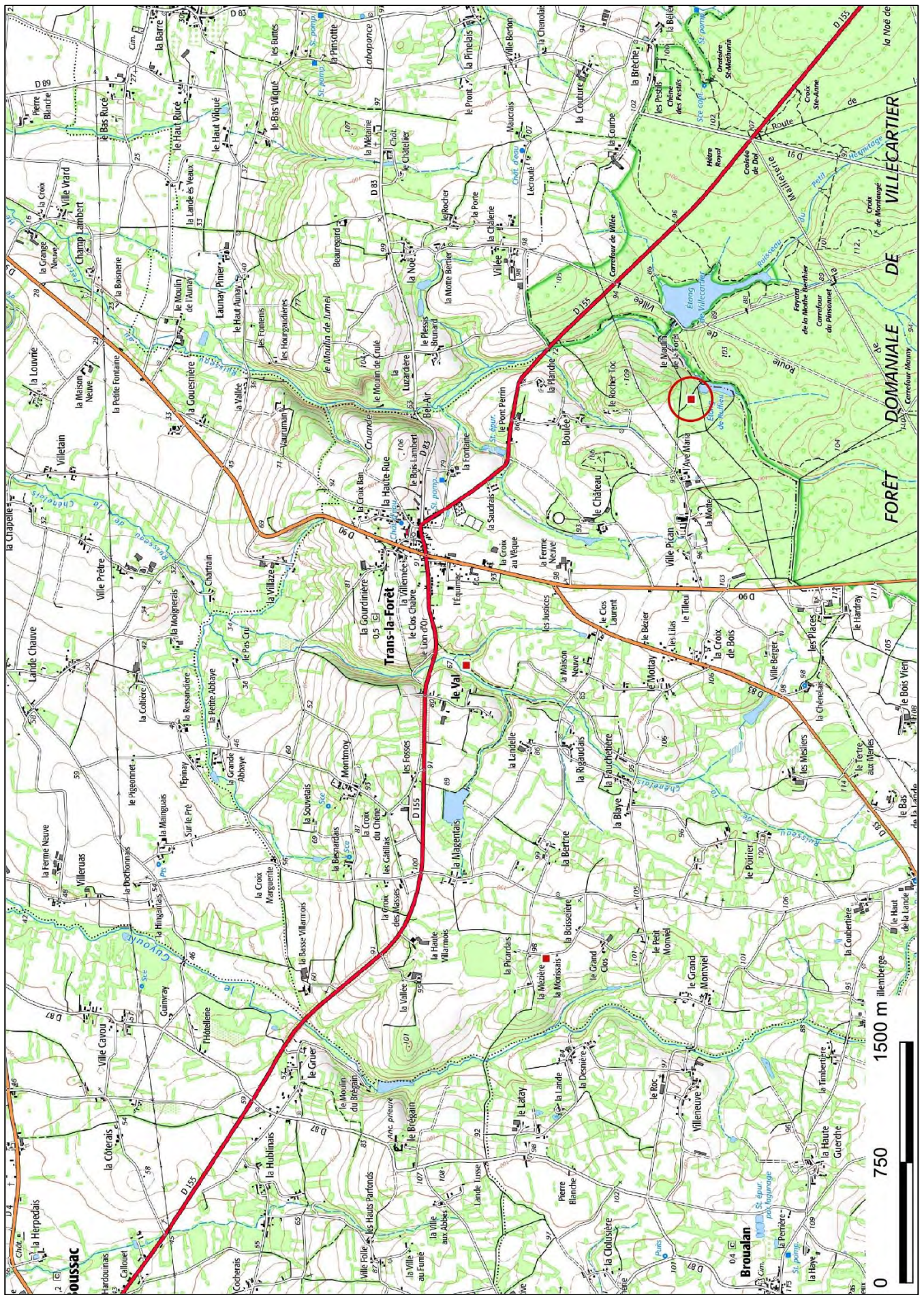
*Commentaire général sur l'EA :*

L'implantation du site sous un important couvert forestier permet d'assurer une bonne conservation. Le site paraît présenter des niveaux archéologiques peu perturbés comme en atteste les prospections géophysiques malgré la présence de deux excavations postérieures à l'abandon du site dont l'une ayant un impact important sur la structuration de la partie sud de la plateforme.

**Cadre réservé au SRA**

N° Entité :

Modification



QGIS 3.10.2 - SCR : Lambert 93 - ©IGN SCAN 25  
Échelle 1/25000

Département :  
ILLE-ET-VILAINE

Commune :  
TRANS-LA-FORET

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 16/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC Rennes  
2, bd Magenta BP 12301 35023  
35023 RENNES Cedex 9  
tél. 02 99 29 37 55 -fax  
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

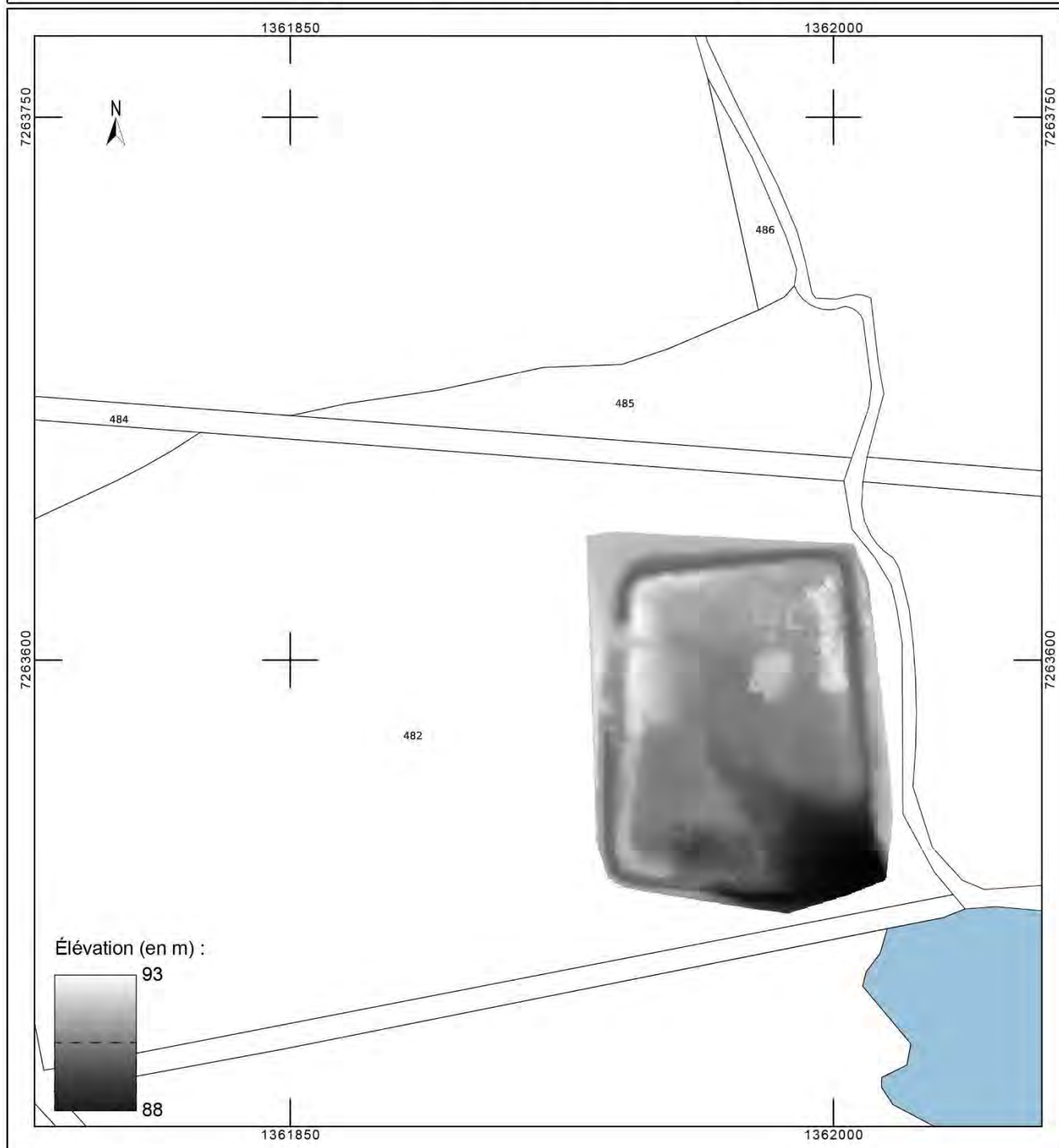
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

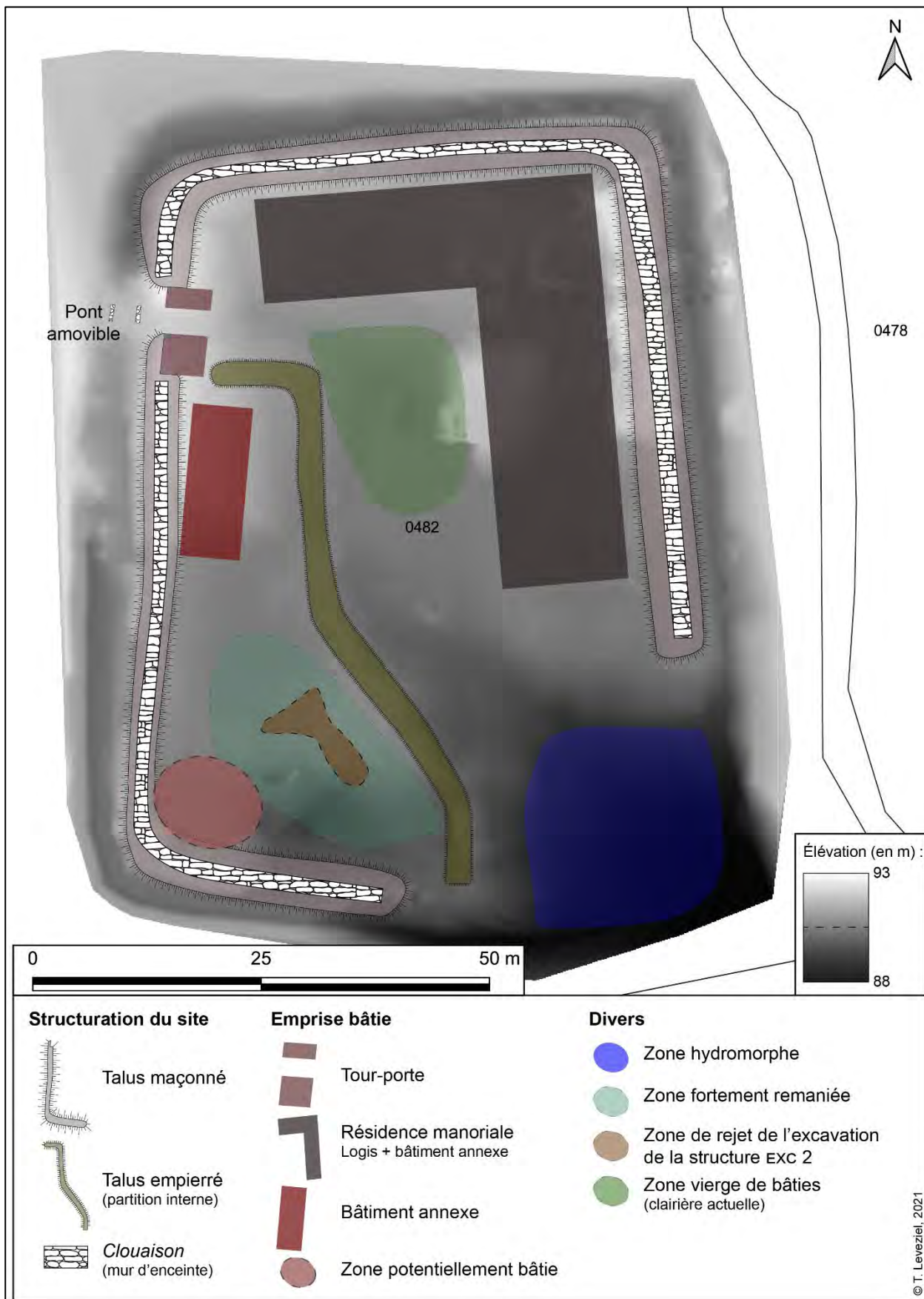
Trans-la-forêt (35)  
Le Bois de Devant  
0B 0482

Prospection thématique  
T. Leveziel  
2021

Site du Vieux M'na  
MNT de la plateforme







Interprétation de la structuration de la plateforme du Vieux M'na et de l'emprise bâtie, d'après la prospection géophysique. Fond : plan cadastral actuel - Source : BD PARCELLAIRE - ©IGN, 2017.

**FICHE D'ENREGISTREMENT DE DECOUVERTE**

Année : 2021

Première mention = □

Données complémentaires = ■

Année de première mention = 1987

N° de l'EA = 353390010

NOM DU REDACTEUR : **Thomas Leveziel**

TEL : 06-34-01-66-98

**localisation** Département : **35**

*commune principale: Trans-la-forêt (35339)*

**Nom : Le Châtelet**

*Lieu-dit de l'IGN et/ou adresse : Le Val*

<i>Commune principale</i>	<i>Lieu-dit du cadastre</i>	<i>Année</i>	<i>Section(s) . Parcelle (s)</i>
Trans-la-forêt	Le Val	2017	0C 1043, 0C 1044
			.

<i>Commune (s)secondaire(s)</i>	<i>Lieu-dit du cadastre</i>	<i>Année</i>	<i>Section (s)</i>	<i>Parcelle (s)</i>

**IDENTIFICATION**

**DESCRIPTION** (les affixes 1 et 2 sont à choisir dans la liste des affixes matière, morphologie ou autre )

<i>Structures (illimité)</i>	<i>Doute (?)</i>	<i>Affixe 1</i>	<i>Affixe 2</i>	<i>Quantité</i>
Éperon barré				
Fossé				

**Commentaire sur les structures**

Ce site fut identifié à tort comme une motte castrale en 1987, à partir des microtoponymes des parcelles alors nommées « Le Châtelet ».

L'étude menée a permis de mettre en évidence qu'il s'agissait d'un éperon barré par un important fossé creusé au sud et conservé dans un chemin en creux marquant un des tracés de l'itinéraire Dol-de-Bretagne / Antrain. Cet éperon a une emprise au sol de 73x83 m pour une élévation de 8 m et met en évidence une plateforme 45x63 m marquée par un talus en terre au sud résultant de l'excavation du fossé.

Ce site semble accueillir un habitat manorial constituant le siège de la seigneurie du Val mentionnée dans un minu de 1383. Le développement de ce site est lié à la présence d'un paléoétang constitué des actuelles parcelles 0C 1042, 0C 1046, 0C 1047, 0C 1376, 0C 1683, 0C 1685, 0C 1694 et 0C 1696. Ce paléoétang accueillait un moulin à eau qui semble être lié à l'habitat seigneurial avant d'être acquis par la seigneurie de Trans.

En raison de son absence de mention dans l'enquête de 1427 de la *Réformation de la noblesse*, il est possible de mettre en évidence la disparition du lignage seigneurial et l'abandon de l'habitat entre la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la première décennie du XV<sup>e</sup> siècle.

Sources :

AD 44, B 2173/4

- *Mynu de l'hebergement de Villadon et feo, appartenance tombée en rachapt par le décès de Bertrand Chantegrue vivant seigneur de Traan de l'an M III<sup>c</sup> III<sup>x</sup> III.*

BNF : Ms. F. 8311

- *Réformation de la noblesse de Bretagne*

**INTERPRETATION** (les affixes 1 et 2 sont à choisir dans la liste des affixes matière, morphologie ou autre )

<i>Nature (limité à 2)</i>	<i>Affixe 1</i>	<i>Affixe 2</i>	<i>Quantité</i>
<i>Commentaire sur l'interprétation</i>			

**MOBILIER** *Mobilier significatif (décrit et commenté) :*

1 TCA recueilli sur le site en 1977 par les équipes de L. Langouët.

*Contexte du mobilier :* Hors contexte

*Lieu de dépôt du mobilier :* CeRAA, Saint-Malo

**CHRONOLOGIE**

Période de début : Second Moyen Âge		siècle : XIII <sup>e</sup> / XIV <sup>e</sup> siècle	date :
Période de fin : Second Moyen Âge		siècle : fin XIV <sup>e</sup> / début XV <sup>e</sup> siècle	date : 1390/1410

*Indicateur de période :* Second Moyen Âge

*Attribution culturelle :*

*Commentaire sur la chronologie*

**GEOREFERENCES** (Coordonnées de l'entité) :

Type de fond : SCAN 25

Précision de l'emprise :

min X : 356495,434 ; min Y : 6828542,295 ; max X : 364517,621 ; max Y : 6834214,534

Coordonnées Lambert 93

X du centroïde : 360410,196

Y du centroïde : 6831347,674

Z du centroïde : 77,6 m NGF

ETAT ACTUEL

Situation :  plein air  Grotte, abri, souterrain  Immergé

Topographie	Géologie	Géomorphologie

Détruit : NON

En élévation : OUI

CIRCONSTANCES DE DECOUVERTE

Année de la découverte	Circonstance de la découverte	Inventeur/informateur
1987	Prospection inventaire	G. Faguet
2021 (complément)	Étude documentaire + étude de terrain + étude planimétrique	T. Levezziel

SOURCES :(mentionner documents bibliographiques, archives, cartes, plans, photographies etc...) :

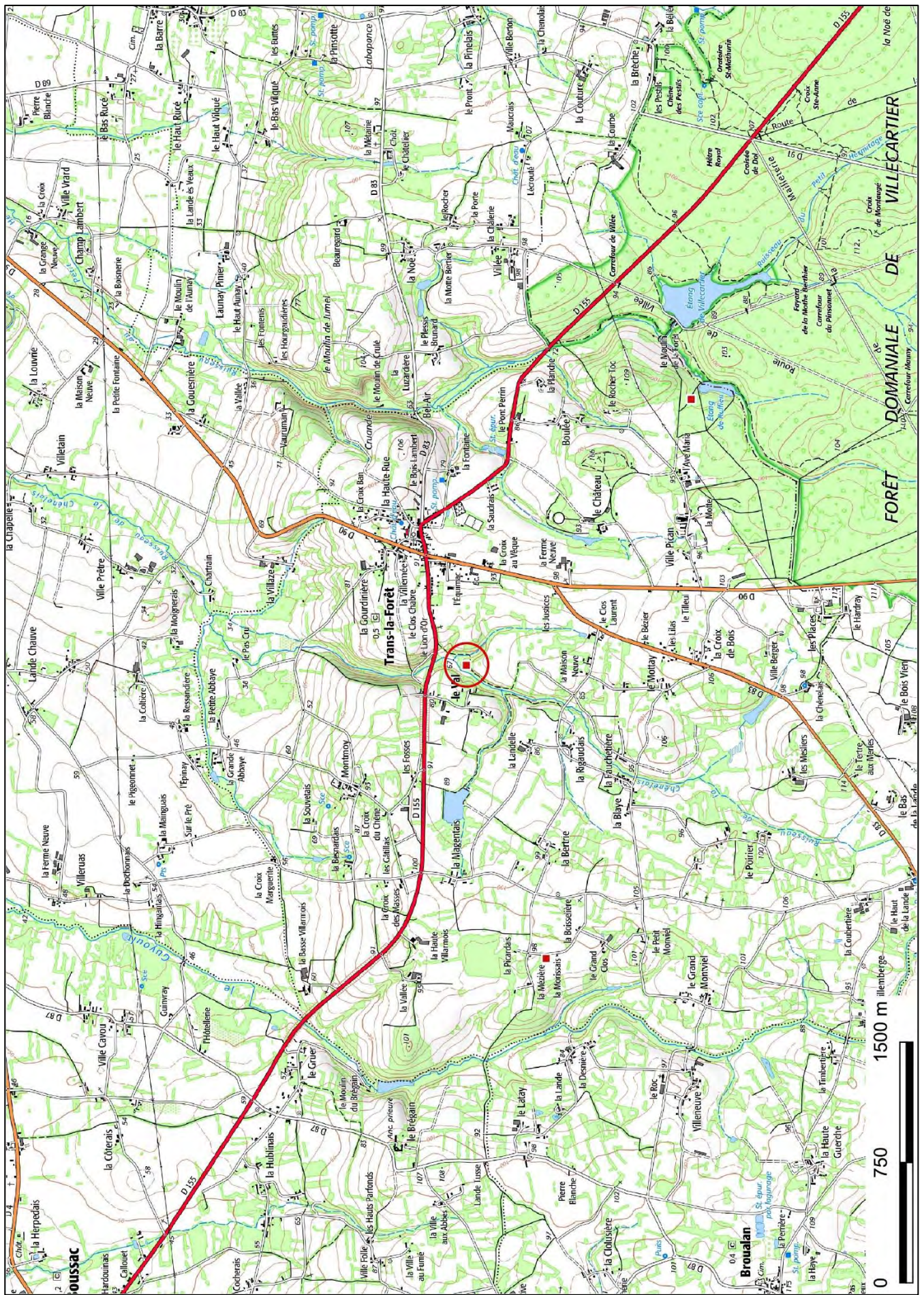
notice	pages concernées
Langouët L., <i>La prospection archéologique en Bretagne. Rapport 1987</i> , Rennes, SRA Bretagne, 1987.	6
AD 44 : B 2173/4	
BNF : Ms. F. 8311	Fol. 234

Commentaire général sur l'EA :

Cadre réservé au SRA

N° Entité :

Modification



QGIS 3.10.2 - SCR : Lambert 93 - ©IGN SCAN 25  
Échelle 1/25000

Département :  
ILLE-ET-VILAINE

Commune :  
TRANS-LA-FORET

Section : C  
Feuille : 000 C 03

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 16/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Trans-la-forêt (35)  
Le Val  
0B 1043, 0C 1044

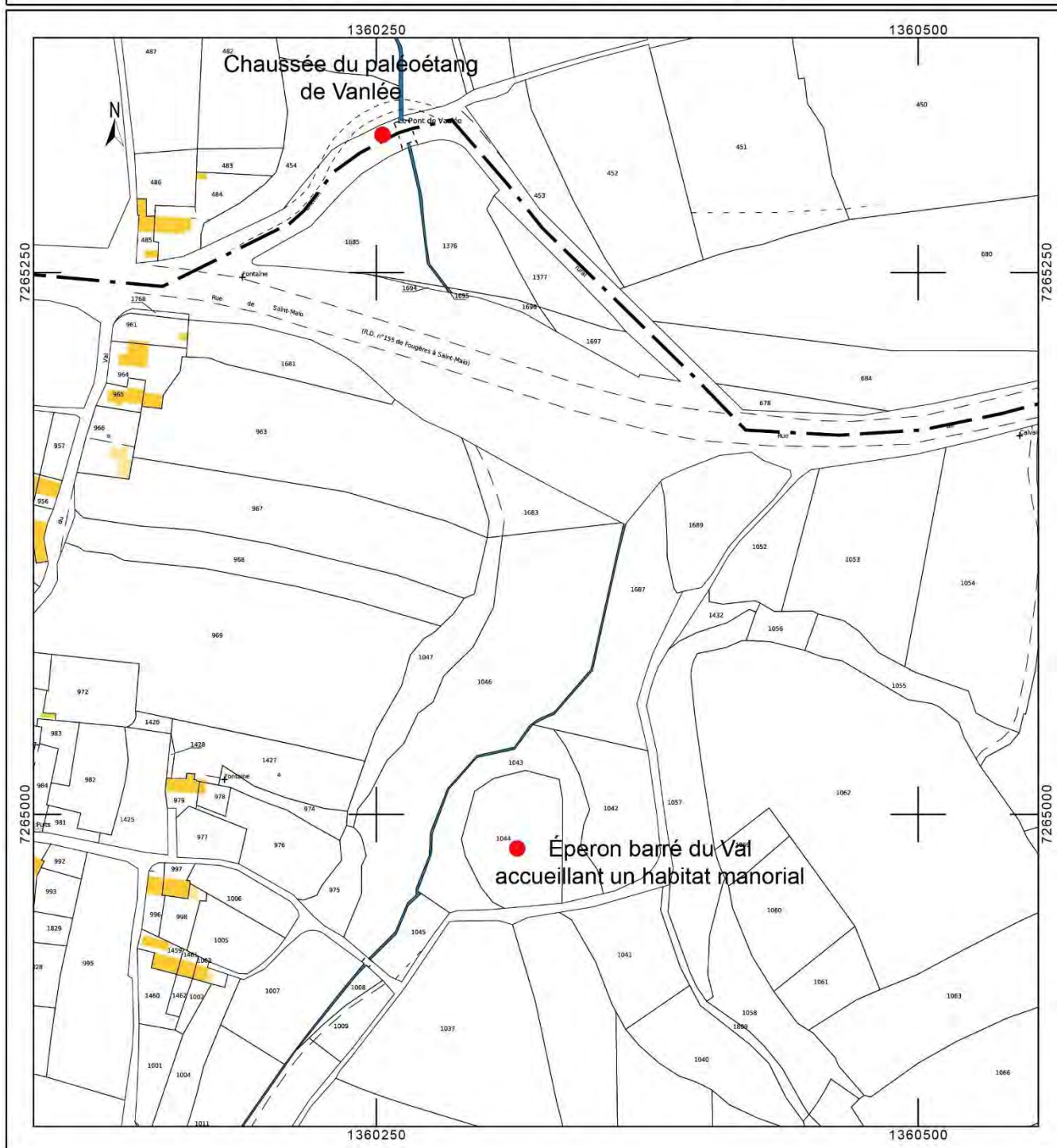
Prospection thématique  
T. Levezuel  
2021

Site du Val (éperon barré médiéval)  
Localisation de la chaussée du paléoétang

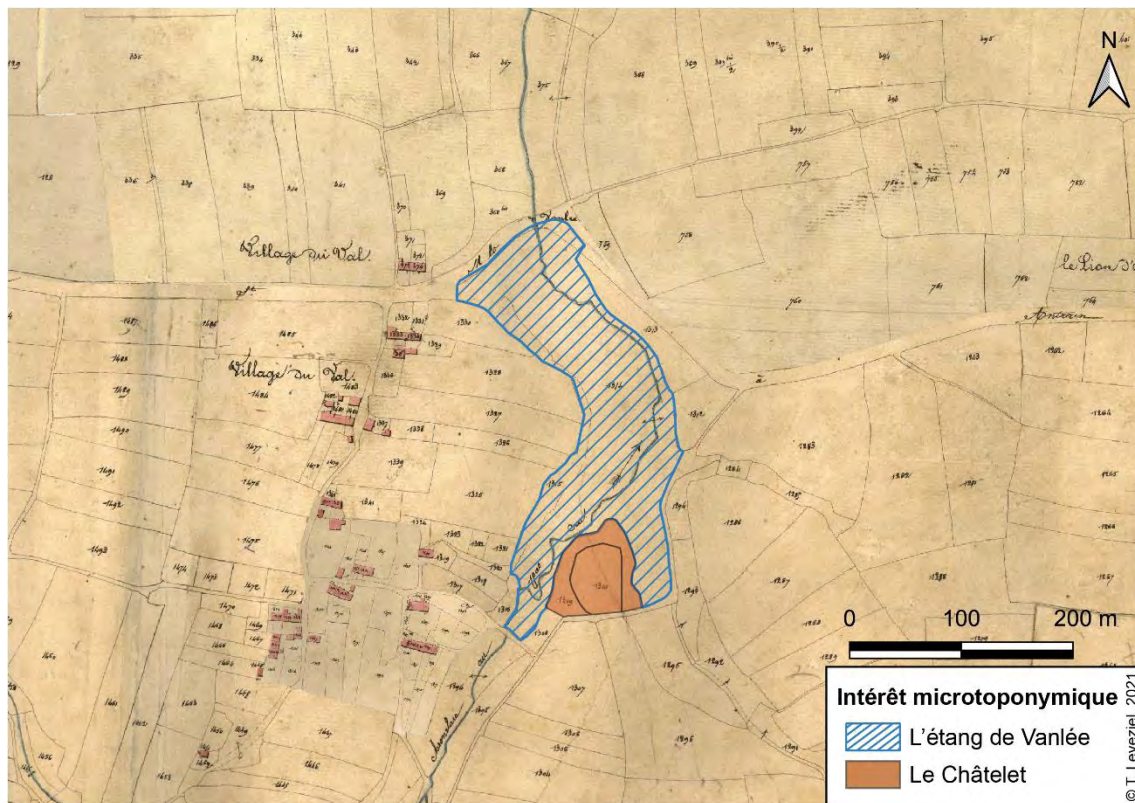
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC Rennes  
2, bd Magenta BP 12301 35023  
35023 RENNES Cedex 9  
tél. 02 99 29 37 55 -fax  
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Mise en évidence des microtoponymes de parcelles, d'après les états de section de 1834, sur fond de cadastre napoléonien géoréférencé.



Vue aérienne de la situation actuelle du site du Val. © Landsat/Copernicus, 2020.



**FICHE D'ENREGISTREMENT DE DECOUVERTE**

Année : 2021

Première mention = ■

Données complémentaires = □

Année de première mention =

N° de l'EA = 353390006

NOM DU REDACTEUR : **Thomas Leveziel**  
 TEL : 06-34-01-66-98

**localisation** Département :35

*commune principale: Trans-la-forêt (35339)*

*Nom : Les Herbrégements*

*Lieu-dit de l'IGN et/ou adresse : La Morissais*

<i>Commune principale</i>	<i>Lieu-dit du cadastre</i>	<i>Année</i>	<i>Section(s) . Parcelle (s)</i>
Trans-la-forêt	Le Bois de Devant	2017	0D 0096
			.

<i>Commune (s)secondaire(s)</i>	<i>Lieu-dit du cadastre</i>	<i>Année</i>	<i>Section (s)</i>	<i>Parcelle (s)</i>

**IDENTIFICATION**

**DESCRIPTION** (les affixes 1 et 2 sont à choisir dans la liste des affixes matière, morphologie ou autre )

<i>Structures (illimité)</i>	<i>Doute (?)</i>	<i>Affixe 1</i>	<i>Affixe 2</i>	<i>Quantité</i>
<b>Enclos curvilinéaire</b>		<b>Incomplet</b>		
<b>Enclos d'habitat</b>		<b>Trapézoïdale</b>		
<b>Paléoparcellaire</b>		<b>Orthogonal</b>	<b>Incomplet</b>	

**Commentaire sur les structures**

L'enclos curvilinéaire se caractérise par une largeur comprise entre 5,2 et 6,4 m pour une épaisseur d'environ 2 m (d'après prospection électrique) et est conservé sur deux tronçons. Le premier s'étend sur 46 m linéaire ; le second sur 17,5 m linéaire.

L'enclos d'habitat est caractérisé par un plan en L mesurant 24,8x25,8 m pour une superficie de 640m². Il est flanqué, au nord-ouest, d'une structure circulaire de 9 m de diamètre. L'ensemble est conservé sur une hauteur de 0,41 m (d'après prospection géoradar).

Le paléoparcellaire se compose d'enclos orthogonaux recoupant les structures mentionnées ci-dessus et sont à leur tour recoupés par trois structures linéaire orientées SO/NE correspondant aux limites parcellaires du XIX° siècle.



L'enclos curvilinéaire doit être interprété comme l'enceinte d'un habitat élitare en raison de ses dimensions, marquant une réelle discrimination sociale par rapport à l'habitat paysan. L'enclos d'habitat, contemporain de cette enceinte, correspond à un habitat manorial doté d'une tour renforçant son caractère identitaire. Leur développement peut être mis en relation avec la présence de centres de peuplements limitrophes émergeant à partir des XI<sup>e</sup>/XIII<sup>e</sup> siècle. Le microtoponyme de la parcelle confirmant la présence d'un hébergement, forme d'habitat élitare se généralisant dans l'Ouest à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, marqué par un habitat manorial au centre d'un domaine agricole. Ce site n'est pas mentionné dans la *Réformation de la noblesse* indiquant une disparition avant le premier quart du XV<sup>e</sup> siècle. A l'abandon du site, le secteur voit une importante création parcellaire qui se développe avec l'essor des centres de peuplement alentours. Ces remembrements parcellaires s'étalent jusqu'à l'Ancien Régime avec une fixation des limites parcellaires, visibles sur le cadastre de 1834, issues d'une transmission de formes. Ce parcellaire est lui-même remembré dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle marquant le passage d'un espace fermé, à un espace poreux puis à un espace plus ouvert bien que caractéristique du paysage en pays de bocage.

L'enclos d'habitat doit être interprété comme un habitat élitare de type manorial tenu par une élite roturière.

**INTERPRETATION** (les affixes 1 et 2 sont à choisir dans la liste des affixes matière, morphologie ou autre )

<i>Nature (limité à 2)</i>	<i>Affixe 1</i>	<i>Affixe 2</i>	<i>Quantité</i>
<i>Commentaire sur l'interprétation</i>			

**MOBILIER** *Mobilier significatif (décrit et commenté) :*

- 2 tessons de céramiques en grès (Époque Moderne) ;
- 1 tesson de céramique en porcelaine (Époque Moderne ?) ;
- 1 scorie (Indéterminé) ;
- 5 TCA (Indéterminé).

*Contexte du mobilier : Pas de prélèvement (laissé in-situ)*

*Lieu de dépôt du mobilier : /*

**CHRONOLOGIE**

Période de début : Second Moyen Âge		siècle : XIII <sup>e</sup> siècle	date :
Période de fin : Second Moyen Âge		siècle : XIV <sup>e</sup> siècle	date :

*Indicateur de période : Second Moyen Âge*

*Attribution culturelle :*

*Commentaire sur la chronologie*

L'occupation de la parcelle s'échelonne sur plus de 800 ans, d'après les prospections géophysiques. Alors que l'habitat élitare peut être daté entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, les créations parcellaires sont datables entre les XV<sup>e</sup> et la fixation des limites parcellaires, par transmission de formes, s'opère avant le XIX<sup>e</sup> siècle comme en atteste le cadastre. Les derniers remembrements parcellaires sont opérés entre la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et les années 2000.

**GEOREFERENCES** (Coordonnées de l'entité) :**Type de fond** : SCAN 25**Précision de l'emprise** :

min X : 356495,434 ; min Y : 6828542,295 ; max X : 364517,621 ; max Y : 6834214,534

**Coordonnées Lambert 93****X du centroïde** : 358583,015**Y du centroïde** : 6830850,452**Z du centroïde** : 97,9 m NGF**ETAT ACTUEL****Situation** :  *plein air*     *Grotte, abri, souterrain*     *Immergé*

<i>Topographie</i>	<i>Géologie</i>	<i>Géomorphologie</i>

**Détruit** : NON**En élévation** : NON**CIRCONSTANCES DE DECOUVERTE**

<i>Année de la découverte</i>	<i>Circonstance de la découverte</i>	<i>Inventeur/informateur</i>
2021	Prospection géophysique	T. Leveziel

**SOURCES** :(mentionner documents bibliographiques, archives, cartes, plans, photographies etc...) :

notice	pages concernées
/	/

**Commentaire général sur l'EA** :

Malgré l'occupation de la parcelle sur le temps long, l'habitat élitaire des Herbrégements ainsi que le paléoparcellaire semble présenter un bon état de conservation générale ; la parcelle étant principalement utilisée comme un pâturage pour bovin, les actions aratoires semblent n'avoir qu'un impact mineur sur l'état du site, depuis la mécanisation de l'agriculture.

**Cadre réservé au SRA** N° Entité :Modification



Département :  
ILLE-ET-VILAINE  
  
Commune :  
TRANS-LA-FORET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC Rennes  
2, bd Magenta BP 12301 35023  
35023 RENNES Cedex 9  
tél. 02 99 29 37 55 -fax  
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 16/03/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

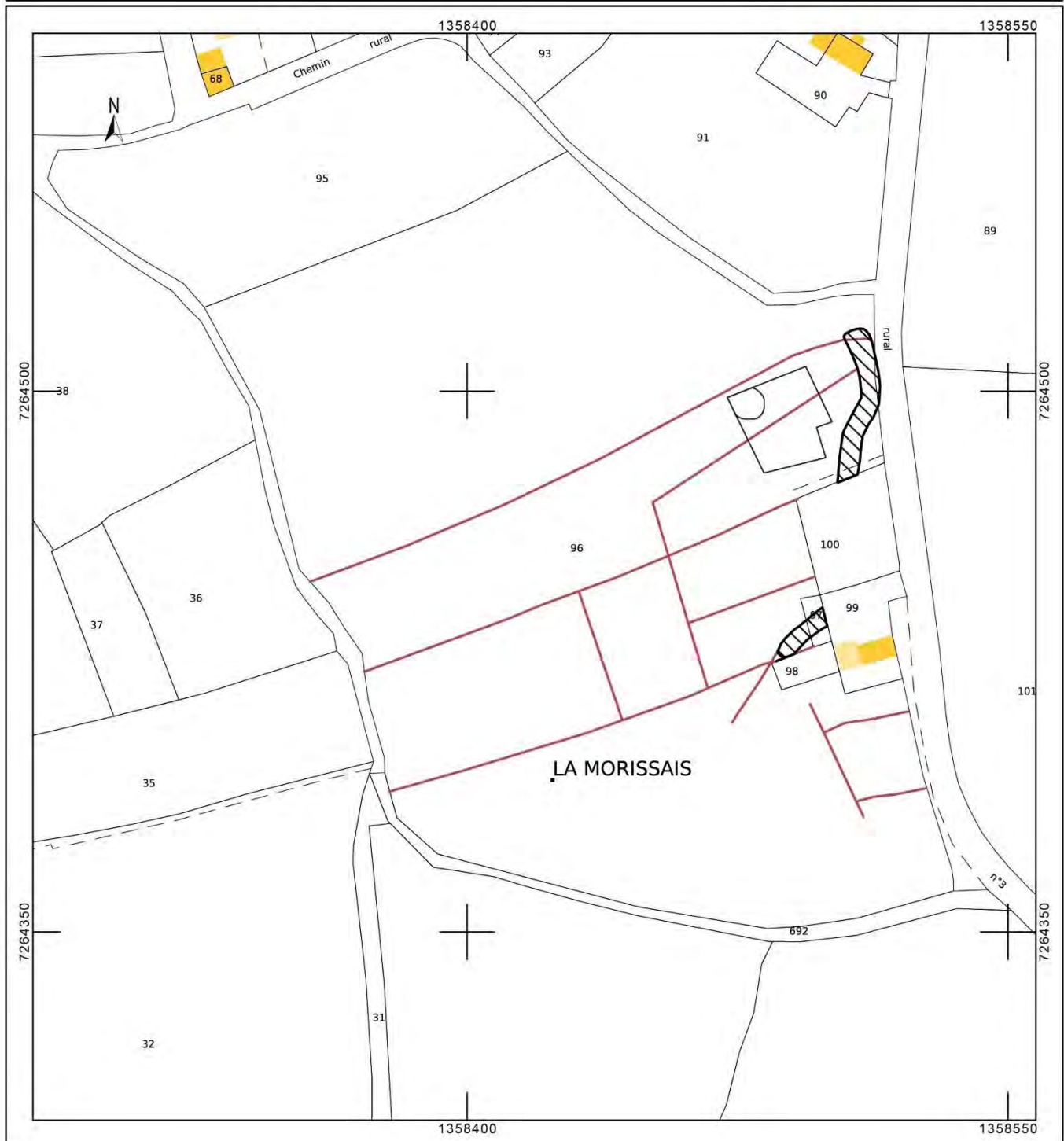
Trans-la-forêt (35)  
Les Herbrégements  
0D 0096

Prospection thématique  
T. Leveziel  
2021

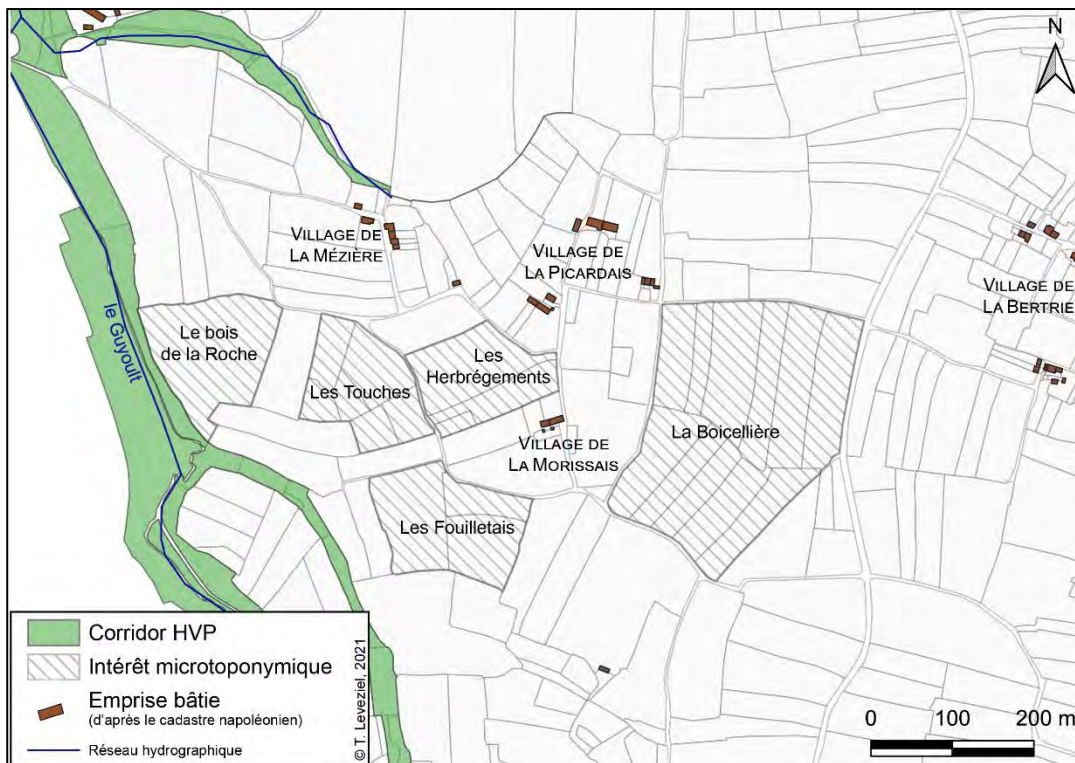
Enclos d'habitat manorial + enceinte  
Paléoparcellaire

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Articulation de la parcelle des Herbrègements à son environnement toponymique et parcellaire, sur fond de cadastre napoléonien vectorisé.



Répartition du mobilier archéologique identifié en surface sur l'emprise de la parcelle 0D 0096, Les Herbrègements, sur fond de plan cadastral actuel. Source : BD PARCELLAIRE, ©IGN, 2017.



## Synthèse chronologique de l'occupation du sol sur l'emprise de la parcelle des Herbrégements

